HAL
open science

Le tourisme littoral dans le Sud-Ouest ivoirien

N'Dri Germain Aphing-Kouassi

To cite this version:

N'Dri Germain Aphing-Kouassi. Le tourisme littoral dans le Sud-Ouest ivoirien. Géographie. Université de Cocody - Abidjan, 2001. Français. NNT : . tel-00282992

HAL Id: tel-00282992

https://theses.hal.science/tel-00282992

Submitted on 28 May 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

U.F.R.DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE
INSTITUT DE GEOGRAPHIE TROPICALE
Groupe de Recherche sur les Aménagements Littoraux (GRALIT)

Année universitaire 2000-2001 N° d'ordre : **000163**

THESE DE DOCTORAT DE GEOGRAPHIE

Option : Géographie des Mers et Exploitation des Océans

LE TOURISME LITTORAL DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN

Présentée et soutenue publiquement le 14 décembre 2001 par :

APHING-KOUASSI N'dri Germain

Directeur de thèse :

Professeur HAUHOUOT Asseypo Antoine

Devant le jury ci-dessous :

Président : **M. KOBY Assa, Maître de Conférences (Université d'Abidjan).**
Rapporteur : **M. HAUHOUOT Asseypo, Professeur Titulaire (Université d'Abidjan).**
Examinateurs : **M. YAPI Diahou, Maître de Conférences (Ecole Normale Supérieure, Abidjan).**
M. ASSOH Assoh Gilbert (Ministère du Tourisme et de l'Artisanat).

AVERTISSEMENTS

Liste des sigles, abréviations et acronymes

- ACCT : Agence de Coopération Culturelle et Technique
- ANADER : Agence National de Développement Rural
- AIT : Association Internationale du Tourisme
- ANAM : Agence Nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie
- ARSO : Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest
- AVB : Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama
- BCEAO : Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
- BCEOM : Banque Centrale des États d'Outre-Mer
- BIAO-CI : Banque International de l'Afrique de l'Ouest en Côte d'Ivoire
- BICICI : Banque International du Commerce et de l'Industrie en Côte d'Ivoire
- BNETD : Bureau National d'Études Techniques et de Développement
- BT : Bureau Technique
- CCT : Centre de Cartographie et de Télédétection
- CFD : Caisse Française de Développement
- CIAPOL : Centre Ivoirien Antipollution
- CIE : Compagnie Ivoirienne d'Électricité
- Côte d'Ivoire Telecom : Côte d'Ivoire Télécommunication
- CNT : Comité National du Tourisme
- DAAR : Direction de l'Agriculture et de l'Aménagement Rural
- DAUC : Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de la Construction
- DCGTx : Direction de Contrôle des Grands Travaux
- DMS : Durée Moyenne de Séjour
- FIT : Front Intertropical de Convergence

- GRALIT : Groupe de Recherche sur les Aménagements Littoraux
- GTZ : Agence de Coopération Allemande
- HCR : Haut Commissariat des Réfugiés
- IATA : International Air Transport Association
- INS : Institut National de la Statistique
- JAE : Jeune Afrique Économique
- LATIG : Laboratoire d'Analyse et de Traitement d'Information Géographique
- OITH : Office Ivoirien du Tourisme et de l'Hôtellerie
- OMT : Organisation Mondiale du Tourisme
- ONT : Office National du Tourisme
- ONU : Organisation des Nations Unies
- ORSTOM : Office de Recherche Scientifique et Technique d'Outre Mer
- PAS : Programme d'Ajustement Structurel
- PAC : Plan d'Actions Concertées
- PD : Pays Développé
- PDCC : Programmes de Développement des Communes Côtières
- PIB : Produit Intérieur Brut
- POS : Plan d'Occupation du Sol
- PVD : Pays en Voie de Développement
- PUD : Plan d'Urbanisme Directeur
- RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitation
- SCI : Société Commerciale et d'Investissement
- SGBCI : Société Générale de Banque en Côte d'Ivoire
- SIAT : Société Ivoirienne d'Aménagement Touristique
- SIB : Société Ivoirienne de Banque
- SIETHO : Société Ivoirienne d'Expansion du Tourisme et de l'Hôtellerie
- SIG : Système d'Information Géographique

- SMUH : Secrétariat des Missions d'Urbanisme et d'Habitat
- SMTV : Salon Mondial du Tourisme et de Voyages
- SODECI : Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire
- SOGB : Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby
- TM : Tiers-Monde
- TO : Tour Operator
- USIG : Unité de Systèmes d'Informations Géographiques

AVANT-PROPOS

Cette recherche, présentée en vue de l'obtention d'un Doctorat à l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de l'Homme et de la Société de l'Université de Cocody (Abidjan), a pour thème *le tourisme littoral dans le Sud-Ouest ivoirien*. Elle s'inscrit dans une réflexion sur le tourisme et le développement du littoral du Sud-Ouest ivoirien. Deux raisons majeures ont motivé ce choix :

- la première est que le tourisme n'est pas une donnée fondamentale dans le système économique et culturel de l'Ivoirien. Pour l'Ivoirien, le besoin de découverte systématique des choses appartient à un univers culturel autre que le sien. En d'autres termes, il y a une dévalorisation consciente ou inconsciente du tourisme à l'intérieur de la Côte d'Ivoire au profit du tourisme international. Ce désintérêt de l'Ivoirien face au tourisme semble conforter la nature du modèle de développement choisi en Côte d'Ivoire : un modèle extraverti. En effet, tous les projets et plans de développement sont conçus par rapport à l'extérieur ; aussi faire du tourisme signifie-t-il prioritairement aller à l'étranger ?

Il y a une autre situation défavorable : les réalités socioculturelles de la Côte d'Ivoire ne sont pas prises en compte dans l'élaboration des programmes touristiques. Cela est dû au fait que les Ivoiriens ne sont pas la cible privilégiée des opérateurs touristiques. Ceux-ci ne développent pas des actions incitant les Ivoiriens à pratiquer le tourisme à l'intérieur du pays. Toute cette situation est liée au fait que le tourisme national est dépendant du tourisme des pays industrialisés. De cette façon, on cherche à satisfaire les étrangers plutôt que les nationaux dans la politique touristique. La cherté des prestations touristiques (agences de voyages, hôtels, restaurations, animation, etc.) ne permet pas à la plupart des Ivoiriens de faire du tourisme ;

- la seconde raison est la diversification de l'économie ivoirienne. En effet, pendant les années fastes du « miracle économique », les divers opérateurs économiques travaillant en Côte d'Ivoire ont eu pour unique souci de développer les très rémunératrices cultures d'exportations, comme le cacao et le café. Mais, lorsque la crise économique mondiale atteint la Côte d'Ivoire dans les années 80 et fait chuter les cours des cultures de rente, l'Etat cherche à diversifier son économie en développant de nouvelles ressources, notamment le pétrole et le tourisme. C'est dans ce dernier domaine que la Côte d'Ivoire a pris conscience qu'elle a de nombreuses richesses : belles plages du littoral, notamment au sud-ouest, riche patrimoine naturel, variété et richesse des traditions permettant d'offrir un véritable « dépaysement culturel ». A vrai dire, il s'agit d'une activité déjà vieille. En effet, l'orientation politique donnée au tourisme a été inaugurée en 1970 par la création d'un ministère spécialisé confié à un Ministère d'Etat. D'autres faits marquants ont donné la mesure de l'intérêt qu'on attache à l'activité touristique. Ce sont entre autres choses, l'inauguration en mars 1973 du village de vacances d'Assouindé et du code des investissements touristiques. Ces mesures en faveur du tourisme et la création de l'ARSO dans les années 70 ont également marqué le début du tourisme dans le Sud-Ouest dont le littoral présente différentes zones caractéristiques formées de baies sablonneuses, de caps et de falaises. Le tourisme d'une manière générale, mais plus précisément le balnéaire, est la forme la plus pratiquée dans la région.

Si celle-ci a suscité de l'intérêt chez certains chercheurs, il n'existe pas à notre connaissance, une étude sur un panorama complet des potentialités touristiques de la région et la signature du phénomène touristique dans cet espace.

Après avoir longtemps occupé une place secondaire et souvent éphémère, le tourisme est appelé à devenir rapidement un des piliers de l'économie

ivoirienne. C'est dans cette optique que Daniel KABLAN DUNCAN, Premier ministre de 1993 à 1999**,** affirmait en 1995 au Forum « Investir en Côte d'Ivoire » que : « Le tourisme est l'un des éléments importants de la promotion économique de la Côte d'Ivoire ». Cette nouvelle impulsion venait de l'Etat, car c'est Henri KONAN BEDIE, alors Président de la République voyait dans cette activité un moyen de faire connaître à l'extérieur. C'est dans cette voie que la Côte d'Ivoire lance de plus en plus d'actions de promotion pour faire connaître cette nouvelle destination tant aux voyagistes internationaux qu'au grand public.

SOMMAIRE

NTRODUCTION ET PROBLEMATIQUE..... 11

PREMIERE PARTIE : LES FONDEMENTS DU TOURISME LITTORAL DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN 62

CHAPITRE 1 : LES RESSOURCES NATURELLES DU SUD-OUEST IVOIRIEN..... 63

CHAPITRE 2 : LES RESSOURCES HUMAINES ET TECHNIQUES DU SUD-OUEST IVOIRIEN ... 126

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE..... 162

DEUXIEME PARTIE : L'AMENAGEMENT TOURISRIQUE DU SUD-OUEST IVOIRIEN..... 165

CHAPITRE 3 : LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN..... 166

CHAPITRE 4 : L'AMENAGEMENT DES ZONES TOURISTIQUES DU SUD-OUEST IVOIRIEN 193

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE..... 246

TROISIEME PARTIE : L'EMPRISE SPATIALE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU TOURISME DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN..... 249

CHAPITRE 5 : LE POIDS DU SUD-OUEST DANS LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE..... 251

CHAPITRE 6 : LE TOURISME DE SEJOUR DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN..... 265

CHAPITRE 7 : ELEMENTS POUR UN DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE AMELIORE DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN..... 286

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE..... 308

CONCLUSION GENERALE..... 311

INTRODUCTION GENERALE

1 - INTRODUCTION ET PROBLEMATIQUE

Le phénomène touristique peut s'analyser de multiples façons car l'acception même du terme peut être très large. Quelquefois, l'on replace le tourisme dans la fonction plus vaste d'activité d'accueil. Aux déplacements de loisirs, on ajoute alors les déplacements et les séjours liés à des soins (sanatorium, stations thermales...). Il est donc important dans un premier temps, de définir avec le maximum de précision possible les termes qui seront utilisés tout au long de cette thèse. D'autre part, ces définitions permettront déjà, peu ou prou, d'apprécier l'implication des concepts considérés dans une problématique géographique, donc en référence à l'espace. Cette implication spatiale se combine, en outre, à cinq échelles de temps possibles : les pratiques affectant l'espace peuvent en effet se dérouler durant la journée, en fin de journée, en fin de semaine, en fin d'année, notamment d'année de travail (il s'agit alors essentiellement des vacances), ou en fin de vie (correspond à la période la retraite).

1.1 - DEFINITIONS DES CONCEPTS OPERATOIRES

Le *tourisme***,** plus qu'un phénomène, est devenu une industrie qu'aucun pays sur la planète ne peut négliger. Ce terme a une multiplicité et une grande ambiguïté de sens. L'Association Internationale du Tourisme définit le tourisme comme s'appliquant aux *voyages d'agrément et à l'ensemble des activités humaines mises en oeuvre pour réaliser ce type de déplacement ; l'industrie coopérant à la satisfaction des besoins du touriste*. Le *tourisme* se distingue du *voyage* en ce qu'il implique dans le fait de voyager, d'une part, le choix délibéré du but et d'autre part, le souci de satisfaire son agrément (Grand Larousse Encyclopédique, 1964).

L'Organisation Mondiale du Tourisme définit *le tourisme comme un sous-ensemble des voyages qui comprend principalement les activités des personnes voyageant et séjournant dans des endroits en dehors de leur environnement habituel, pour une durée qui n'est pas supérieure à un an de suite, pour les loisirs, les affaires ou d'autres motifs.*

Le concept de tourisme s'appuie sur une demande d'où la nécessité de considérer les personnes qui le pratique comme le point de départ d'une définition plus précise du tourisme. En effet, ces personnes sont appelées *visiteurs*. Il convient de les distinguer des *autres voyageurs*. Est considéré comme *voyageur toute personne voyageant entre deux ou plusieurs endroits*. Le terme *visiteur* a une définition plus restrictive. *Il s'applique à toute personne voyageant à un endroit en dehors de son environnement habituel pour une durée inférieure à 12 mois consécutifs et dont le motif principal du voyage est autre que l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.* Cette définition entraîne des implications pour des catégories spécifiques de voyageurs.

Figure 1 : Les différentes définitions du tourisme

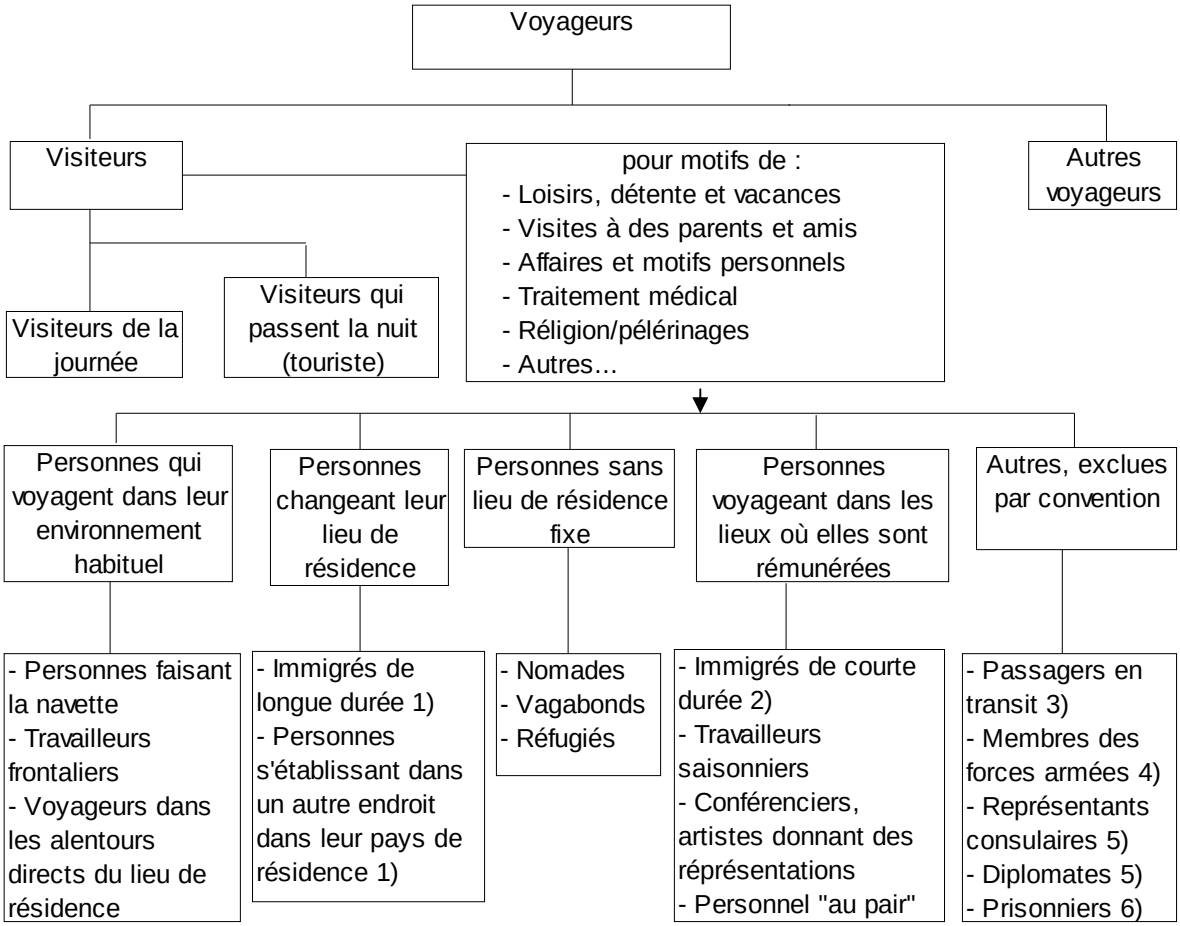

Source : OMT; séminaire d'Abidjan du 26 au 29 septembre 1994.

1) Séjour prévu dans le lieu où le pays visité supérieur à 12 mois.

2) Séjour prévu dans le lieu où le pays visité égal ou inférieur à 12 mois.

3) Ne sont pas considérés comme des visiteurs du point de vue du pays récepteur s'ils n'entrent pas légalement dans ce pays.

4) Lorsqu'ils voyagent de leur lieu ou de leur pays d'origine à leur lieu d'affectation, dans le même pays ou pas, et vice-versa, et lorsqu'ils sont en manœuvres. *

5) Lorsqu'ils voyagent de leur pays d'origine au lieu dans lequel se trouve leur poste et vice-versa. *

6) Y compris les personnes qui les escortent.

*(Y compris le personnel domestique et les personnes à charge qui les accompagnent ou les rejoignent)

Le terme *visiteur* a une double signification. Pendant que *l'excursionniste est un visiteur qui ne passe pas la nuit dans une structure d'hébergement collectif ou privé, le touriste, lui, passe au moins la nuit dans une structure d'hébergement collectif ou privé*. Toutes ces considérations nous amènent à classifier séparément les données relatives à ces deux termes.

Le tourisme littoral serait le tourisme pratiqué sur le domaine géomorphologique marin, compris au sens strict, entre les plus hautes et les plus basses mers, étendu à l'espace influencé par les forces marines agissant au contact du continent. (GEORGE Pierre, 1970)

Comme concept, le tourisme, est à la base de nombreuses discussions entre les spécialistes de ce domaine, les chercheurs, et au niveau de certaines nations. Ce concept n'a-t-il pas fait l'objet de plusieurs tentatives de définition ?

Le terme *Tourisme* vient de l'anglais « tourism » qui est lui-même dérivé du français « tour » qui est l'action de voyager pour son agrément[1]. PY (1992) confirme que le mot *tourisme* a commencé à être employé au XIXème siècle pour désigner d'abord le voyage des jeunes aristocrates anglais qui, par plaisir et agrément effectuent le "grand tour" de la France pour compléter leur éducation et la culture dans leur milieu d'origine. Cette définition du *tourisme* est trop spécifique et donc restrictive, elle ne nous permet pas de saisir le tourisme comme un phénomène de société.

HUNZIKER et KRAPF (1942) ont donné une définition scientifique du *tourisme*[2] qui serait un ensemble de relations et de faits constitués par le déplacement et le séjour de personnes hors de leurs lieux de résidence habituelle, pour autant que ce séjour et ce déplacement ne soient pas motivés par une activité lucrative quelconque. L'Organisation des Nations Unies (1986)

---

[1]*Le tourisme : un phénomène économique*, notes et études documentaires, Paris, collection Documentation Française, 1986.
[2]PY : Op. cit.

a adopté une définition du tourisme en la différenciant de celles du visiteur et de l'excursionniste.

Est *touriste, tout visiteur temporaire séjournant au moins vingt quatre heures dans le pays visité et dont les motifs du voyage peuvent être groupés en :*

- *loisirs (agrément, vacances, santé, études, religion et sports);*
- *affaires (familles, missions, réunions etc.)*[3].

Est *touriste, toute personne qui se rend dans un pays autre que celui où elle a son lieu de résidence habituelle pour toute autre raison que celle d'y exercer une profession*[4].

Est *excursionniste, tout visiteur temporaire dont le séjour dans le pays visité ne dépasse pas vingt quatre heures et ne comporte donc pas de nuitée*[5].

Partant des définitions de l'ONU (1986), chaque pays a essayé de donner une définition du *tourisme*.

En Côte d'Ivoire, est considéré comme *touriste national toute personne qui se déplace de sa résidence habituelle pour plus de vingt quatre heures dans un but autre que professionnel et qui utilise les structures contrôlées par les spécialistes du tourisme (hôtels, agences de voyage, etc.). Est considéré comme touriste international tout étranger qui passe la frontière et séjournant au moins vingt quatre heures sur le territoire ivoirien quels que soient les motifs de son voyage (loisirs ou affaires).*

CAZES et KNAFOU (1983) donnent la définition de certaines expressions se rapportant au tourisme :

- *lieu touristique ; il n'existe que par et pour le tourisme, responsable de son invention. Il s'agit assez souvent d'un "haut lieu", identifiable à un nombre élevé d'étoiles;*

---

[3]Idem.
[4]Idem.
[5]*Dictionnaire de la Géographie*, Paris, P.U.F, 1974.

- *invention touristique : utilisation nouvelle d'un lieu préexistant qui aboutit à l'agrandir;*
- *espace touristique : espace aménagé par et pour le tourisme, objectivable, mesurable, cartographiable, il est le produit de l'action des entreprises touristiques, autochtones ou extérieures, dans une structure socio-spatiale donnée;*
- *territoire touristique : territoire que s'approprient, même fugitivement, les touristes qui le fréquentent. Ce qui pose un problème lorsqu'on rappelle que ce même territoire est généralement propriété d'une population plus ou moins autochtone. Par définition donc, le territoire touristique est un enjeu entre groupes aux intérêts divergents, différemment territorialisés.*

Le deuxième concept à définir est le concept de *littoral*. GEORGE Pierre et al. (1990), définissent le *littoral* comme *le domaine géomorphologique compris, au sens strict, entre les plus hautes et les plus basses mers, mais en fait étendu à l'espace influencé par les forces marines agissant au contact du continent*. Dans ce sens, il comprend la *côte* qui est une *bande de terre confinante à la mer et qui, vue du large, présente un certain relief développé horizontalement*, cette bande ne subissant qu'indirectement l'influence des actions marines; le *rivage*, quant à lui, est soumis directement aux actions marines. Ces termes sont souvent utilisés comme synonymes de *littoral.*

MANSO (2001), soutient que les notions de *zone littorale* et d'*espace littoral* renvoient souvent à littoral. Pour ce faire, il définit le littoral en insistant sur les critères de base de sa délimitation. Cette définition prend en compte les peuples qui y vivent. La *zone littorale* serait un ensemble de remblai constitué par un cordon de sable et de galets accumulés pendant des siècles, isolant des lagunes d'inégale importance et englobant des étendues de terres environnantes d'une région à l'autre, avec une flore et une faune spécifiques. Les groupements humains qui y habitent, possèdent une organisation familiale, économique et

sociale homogène et dont l'unité repose essentiellement sur une communauté de langue et de culture.

Selon TASTET (1974), citant INMAN et NORDSTROM (1971), la *zone côtière* serait au sens large, une zone incluant la côte (plaine côtière) et le plateau continental (limité en aval par le talus). La *zone littorale* comprendrait la plage et la zone de déferlement des vagues (limitée en aval par l'isobathe 10m). C'est le théâtre d'intervention privilégié de l'action des vagues (phénomènes de dépôt et d'érosion). Dans le cas de côte à lagunes, les cordons littoraux et les lagunes sont considérés comme faisant partie de la zone littorale. Concernant la délimitation de *la zone littorale,* HAUHOUOT (2001), affirme que la limite sud part de l'isobathe 120 m usuellement utilisé pour marquer la limite du plateau continental donc de la zone côtière. L'isobathe 10m, marque la limite sud de la zone de déferlement (donc de la zone littorale). Pour la limite nord deux cas sont à considérer : côtes de plaine (bassin sédimentaire quaternaire), la limite emprunterait tantôt le tracé de la rive nord des lagunes tantôt la limite supérieure des formations quaternaires (cordons, vasières littorales, bas plateaux). Au niveau des côtes de plateaux (continental terminal et le socle, sud-ouest), la limite nord du rivage pourrait tout à fait convenir.

CHASSE (1972), soutient que la zone littorale ou zone des marées est "*un environnement instable et changeant aux conditions rigoureuses qui nécessite des adaptations biologiques prononcées*". D'un point de vue bioécologique, la zone des marées ou l'estran se confond avec la zone littorale en ce qu'elles ont en commun les communautés benthiques animales ou végétales (souvent caractérisées par une ceinture hydrophytique remarquable formée par les mangroves le long du littoral).

La zone côtière constitue un autre concept socio-écologique dont l'usage est plus accessible que sa propre définition. De ce fait, les stratégies de gestion de la zone côtière ont donné naissance à plusieurs modèles théoriques. Dans le

système anglo-saxon, la zone côtière a ses limites supérieures à 50 km de la côte.

Ainsi la zone côtière peut se définir comme la partie de l'espace englobant la zone littorale, les formations lagunaires adjacentes et une bonne partie du continental terminal à l'intérieur des terres. C'est dire qu'au-delà de l'étage supralittoral, d'autres domaines écologiques existent notamment avec leurs liaisons variables avec le milieu marin.

En résumé, la zone littorale est constituée par le Supralittoral, le Médiolittoral, l'Infralittoral et le Circalittoral et relève donc du Système Phytal (ZABI, 2001).

Les géologues marins définissent la zone côtière comme étant une plaine basse souvent marécageuse, étroite dans l'Ouest, elle s'accroît vers l'Est et développe un vaste système de lagunes. Elle se subdivise en trois secteurs qui sont :

- le secteur Tabou-Sassandra-Fresco (230 km) avec une érosion peu marquée ;
- le secteur Fresco-Vridi-Port-Bouët (190 km) avec des érosions cellulaires ;
- le secteur Port-Bouët-Frontière du Ghana (100 km) où l'on observe une érosion importante (50 cm à 1 m/an).

L'espace littoral ne fait pas l'objet d'une définition spécifique dans la réglementation en vigueur en Côte d'Ivoire. La délimitation de cet espace devrait s'apprécier à partir des limites du domaine public de l'État plus particulièrement du domaine public maritime tel que défini par le décret du 29 septembre 1928 portant réglementation du domaine public et des servitudes d'utilité publique en Côte d'Ivoire. Cependant, à défaut d'une définition exacte et précise, les autorités administratives donnent une approche définitionnelle du littoral au regard de la réglementation domaniale héritée de la France.

Ainsi, la zone littorale est considérée comme faisant partie du domaine public selon la réglementation domaniale. Il comprendrait le rivage de la mer plus 100 mètres de large à partir des plus hautes marrées.

Tableau 1 : Résumé des différentes définitions du littoral

Discipline	Critères	Exemple de délimitation
Ethnosociologie	Groupes humains, communautés ethniques homogènes, activités économiques, flore et faune.	Région des Lagunes (sauf Alépé et Tiassalé), région Sud-Comoé, région Bas Sassandra (sauf Soubré) Il faut prendre en compte les limites sous-préfectorales.
Géomorphologie	Zone de déferlement des vagues, plage, cordons littoraux, lagunes, vasières littorales, baies, estuaires et deltas.	Zone Est : limite de formations quaternaires, tantôt limite Nord des lagunes en incluant les vasières. Zone Ouest : limite nord du rivage.
Bio Écologie	Critères physiques, flore et faune, mangrove, lagunes.	Supralittoral, médiolittoral, infralittoral, circalittoral.
Géologie marine	Bassins sédimentaires, contact sédiments-socle, pétrographie.	5°30 au Nord et isobathe 120 m au Sud.
Administration	Décret du 29 septembre 1928, qualification juridique (DPM), rivage de la mer plus 100 m de large à partir de la plus haute marée, rivage de la mer plus 100 m à partir de la laisse de la basse mer (convention des Nations Unies sur le droit de la mer	

Source : Atelier de réflexion sur les limites de l'espace littoral. Abidjan, 21 août 2001.

Partant de toutes ces considérations, notre zone d'étude englobe toute la région du Bas Sassandra. En effet, il faut tenir compte des aires ethnoculturelles, les variables relatives au milieu naturel tels que le régime pluviométrique, les ressources en eau, les sols et les aptitudes culturales des sols, le couvert végétal, les rapports sol-végétation et le niveau d'occupation de l'espace délimitent cette zone.

1.2 - DEFINITION DE L'ESPACE D'ETUDE

Quelles sont les limites géographiques du Sud-Ouest ivoirien ?

État francophone et laïc de l'Afrique Occidentale humide et côtière, la Côte d'Ivoire a une superficie de 322 463 km². L'État de Côte d'Ivoire est compris entre les parallèles 4°20' et 10°45' Nord et les méridiens 2°30' et 8°40' Ouest. Il est limité au nord par le Burkina Faso et le Mali, au sud par l'Océan Atlantique, à l'Ouest par la Guinée et le Libéria et à l'Est par le Ghana. Anciennement appelée la « Côte des Dents », la Côte d'Ivoire compte environ 16 000 000 d'habitants (RGPH, 1998) et 65 ethnies.

La région étudiée correspond au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire (**Figure 2 et 3**). Elle est limitée au Nord par les régions du Bafing, des Montagnes et du Haut Sassandra, à l'Est par la région du Sud Bandama, à l'Ouest par le Liberia et au Sud par l'*Océan Atlantique*. San Pedro est le chef-lieu de région.

Le **tableau 2** nous montre les quatre départements et les dix sous-préfectures qui constituent cette région.

Tableau 2 : Présentation de l'espace d'étude

Départements	Sous-Préfectures	Population (hab.)	Superficie km²	Densité (hab./km²)
SAN PEDRO	San Pedro	344 032	6 900	61
	Grand-Béréby	78 172		
SASSANDRA	Sassandra	152 734	5 100	41
	Gueyo	54 644		
TABOU	Tabou	75 218	5 440	25
	Grabo	61 859		
SOUBRE	Soubré	216 696	8 270	76
	Buyo	132 293		
	Grand-Zattry	67 686		
	Méagui	211 917		
Source : INS, 1998				

Le point des connaissances sur le phénomène touristique s'articule autour des thématiques suivantes :

- le tourisme comme phénomène dynamique ;

- le tourisme comme facteur de développement.

Le propos essentiel de notre analyse doit être les flux touristiques et l'effet spatial de cette activité.

Figure 2 : Carte de référence

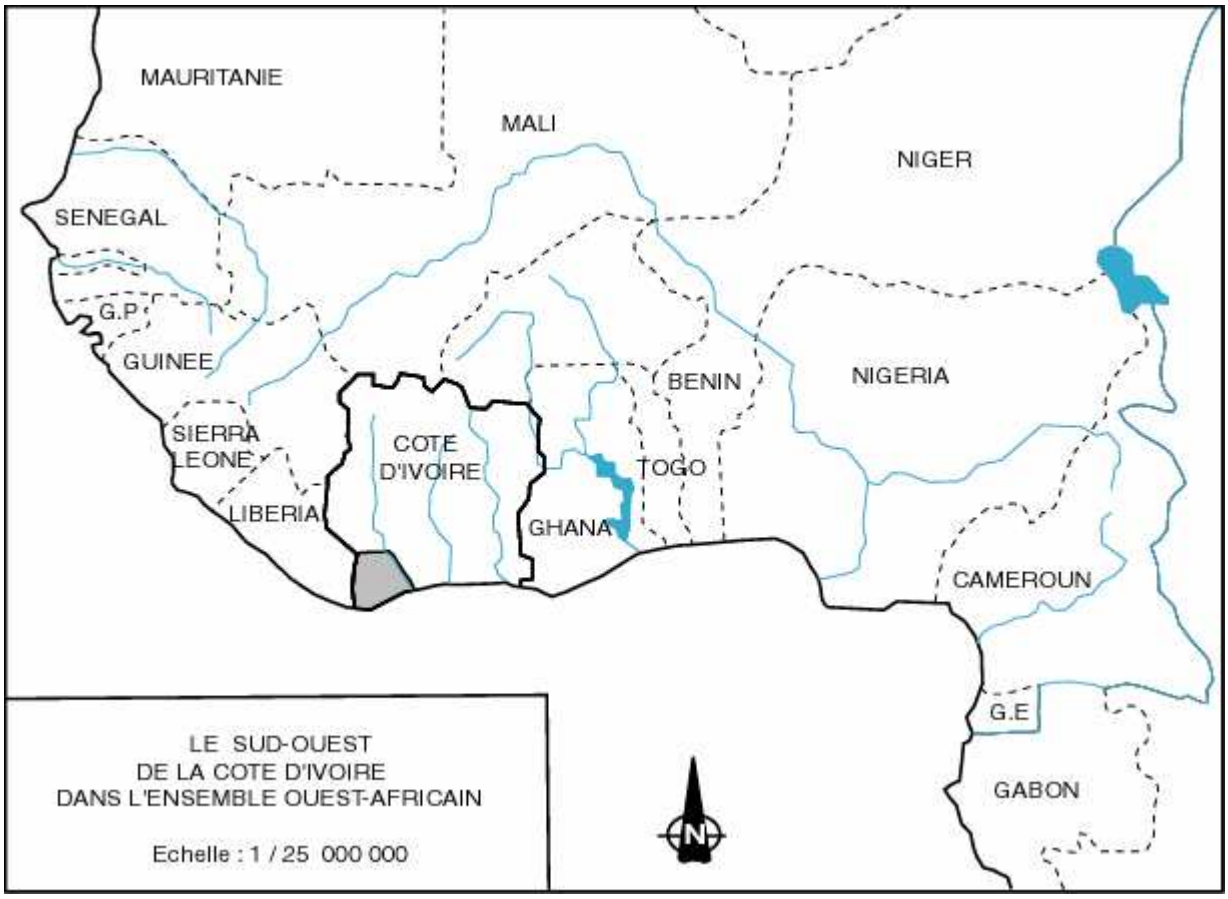

Figure 3 : Localisation du périmètre d'étude

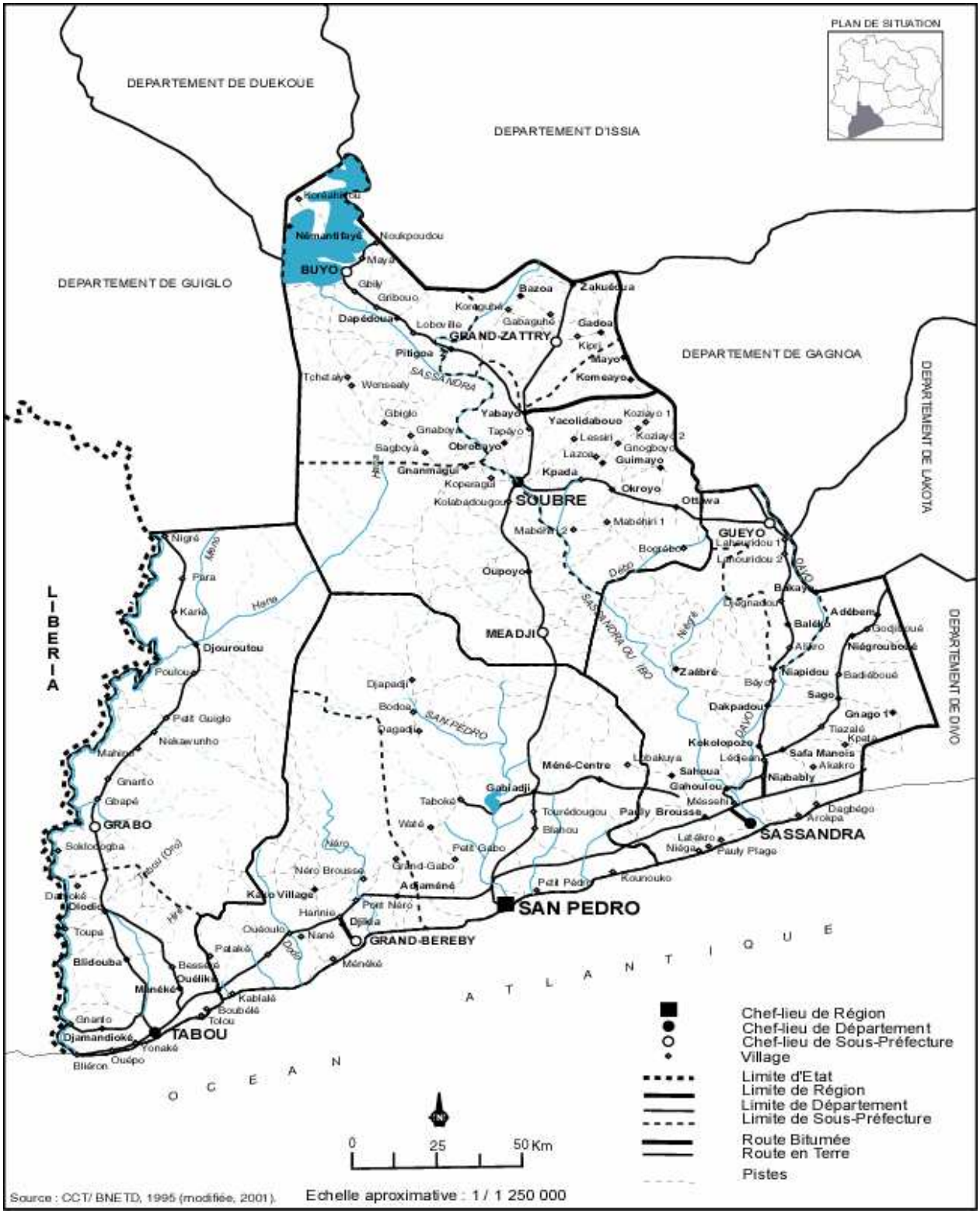

1.3 - LA DYNAMIQUE DU PHENOMENE TOURISTIQUE

La géographie du tourisme se présente comme un système disposant d'émetteurs, de flux et de récepteurs pour reprendre la formulation de MIOSSEC (1973) cité par DALMASSO (1976). Les émetteurs, c'est-à-dire l'origine des touristes, sont les pays développés et tout particulièrement les habitants des villes. Les récepteurs sont les lieux d'arrivée des touristes venus consommer du loisir et de l'espace touristique. Il s'agit d'une migration vers un espace périphérique (MIOSSEC, 1973). Il y a des espaces nationaux à fort tourisme intérieur qui reçoivent aussi beaucoup de touristes étrangers. Les flux s'écoulent des villes vers les campagnes, des régions industrialisées vers les régions sans industries ; la montagne et la mer sont privilégiées.

Du reste, même à l'intérieur de cet espace national, la dimension régionale persiste. CRIBIER (1969) cité par DALMASSO (1976) souligne que le tiers des citadins de la province française passe les vacances d'été dans la ville de résidence. En franchissant les frontières, le touriste participe au mouvement du tourisme international. Le choix de la destination devient alors plus sensible aux contraintes de distance et de coût, qu'à l'intérieur des frontières.

Les pays proches des grandes zones de départ reçoivent beaucoup de visiteurs, surtout s'ils ont des avantages climatiques (les pays méditerranéens pour l'Europe du Nord-Ouest), si on peut les atteindre en automobile et s'ils n'opposent pas de barrière politique trop stricte (c'est le cas de certains pays de l'Europe de l’Est). Plus loin, l'avion prend le relais en matière de transport. La fréquentation touristique devient moindre, plus ponctuelle : elle est soumise aux stratégies des entreprises de tourisme (compagnies aériennes, chaînes d'hôtels, agences de voyage...). C'est dans cette optique que le tourisme ivoirien, après plusieurs décennies d'atermoiements et d'initiatives sans lendemain, a franchi un pas décisif, lorsqu'en 1994, le voyagiste français Nouvelles Frontières mit en

place un vol charter hebdomadaire reliant la Côte d'Ivoire à l'Europe. Il ouvrit ainsi la voie au transport aérien bon marché, indispensable à l'attraction des groupes de touristes européens. Selon le Ministère du Tourisme (1997), le nombre de visiteurs internationaux a sensiblement décollé ces dernières années. De 205 000 arrivées en 1995, on est passé à 274 000 en 1997 et, selon les prévisions en 1998, 300 000. L'objectif est d'atteindre 500 000 touristes à l'an 2000. De nombreux facteurs (les coûts de séjours, la faible capacité d'accueil et les impératifs climatiques) expliquent une fréquentation touristique qui atteint ou dépasse rarement 500 000 touristes/an pour une durée moyenne de séjour inférieure à une semaine par personne.

LOZATO-GIOTART (1993) fait une différenciation entre les flux. C'est en Europe occidentale qu'on enregistre les flux touristiques les plus denses au monde (les deux tiers des touristes internationaux, soit 300 millions, et les trois quarts des mouvements touristiques mondiaux).

Le tourisme de masse est encore aujourd'hui un phénomène européen où l'on peut distinguer les principaux flux suivants :

- les flux héliotropiques et balnéotropiques vers l'Europe du Sud ;
- les flux vers « l'or blanc » ;
- les flux vers l'Europe du Nord-Ouest ;
- les flux majeurs de l'Europe orientale.

Outre les principaux flux européens, nous avons des flux mineurs de l'Europe du Nord tels que : l'Eire, les pays scandinaves hormis le Danemark.

En ce qui concerne les flux américains, l'Amérique du Nord fait figure de deuxième carrefour touristique mondial après l'Europe occidentale : un peu plus de 30 millions de touristes internationaux et dix fois plus de mouvements touristiques intérieurs en 1982. Continuant sa classification, LOZATO-GIOTART (1993) soutient que le flux émetteur japonais qui n'était que marginal au début des années 80 est devenu le principal flux émetteur d'origine

extrême orientale au début des années 90. Dès qu'on s'éloigne des pays industrialisés et urbanisés d'Europe et d'Amérique du Nord, les flux de fréquentation touristique s'affaiblissent rapidement. C'est pourquoi, outre les flux marginaux des îles « d'or » intertropicales et du Moyen-orient (Seychelles, Madagascar, Maldives, Tahiti, les îles Fidji, île de Pâque au large du Chili, île Maurice, île de la Réunion), les flux mineurs correspondent souvent à des destinations lointaines, principalement dans les PVD. La carte des principaux flux mineurs de fréquentation touristique se dresse selon leur intensité (**Figure 4**).

Les flux mineurs concernent les régions suivantes :

- les flux vers la Méditerranée méridionale (l'Égypte, le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, Israël) ;
- les flux mineurs asiatiques (Hong Kong, Singapour, les Philippines, l'Indonésie, la Thaïlande, la Chine populaire, le Monde Indien) ;
- les flux mineurs africains.

Nous insistons sur ces derniers types de flux parce que notre champ d'étude se situe dans cette zone.

DALMASSO (1976) rapporte que les pays fréquentés sont surtout des pays sous-développés, parmi lesquels existent des degrés de pénétration touristique : certains connaissent un tourisme largement répandu depuis plusieurs années (la Tunisie), d'autres y ont récemment organisé des flux réguliers (le Kenya), d'autres encore, se trouvent à une phase pionnière du développement touristique. Dans une étude semblable, LOZATO-GIOTART (1993) confirme cette analyse mais avec une certaine nuance. En effet, l'Afrique Noire, offre quelques destinations originales aux touristes étrangers ayant le temps et les moyens financiers de s'offrir un dépaysement « contrôlé » par les TO internationaux. En effet, il faut tenir compte des rythmes pluvieux saisonniers qui excluent bien souvent la saison estivale humide de la fréquentation

touristique internationale dans les stations côtières fondées sur le soleil, la plage ou la piscine. Il s'agit toujours presque de flux mineurs, essentiellement à partir de l'Europe occidentale, orientés vers le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Kenya et le Zaïre.

La classification quantitative des flux de fréquentation touristique et leur répartition spatiale aboutissent à quelques observations fondamentales. Selon HOERNER (1997), en 1994, les quelques 533 millions de touristes internationaux se répartissent très inégalement dans le monde : les pays industriels en reçoivent près de 80 %, l'Europe seule en attire plus de 60 % ; par conséquent, malgré l'évolution attendue, les pays tropicaux sont encore très marginalisés. En effet, sur les quelque 33 millions de touristes internationaux français, Nous constatons que les destinations concernent aussi les pays industriels à plus de 80 %. Pour mémoire, nous notons la spécificité française du tourisme de longue distance puisque l'Afrique, à cause des liens historiques, est la destination privilégiée. Toujours dans le même ordre d'idées, LOZATO-GIOTART, déjà en 1993, a montré que :

- premièrement, les flux majeurs sont tous liés aux sociétés libérales et économiquement développées d'Europe occidentale, d'Amérique du Nord et d'Asie (Japon); les flux en continuité géographique avec les flux majeurs dont le développement récent semble correspondre aux progrès réalisés au niveau de *l'espace-temps* et de *l'espace-coût* à de nouvelles aspirations de la clientèle touristique de masse. Mais, un très grand éloignement et des capacités d'accueil réduites semblent encore ranger certaines destinations intertropicales dans la catégorie des flux marginaux ;
- deuxièmement, les flux touristiques sont rarement équilibrés entre pays riches et PVD : 95 % des touristes internationaux sont originaires des sociétés à haut niveau de vie moyen et seuls quelques privilégiés - comme les princes des pétrodollars - fréquentent les hauts lieux touristiques d'Europe ou d'Amérique

du Nord ; même le tourisme national intérieur est caractéristique des PD, tandis qu'il est presque toujours négligeable dans les PVD. Déjà dans les années 60, LINDER a souligné l'étroite corrélation entre grands flux émetteurs internationaux et forte activité touristique intérieure. Pour lui, savoir-faire et équipement sont déterminants dans la fréquentation touristique d'un pays. La proximité géographique des grands centres émetteurs, nous semble aussi plus importante ;

- troisièmement, les images touristiques semblent jouer un rôle important dans la justification des flux de fréquentations touristiques, mais parfois de façon ambiguë. Les choix issus du tourisme de masse sont quelque peu trop réduits à l'héliotropisme et au balnéotropisme.

Le problème qui se pose est le suivant : par rapport aux flux touristiques, les études réalisées sont trop générales et par conséquent, ne mettent pas en évidence tous les aspects relatifs à l'évaluation du flux touristique. La plupart des études sont en effet effectuées dans le cadre global couvrant soit le TM (HOERNER, 1997), soit l'Afrique (JAE du 4 au 17 mai 1998), et considèrent de ce fait la zone d'étude comme une même zone touristique. Cependant, à l'échelle régionale ou locale, des différences quantitatives et qualitatives existent certainement et doivent être soulignées. Ainsi, statistiques et réalité de la fréquentation touristique ne coïncident-elles pas toujours correctement. Ceci est vrai pour le tourisme littoral dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire.

Il s'agit donc pour nous, de caractériser les flux touristiques à partir de leur variabilité dans le temps voire d'établir certaines statistiques sur ces flux.

Figure 4 : Carte des principaux foyers touristiques dans le monde en 1990

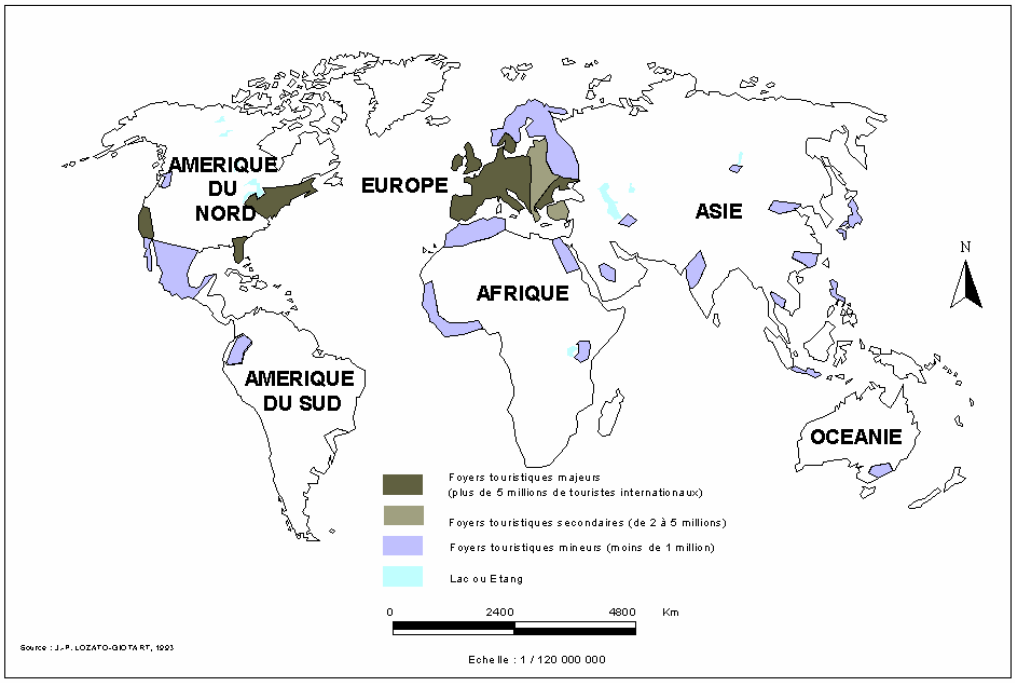

1.4 - LE TOURISME COMME FACTEUR DE DEVELOPPEMENT

L'on pense que l'arrivée de touristes en un lieu va avoir des conséquences spatiales essentielles, mais il y a également d'importants effets économiques. La relation du tourisme avec l'organisation de l'espace est très complexe comme l'a souligné PREAU (1973). Elle est plus nuancée dans les PD parce que le tourisme y est plus ancien, les flux plus intenses, la conquête de l'espace par le tourisme plus généralisée. Par exemple, BARBAZA (1974) nous montre l'effet du tourisme sur l'espace intermédiaire entre les foyers de départ de la clientèle et la région d'accueil, puis l'effet de cette même activité sur la région d'accueil elle-même.

L'espace intermédiaire est un espace de parcours. Dans le cas du tourisme intérieur et du tourisme international proche, le déplacement se fait

essentiellement par la route. Les vacanciers, étant pressés d'arriver sur les lieux du séjour, se rassemblent sur des itinéraires privilégiés (routes du soleil, de la neige). Pour assurer la fluidité du trafic, il est nécessaire de mettre en place des axes routiers bien équipés (avec parfois une politique autoroutière spécifique comme en Italie), d'assurer la traversée des villes, d'équiper ces axes en service d'accueil (motels, camping, centres commerciaux, restaurants...). Mais, les effets de ces infrastructures sur l'organisation de l'espace sont ambigus. Prévues pour des mouvements saisonniers, elles tiennent peu compte de l'organisation régionale préexistante. Les agglomérations qui jalonnent l'itinéraire jouent le rôle de simple étape, sans respect de la hiérarchie urbaine. Au total, les perturbations apportées par les flux touristiques sont supérieures, en bien des cas, aux effets structurants.

C'est poser le problème du rôle du tourisme dans l'organisation de l'espace. De nos jours, les activités tertiaires jouent un rôle fondamental dans l'organisation spatiale de la société.

Le tourisme est vu sous l'angle de son insertion spatiale, c'est-à-dire des modalités de son fonctionnement dans l'espace. Il apparaît ainsi, l'extrême variété de ses formes de localisation aux différentes échelles, et les caractéristiques permanentes de ses relations avec l'organisation générale du territoire. Il est clair, après de nombreux constats que la réalisation des structures touristiques sur un espace trouve sa justification dans le fait que le tourisme est un facteur essentiel de l'organisation de cet espace.

Partant de ces considérations, nous sommes amené à nous interroger sur les caractéristiques générales du fonctionnement spatial des activités touristiques sur le littoral sud-ouest ivoirien. Cette réalité colle-t-elle à notre zone d'étude ?

La création de l'ARSO dans la seconde décennie du développement de la Côte d'Ivoire, a changé les perspectives de cette région. En effet, l’une des missions de cette société d'État en matière touristique a été de modifier

considérablement le milieu socio-économique dans lequel s'insère l'équipement touristique, et cela grâce à l'amélioration de la liaison Abidjan-San Pedro, la construction du Port et l'avènement de l'agro-industrie. Ainsi, les villes de Sassandra, San Pedro, Grand-Béréby et Tabou vont servir de support à l'équipement touristique. La région compte à ce jour 15 grands réceptifs hôteliers avec une capacité de 315 chambres (Direction Régionale du Tourisme, San Pedro, 1996). La côte rocheuse du Sud-Ouest ivoirien, fort accidentée, comporte de belles plages : les plages de Grand-Béréby, de Boubélé et de San Pedro, à l'ouest. Les plages de Monogaga, de Pauli-plage et de Latéko, à l'Est. Cette frange littorale jouit également de conditions climatiques particulières. A San Pedro, l'aménagement du bord de mer a été pensé d'emblée dans l'esprit des stations balnéaires, avec un vaste boulevard bordé de constructions administratives et résidentielles de haut standing : BCEAO, Mairie, tour de Mohikakro, darses de baignade, collines résidentielles en front de mer. Les sites voisins de Grand-Béréby - la Baie des Sirènes - et de Monogaga existent depuis 1970, bien qu'ils soient encore peu fréquentés des touristes. Des investisseurs ont construit des complexes hôteliers de qualité, qui pendant longtemps ont connu des taux d'occupation faibles, les lieux fonctionnant comme points de rencontre réservés aux élites locales, aux cadres expatriés et à quelques abidjanais fortunés. En revanche, les séjours des touristes étrangers ont un caractère d'expédition - tourisme « de bout du monde » : six à huit heures de routes difficiles ou un vol Air Ivoire suivi de deux heures de piste. Aujourd'hui, la situation se présente autrement. En effet, le littoral sud-ouest dispose d'un réseau routier assez dense, de quatre aérodromes et d'un port. Il offre 4 167 km de routes classées, dont 594 km de routes bitumées. Le reste est constitué de routes et de pistes relativement praticables en toute saison. Le projet de bitumage du tronçon reliant Abidjan aux villes côtières du Sud-Ouest, s'est concrétisé en 1992 et son inauguration en 1994 a fait passer San Pedro du

« tourisme-avion » au « tourisme-auto ». Sassandra, Monogaga, Grand-Béréby et Tabou sont désormais accessibles par la route bitumée depuis Abidjan. Le caractère d'expédition a disparu, et même si le voyage demande trois heures contre une heure en avion, il donne l'occasion de traverser l'arrière côte jusqu'alors inaccessible.

Le réseau aérien ivoirien est constitué de trois types d'aéroports selon le type d'appareil qui s'y pose. Le type I est celui capable d'accueillir les gros porteurs, le type II peut accueillir des appareils d'environ 100 passagers, et le type III ne peut recevoir que les appareils de tourisme. La région du Bas Sassandra (littoral sud-ouest ivoirien) ne dispose que d'un seul aéroport de type II (San Pedro) et de trois aéroports du type III (Sassandra, Tabou et Grand-Béréby).

Le réseau maritime du Sud-Ouest dispose de l'un des deux ports du pays. Il s'agit du Port Autonome de San Pedro. La région est traversée du Nord au Sud par deux grands fleuves que sont le *Sassandra* (650 km) et le *Cavally* (600 km). Ces fleuves viennent se jeter dans l'*Océan Atlantique* et sont alimentés par de nombreux affluents.

Cette situation soulève une interrogation : apparemment le littoral Sud-Ouest regorge de certaines infrastructures et superstructures pour le développement de l'activité touristique. Mais la situation décrite colle-t-elle à la réalité ?

Des études successives ont pendant longtemps continué à conclure au potentiel touristique impressionnant de San Pedro et à proposer différents projets de développement des infrastructures d'accueil. Il n'en est plus de même aujourd'hui, car deux évènements ont profondément modifié la situation.

La reprise de l'activité d'exportation consécutive à la dévaluation a aussi suscité un regain de confiance et d'activité dans le secteur. C'est ce qui explique la position substantielle du tourisme d'affaires dans la répartition actuelle des visiteurs. Un flux plus régulier de touristes abidjanais semble s'établir et les réunions d'affaires à Balmer, Grand-Béréby et Taky deviennent plus fréquentes.

Toutefois, des blocages importants limitant la rentabilité de l'activité hôtelière à vocation touristique persistent. En premier lieu, les standards d'accueil et de gestion des séjours touristiques supposent un personnel qualifié, ce qui paraît encore loin du cas. Le changement fréquent de gérance de personnels de services et de propriétaires est préjudiciable à l'activité touristique. Ainsi, l'hôtel de Grand-Béréby a été repris par ACCOR en 1994, celui de Taky par un groupe italien. Ces exemples attestent d'une difficulté à recruter des effectifs stables, capables d'assurer une continuité dans la qualité des services. En second lieu, l'image de la ville de San Pedro, la nature de son activité commerciale et l'état de son centre ville ne sont pas encore de nature à favoriser un tourisme national et international. Il faut diversifier les visites et distractions lors des séjours. Il n'existe, du reste, aucune synergie entre le tourisme de bord de mer et le cœur de l'économie urbaine. Les points précédents expliquent sans doute que, malgré le nombre très élevé de petits établissements dans la ville, la capacité d'hébergement des touristes est insuffisante aux périodes de pointe, alors que les taux d'occupation sont extrêmement faibles en basse saison. L'offre actuelle des complexes touristiques de la commune est de quelques 104 chambres réparties sur cinq établissements (Arso, Bahia, Enotel, Atlantic, Balmer et Olympia) qui représente 16 % des réceptifs de la ville (Direction Régionale du Tourisme, San Pedro, 1997). Or l'état de vétusté de trois des cinq hôtels (Arso, Atlantic, Bahia) est si avancé, que ces derniers n'ont plus pour cible principale le tourisme international. Cependant, plusieurs hôtels sortent de terre le long de la bordure de mer située sur la route du quartier Balmer à San Pedro.

Le constat est significatif : toutes les villes littorales du Sud-Ouest ivoirien bénéficient pratiquement des mêmes infrastructures modernes. Cependant, si nous nous référons à ce qui précède, nous constatons que San Pedro regroupe la quasi-totalité des structures touristiques.

Dans les régions d'accueil, le tourisme devient le premier facteur d'organisation des villes. Mais celui-ci peut varier grandement selon l'ampleur de l'occupation touristique, l'ancienneté de l'essor touristique, les modalités d'implantation de la nouvelle activité.

Le tourisme international devient une donnée importante pour les pays du TM. Ce tourisme a des caractères spécifiques. En tout premier lieu, il faut souligner qu'il s'agit d'un tourisme étranger. Les visiteurs sont dans leur très grande majorité des étrangers venant des pays développés (les ressortissants des pays du TM accédant au tourisme le pratiquent plus volontiers vers les pays développés et le Brésil, l'Iran ou la République Démocratique du Congo ont une « balance touristique » déficitaire). Le tourisme des pays du TM est marginal par rapport à l'ensemble des flux touristiques internationaux. Il ne retient que le tiers du total mondial selon les statistiques de l'OMT (1994), au demeurant concentré sur un petit nombre de pays. Toutefois, ce tourisme recueille 5 % des recettes. Ce qui en fait un tourisme de luxe. En effet, il se pratique le plus couramment avec le recours aux services d'agences pour l'organisation et le séjour s'effectuant pratiquement toujours en hôtellerie. Cette situation s’observe aisément dans le cas du Sud-Ouest ivoirien. Malgré la multiplication des formules de forfaits, diminuant sensiblement les prix, le tourisme dans le TM coûte cher. En moyenne, par séjour, les dépenses sont deux à trois fois plus élevées que celles occasionnées par un voyage en Europe par exemple (DCGTx, 1987). C'est dire qu'il touche une clientèle aisée. Enfin, ce tourisme est dépendant et dominé par les PD. Les pays intéressés doivent passer par les grandes sociétés de voyage qui, seules, peuvent leur apporter la clientèle. Celles-ci ont pratiqué une « intégration verticale » qui leur donne une grande puissance. Ainsi les compagnies d'aviation contrôlent où gèrent plus de 100 000 chambres d'hôtels dans le monde, dont une bonne partie dans le TM (IATA, 1994). Les agents locaux sont à la remorque des organismes extérieurs. Bien

souvent, l'initiative privée étant faible, ce sont les capitaux publics qui mettent en place l'hôtellerie. Mais cela ne rend pas le pays indépendant des sociétés extérieures. L'activité touristique crée des « nuisances économiques » aux niveaux régional et local. Le caractère saisonnier du tourisme produit à intervalles réguliers une forte augmentation de la demande face à une offre sinon rigide du moins faiblement élastique. Il s'en suit alors une pression inflationniste. Celle-ci est aggravée par le souci des professionnels d'assurer la rentabilité de leur entreprise sur les quelques semaines que dure la saison. De leur côté, les clients acceptent plus volontiers de surpayer de nombreux articles pendant cette période heureuse des vacances. Mais, la hausse des prix irréversible qui en découle est supportée par l'ensemble des habitants. Ce qui est fréquent dans les villes du littoral sud-ouest car les tarifs pratiqués sont souvent hors normes.

La masse des investissements profite-t-elle réellement à la région ?

Le financement fait par des groupes financiers extérieurs à la région draine les bénéfices vers les centres de décision urbains. Ceci est vrai même pour des formes de tourisme moins liées à la rentabilité. Ainsi MERIAUDEAU (1976) met-il en évidence que dans les Alpes du Nord, les flux économiques engendrés par le tourisme, profitent moins aux communes rurales qu'aux villes. De manière plus générale encore, il convient de rappeler que la spécialisation touristique introduit un élément de vulnérabilité dans l'économie. En effet, le tourisme demeure une activité très sensible à la conjoncture, dépendante de la croissance économique des pays émetteurs, des goûts de la clientèle que la stratégie des entreprises de voyage tend à rendre changeants. Cette activité touristique est soumise à la concurrence potentielle du grand nombre de régions non encore exploitées touristiquement.

Les liens existant entre les services touristiques et para-touristiques et les autres secteurs de l'activité économique nationale constituent sans doute l'un des

thèmes majeurs de l'étude des effets induits (HAUHOUOT, 1978). En effet chaque année, le tourisme tire des autres branches de l'économie, une partie des ressources servant à la réception et au séjour de la clientèle.

Il se pose donc le problème fondamental à tous égards de la consommation à caractère touristique et ses répercussions dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'industrie et des services.

Sur le plan de la consommation des produits ivoiriens, il est sûr que l'orientation qui est amorcée a une signification. Par contre sur le plan de la balance des paiements, il faut bien reconnaître que le solde touristique est largement défavorable à notre pays. Cette situation résulte du phénomène classique du reflux des profits lui-même engendré par la dépendance de notre pays vis-à-vis de l'extérieur, en particulier par le recours à une assistance technique coûteuse. Le tourisme ne s'arrête pas à ce seul niveau de la vie économique. Les liaisons établies par leur hétérogénéité, montrent bien l'inégalité des flux, même pour les pays proches et ayant un cadre touristique analogue. Les fluctuations sont vives, sauf pour certaines régions qui ont capté une clientèle régulière. L'abondance des concurrents potentiels laisse prévoir des perturbations rapides dans la géographie touristique du TM. Cette assertion de BURNET (1970) est encore d'actualité. La croissance de l'activité touristique est cependant vigoureuse. Depuis les années 70 jusqu'aux années 90, des pays ont plus que quadruplé le nombre de leurs clients (Taiwan, Irak, Népal...), d'autres l'ont triplé (Éthiopie, Ouganda, Venezuela) ou doublé (Colombie, Mexique, Thaïlande, Tunisie...). Des aires régionales se dégagent : Méditerranée, Caraïbes, Amérique Centrale; d'autres se constituent : Asie du Sud-Est, Amérique Andine) avec toujours une forte concentration en quelques points.

Dans les pays de départ, Amérique du Nord, Europe Occidentale, la clientèle potentielle est très large; d'où de belles perspectives (TEMPELMAN et

PEPPELENBOSCH, 1974; HOERNER, 1997). On peut s'étonner dès lors que certains pays refusent le tourisme (Cuba, l'Albanie) ou acceptent sa progression qu'avec prudence (Algérie).

Pourquoi dédaigner une activité qui permet de drainer des devises fortes, qui est caractérisée par un haut coefficient d'emplois, qui « vend » des biens naturels (soleil, plages...) sans exiger des investissements énormes ?

Différentes études sur les problèmes de la croissance du tourisme dans les PVD certains auteurs (CAZES, 1973 ; HAUHOUOT, 1976 ; LOZATO-GIOTART, DEWAILLY et al, 1993 ; HOERNER, 1997) ont relevé que le contact brutal de touristes riches avec une population pauvre et sous-employée, équivaut à un véritable traumatisme. Ce qui peut détourner les énergies d'une courageuse politique de développement. Il faut aussi signaler l'accentuation des dualismes régionaux introduits par le tourisme ainsi que la dégradation du paysage, un capital qu'il ne faut pas « brader ». Le tourisme est à la fois une activité rurale et une activité urbaine. Il est rarement la seule activité de la ville ou de l'aire rurale où il existe. Il se pose donc un problème de compatibilité entre l'activité de récréation et les autres activités représentées sur place ou à proximité. Il engendre de multiples problèmes économiques, sociologiques, économiques, culturels, techniques, dont l'espace est en grande partie le théâtre et l'enjeu. D'autres formes d'occupation et d'utilisation de l'espace peuvent interférer avec celles nées du tourisme, mais ce sont essentiellement les problèmes spatiaux posés par les activités touristiques qui nous intéressent. Tout aménagement touristique soulèvera donc la question de la gêne réciproque qu'il faut atténuer entre tourisme et agriculture, entre tourisme et industrie : concurrence sur le marché de la main d'œuvre, absentéisme provoqué dans l'industrie par une saison touristique, pollution apportée par certaines industries. (DERRUAU, 1974 ; LOZATO-GIOTART, 1993).

Le tourisme et plus largement les activités de loisirs et de récréation en milieu rural, sont des faits anciens. Mais ils n'ont pris de l'ampleur et ne sont devenus objets d'aménagement concertés que depuis peu (RENARD, 1976). Vis-à-vis des formes touristiques liées à la mer, au thermalisme ou à la montagne, le tourisme rural est un phénomène diffus, difficile à appréhender et qui prend des formes originales. Longtemps, les « touristes » du milieu rural furent des émigrés de retours au pays, des vacanciers ou des retraités. Nous pouvons citer en exemple les régions comme la Bretagne, le Massif Central et le Sud des Alpes. Cette situation est loin d'être le cas du Sud-Ouest ivoirien car, c'est une région qui est restée pendant longtemps quasi-inhabitée. Les ambiguïtés du tourisme rural demeurent. En effet, le tourisme en milieu rural doit résoudre des contradictions. Il lui faut satisfaire deux types de clientèle, l'une modeste qui recherche des hébergements bon marché, l'autre plus aisée, qui a le goût du retour à la nature. Cela explique le succès divers selon les régions et la variété des formes de loisirs pratiquées : pêche, baignade, randonnée, équitation, utilisation des voies d'eau, etc. (DALMASSO, 1976).

En espace rural comme ailleurs, au-delà d'un certain seuil, l'intrusion de l'activité touristique perturbe les équilibres fragiles du milieu. Des conflits dans l'utilisation de l'espace, notamment avec les résidences secondaires, aboutissent à l'inévitable spéculation foncière.

Cette tendance qui est très accentuée dans les PD, se présente t-elle de la même façon dans un PVD comme la Côte d'Ivoire où le tourisme demeure une activité jeune ?

L'intégration du tourisme est souvent difficile dans le cadre d'une agriculture modernisée et productrice. DIENOT (1981) a montré que sur le littoral oriental de la Côte d'Ivoire, les équipements touristiques s'insèrent dans la cocoteraie qui est l'une des principales bases de l'économie rurale. Mais, la présence du tourisme bloque-t-il l'évolution souhaitable de l'agriculture ?

CAZES (1973), évoque une autre forme de tourisme : « le tourisme vert » ou écotourisme. On ne le trouve que dans les régions où il s'y prête, c'est-à-dire autour des sites naturels ou aménagés, attractifs, auprès des forêts, de l'eau, des sites pittoresques, dans les aires de loisirs à proximité des villes, au contact des grandes concentrations touristiques : arrière-pays du littoral, périphérie des parcs naturels. Le tourisme ivoirien ne peut se concevoir sans une association de l'environnement forestier à la programmation et à la pratique des activités. Le domaine forestier est pour notre pays un bien naturel essentiel. Son rôle est aussi important que celui de la montagne dans les pays qui en sont pourvus d'autant plus qu'il crée une ambiance propre à l'évasion. L'originalité du tourisme ivoirien se trouve bien liée à cette forêt. En définitive, le tourisme n'exerce pas sur l'environnement naturel l'action polluante qui lui est reconnue ailleurs du fait de la relative jeunesse de cette activité et de la faiblesse du flux en direction de la Côte d'Ivoire. L'action pour la conservation de l'environnement naturel ne s'exerce pas contre le tourisme en tant qu'agent déprédateur mais contre l'Homme ivoirien dont l'action s'oppose aux intérêts du tourisme. Le tourisme rapporte actuellement aux PVD 55 milliards de dollars (WESTLAKE, 1989); revenus qui, pour une bonne part, sont liés à l'écotourisme. WESTLAKE affirme aussi que le Kenya, par exemple, retire chaque année 350 millions de dollars, qu'il doit presque entièrement à sa faune. Au Costa Rica, où 60 % des visiteurs sont attirés par les parcs nationaux (BOO, 1990), les devises provenant du tourisme se sont élevés en 1986 à 138 millions de dollars ; tout indique depuis lors une augmentation assez substantielle. En 1986, les Galápagos ont rapporté à l'Équateur 180 millions de dollars en devises, là encore principalement grâce à l'écotourisme (HEALY, 1988).

Pourquoi l'écotourisme connaît une pareille vogue ailleurs et non en Côte d'Ivoire et plus singulièrement pas dans le Sud-Ouest ivoirien ? Bien qu'aucune étude exhaustive n'ait été réalisée, les hypothèses abondent. Ce genre de

tourisme existe dans le Sud-Ouest, mais il n'est qu'un appendice du balnéaire. La préservation de l'environnement naturel a toujours été et reste une préoccupation majeure pour l'État ivoirien car ses implications sont nombreuses au niveau de l'agriculture (HAUHOUOT, 1978). La naissance et le développement du tourisme et en particulier les activités de loisirs qui l'accompagnent ont remis à l'ordre du jour la question de l'équilibre du milieu naturel. Les plages sont devenues pour les citadins résidents et les touristes étrangers, un lieu privilégié de loisirs. Ce qui soulève la question du littoral océanique et les problèmes de la pollution. En effet, les plages sont la principale destination du tourisme de week-end dont Abidjan est le principal foyer d'émission. Cependant ces plages sont devenues un sujet supplémentaire de préoccupation des pouvoirs publics. On ne peut plus les fréquenter sans y rencontrer une multitude de boules de goudron. La propreté des sables est remplacée par un tapis noir particulièrement répugnant. L'apparition de boules de goudron sur les plages a commencé à prendre de grandes proportions dès la fin de l'année 1967, mais elle reste malgré toute limitée à quelques parties du littoral. Aucune plage n'est aujourd'hui à l'abri de cette forme de pollution. La gravité de cette situation tient au fait que parmi les pays côtiers de l'Ouest Africain, la Côte d'Ivoire est la plus touchée par l'invasion de goudron. Les plages du Ghana, de la Sierra Leone et du Bénin ne sont que passagèrement concernées. Une étude faite par le CIAPOL (1992), confirme cet état de faits. Le littoral sud-ouest semble pour l'instant épargné par cette situation. Ce qui constitue d'ailleurs un facteur positif pour le tourisme balnéaire.

L'évaluation de l'effet économique du tourisme n'est pas facile à faire. Le tourisme international est apparemment le mieux connu, grâce aux contrôles de l'Office des Changes de chaque pays. Ce n'est pas toujours vrai dans les PVD, car cette structure, soit elle est inexistante, soit elle existe, mais reste à la merci du « marché noir », c'est-à-dire des échanges de gré à gré.

Si on se réfère à DALMASSO (1976), les recettes globales du tourisme international ont presque décuplé en 20 ans et il faudrait y ajouter la valeur des exportations de biens reliée directement au tourisme comme à celle des articles des sports d'hiver ou des navires de plaisance. Cette affirmation paraît de nos jours désuète. Cependant, l'idée qu'elle véhicule demeure. En effet, sur les bases de l'OMT, les recettes touristiques internationales en 1994 sont de 340 milliards de dollars environ. Leur progression est d'un peu plus de 7 % par an de 1990 à 1994, avec une sérieuse reprise de 1993 à 1994 : plus de 10 %. Pendant ces dix dernières, de 1984 à 1994, ces recettes mondiales se sont accrues de près de 23 % par an (HOERNER, 1997). On peut tirer des enseignements des données de l'OMT.

Le tourisme international intra-zone est une caractéristique très forte (près de 80 % pour la Communauté Européenne); une grande partie du TM, telle que l'Afrique, l'Asie du Sud et le Moyen Orient, ne reçoit guère plus de 5 % de ces recettes.

Cette approche financière constitue cependant l'un des problèmes majeurs de l'étude économique du tourisme. En effet, d'une part, les méthodes de calcul ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre et, d'autre part, il semble que l'on ne prenne pas entièrement en considération la grande diversité des dépenses et des recettes avec un effet de sous et/ou de sur-estimation. Le solde de la balance touristique est un élément essentiel de la balance des paiements dans les pays comme la Grèce ou l'Espagne. A l'intérieur du pays, le calcul des dépenses touristiques ne doit pas s'arrêter aux seules dépenses de nourriture et d'hébergement. Il faut y intégrer une fraction des dépenses de loisirs, l'achat des biens durables affectés aux vacances, les investissements en résidences secondaires, sans oublier qu'une partie des sommes consacrées à l'achat d'automobiles ou de vêtements est en relation immédiate avec l'activité touristique. Les estimations des comptables nationaux, en dépit des

imprécisions, sont cependant impressionnantes. En France, les dépenses de loisirs et du tourisme représentent 16 % de l'ensemble de la consommation des ménages et, par la valeur ajoutée, le tourisme est au quatrième rang des activités après les services, les industries mécaniques et électriques, les commerces et le bâtiment. Ces flux monétaires s'irradient dans les autres secteurs de l'économie.

Le tourisme génère aussi des emplois. D'une manière générale, les emplois directement créés par le tourisme sont moins nombreux qu'on ne l'imagine. En effet, les progrès de la productivité, les concentrations des équipements et des établissements tendent à freiner la progression des emplois réguliers. L'impact du tourisme sur l'emploi agricole est très faible. Il en va de même pour l'industrie (tout au plus maintient-il l'industrie de consommation existante). C'est dans le secteur du commerce, des services et du bâtiment que ses effets sont les plus nets. BILLET (1972), cité par DALMASSO (1976), estime que seulement 40 à 50 % de la population active en France sont concernés directement ou indirectement par le tourisme. Mais, il faudrait aussi faire une analyse coût-bénéfice des effets finaux du tourisme. D'un point de vue global, il est bien certain que les revenus du tourisme doivent être diminués de la valeur des désutilités nées de la surcharge des réseaux et de la chute de la production industrielle qui sont la contrepartie de la concentration estivale des congés.

Après toutes ces considérations, que devons-nous retenir de cette revue de littérature?

Il est vrai que l'on ne dispose pas de moyens pour évaluer correctement les conséquences socio-économiques du développement touristique. On peut simplement repérer par des études localisées, les effets positifs ou négatifs sur l'emploi, les revenus, la démographie, la consommation de l'espace. Cependant, il est difficile de connaître les véritables bénéficiaires des retombées touristiques. En définitive, le tourisme apparaît dans son ensemble, comme une activité organisée par et pour des citadins des grandes agglomérations des pays

développés. L'espace touristique est donc « colonisé » et structuré selon les besoins et les goûts des touristes. Fort de ces constats, notre étude retiendra les problèmes essentiels suivants.

1.5 - PROBLEMES

Problème 1 : Les fondements réels du tourisme dans le Sud-Ouest ivoirien

De nos jours, les activités tertiaires jouent un rôle fondamental dans l'organisation spatiale de la société. Le littoral sud-ouest est resté pendant longtemps en dehors des grandes initiatives de développement de la Côte d'Ivoire, du fait de son enclavement et de l'absence d'une infrastructure capable de supporter les activités économiques. Cependant, au cours de la décennie (1970) du développement de la Côte d'Ivoire, une grande attention est accordée à cette région. C'est ainsi, qu'avec la création de l'ARSO, cette région est transformée fondamentalement sur les plans agraire, urbain, industriel et touristique. Si la signature spatiale des activités agraires et industrielles est visible, celle du tourisme l'est-elle ? En d'autres termes, l'intensité de l'activité économique dans le Sud-Ouest ivoirien a-t-elle créé les conditions d'un tourisme viable ?

Problème 2 : Opposition entre les résultats du tourisme et les possibilités des sites.

La côte rocheuse du Sud-Ouest ivoirien, fort accidentée, comporte de belles plages : nous avons à l'ouest les plages de Grand-Béréby, de Boubélé et de San Pedro. Dans la partie Est, nous trouvons les plages de Monogaga, de Pauli-plage et de Latéko. Ces différents sites sont accessibles soit par voie terrestre, soit par voie aérienne ou par voie maritime. Cette frange littorale jouit de conditions climatiques particulières. Malgré ces conditions le constat est sévère: pas plus de deux tiers des touristes restent plus de 2 nuits dans un réceptif de la frange littorale. Cette situation nous interroge : pourquoi la fréquentation des sites touristiques du littoral sud-ouest ivoirien reste-elle faible alors que les conditions d'accessibilité et les structures touristiques semblent adéquates ?

Problème 3 : Le tourisme est-il un épiphénomène ou a-t-il un impact réel sur la région du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire ?

La création de l'ARSO en 1970 a changé les perspectives de cette région. En effet, l'une des missions de cette société d'État en matière touristique était de modifier considérablement le milieu socio-économique dans lequel s'insère l'équipement, et cela grâce à l'amélioration de la liaison Abidjan-San Pedro, la construction du port et l'avènement de l'agro-industrie. Ainsi, les villes de Sassandra, San Pedro, Grand-Béréby et Tabou deviennent des supports à l'équipement touristique. La région comptait en janvier 1998, 15 grands réceptifs avec une capacité dont plus de la moitié à San Pedro. Le constat est significatif : alors que toutes les villes littorales du Sud-Ouest ivoirien présentent chacune à sa manière des atouts naturels, pourquoi San Pedro regroupe à elle seule plus de la moitié des structures touristiques ?

2 - OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

Il s'agit de relever succinctement les résultats que nous nous proposons d'atteindre et d'élaborer une démarche permettant de les réaliser.

2.1 - Les objectifs

Les objectifs à atteindre par rapport aux questions posées par la recherche sont les suivants :

2.1.1 - Objectif général

Les préoccupations de cette recherche peuvent se résumer dans l'objectif principal suivant : mettre en évidence les forces et les faiblesses du tourisme dans une région dont les potentialités en la matière sont importantes.

2.1.2 - Les objectifs spécifiques

Nous avons trois objectifs spécifiques de recherche :

1. mettre en évidence les virtualités touristiques de la région ;
2. déterminer les éléments de la politique touristique et leur application sur le terrain ;
3. évaluer l'impact social, économique et spatial de l'activité touristique.

2.2 - Méthodologie

Cette partie méthodologie se présentera comme suit :

- hypothèses de travail;
- variables d'analyse;
- recherche sur le terrain;
- traitement des données.

2.2.1 - Hypothèses de travail

L'hypothèse centrale qui découle de cette préoccupation est la suivante : le sous-développement du tourisme littoral dans le Sud-Ouest ivoirien ne découle pas des faiblesses de potentialités, mais d'une absence de leur exploitation systématique.

Les hypothèses spécifiques de recherche sont constituées par les idées majeures suivantes :

1. les atouts naturels du milieu confèrent à la région du sud-ouest de réelles aptitudes au tourisme balnéaire;
2. l'insuffisance des moyens de communication dans le Sud-Ouest constitue une entrave au développement du tourisme;
3. le dysfonctionnement spatial des équipements touristiques, dans le Sud-Ouest ivoirien, est fonction de l'importance des localités.

2.2.2 - Les variables d'analyse

Elles sont des indicateurs quantitatifs et qualificatifs regroupés de la façon suivante :

- les variables caractérisant le milieu humain traditionnel;
- les variables relatives au milieu naturel;
- les variables spatiales;
- les variables liées aux équipements.

2.2.2.1 - Les variables caractérisant le milieu humain traditionnel

Elles permettent d'appréhender des faits sociaux et démographiques tels que le dynamisme du flux touristique, la structure de ce flux et des autres acteurs dans le domaine touristique. Nous avons :

- le sexe;
- l'origine;
- la nationalité;
- l'âge;
- la profession;
- le niveau d'instruction;
- le statut matrimonial;
- l'ethnie.

2.2.2.2 - les variables relatives au milieu naturel

Ces variables donnent des renseignements sur le rôle que joue chacune de ces variables dans le phénomène touristique.

- le régime pluviométrique;
- les ressources en eau;
- les sols et les aptitudes culturales des sols;
- le couvert végétal;
- le climat;
- le niveau d'occupation des activités.

2.2.2.3 - Les variables spatiales

Ces variables renseignent sur la répartition des structures touristiques dans les localités étudiées et des relations qui existent entre le littoral et ces structures touristiques. Les plus significatives sont :

- le nombre de sites touristiques;
- l'étendue en km² de la zone d'influence;
- la distance du site par rapport à la capitale régionale;
- la taille des réceptifs touristiques;
- la date de création des réceptifs touristiques;
- le nombre de voies qui desservent le site;
- le nombre de touristes.

2.2.2.4 - Les variables liées aux équipements

A travers ces variables, nous avons une idée sur le niveau de structuration de l'espace d'étude. Les variables étudiées sont :

- le nombre d'équipements touristiques;
- la typologie des équipements touristiques;
- la densité des voies de communication;
- la typologie des voies de communications.

2.2.3 - recherche sur le terrain

Nous avons procédé à une enquête par sondage auprès d'une partie de l'ensemble (l'échantillon). Trois grandes catégories d'unités d'observation se dégagent de cette enquête :

- d'abord, celles qui nous renseignent sur l'espace d'étude et l'activité touristique ;
- ensuite, celles qui nous renseignent sur les touristes, les propriétaires de réceptif, et le personnel ;
- enfin, les unités d'observation concernant les moyens de liaisons.

Cette analyse se faisant au niveau scalaire de la localité pour relever la ségrégation introduite par l'activité touristique, les unités d'observation retenues sont :

- découpage administratif : Préfectures, Sous-Préfectures, Communes,
- aires des ethnies traditionnelles;
- divisions en zones géographiques : zones urbaines, semi-urbaines et rurales;
- taille ou la catégorie des réceptifs : grand standing, moyen, sommaire.

Pour mieux appréhender ces paramètres, nous choisissons de travailler à différents niveaux scalaires :

- le niveau international et national en ce qui concerne les touristes ;
- le niveau international, national et local s'agissant des propriétaires de réceptifs ;
- le niveau international, régional, national et local s'agissant du personnel.

Les unités d'observation concernant les moyens de communication se rapportent aux liaisons qui existent entre les différents sites touristiques, aux échelles régionale et locale. Ce sont essentiellement :

- les routes ;
- les pistes ;
- les aéroports ;
- les ponts ;
- les gares routières ;
- les télécommunications.

Parallèlement à cela, nous avons eu des entretiens (**Annexe 1**) avec certains responsables des différents services ou organismes, des établissements touristiques et para touristiques, ainsi qu’avec les populations des sites touristiques. Les critères de sondage suivent la logique suivante :

- distance par rapport à la source d'émission;

- distribution spatiale du phénomène : flux;
- conditions d'accès : autoroutes, routes, pistes, sentiers, voie aérienne, voie maritime;
- densité des sites : points de chute, nuages, agglomérations;
- temps moyen du parcours;
- distance réceptif-localité : centre/périphérie;
- fréquence sur les sites : intensité/saisons.

2.2.3.1 - La base de sondage

Le Sud-Ouest ivoirien se distingue par son caractère essentiellement pionnier. En effet, cette zone étant essentiellement agricole, nous nous sommes intéressé aux centres urbains. L'espace régional se dessine en fonction des facteurs naturels. On distingue deux zones assez homogènes :

- la zone littorale couvrant d'Est en Ouest les localités de Sassandra, San Pedro, Grand-Béréby et Tabou,
- l'arrière-pays englobant les localités de Gueyo, Grabo, Méagui, Buyo, Grand-Zattry et Soubré.

Toutes ces zones n'ont pas été couvertes par l'enquête. La base de sondage est constituée par l'ensemble des vacanciers des cinq principaux pôles d'attraction du tourisme dans le Sud-Ouest ivoirien (Soubré, Sassandra, San Pedro, Grand-Béréby et Tabou). Les recherches dans ces localités nous ont permis de vérifier nos hypothèses. Ces localités renferment des installations qui ont été mises en place en vue de promouvoir le tourisme dans le Sud-Ouest ivoirien (**Figure 5**).

2.2.3.2 - L'échantillonnage

La sélection de l'échantillon d'étude s'est faite par une méthode non probabiliste, notamment le choix raisonné des sites par la fixation des quotas par site et le choix de périodes d'enquête.

L'échantillonnage par fixation de quotas a consisté à construire un échantillon qui ressemble à la population parente, à partir d'informations statistiques sur la structure de cette population.

Pour établir les quotas, il a été nécessaire de disposer de statistiques à jour en ce qui concerne la population à enquêter. Les quotas ont été respectés sur le terrain.

2.2.3.2.1 - Méthode par choix raisonné des sites d'enquête

Le sondage par choix raisonné a consisté à sélectionner des individus, qui sont caractéristiques de la population de vacanciers dans son ensemble. La validité du choix dépend de l'habilité de celui qui le fait ; même si elle prête généralement à discussion. Notre connaissance des activités touristiques du Sud-Ouest a guidé le choix des sites d'enquête et la fixation des quotas selon l'importance nationale et régionale du site.

Nos enquêtes ont porté sur les populations de vacanciers que nous avons trouvées dans les établissements classés et les établissements non classés des localités cibles, les populations locales, les opérateurs touristiques et les autorités administratives des localités cibles.

2.2.3.2.2 - Méthode d'échantillonnage sur place pour chaque site d'enquête

Concernant la population des vacanciers, nous avons procédé à une série d'études transversales à intervalles répétés pour en suivre l'évolution. Plus un échantillon est grand, plus il a de chances de donner une idée exacte de la population de laquelle il est tiré. Quelle que soit la catégorie des établissements hôteliers (classés ou non classés), nous avons opéré un choix prenant en compte la capacité hôtelière. Nous sommes parti du principe que le quota d'enquêtés est proportionnel à la capacité hôtelière de chaque réceptif hôtelier selon les saisons touristiques (haute saison touristique et basse saison touristique). Ainsi, pendant la haute saison touristique le quota d'enquêtés sera égal au nombre de chambres. Pendant la basse saison touristique le quota d'enquêtés sera égal à la

moitié de chambres disponibles. La troisième vague d'enquêtes a lieu toute l'année englobant du coup les saisons touristiques. Cependant, il a été plus aisé d'enquêter sur les populations locales, les opérateurs économiques et les autorités administratives. Au niveau de la population locale nous nous sommes adressé au représentant des groupes d'âge (jeune adultes et vieux). Quant aux opérateurs économiques et administratifs, leur nombre étant restreint, nous les avons tous interrogés.

2.2.3.2.2.1 - Choix de la période d'enquête

L'enregistrement s'est fait sur le site au point d'enquête deux fois en fonction des saisons touristiques (grande saison touristique et basse saison touristique) et une fois de façon invariable. Le questionnaire a été administré à une cohorte, c'est-à-dire une population spécifique qui vit un même événement dans laquelle on a sélectionné périodiquement des échantillons pour étudier les évolutions. Un échantillon a été interrogé six mois après sa sortie. ; un autre échantillon a été interrogé un an plus tard, puis un troisième échantillon deux ans après. La difficulté de ce plan est celui de la perte d'individus sur la période. Les enquêtes ont débuté en 1995 (novembre à mai). Ensuite, six mois après la première période d'enquête, le deuxième passage d'enquêtes a lieu en 1996 (décembre, janvier, juin et août). Enfin vingt quatre mois après le deuxième passage d'enquête, c'est-à-dire en 1999 pendant toute l'année nous avons enquêté toute notre zone d'étude : Soubré, Sassandra, San Pedro, Grand-Béréby et Tabou.

2.2.3.2.2.2 - Choix des jours d'enquête

Les jours d'enquête ont été lundi, vendredi, samedi et dimanche. Ce choix d'enquête se justifie par le fait que ce sont les jours où les touristes sont accessibles. Le dimanche et le lundi sont les jours de retour au bercail, car la plupart du temps les touristes doivent retrouver leur lieu de travail. Les vendredis et les samedis, au contraire les touristes arrivent généralement au lieu de séjour. En fait, les touristes qui arrivent vendredi retournent pour la plupart

d'entre eux le dimanche, tandis que ceux qui arrivent le samedi rentrent le lundi. Il ressort par ailleurs que le séjour ne dépasse pas deux nuitées. Quant aux autres enquêtés, nous n'avons agi selon leur disponibilité.

2.2.3.2.2.3 - Choix des répondants

L'unité d'observation a été la famille (européenne) représentée en général par trois éléments en moyenne (père, mère, fils ou fille ou encore un ami de la famille). Cette taille correspond au contenu d'une voiture de tourisme. Mais il arrive aussi qu'elle contienne deux membres ou même un seul parfois aussi 4 membres. Le **tableau 3** résume le nombre d'enquêtés pendant notre étude.

L'enquête sur la population tenancière de maquis à été faite en fonction l'importance de l'établissement au moment de l'enquête. Ainsi, lors de tous nos passages, nous avons enquêté sur 4 maquis à Soubré, 3 à Tabou, 5 maquis et 3 restaurants à Grand-Béréby, 44 maquis et 14 restaurants à San Pedro et 4 maquis et 4 restaurants à Sassandra.

Tableau 3 : Statistiques des enquêtés

Enquêtés	**1er passage**	**2ème passage**	**3ème passage**
Touristes	281/500	300/500	279/500
Tenanciers de maquis	56	73	81
Propriétaires d'établissement hôtelier	15	18	25
Représentant des jeunes	5	5	5
Représentant des vieux	5	5	5
Représentant des commerçants	10	10	10
Autorité Administrative	5	5	5
Autorité communale	5	5	5
TOTAL	**382**	**421**	**415**
Source : Enquêtes personnelles, 1995/1996/1999.			

Figure 5 : Les sites d'enquête

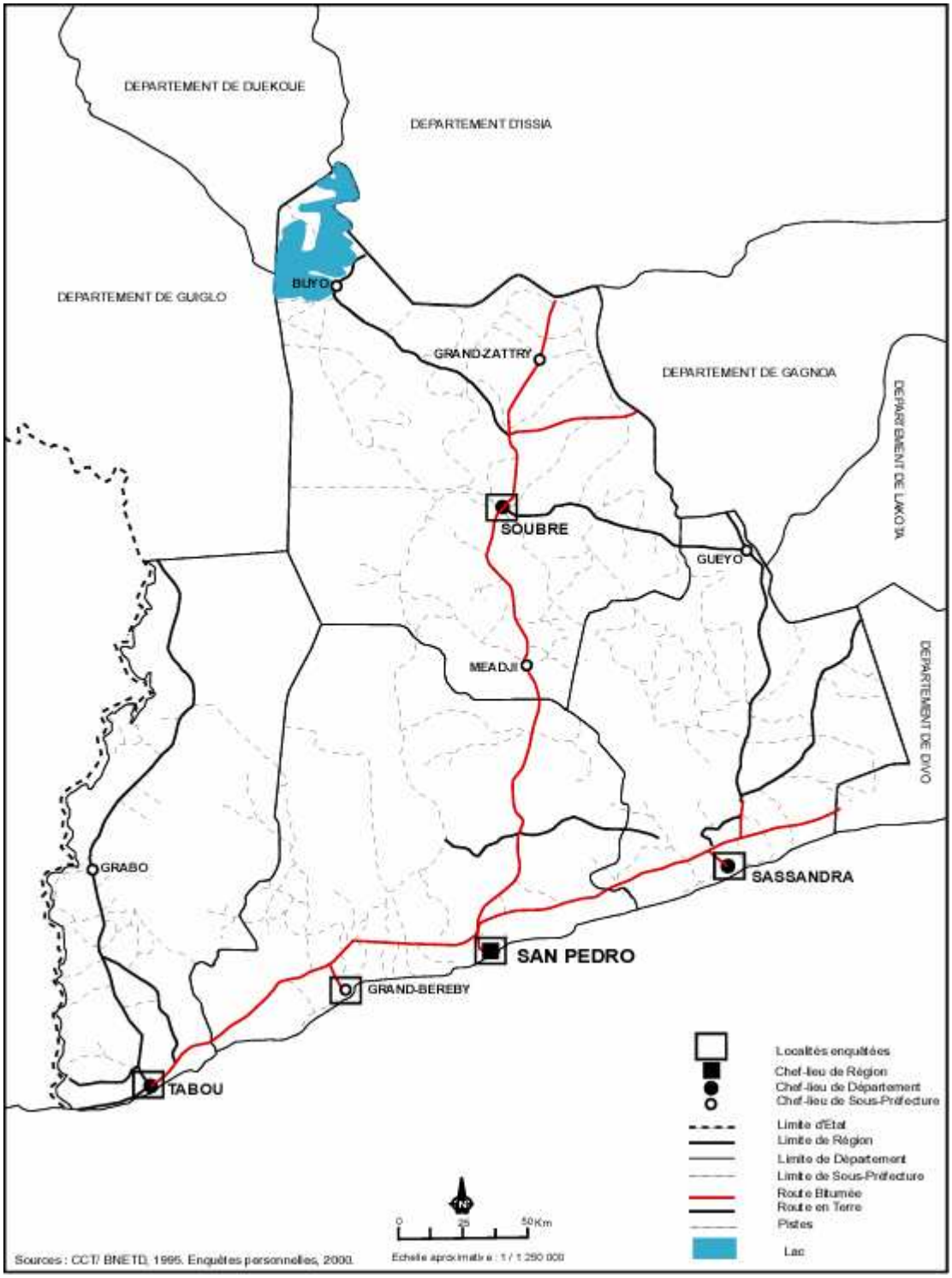

2.2.4 - Le traitement des données

La constitution des bases de données géographiques sur les activités touristiques du littoral sud-ouest ivoirien a pour objectifs de percevoir les aspects quantitatifs liés au phénomène touristique. Le principe directeur de ce Système d'Information Géographique est de réunir des informations (services touristiques), et de générer la constitution des indicateurs de planification touristique, par croisement des informations, à représenter de façon cartographique.

Les résultats de la base de données du littoral sud-ouest permettent de faire la typologie des différentes structures touristiques.

Le matériel informatique utilisé dans cette étude est celui de l'Institut de Géographie Tropicale (LATIG et GRALIT). Il s'agit de systèmes de cartographie pilotés par les logiciels Microstation, Arcview et Adobe Illustrator. Les tableaux et les graphiques ont été réalisés sous Excel. Le logiciel Word a servi au traitement de texte.

2.2.4.1 - Présentation de la Base des Indicateurs Touristiques

Une base de données est un ensemble structuré d'informations concernant un ou plusieurs thèmes. Ces informations sont organisées de manière à être aisément retrouvées par des requêtes simples.

La base des indicateurs touristiques est considérée comme un système d'informations géographiques. En effet, les informations qui y sont insérées sont toutes référentes à une entité spatiale pré-définie. Ce rattachement à une entité est fondamental dans le champ de la planification ou de la gestion touristique, car il permet de caractériser les zones géographiquement circonscrites.

Le découpage en îlots opéré par l'INS a été conservé comme entité géographique fondamentale pour la constitution de la base.

A chaque îlot a été associé un ensemble d'informations concernant les aspects socio-démographiques, les aspects à l'habitat et au foncier, et ceux concernant l'accès aux services touristiques.

2.2.4.1.1 - Contenu de la Base de Données

Les informations actuellement disponibles dans la Base des Indicateurs Touristiques sont des données recueillies auprès des services publics des ministères et des enquêtes de terrain. Elles ne concernent que le domaine urbain des localités de Soubré, Sassandra, San Pedro, Grand-Béréby et Tabou.

2.2.4.1.2 - Acquisition des données

Les objets graphiques et ponctuels sont saisis sur Microstation et Arcview. Ce sont les îlots et le réseau hydrographique et les équipements.

Les données attributaires sont les informations qui sont rattachées à chaque donnée graphique. Elles sont saisies sous Arcview qui permet de construire les tables attributaires en s’appuyant sur les logiciels DBase ou Excel.

2.2.4.1.3 - Structuration et traitement des données

Cette étape est essentiellement faite sous Arcview. Il s'agit de l'organisation générale de l'ensemble de l'information.

On a trois types de traitement : le traitement cartographique, le traitement statistique et l'analyse spatiale.

Le traitement cartographique concerne l'ensemble des cartes thématiques au format A4.

Concernant le traitement statistique, nous avons utilisé les logiciels DBase, Excel et Arcview. On peut ainsi calculer des superficies, des distances cumulées etc. Enfin, l'analyse spatiale a été faite sous Arcview, ce qui a permis par exemple une réflexion plus approfondie sur la composition des tissus touristiques : les effets de proximité, les effets de corrélation etc. A ce niveau, on a fait beaucoup de combinaisons et de compositions comme par exemple la localisation d'un aménagement futur.

2.2.5 - Les principaux résultats

Les résultats auxquels nous aboutissons sont les suivants :

- constitution d'une base de données touristiques sur les localités de Soubré, Sassandra, San Pedro, Grand-Béréby et Tabou afin de disposer d'informations d'aide à la décision utiles aux autorités régionales et locales par l'utilisation d'un SIG.
- réalisation d'un atlas infographique sur les atouts touristiques du Sud-Ouest ivoirien.

2.2.6 - Les difficultés rencontrées sur le terrain

De nombreux problèmes se sont posés au niveau de la recherche de l'information quantitative : les contraintes et l'indisponibilité des données sur l'industrie touristique.

2.2.6.1 - Les contraintes

Les contraintes ont été variables. En effet, nous avons été témoin du refus systématique de certains touristes ou enquêtés de répondre à nos questions.

Parfois il s'est trouvé le nombre d'enquêtés n'a pu être atteint sur tous les sites. Il nous a fallu pouvoir à cette lacune en recueillant le maximum de données sur les autres points afin de combler la lacune.

Il y a eu aussi le fait que nous n'avons pas pu rester le plus longtemps avec certains enquêtés car il ne fallait oublier la raison essentielle de leur présence en ces lieux : le repos. Il a été donc important d'être précis et bref pendant nos enquêtes.

Les réactions imprévisibles des touristes, des chefs ou propriétaires d'établissement ou des autorités administratives ont fait qu'il fallait à chaque interview expliquer le bien fondé de cette étude.

Tous les touristes ne trouvent nécessairement sur le même site choisi. Il a fallu suivre ceux qui se détachaient du groupe pour la recherche d'un site plus pittoresque.

2.2.6.2 - L'indisponibilité des données sur l'industrie touristique

Concernant les données sur l'industrie touristique, les seules statistiques « fiables » sont celles de 1996. Les raisons sont variables :

- le manque d'organisation au niveau des structures intervenant dans le domaine touristique ;
- le manque de professionnalisme au niveau des opérateurs du secteur touristique. En effet, ceux-ci ne jugent pas opportun de déclarer leur chiffre d'affaires et les statistiques concernant les entrés et les sorties dans leur établissement.

Tableau 4 : Résumé de la méthodologie

Problèmes	Objectifs	Hypothèses	Unités d'observation	Variables	Méthodologie et techniques	Expression des résultats	Plan
Partant des constats, pourquoi la signature spatiale du tourisme demeure encore moins significative dans le Sud-Ouest ivoirien ?	*Mettre en évidence les forces et les faiblesses du tourisme dans une région dont les potentialités en la matière sont importantes.*	*Le sous-développement du tourisme littoral dans le Sud-Ouest ivoirien ne découle pas des faiblesses de potentialités, mais d'une absence de leur exploitation systématique.*	*Les unités d'observation sont multiples : l'Afrique, la Côte d'Ivoire et le Sud-Ouest ivoirien. Elles rendent les analyses aisées du point de vue des données d'ordre général.*	*Elles concernent le cadre physique, humain et les équipements de la région et des villes du Sud-Ouest ivoirien.*	*Revue de la littérature, enquêtes de terrain, données cartographiques et statistiques.*	*Cartes, tableaux, graphiques et photographiques.*	*Introduction générale* *Problématique* *Objectifs et méthode*
Problème de potentialités touristiques. Si la signature spatiale de l'agriculture est visible, celle du tourisme l'est-elle ? L'intensité de l'activité économique dans le Sud-Ouest a-t-elle créé les conditions d'un tourisme viable ?	Mettre en évidence les virtualités touristiques.	Les atouts naturels du milieu confèrent à la région du Sud-Ouest de réelles aptitudes au tourisme.	Echelles d'observation : La région Sud-Ouest ivoirien chef-lieu de département du Sud-Ouest ivoirien (Soubré, San Pedro, Sassandra, Grand-Béréby, Tabou)	Variables de potentialités : Littoral, climat, géologie et pédologie, végétation, hydrographie, faune, les données démographiques et économiques et les données infra structurelles.	Etude comparative des données statistiques, graphiques et cartographiques.	Cartes d'inventaire des potentialités, cartes de synthèse, histogrammes et courbes. Photographies.	*Première partie:Les fondements du tourisme dans le Sud-Ouest ivoirien* Chapitre 1:Les ressources naturelles Chapitre 2:Les ressources humaines et techniques.
Problème de mise en valeur touristique. Pourquoi la fréquentation des sites touristiques du littoral sud-ouest reste-elle faible alors que les conditions d'accessibilité et les structures touristiques semblent adéquates ?	Déterminer les éléments de politique touristique et leur application sur le terrain.	L'insuffisance des moyens de communication dans le Sud-Ouest ivoirien constitue une entrave au développement touristique.	Echelles d'observation : La région du Sud-Ouest ivoirien. Le littoral, l'arrière-pays. Les villes (Soubré, Sassandra, Tabou, San Pedro, Grand-Béréby).	Variables de mise en valeur : Les données du milieu naturel, le cadre humain, les données spatiales et les équipements.	Etude comparative des plans quinquennaux, des données statistiques et cartographiques.	Tableaux comparatifs, cartes d'inventaire, cartes de synthèse et graphiques. Photographies.	*Deuxième partie:L'aménagement touristique du Sud-Ouest ivoirien.* Chapitre 3 :Le développement du tourisme dans le Sud-Ouest ivoirien. Chapitre 4 :L'aménagement des zones touristiques du Sud-Ouest ivoirien.
Problème d'impact et de structuration spatiale. Toutes les villes du littoral sud-ouest présentent chacune à sa manière des atouts naturels, pourquoi San Pedro regroupe à elle seule plus de la moitié des structures touristiques ?	Evaluer l'impact social, économique et spatial de l'activité touristique dans le Sud-Ouest ivoirien.	Le dysfonctionnement spatial des équipements touristiques dans le Sud-Ouest ivoirien est fonction de l'importance des localités.	Echelles d'observation : La région Sud-Ouest ivoirien Les départements Les villes (Soubré, Sassandra, Tabou, San Pedro, Grand-Béréby).	Variables d'impact et de structuration spatiale : La capacité d'hébergement, l'indice de fréquentation touristique, le nombre d'arrivées dans la région, le taux d'occupation hôtelier, le système de ravitaillement, les maquis, les données sociopolitiques.	Analyse de données statistiques et cartographiques.	Cartes d'inventaire et de synthèse. Tableaux et graphiques de comparaison. Photographies.	*Troisième partie:L'emprise socioéconomique et spatiale du tourisme dans le Sud-Ouest ivoirien***.** Chapitre 5:Le poids du Sud-Ouest dans le développe-ment touristique de la Côte d'Ivoire. Chapitre 6:Le tourisme de séjour dans le Sud-Ouest ivoirien. Chapitre 7:Eléments pour un développement amélioré du tourisme dans le Sud-Ouest ivoirien.

3. - PLAN DE REDACTION

Le traitement des informations issues des recherches documentaires et des enquêtes sur le terrain nous permettent d'aboutir à des résultats qui s'articulent autour de trois principaux axes.

Les fondements du tourisme littoral dans le Sud-Ouest ivoirien.

Dans cette partie, nous analysons les différents facteurs susceptibles d'expliquer le dynamisme touristique du Sud-Ouest ivoirien. Les fondements du tourisme dans le Sud-Ouest ivoirien sont :

- Les ressources naturelles.
- Les ressources humaines et techniques.

L'aménagement touristique du Sud-Ouest ivoirien.

Il s'agira dans cette deuxième partie de voir les formes spatiales du développement touristique. Du fait du cadre physique, ces formes d'occupation spatiale sont variées et calquées sur le modèle occidental. Ce modèle doit être régulé pour ne pas mettre en cause la gestion de l'environnement.

Cette partie comportera trois chapitres :

- Le développement du tourisme.
- L'aménagement des zones touristiques.

L'emprise spatiale et socio-économique du tourisme dans le Sud-Ouest ivoirien.

Cette troisième et dernière partie, fera le bilan de l'emprise spatiale et socio-économique du tourisme et les perspectives. Elle s'articule autour des axes suivants :

- Le poids du Sud-Ouest dans le développement touristique de la Côte d'Ivoire.
- Le tourisme et la trame socio-économique du Sud-Ouest ivoirien.
- Éléments pour un développement touristique amélioré dans le Sud-Ouest ivoirien.

La conclusion qui nous permet d’évoquer l'avenir du tourisme dans la région, nous offre l'occasion de dire un mot sur le rôle du tourisme dans l'organisation du littoral sud-ouest ivoirien.

PREMIERE PARTIE

LES FONDEMENTS DU TOURISME LITTORAL DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN

PREMIERE PARTIE : LES FONDEMENTS DU TOURISME LITTORAL DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN

INTRODUCTION

Ce n'est pas la première fois que le tourisme bénéficie d'une attention particulière dans les différents programmes de développement. Déjà, dans la deuxième décennie du développement économique de la Côte d'Ivoire, allant de 1970 à 1980, toute la vie nationale s'était trouvée marquée par cette nouvelle industrie. Cette orientation politique donnée au tourisme a été inaugurée d'abord en 1970 par la création d'un ministère spécialisé confié à un Ministre d'Etat, ensuite au cours de l'année 1972 par une séance spéciale du Parlement consacrée au tourisme, et enfin en mars 1973 par l'inauguration du village de vacances d'Assouindé et l'adoption par le gouvernement ivoirien d'un code d'investissement touristique venant se joindre au code général des investissements.

L'intérêt porté au littoral sud-ouest ivoirien vient du fait que cette région est différente du littoral Est et des environs d'Abidjan, jusque là exploités. En effet, elle réunit un certain nombre d'avantages pour devenir une région touristique.

Avant de dégager les potentialités touristiques du Sud-Ouest ivoirien nous analyserons d'abord la validité des composantes naturelles du tourisme, ensuite les ressources naturelles et enfin les ressources humaines et techniques.

CHAPITRE 1 : LES RESSOURCES NATURELLES DU SUD-OUEST IVOIRIEN

Pour établir des liens entre l'activité touristique et les potentialités du cadre, nous analyserons successivement le cadre physique et géomorphologique du Sud-Ouest, le climat, le contexte géologique, la végétation, la faune et enfin le réseau hydrographique de la région.

Figure 6 : Composantes naturelles du tourisme

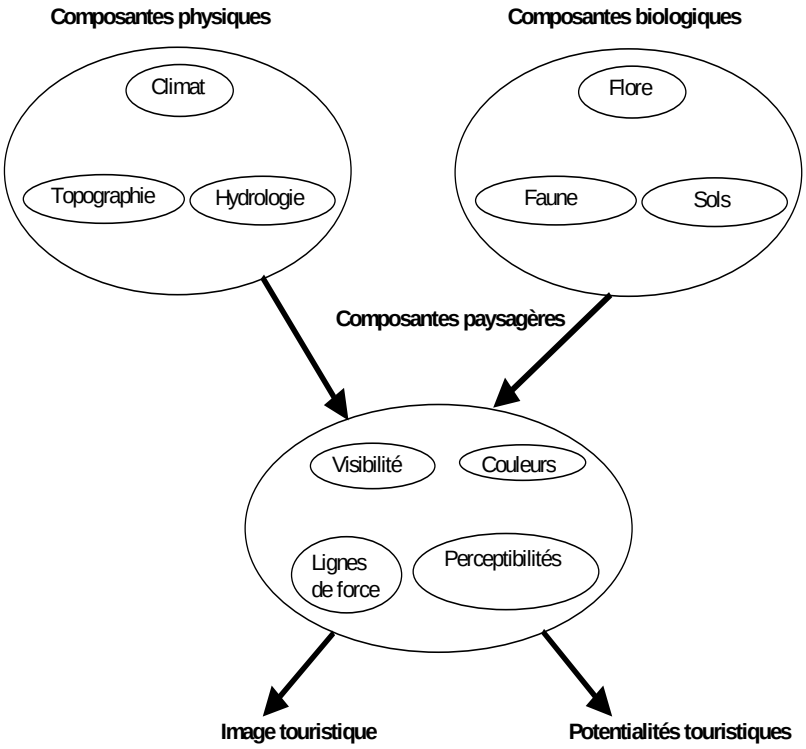

Source : Lozato-Giotart, 1993

1.1 - VALIDITE THEORIQUE DU CROQUIS

L'espace peut être considéré comme la matière première du tourisme et, sans mésestimer les autres facteurs, les conditions géographiques jouent un rôle de premier plan souvent essentiel, dans l'attraction d'un lieu touristique (J.-P. LOZATO-GIOTART, 1993).

Le terme de composantes naturelles auquel les géographes accordent beaucoup d'importance, prend ici une relativité bien significative. Il serait absurde de nier le rôle des composantes physiques (climat, topographie et hydrologie), des composantes biologiques (flore, sols et faune) et les composantes paysagères (visibilités, lignes de forces, couleurs et perceptibilités). Mais il est important de souligner, qu'à conditions naturelles comparables au niveau local, régional ou national, le choix dépend en définitive d'autres facteurs, singulièrement plus puissants : les liens politiques, l'environnement économique et les investissements dégagés pour améliorer les conditions d'approche et d'accueil.

Les programmes de développement des pays du Tiers-Monde font une place de plus en plus large à la possibilité de « mobiliser et de vendre » des biens naturels largement répandus et qui peuvent être mis à la disposition du tourisme international sans frais particulier d'extraction ou de mise en valeur.

1.2 - VALIDITE METHODOLOGIQUE

Dans sa quête de récréation, l'individu dispose d'une multitude d'objets. Ceux-ci peuvent être dénommés ressources, plutôt que potentialités comme on le fait fréquemment. Ce dernier terme n'exprime qu'un état latent. Il y a des objets touristiques et de loisirs (espaces ou équipements) qui existent, et d'autres, qui n'ayant pas encore été révélés par une réelle fréquentation récréative, en sont encore à un état touristique potentiel. La ressource peut donc être réelle ou potentielle, selon qu'elle est exploitée ou non. Si elle n'est que potentielle, c'est qu'il n'y a pas de processus récréatif engagé.

On serait tenté de dresser une liste exhaustive de ce qui attire quelqu'un vers un espace et lie ainsi un individu à un lieu ou à un territoire (hormis les motifs d'affaires et strictement familiaux, qui intègrent une dimension de contrainte, au moins partielle). Il s'agit donc des attractions qui transforment un espace neutre en un espace d'accueil. Elles sont très nombreuses, et il est malaisé de dresser un panorama raisonné totalement satisfaisant, à cause des appréciations fort variables liées au caractère éminemment subjectif des motivations. Tel touriste préfère le bain, tel autre la montagne ; l'un ne jure que par Monogaga, l'autre considère comme paradis la Baie des Sirènes de Grand-Béréby où il passe ses vacances.

Dans des registres différents, ces ressources se manifestent à des échelles différentes, tant par leur taille propre que par l'aire d'influence qu'elles commandent : le port de San Pedro ou la forêt de Taï sont des ressources au même titre que l'embouchure du fleuve Sassandra.

Quelle est donc la raison majeure qui motive un récréant, un vacancier ?

Toute proportion gardée, il semble que ce soit l'envie. C'est l'un des moteurs de la récréation, avec l'image qui la fonde, la publicité qui lui donne corps, les moyens techniques et financiers qui en permettent la concrétisation.

Les potentialités paraissent donc immenses et comme le soulignent DEWAILLY et FLAMENT (1993) : potentiellement, tout espace (y compris la lune…) est en attente de touristes. Il devient touristique quand il en accueille effectivement.

Dans l'approche des ressources touristiques, les catégories de base habituellement considérées, ressources naturelles et humaines, ne semblent pas pertinentes. D'autre part, avant d'examiner les grandes catégories de ressources, il semble nécessaire de s'interroger préalablement sur les relations que le touriste peut entretenir avec un espace.

1.3 - VALIDITE PRATIQUE

Plusieurs éléments de la relation touriste/espace méritent qu'on y porte un peu plus d'intérêt. Nous pouvons retenir comme éléments le dépaysement, la spécificité de l'espace touristique et les aspects naturels, culturels et artificiels des ressources naturelles.

Le dépaysement est sans doute une raison fondamentale de la récréation hors de soi. Il s'agit d'une délocalisation puisqu'on change temporairement de lieu de vie pour des motifs dans lesquels la récréation est prioritaire. DUMAZEDIER, SAMUEL et LANFANT *in* Géographie du tourisme et de loisirs de DEWAILLY et FLAMENT (1993), ont analysé les motivations personnelles qui sous-tendent ces pratiques : ruptures de rythmes routiniers, désir de découverte, accomplissement de soi, désir de paraître, etc.

Relativement à l'espace, on peut distinguer deux motivations principales :

- changer d'horizon et pouvoir y découvrir de nouveaux sites, y contempler de nouveaux paysages, avec leurs composantes ;
- changer de mode de vie, bouleverser ses habitudes quotidiennes, soit en adoptant un rythme de vie semblable à celui du « pays » visité, soit changer ses horaires et comportements quotidiens grâce aux facilités offertes par le lieu de résidence. On cherche plus de liberté dans les rythmes de temps, les lieux fréquentés, les relations sociales, on veut s'affranchir de conventions pesantes.

Le touriste cherche à optimiser le plaisir qu'il retire de son déplacement. Il y a cependant des limites à ces aspirations, notamment pour un tourisme de masse.

Au total, à partir d'un certain seuil variable selon les individus, c'est généralement plus le confort que le dépaysement qui est recherché.

Parfois cependant, poussant plus loin la logique de dépaysement qui a fondé la migration récréative, c'est l'absence de confort qui devient confort : on cherche à éprouver des sensations extrêmes face aux éléments naturels. C'est

alors plus la recherche d'un dépaysement paroxystique, qui outrepasse ce qu'offre normalement le « pays », et qui débouche plus sur un confort mental et psychologique que corporel et physique (encore que les deux vont souvent de paire), en tout cas sur un bien-être.

En somme, le dépaysement est en quelque sorte la rencontre d'un individu et d'un territoire et de ces composantes, que celles-ci soient naturelles ou artificielles. Cela correspond à un vécu, variable selon les personnes.

L'unicité et la banalité sont deux pôles qualitatifs qui permettent de mieux situer la spécificité d'un espace touristique. De nombreux auteurs dont BURKART et MEDLIK (1982), BONIFACE et COOPER (1987) font référence à un potentiel touristique se fondant soit sur la qualité de la ressource elle-même, soit sur le souhait de l'usager. Dans le premier cas, on part de l'offre inhérente à un espace, fondée sur l'originalité d'un site, d'un monument, d'un trait climatique dont la non reproductibilité et la qualité assurent la valeur. Il s'agit d'une attraction, d'un fait unique, exerçant une influence à échelle nationale et internationale et induisant donc un véritable tourisme. S'agissant d'éléments naturels, ils sont alors davantage perçus comme objets de tourisme que conditions à l'exercice de certaines activités, encore que les deux ne s'excluent pas forcément. Dans le second cas, la ressource récréative part plutôt de la demande et répond surtout à des besoins exprimés par les récréants, souhaitant satisfaire certaines de leurs envies.

Ce rapport de recréant à l'unicité/banalité détermine aussi des aires d'influence ou de rayonnement, des ressources récréatives. Ainsi, en fonction de la rareté ou de la banalité d'une ressource touristique, dessine des aires d'attraction plus ou moins importantes à l'intérieur desquelles s'organisent des fuseaux. Ces aires, de l'échelle intercontinentale à l'échelle locale, constituent un maillage d'autant plus serré que la ressource est plus banale et qu'elle est

plus accessible, dans l'espace et dans le temps. Une meilleure accessibilité entraîne la banalisation.

L'essor des aspirations à des activités récréatives a aussi poussé au développement d'équipements et d'aménagements extrêmement diversifiés, qui viennent compléter les attractions naturelles. Les espaces touristiques se composent donc d'une part de ressources originelles, préexistantes au tourisme et même parfois à toute occupation humaine (paysages, climat, mer, édifices auxquels la tourisfication a conféré un statut de monuments dignes de visites, etc.) et qu'on pourrait qualifier de pré ou anté-touristiques. Et d'autre part, des ressources résultant d'une ouverture ou d'un aménagement (post) touristique, mises en place pour satisfaire une clientèle venue sur les lieux.

A partir du moment où un espace est destiné à satisfaire plus souvent ou plus intensivement des personnes qui viennent d'ailleurs, il s'artificialise, se touristifie.

En somme, n'importe quel espace peut être construit, modifié si ses potentialités sont adaptées à la finalité qu'on en attend.

La distinction entre « naturel » et « culturel », quoique traditionnelle, n'est pas adaptée à la problématique touristique. Il semble plus facile de faire la distinction entre « naturel » et « artificiel ». Les éléments végétaux, animaux, minéraux produits par la nature peuvent être clairement identifiés. Toutefois l'échelle d'analyse peut aussi conduire à des conclusions contradictoires : des arbres naturels, peuvent constituer une forêt parfaitement artificielle.

Il nous semble donc plus pertinent, en matière récréative, quelles que soient les incertitudes de délimitation qui demeurent encore, de distinguer en priorité le naturel de l'artificiel, le culturel se trouvant à l'intersection des deux. Dans tous les cas, quelle que soit aussi l'opposition que l'on puisse établir entre naturel, culturel et artificiel, la relation de la récréation à un territoire pose toujours la question de la coexistence spatiale des visiteurs et des habitants. En

effet, tandis que les visiteurs sont plus tournés vers la spécificité de la ressource, les habitants sont plus soucieux de voir satisfaire leurs souhaits de loisirs quotidiens. La culture locale ne coïncide pas toujours avec les quelques éléments spectaculaires que les touristes en rencontrent.

1.4 - CADRE PHYSIQUE ET GEOMORPHOLOGIQUE DU SUD-OUEST IVOIRIEN

Le relief de la région descend en pente douce du Nord vers le Sud. Trois zones principales peuvent être distinguées :

- le littoral avec ses lagunes et ses marais ;
- les plateaux tertiaires de part et d'autre de Sassandra, s'élevant à environ 50 mètres d'altitude sur une largeur de 2 à 10 km. Ils sont coupés par de nombreuses petites vallées très encaissées. Le long de la côte entre Sassandra et Monogaga, les buttes-temoins de formation tertiaire dominent le cordon littoral de 60 à 80 mètres ;
- la pénéplaine formée de terrains cristallins et métamorphiques, s'incline vers la côte avec une pente douce ainsi que vers les vallées des principaux cours d'eau. Elle se produit jusqu'à la frontière du Liberia.

Tout à fait au Nord, se prolonge vers le sud la chaîne de Man. Les accidents du relief sont formés surtout par de petits massifs de roche basique des séries birrimiennes. En région granitique, quelques rares dômes se dressent à la surface du plateau. Plus au sud, des reliefs allongés dans la direction birrimienne N.N.W.-S.S.E. présentent des points culminants à 300 mètres.

Dans le Sud-Ouest de la région, le relief est constitué de plateaux où apparaissent quelques niveaux d'érosion. Une surface à environ 150 mètres d'altitude, semble se dessiner ainsi qu'une autre vers 50 mètres (**Figure 7**).

La quasi-totalité de la région est bordée de plateaux qui surplombent l'océan. Les formes naturelles atteignent en moyenne 50 mètres d'altitude. En dehors de

leur aspect esthétique qui ajoute à la variété du littoral, ces plateaux présentent un grand intérêt pour l'implantation des infrastructures hôtelières.

Celles-ci, en effet, bénéficient ainsi d'un dégagement particulièrement propice à une bonne ventilation et à une vue sur le rivage et l'océan.

Figure 7 : Le relief du Sud de la Côte d'Ivoire

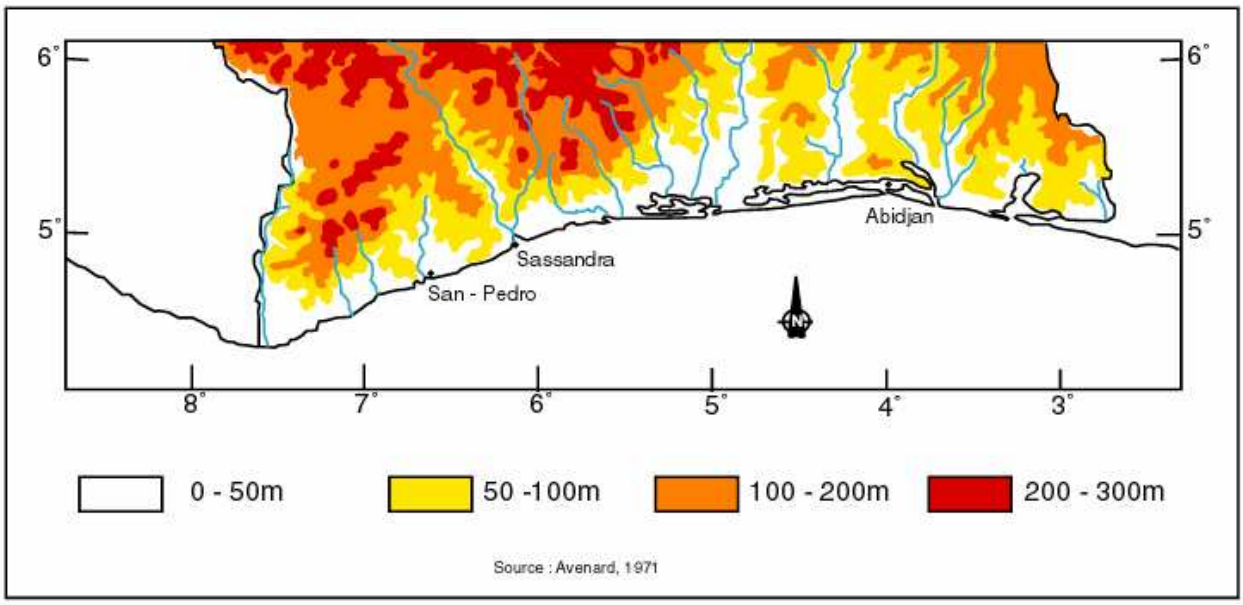

1.4.1 - Le littoral du Sud-Ouest ivoirien

La zone littorale du Sud-Ouest ivoirien s'étend sur 170 kilomètres le long de la côte atlantique et sur 50 kilomètres de largeur du nord au sud. Elle couvre une superficie d'environ 10 000 km², soit à peu près le tiers du territoire régional (TAHOUX, 1993). Cet espace déterminé par la présence de la mer et par sa côte rocheuse, en « dents de scie », se caractérise par un climat ensoleillé et plus sec de Sassandra à Tabou c'est un secteur particulier. Le paysage est très contrasté. En effet, on passe de la forêt à la mer en traversant des collines couvertes de végétation avec des vallées plus ou moins élargies. Les savanes arbustives et/ou herbacées servent de zone de transition entre le continent et une côte avec des caps rocheux, des falaises et des plages à cocotiers.

1.4.1.1 - Les tourments de la côte du Sud-Ouest ivoirien

L'analyse de la côte du Sud-Ouest ivoirien s'inspire des travaux de VARLET (1958), de TASTET (1972), de HINSCHBERGER et de POMEL (1972). La description générale du littoral ivoirien présente d'Ouest en Est trois dynamiques sur une distance variant entre 500 et 550 kilomètres :

- du Cap des Palmes à Fresco : section de transport ;
- de Fresco à Abidjan : section d'accumulation ;
- d'Abidjan à Cap des Trois Pointes : section d'accumulation.

Figure 8 : Le tracé général du littoral sud-ouest ivoirien

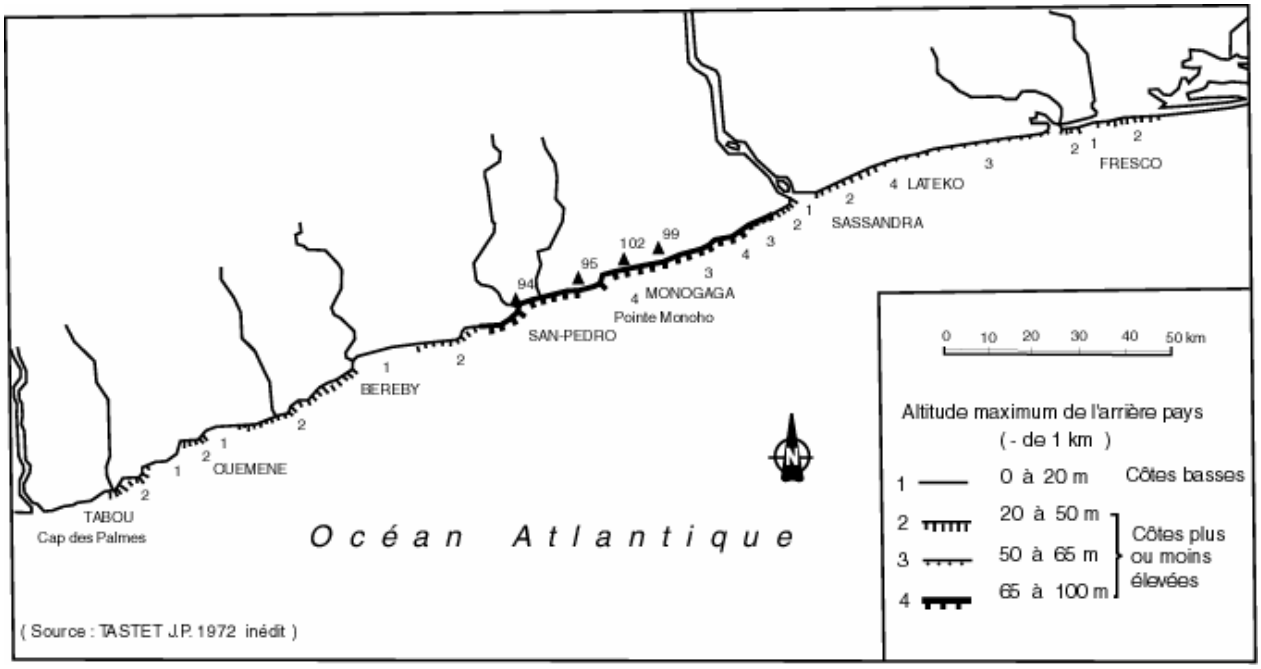

La côte du Sud-Ouest correspond à la section d'érosion marine ; c'est le secteur des côtes rocheuses, les plus élevées de Côte d'Ivoire, environ 60 m en moyenne avec un maximum à Monogaga où la côte dépasse 100 m d'altitude.

De la pointe Monoho à Monogaga, la côte s'incline assez régulièrement. Cependant, cette pente n'a aucune incidence sur le littoral, car les secteurs vifs sont en nombre très limité. Le profil rectiligne de la côte n'est pas modifié en profondeur par l'abondance relative des cours d'eau dans le Sud-Ouest en relation avec l'étroit plateau continental. Les estuaires sont relativement plus

marqués en quelques points tels que l'embouchure des fleuves *Sassandra*, *San Pedro* et *Tabou*.

Planche photographique 1 : Les types de lagunes

Embouchure en voie de fermeture, à Niéga (Ouest de Sassandra).
(Cliché Geneviève Renson)

Embouchure du Sassandra. Nous remarquons les flèches littorales et l'expansion des eaux, à l'arrière. *(Cliché Rougerie)*

Dans l'ensemble, l'étroitesse du plateau continental engendre une forte pente dont la surface se relève rapidement pour pouvoir freiner la grande houle du Golfe de Guinée. Cette houle, provenant du large, est engendrée dans le Sud de l'Afrique par les westerlies. Renforcée par les vents locaux de la mousson en saison humide, elle va se lancer vivement sur la côte. La direction de la mousson joue un rôle important en fonction de l'orientation de la côte suivant les variations climatiques. La côte du Sud-Ouest a une direction plus ou moins perpendiculaire aux vents dominants de secteur Sud-Ouest. Ceux-ci sont les alizés austraux déviés vers l'Est après le franchissement de l'Équateur. C'est cet angle d'incidence qui explique les gradients pluviométriques. La zone pluvieuse de Tabou avec plus de 2 000 mm, a les vents perpendiculaires à la côte S.W. ; la zone moins pluvieuse de Sassandra, avec moins de 1 700 mm, a des vents obliques par rapport à la côte Est.

Ces vents dominants se manifestent par le déferlement permanent d'énormes rouleaux d'eaux dont l'action explique la raideur de pente de la plage, la grossièreté du matériel sableux qui la constitue et son remodelage ininterrompu en guirlandes de « croissants » continus. A cause du tracé incurvé du littoral, les assauts de la houle ne produisent pas partout les mêmes effets. La houle dominante en attaquant perpendiculairement la côte S.S.W., engendre une importante dérive littorale vers l'Est. Dans ce premier secteur, le socle précambrien et métamorphique affleure et forme des falaises d'environ 100 mètres de haut.

Le tracé général du littoral Sud-Ouest affecte un dessin en « dents de scie », en raison de la série de failles en échelons qui découpent la côte en sept secteurs séparés par des décrochements comme celui qui a provoqué l'anse de Grand-Béréby ou celle qui abrite la belle conque de Monogaga. La déformation des détails laisse voir une multitude de petites baies et de caps peu saillants qui les

séparent. Ces microformes s'expliquent sans doute par les facteurs lithologiques : les caps correspondraient à des roches souvent en filons, les baies à des roches moins dures faites de granites altérés (TAHOUX, 1993). La côte est recouverte de végétation et protégée à sa base par un étroit cordon sableux en migration constante vers l'Est. Les seuls endroits où la roche affleure au pied de la falaise, directement battue par la mer, sont sur les caps de Monogaga, de San Pedro et de Fresco un peu plus à l'Est. Le socle disparaît sous une couverture sédimentaire formée en majeure partie d'argiles sableuses fluviatiles et pluviales, très sensibles à l'érosion marine.

Au total, nous notons une côte qui s'individualise nettement par rapport à l'ensemble du littoral ivoirien. Ses formes sont plus qu'ailleurs vives, variées et belles. Cette côte à falaises, les touristes la découvrent toujours avec enthousiasme parce qu'elle rompt avec la monotonie de l'ensemble. La caractéristique principale du littoral sud-ouest est sa forme accidentée. Contrairement au reste du rivage ivoirien, le Sud-Ouest présente, en effet, une succession de falaises rocheuses entrecoupées de criques s'ouvrant vers l'Est.

Sur le plan esthétique, cette géographie côtière est très agréable et rappelle par certains aspects des rivages méditerranéens.

Entre Sassandra et Tabou, nous avons sur plusieurs kilomètres une succession de belles plages.

1.4.1.2 - Les plages

Le littoral Sud-Ouest ivoirien comporte de belles plages : à l'Ouest, plages de Grand-Béréby, de Boubélé et de San Pedro ; à l'Est, plages de Monogaga, de Pauli-Plage et de Latéko. Ces plages attirent chaque année de nombreux touristes surtout celles de Grand-Béréby, de Monogaga et de Boubélé. Moins larges que celles du Sud-Est ivoirien, notamment celle d'Assouindé. Elles sont sujettes à des variations brutales et massives. Ces variations se traduisent par des changements notables de profils (HAUHOUOT C., 2000). Une des

caractéristiques de ces plages est l'importance des sables grossiers et moyens liés à la dynamique de l'évolution de cette côte rocheuse.

Contrairement à l'opinion communément admise, cette plage n'est pas monotone. Elle comprend une succession d'étages de plages appelés estrans : c'est la zone de balancement des marées, c'est-à-dire l'espace littoral compris entre le niveau de la haute mer et celui de la basse mer. Il se compose de trois parties : le bas estran, le haut estran et le point d'inflexion qui sépare les deux estrans.

La raideur des estrans dépend de la faiblesse du marnage. Elle entraîne l'installation de formes typiques, cycliques ou permanentes : les croissants ou cups. Ils sont des formes d'accumulation produites sur l'estran par le va-et-vient prolongé des vagues se traduisant par des avancées ou éperons qui concentrent certains sables : les cornes et les creux.

L'avancée de la mer (uprush) est plus rapide dans les creux que dans les cornes. D'après HINSCHBERGER (1972 *in* Atlas de Côte d'Ivoire, 1979) cité par TAHOUX (1993), la granulométrie des sédiments met en évidence leur grossièreté d'ensemble réalisée par le tri, caractéristique principale de ces formations. Les sables des creux, bien triés, sont plus fins, tandis que ceux des cornes, moins bien triés, sont plus grossiers. Ces matériaux sont généralement mis en place à la fin des tempêtes de sables. Il existe deux stades d'accumulation suivant l'angle d'incidence de la houle. En effet, l'incidence de la houle provoque une légère dérive vers l'Ouest lorsqu'elle est faible et longue dans le secteur Sud à S-E. Des crêtes sous-marines se forment : c'est le stade de jeunesse où la dérive faible entraîne de nombreux dépôts. Par contre, lorsque la houle est faible et courte, renforcé par les vents locaux de même direction, le courant de dérive, dévie vers l'Est en érodant la partie ouest. Ce courant n'étant pas saturé, il évacue son matériel en formant des festons et cônes sous-marins. Les migrations du matériel l'emportent souvent sur les dépôts, dans la portion

émergée des croissants (**Figure 9**). Ces sables accumulés avec le temps créent des formes « d'engraissement », les bourrelets et « bâches » qui engraissent l'estran de dépôts de sables. Ces bourrelets et bâches mal triés dans l'ensemble sont des dépôts de tempêtes.

Planche photographique 2 : La plage

Le littoral de Monogaga. Nous avons en arrière plan un dépôt de sable dakarien qui est prolongé vers la plage. Le cordon sableux à cet endroit est plus large.

Présentation de la conque de Monogaga. Nous obervons le calme rélatif de la mer, ce qui rend la baignade aisée.

(Clichés APHING-KOUASSI).

Figure 9 : Topographie du littoral sud-ouest (zone de Sassandra)

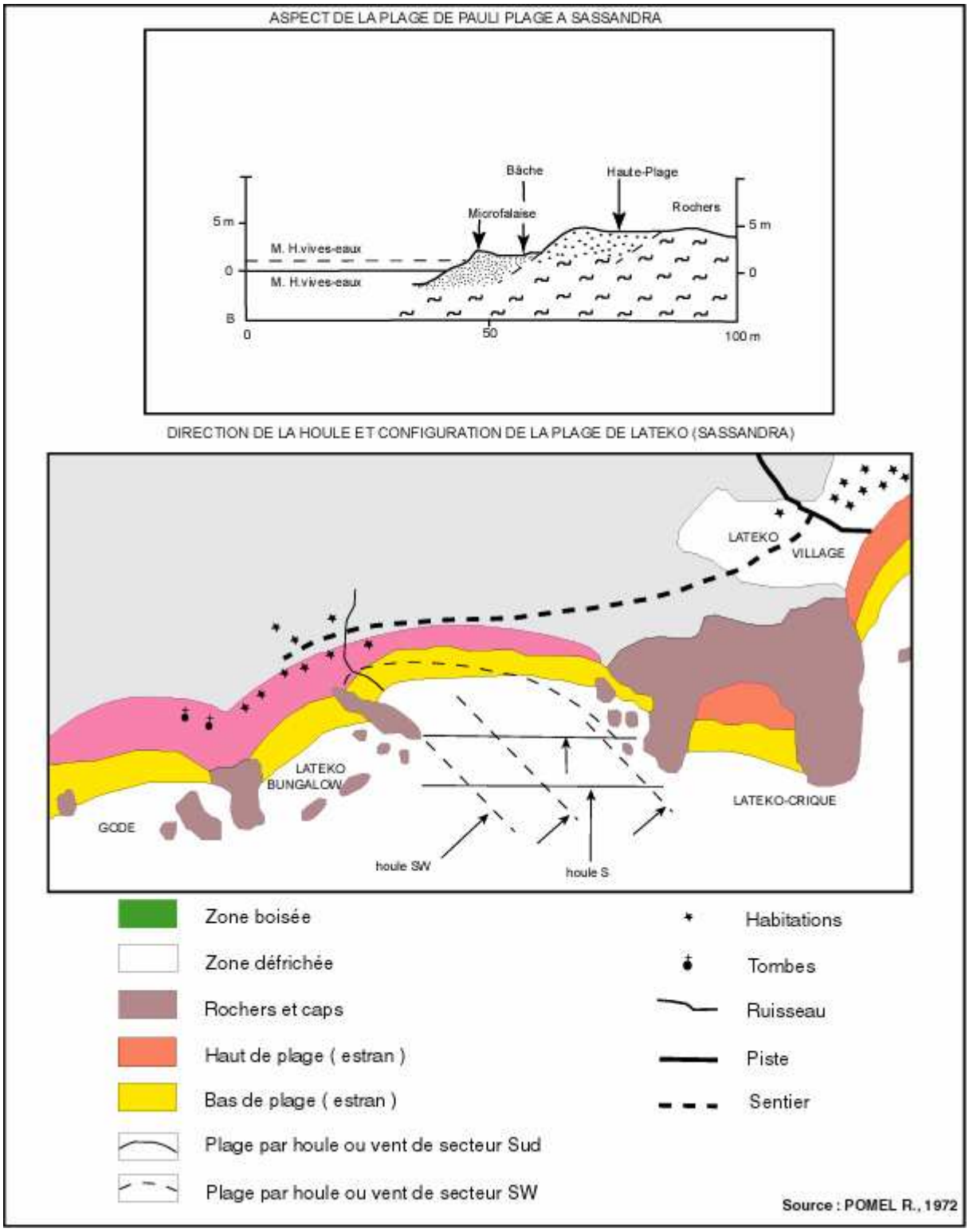

On trouve des micro-falaises de sables ou traits de côte à l'opposé de ces formes d'engraissement. Ce sont des formes de démaigrissement marquant le recul de la plage sous l'action répétée des marées. C'est une forme d'érosion, réversible, remaniable sous l'effet des houles comme à Pauli-Plage (Sassandra).

POMEL (1972), soutient que l'apparition fréquente de sourcins en fonction des battements de la nappe phréatique est l'une des caractéristiques des plages de la côte rocheuse du Sud-Ouest. En effet, l'absence d'eau douce est une chose rare sur les plages du Sud-Ouest ivoirien. A marée basse, l'eau douce jaillit sur les plages par sourcins. Ces sourcins se situent à la limite supérieure de l'estran sur les plages bien alimentées en sables et ouvertes. Ce phénomène utile pour l'alimentation en eau douce est connu par les pêcheurs de la région.

L'intérêt principal de ce rivage du Sud-Ouest réside sans aucun doute dans la protection naturelle qu'il offre contre la barre. Le littoral ivoirien, comme d'ailleurs la plupart des rivages atlantiques, ne présente généralement pas de conditions idéales pour les baignades. Des vagues fortes et nombreuses viennent se briser à proximité des rivages, et créent ainsi une barre parfois dangereuse.

Les diverses difficultés observées dans la région du Sud-Est ivoirien montrent que cette barre peut être très nuisible à une image de marque. Ce qui n'est pas le cas dans le Sud-Ouest ivoirien. En dépit du fait que certaines catégories de touristes préfèrent parfois le confort de plans d'eau artificiels, il est faux de croire que le touriste puisse se satisfaire uniquement de piscines, aussi grandes et agréables soient-elles. La baignade en mer revêt un attrait irremplaçable. Il est indéniable que le touriste qui achète un séjour à la mer, veut avoir la possibilité de s'y baigner dans de bonnes conditions de sécurité. Ceux qui connaissent la côte du Sud-Ouest ivoirien s'accordent à penser que celle-ci offre des conditions très acceptables pour la baignade et les divers

sports maritimes. Quel est l'intérêt touristique des plages et arrières plages et les caractéristiques des sites du littoral Sud-Ouest ivoirien ?

1.4.1.2.1 - Intérêt touristique

A San Pedro, nous distinguons deux types de plages : Digboué et San Pedro ville.

La plage et l'arrière plage de Digboué n'offrent aucun intérêt.

Quant à la plage de la ville de San Pedro, elle comprend 4 ensembles : celui de l'Ouest à l'extrémité du boulevard, rectiligne, partiellement rocheux qui se prolonge vers Taky. L'anse principale est limitée à l'Ouest par une zone rocheuse et à l'est par une digue artificielle. La petite anse est entre les 2 digues. Enfin, nous avons la plage entre la digue et le port. La largeur de la plage varie entre 10 et 20 mètres. Toutes les autres plages voient la formation d'une barre plus ou moins importante. Seule la partie Est de la plage ne connaît pas le phénomène de barre (protection des récifs et des pointes). L'arrière plage a une profondeur très variable qui est comprise entre 50 et 100 mètres (limitée par le boulevard). Le relief est nul et la végétation est essentiellement composée de cocotiers et de quelques arbres.

La longueur de la plage de Taky entre la zone accore et la première pointe à l'Est est de 1 km. La largeur varie de 10 à 15 mètres. La barre est inexistante sur les 200 premiers mètres, mais elle apparaît progressivement à l'Est puis s'amplifie. L'arrière plage a une profondeur de 10 m environ. Le relief est en pente douce jusqu'à une rupture de pente brutale qui marque les débuts des reliefs qui paraissent assez vigoureux à cause des pentes importantes de leurs flancs. La végétation est faite de forêt dégradée et de plantations d'arbres d'ornement.

La plage de Sassandra fait 500 mètres. Mais, il existe toute une série de petites plages entre la ville et Pauli-plage. Elles sont généralement assez réduites. La largeur est de 20m. Il n'existe aucune protection sur la plage de

Sassandra. Par contre, les petites plages à l'Ouest sont partiellement protégées. La profondeur de l'arrière plage de Sassandra varie entre 100 et 200 mètres. C'est un cordon entre la mer et le fleuve *Sassandra* qui est totalement urbanisé. La végétation est composée de quelques cocotiers sur un relief nul.

A Tabou ville, la plage de l'Ouest se prolonge sur plusieurs kilomètres. L'anse de l'Ouest fait environ 3,5 km et la largeur de la plage est de 15 m environ à l'ouest et varie de 10 à 15 m à l'est. La protection est nulle sur la plage de l'Ouest. Dans l'anse, la partie la plus à l'ouest à proximité de la pointe a une protection assez bonne, elle devient de plus en plus déficiente vers l'est. La profondeur de l'arrière plage sur la zone à l'Ouest de l'embouchure est de 50 m environ. Dans l'anse, elle varie entre 50 et 100 mètres. Le relief est en pente faible et régulière. La végétation est composée de cocotiers dans les zones où des constructions n'arrivent pas à la plage (surtout dans la presqu'île et à l'est de l'anse).

La plage de Bliéron dans la sous-préfecture de Tabou est absolument rectiligne. De Bliéron à Boubré, nous avons 5 km de plage sans accident rocheux mais qui offre peu d'intérêt. Sa largeur est de 10 m à Bliéron et la protection contre la barre est nulle. La profondeur de l'arrière plage est de 100 m à Bliéron et de 50 m à Boubré. Le relief est nul et la végétation est composée de cocotiers aux abords des villages.

La configuration de la côte réduit en effet considérablement les effets de la barre. Pour expliquer brièvement ce phénomène, il faut rappeler le processus de formation de la barre (**Figure 10).**

La barre se forme sous l'influence de plusieurs facteurs dont le plus déterminant est la forme du fond marin à proximité du rivage.

Si la plage descend rapidement dans l'océan, ce qui est le cas de nombreux littoraux atlantiques, les vagues amplifiées par le vent se cassent brutalement quand la profondeur du fond n'est plus suffisante pour assurer leur stabilité.

Le déferlement peut alors se produire sous trois formes principales (LACOMBE et al, 1965) :

- le type « plongeant » (plunging) qui comporte un mouvement arrondi en volute de la crête à son sommet, d'où à proprement parler, des « rouleaux » ;
- le type à « déversement » (spilling) qui présente un écoulement de la crête sans formation du mouvement arrondi ;
- le type à « déversement » (surging) pour lequel l'apparition d'écume a lieu à mi-hauteur de la vague.

En un même point, souvent, les deux premières sortes de déferlement se produisent. Il est possible que sur une plage en pente, la nappe descendante provenant de la lame qui a précédemment déferlé joue un rôle important dans la genèse de tel ou tel type. L'ensemble des lames déferlant sur une côte forme plusieurs lignes de brisants ou de rouleaux dont l'ensemble constitue la barre.

Figure 10 : Formation de la barre

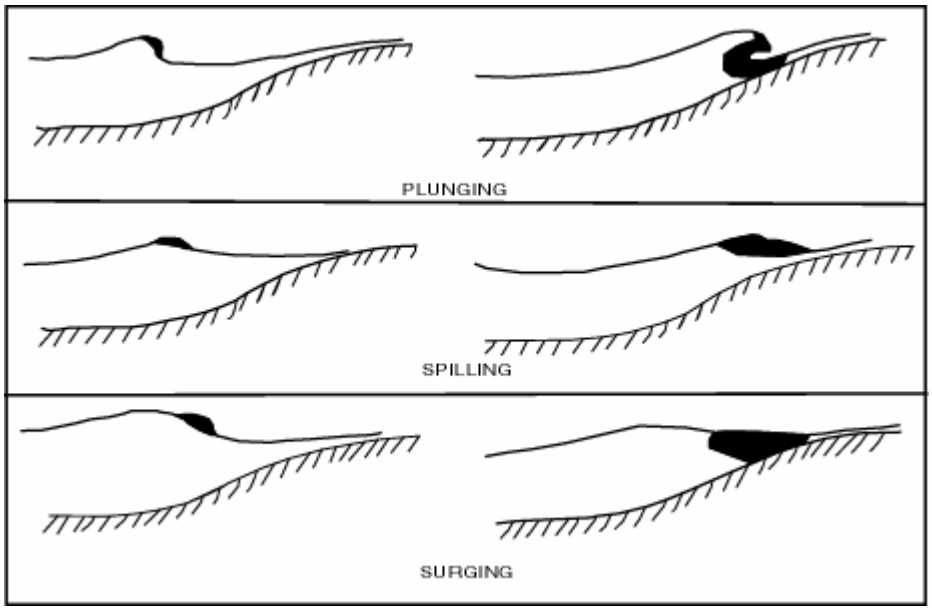

Source : LACOMBE et al, 1965

La protection contre la barre est due au découpage du rivage. Ce type de protection est l'intérêt de la géographie côtière du Sud-Ouest.

Zone A : Les vagues abordent le rivage avec une direction SW-NE qui est celle des vents dominants et des courants. Si ces vagues ne rencontrent aucun obstacle, une barre de type classique se forme à proximité immédiate du rivage et rend les baignades difficiles. Ce cas de figure se présente à Digboué et à Bliéron :

- Lagune *Digboué* où il serait possible de créer un pôle récréatif de San Pedro ;
- Bliéron où il est possible de mettre en place un relais de circuits touristiques et un abri pour pêcheurs.

Zone B : Le rivage a la même direction qu'en zone A, mais des rochers situés devant la plage ont pour effet de casser la barre avant le rivage. Les activités balnéaires sont possibles quand les vagues ont une force moyenne, et un renforcement des enrochements a pour effet de rendre la plage utilisable en permanence. Nous avons comme exemples Taky, Dagbégo, Toholou. Soublaké-Ouépo, Bouopo-Sébréké, Many-Béréby, Ouro, Pauli plage, Ahorokpa.

Zone C : La direction générale de la plage est parallèle à celle des vagues. Il y a formation d'une direction dans laquelle les vagues ne peuvent pénétrer directement, et cette zone est ainsi naturellement protégée. Il faut toutefois signaler qu'un phénomène de diffraction se produit au niveau de la pointe, et que des vagues d'amplitude réduite peuvent pénétrer dans la crique. Mais, celles-ci ne présentent pas de danger et n'interdisent pas les baignades.

Dans le cas des sites côtiers du Sud-Ouest, la protection contre la barre est plutôt naturelle et varie d'un site à l'autre :

- du *Cavally* à la *Dodo* : côte sableuse avec quelques anses abritées par des caps rocheux ;
- de la *Dodo* à la pointe Bassa : zone plus élevée avec des zones rocheuses importantes qui protègent de la barre ;

- de la lagune *Digboué* à San Pedro : zone de côte à plaine littorale réduite, très rocheuse ;
- de San Pedro à Sassandra : côte à plaine littorale réduite avec des caps protégeant de la barre (Monogaga) ;
- de Kadrokpa à Dagbégo : succession de zones rocheuses et de anses sableuses.

1.4.1.2.2 - Caractéristiques des sites

Le site de Digboué présente un cordon sableux d'une vingtaine de mètres de large, se développe un plan d'eau important. Sa forme est très tourmentée, de nombreuses îles le parsèment. La lagune est parfois dominée par de petites collines, parfois ses rives sont peu marquées, occupées par une végétation adaptée à l'hydromorphie.

L'absence de village ou de campement lui donne un aspect sauvage, que renforce l'impression de labyrinthe donnée par les nombreuses tentacules des bas-fonds immergés.

Figure 11 : Plan d'aménagement initial du site de San Pedro

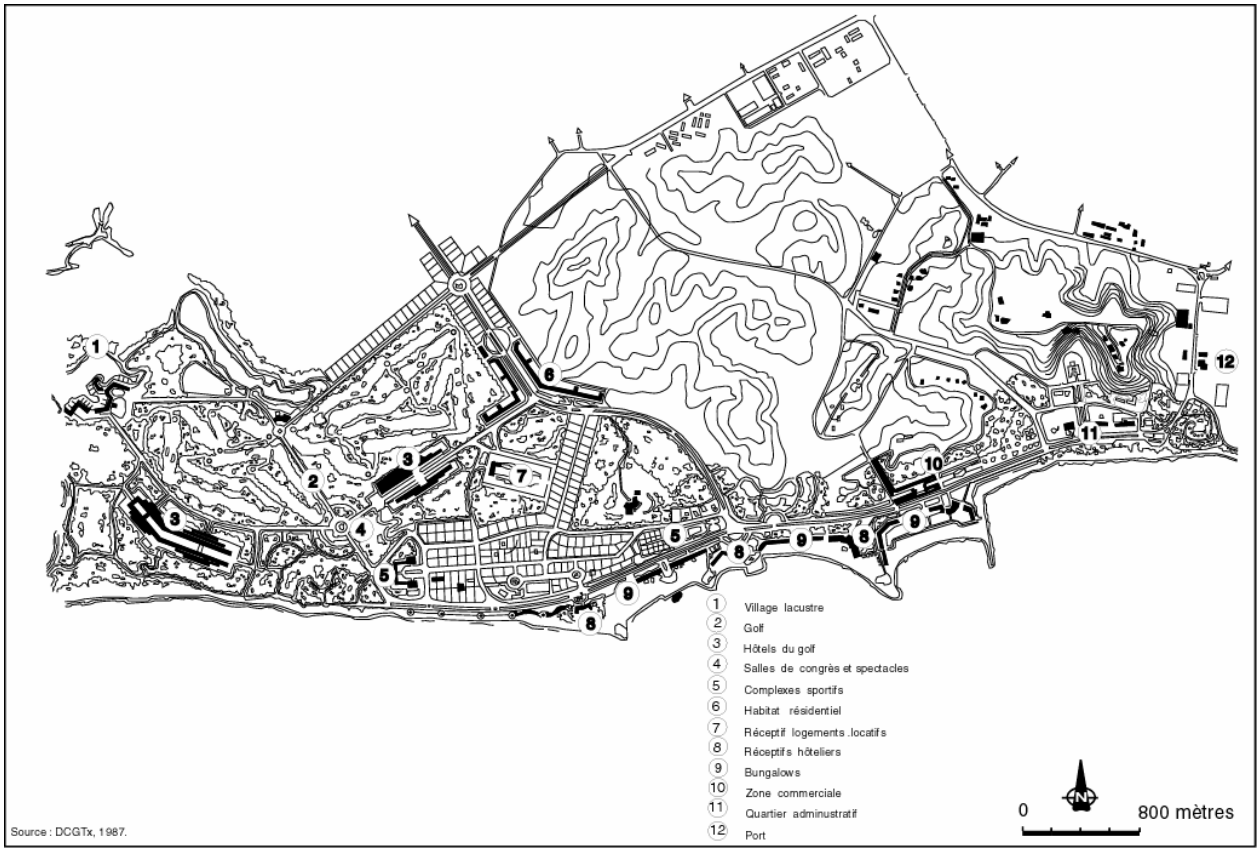

La ville de San Pedro occupe un site très particulier. En effet, de construction récente, elle a été montée de toute pièce autour d'un port. On peut diviser la ville en 4 parties distinctes :

- au Sud bordant la côte, une série de collines assez vigoureuses, encore partiellement envahies par la forêt ; au pied de ces collines au nord une zone inondée, totalement urbanisée;
- au Centre : une zone inondée;
- au Nord : une zone plane bordée de marais, où l'on trouve des zones d'habitats et des zones d'activités;
- à l'Est se trouvent le port et les activités qui y sont liées. La côte partiellement rocheuse n'est guère originale. Des jetées artificielles ont été créées afin de briser la monotonie du rivage et afin de protéger de la barre.

Taky est une anse assez irrégulière, marquée par la présence de barres de roche. Des reliefs dominent le site d'une quarantaine de mètres. Les pentes sont fortes et la rupture de pente dans l'anse brutale. A l'Ouest une zone accore protège le site du phénomène de la barre. Cette zone est formée par la retombée directe des reliefs dans la mer. A l'Est la plage se poursuit jusqu'à la lagune *Digboué*, interrompue par des bancs de roches. Cette zone non protégée de la barre, n'est pas à considérer dans une étude de site.

La ville de Sassandra s'est développée à l'embouchure du fleuve sur la rive droite. La ville occupe une série de collines dominant le fleuve. L'extension récente se fait sur les hauteurs du sud. L'embouchure du fleuve paraît énorme vue de la ville. Le fleuve se sépare en deux branches enserrant une île, avant de se jeter dans la mer. D'autres petites îles encombrent le lit du fleuve au Nord de la ville. Le fleuve, la mer et la ville forment ainsi un ensemble harmonieux.

La ville de Tabou s'étend sur les collines peu élevées, dominant la mer. Au sud-ouest le fleuve Tabou limite l'extension de la ville. Un quartier se trouve sur la presqu'île entre le fleuve et la mer, son accès n'étant possible qu'en pirogue.

Deux types de plages existent à Tabou : à l'Ouest de l'embouchure du fleuve une plage rectiligne se prolongeant sur des kilomètres en direction du Libéria, à l'est une première anse encombrée de rochers, puis une deuxième de vaste amplitude essentiellement sableuse.

A Bliéron, le *Cavally* à son embouchure apparaît comme une étendue d'eau calme, parsemée d'îles envahies par la forêt. Le rétrécissement dû au cordon littoral lui donne un peu l'aspect d'un lac aux berges basses et confuses.

Figure 12 : Exemple de système de protection contre la barre

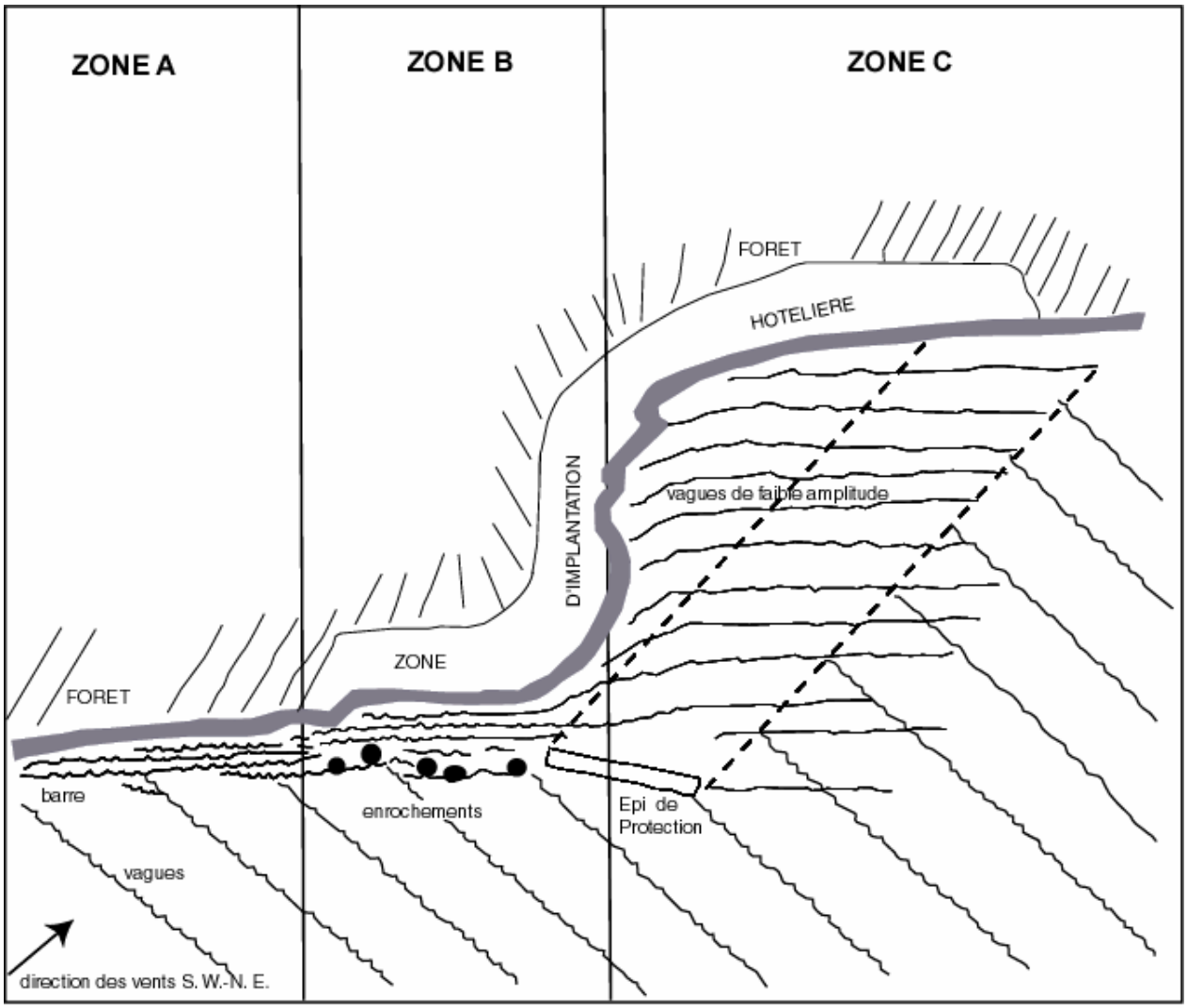

Source : ARSO, 1972.

1.5 - LES NUANCES DU CLIMAT

Au nombre des ressources naturelles, le climat mérite qu'on y insiste quelque peu, car c'est souvent sur les images qu'il génère que se fondent les réputations et les choix, de beaucoup de destinations touristiques (DEWAILLY et FLAMENT, 1993).

Ce qu'attend ou exige le touriste en matière climatique sont :

- la sécurité d'abord qui ne mettra pas sa vie en danger en l'obligeant à affronter les conséquences de vents tempétueux ou de précipitations torrentielles ;
- l'agrément qui lui permettra de profiter de son lieu de séjour selon ses envies ;
- le confort qui maintiendra son organisme dans un état sanitaire et un équilibre acceptable, notamment vis-à-vis de la température et de l'humidité. Il est difficile que les espaces touristiques répondent entièrement à cette combinaison d'exigences.

BESANCENOT (1990), donne un aperçu des paramètres convenables pour concilier l'ensemble des exigences posées par la sécurité, l'agrément, le confort et la santé des touristes. Les paramètres principaux concernent :

- la durée de l'insolation, (en pratique, 6 h au moins sont souhaitables) ou, à défaut, la nébulosité, se traduisant par un ciel au moins à moitié découvert ;
- la durée ou la quantité de précipitations pendant le jour, de préférence nulles toutes deux ;
- la température maximale journalière, qui peut monter jusqu'à 33° C en région tropicale ;
- le vent dont la vitesse, en général, ne devait pas excéder 10 m/s ;
- la tension de vapeur, dont l'excès peut provoquer l'abattement et l'insuffisance de la déshydratation.

Non négligeables sont aussi le pouvoir réfrigérant de l'air et la thermo-hygrométrie. Cette dernière exprimant le fait, couramment ressenti, qu'un air sec et chaud est mieux supporté qu'un air humide de même température.

Trop souvent cependant, le touriste n'envisage que des paramètres partiels et isolés. Il lui est d'ailleurs difficile de faire autrement, mais il ne devait donc pas

s'étonner de certaines désillusions. Le climat local, constituant un véritable système doit pouvoir être appréhendé dans sa globalité, car le touriste le vit ainsi et non de façon fractionnée.

1.5.1 - Le contexte général du climat du Sud-Ouest

La région du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire jouit d'un climat de type subéquatorial caractérisé par deux saisons de pluies et subit l'influence du FIT qui, s'étendant d'Est en Ouest, limite deux masses d'air principales. Au nord, une masse d'air sec et chaud venant du Sahara : Alizé Continental ou Harmattan. Au sud du FIT, une masse d'air humide de direction générale Sud-Ouest/Nord-Est : la mousson. Le FIT suit avec retard le mouvement apparent du soleil et détermine les saisons en influant sur *la température, la pluviométrie, l'insolation, l'humidité* etc.

La physionomie du Sud-Ouest ivoirien change dans les conditions physiques imperceptiblement variables. L'élément de différenciation le plus significatif est le gradient climatique dans l'extrémité sud-ouest de la région, à Grabo. Ce gradient climatique, orienté NE-SW autour de Grabo, correspond à l'orientation de la côte ouest africaine, de part et d'autre du Cap des Palmes.

A l'Ouest, de la côte est orientée SE-NW, sous l'influence de la mousson. Elle reçoit les plus grosses quantités de pluies, tandis qu'à l'Est, la côte orientée SW-NE reçoit relativement moins de pluies dans l'année. Cette situation a donné naissance à deux pôles bioclimatiques à l'Ouest et à l'Est. Ce qui créé trois zones :

- la zone à forte pluviométrie dans l'extrémité Sud-Ouest, région de Tabou-Grabo ou zone 1;
- la zone à faible pluviométrie dans la frange orientale région Sassandra ou zone 2 ;
- le reste de la région se situe entre les deux pôles.

1.5.2 - Les zones climatiques du Sud-Ouest ivoirien

La zone 1 comprend les sous-préfectures de Grabo et Tabou. Elle concentre les taux pluviométriques les plus forts de la région, voire du territoire national avec 2 200 à 2 800 mm en moyenne par an. Des irrégularités inter-annuelles existent mais, elles sont peu sensibles au niveau des totaux annuels. C'est dans cette zone que les déficits hydriques cumulés sont les plus faibles, se situant entre 400 mm à Tabou et 250 mm à Grabo. L'évapotranspiration y est relativement plus forte. Le vent y est caractérisé par une faible vitesse. C'est le domaine de typique équatorial et sub-équatorial dit attien ouest où la saison sèche est presque inexistante.

La zone 2 comprend la sous-préfecture de Sassandra. Elle se caractérise par une pluviométrie moyenne annuelle supérieure à 1 600 mm. Les irrégularités inter-annuelles qui y existent sont peu considérables au niveau des totaux annuels. La répartition des moyennes annuelles des pluies de 1965 à 1985 à Sassandra, Tabou et Soubré le prouve. A l'opposé de la zone 1, le déficit hydrique cumulé est le plus fort de la région : 100 à 150 mm (TAHOUX, 1993). C'est la zone où la saison sèche se fait le plus sentir (3 à 4 mois).

La zone 3 qui couvre les sous-préfectures de San Pedro, de Soubré et de Gueyo est caractérisée par une pluviométrie comprise entre 1 400 mm et 1 600 mm. Les irrégularités inter-annuelles sont plus remarquables et se traduisent par un écart important entre les moyennes annuelles des décades 1965 et 1985 et celles enregistrées depuis l'existence des stations pluviométriques. Selon TAHOUX (1993), on note un écart de 163 mm à Soubré et 241 mm à Gueyo. La saison sèche y est plus marquée à Tabou et à Grabo avec un déficit cumulé de 200 à 250 mm. C'est une zone calme où la force du vent est presque nulle.

Figure 13 : Les zones de précipitations du Sud-Ouest ivoirien

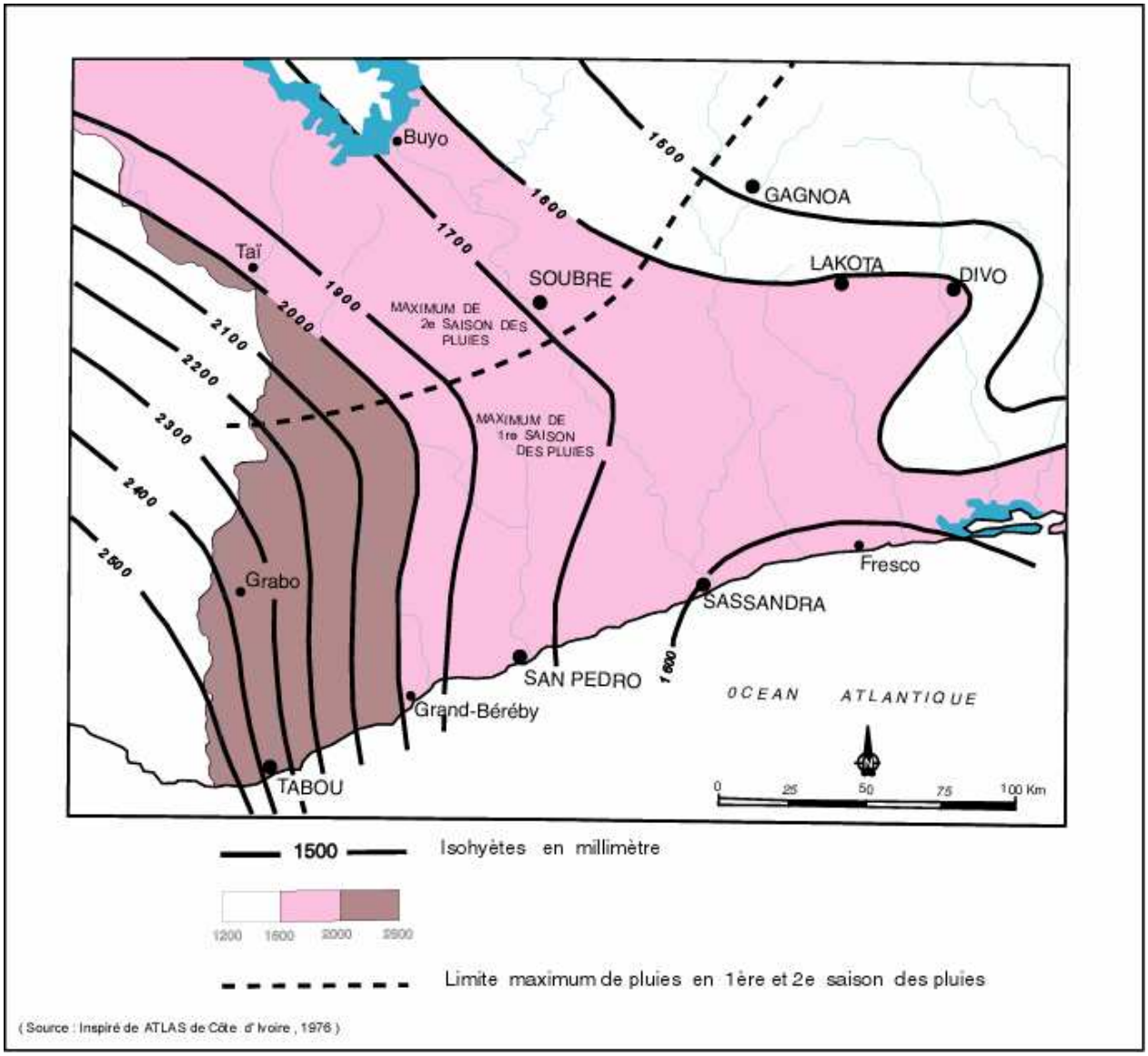

De façon générale, le climat dans cette région est original par rapport au reste du pays. En effet, la bordure maritime a une influence adoucissante sur le climat, car la vapeur d'eau née de l'évapotranspiration joue le rôle de bouclier thermique. Aussi, la proximité de l'Océan et les alizés maritimes font que l'humidité relative est élevée tout au long de l'année. Le climat de la région du Sud-Ouest est chaud, humide et caractérisé par de fortes pluies saisonnières. Dans toute la région, la température moyenne annuelle est d'environ 26 °C avec

de faibles variations. L'humidité est constante et élevée durant toute l'année. Le degré hygrométrique moyen est de 80 %.

Le récent développement de la région de San Pedro explique que les études précises sur les sites touristiques du littoral sud-ouest ne soient pas actuellement complètes. Par contre, le service d'exploitation météorologique de l'ANAM a effectué les principaux relevés nécessaires dans certaines stations dont celles de Sassandra et de Tabou situées de part et d'autre de la zone touristique. Un rapprochement entre ces deux séries d'informations peut, par conséquent, être considéré comme représentatif du climat général dont jouit la zone touristique du littoral sud-ouest ivoirien. Cependant, il convient de tenir compte de la différence très sensible existant entre Sassandra et Tabou distantes de 150 km. Sauf indication contraire, toutes les données climatiques ci-dessous ont été enregistrées sur au moins une période de 20 ans, c'est à dire de 1965 à 1985 inclus.

1.5.2.1 - La température

Ce facteur revêt pour le tourisme international une importance primordiale. Il symbolise la rupture entre le climat que subit l'individu sur son lieu de travail, et celui auquel il aspire pour ses vacances.

Pour s'en convaincre il suffit de regarder les publicités dans les catalogues d'hiver des agences de voyages basées essentiellement sur le contraste froid-chaleur, hiver-été. Sur le plan des températures, le Sud-Ouest se caractérise par une moyenne annuelle d'environ 26°C et des amplitudes thermiques très faibles. Sur 30 ans, la température matinale a été de 31°C à Sassandra et de 30,4°C à Tabou alors que la température nocturne minimale moyenne a été de 21,5°C à Sassandra et de 22,7°C à Tabou. Les températures mensuelles sur 30 ans sont données dans le tableau suivant:

Tableau 5 : Températures moyennes

Postes	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D
Sassandra	25,1	26,8	27,0	26,9	26,4	25,2	24,4	24	24,6	25,4	26,1	26,0
Tabou	25,9	26,5	26,7	26,8	26,1	25,3	24,6	24	24,6	25,3	25,8	25,7
Source: ANAM/ORSTOM, 1997												

Le touriste trouve donc dans la région du Sud-Ouest et plus précisément sur le littoral une température moyenne agréable pour une période de vacances, et ne subit pas de grosses chaleurs particulièrement difficiles à supporter sous ce type de climat sub-tropical.

1.5.2.2 - L'insolation

Comme la température, la durée d'insolation et la « qualité du soleil » influent très largement sur la satisfaction de l'individu en vacances. Un pays ensoleillé est synonyme de farniente et de repos et permet. Les durées d'insolation dans le Sud-Ouest sont les suivantes :

Tableau 6 : Durées d'insolation (heures)

Postes	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Total
Sassandra	205,2	199,6	221,4	217,8	188,2	114,4	137,0	114,4	149,2	212,6	221,6	217,3	2198,9
Tabou	204,3	176,5	196,7	196,4	154,5	82,6	95,8	78,4	89,6	169,2	195,8	189,1	1829,7
Source : ANAM/ORSTOM, 1997													

A la lecture des données, deux principales remarques s'imposent :

- la différence entre les durées annuelles d'insolation à Sassandra et à Tabou est importante. Cette différence atteint plus de 300 heures. Ceci explique pourquoi les stations situées à l'Est de San Pedro reçoivent sensiblement plus de soleil que celles situées à l'ouest ;
- si on considère que la durée moyenne d'un jour en Côte d'Ivoire est de 12 heures, et que la durée maximale d'insolation mesurable pour une journée est de 10 heures, alors on constate que le nombre théorique d'heures de soleil varie largement d'une station à l'autre. A Sassandra par exemple, la durée d'insolation est de plus de 200 heures au mois de mars et ne dépasse pas 150 heures au mois

de juin. Cette constatation est un premier critère pour déterminer la durée de la saison touristique dans les diverses stations. C'est ainsi qu'une moyenne de 125 heures d'insolation par mois est atteinte à Sassandra en juin, juillet et août, alors que pour Tabou, les mois insuffisamment ensoleillés sont juin, juillet, août et septembre. Les autres facteurs climatiques que sont, l'humidité la pluviosité et le nombre de jours de pluies viennent compléter cette remarque et permettent de déterminer les mois propices à l'activité touristique.

1.5.2.3 - L'humidité relative moyenne

La forte humidité de l'air est l'une des principales caractéristiques des climats de type sub-tropical. La région du Sud-Ouest subit une humidité relative moyenne très élevée comme le montre le tableau suivant :

Tableau 7 : Humidité relative moyenne

Postes	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Moy.
Sassandra	46,07	54,93	58,48	57,63	66,22	71,33	70,70	71,70	73,89	71,07	66,67	54,04	82,02
Tabou	74,91	77,31	80,44	80,85	83,31	82,13	84,28	86,06	87,65	86,15	84,35	76,81	63,56
Source : ANAM/ORSTOM, 1997													

L'humidité varie de 46,07 % à 73,89 % dans la région de Sassandra et de 74,91 % à 87,65 % dans la région de Tabou. Les pourcentages sont nettement supérieurs à ceux que connaissent les habitants des pays tempérés, et sont en théorie difficilement supportables pour les personnes non acclimatées. Cependant, cette humidité ne constitue pas un handicap insurmontable dans le cadre des activités touristiques telles qu'elles sont conçues dans la région du Sud-Ouest. Ceci s'explique par les raisons suivantes :

- les températures moyennes et l'existence d'un vent de secteur Sud-Ouest/Nord-Est atténuent beaucoup les effets d'humidité ;
- le touriste n'a pas à fournir d'efforts physiques importants pour trouver dans tous les lieux de repos et de distraction, une climatisation qui a pour effet de réduire la température et l'humidité. Par conséquent, seule la pratique des sports extérieurs est rendue difficile par l'humidité sans être pour autant

impossible. Les expériences déjà faites à Abidjan ou même dans d'autres localités touristiques jouissant d'un climat identique le montrent.

1.5.2.4 - Les précipitations

Une des premières caractéristiques du régime des pluies en Côte d'ivoire est l'existence de deux saisons de pluies séparées par une courte saison sèche. Cependant, dans le Sud-Ouest, le cycle annuel comporte deux saisons humides et deux saisons sèches. La première saison humide dure d'avril à juillet, elle est ensuite suivie par une brève saison sèche en août et septembre. Les pluies recommencent en octobre et novembre. Survient alors la saison sèche principale qui dure de décembre à mars inclus. A part ce cycle général, l'intensité des saisons varie considérablement du Sud au Nord. Sur la côte, surtout aux environs de Sassandra, la saison humide avril-juillet est très marquée et la saison sèche août-septembre relativement sévère. Dans la région de Tabou, les deux saisons humides sont à peu près d'égale intensité. Cette situation est encore plus évidente à l'intérieur à Soubré.

Ainsi la variation saisonnière est une caractéristique aussi importante que les précipitations totales de la région du Sud-Ouest.

Tableau 8 : Hauteurs moyennes de pluies (mm)

Postes	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Total
Sassandra	16,2	33,6	52,6	99,0	239,1	512,4	183,3	34,7	41,7	82,4	118,6	73,4	1487
Tabou	44,6	43,6	77,7	132,6	397,1	551,1	214,1	152,6	235,9	164,2	180,0	129,4	2323
Source : ANAM/ORSTOM, 1997													

Bien que de grandes différences existent entre les hauteurs de pluies mesurées à Sassandra et à Tabou, deux saisons de pluies sont nettement marquées dans les deux cas. La première qualifiée de grande saison des pluies couvre au minimum les mois de mai, juin**,** juillet**,** avec par exemple plus de 60 % de la hauteur totale annuelle de Sassandra, et la seconde, appelée petite saison des pluies peut s'étendre de septembre à décembre.

Cette classification se retrouve aisément dans l'observation de nombreux jours de pluies par mois.

Tableau 9 : Nombre de jours de pluies

Postes	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Total
Sassandra	2,3	3,3	5,1	7,7	14,0	21,5	13,3	8,8	7,7	8,5	11,6	6,2	110
Tabou	4,9	5,0	8,1	10,1	19,5	23,1	15,2	17,1	19,7	16,9	15,0	10,8	165,4
Source : ANAM/ORSTOM, 1997													

La lecture de ce tableau nous permet de constater qu'à Sassandra, seuls les mois de mai, juin et juillet comptent au moins 14 jours de pluies, alors que Tabou connaît plus de 14 jours de pluies par mois entre mai et novembre.

Par ailleurs, en rapprochant ces données de celles du tableau sur les hauteurs moyennes de pluies, on observe que les mois les plus pluvieux à la fois par la hauteur d'eau et par le nombre de jours sont avril, mai, juin, juillet, octobre et novembre à Sassandra et mai, juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre à Tabou. Cependant, tous ces mois ne sont pas défavorables aux activités touristiques. Il existe en effet une différence fondamentale entre ceux-ci. La qualification « jour de pluies » est attribuée à toute journée au cours de laquelle il tombe une pluie quelle que soit sa force et sa durée. Il en est ainsi, par exemple, pour un jour ensoleillé mais qui a connu une averse pendant quelques minutes, comme pour un jour couvert et particulièrement pluvieux. Il paraît évident que le premier se prête sans aucun problème aux activités touristiques alors que le second les rend impossibles. Or, le climat du Sud-Ouest permet de localiser avec une certaine précision ces deux types de jours de pluies dans l'année. Les longues pluies, parfois plusieurs heures ou même plusieurs jours, sont les pluies de Mousson qui tombent pendant la grande saison des pluies, c'est-à-dire mai, juin et juillet. Par contre, les autres pluies y compris celles de la petite saison des pluies sont beaucoup plus courtes, tout en atteignant parfois de très fortes intensités.

Les conséquences de cette caractéristique sont extrêmement importantes pour le tourisme. Il suffit pour s'en convaincre de prendre un exemple précis et particulièrement représentatif.

Tabou reçoit en juillet 214,1 mm de pluie pendant 15,2 jours et 180 mm de pluies pendant 15 jours en novembre. En théorie ces deux mois présentent une pluviosité assez comparable et seulement tous deux ne sont pas propices aux activités touristiques, ce qui est inexacte.

En effet, le **tableau 6** sur les durées d'insolation permet de constater que l'ensoleillement est près du double en novembre qu'en juillet (195,8 heures contre 95,8 heures). Cette différence tient à l'existence dans un cas de pluies de courte durée, et dans l'autre cas de pluies de Mousson beaucoup plus longues. Cet exemple montre que la durée de la saison touristique ne peut être déterminée uniquement par la considération des mesures pluviométriques car celles-ci sont quantitatives mais non qualitatives.

En définitive, il faut avoir recours à la comparaison de trois critères principaux pour déterminer la possibilité ou non d'ouvrir les installations touristiques pendant un mois donné. Il s'agit de la *durée d'insolation*, de la *hauteur des pluies et du nombre de jours de pluies*, en tenant compte de la remarque exprimée ci-dessus.

La température et le degré d'humidité n'interviennent pas dans le choix des « mois ouvrables » car l'un comme l'autre de ces deux critères peuvent être considérés comme des constantes : la température varie entre 24°C et 27°C. Constamment supportable, l'humidité oscille entre 46,07 % et 87,65 % et demeure par conséquent à un niveau élevé. Les variations de ces deux coefficients climatiques n'ont pas une influence primordiale sur la qualité des mois dits touristiques.

Les **figures 14** et **15** ci-après donnent pour Sassandra et Tabou les moyennes des trois critères retenus.

Figure 14 : Détermination des saisons touristiques à Sassandra

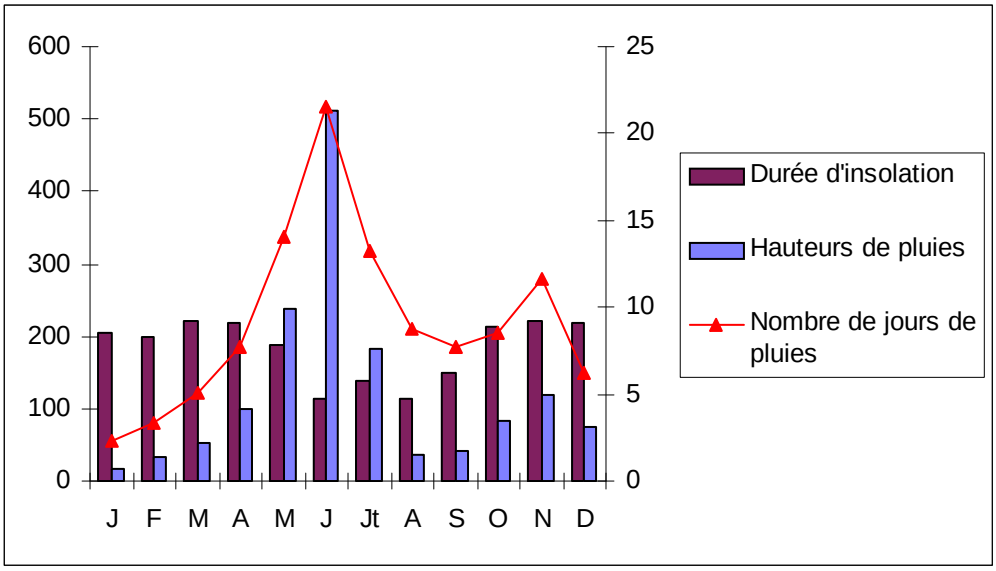

Figure 15 : Détermination des saisons touristiques à Tabou

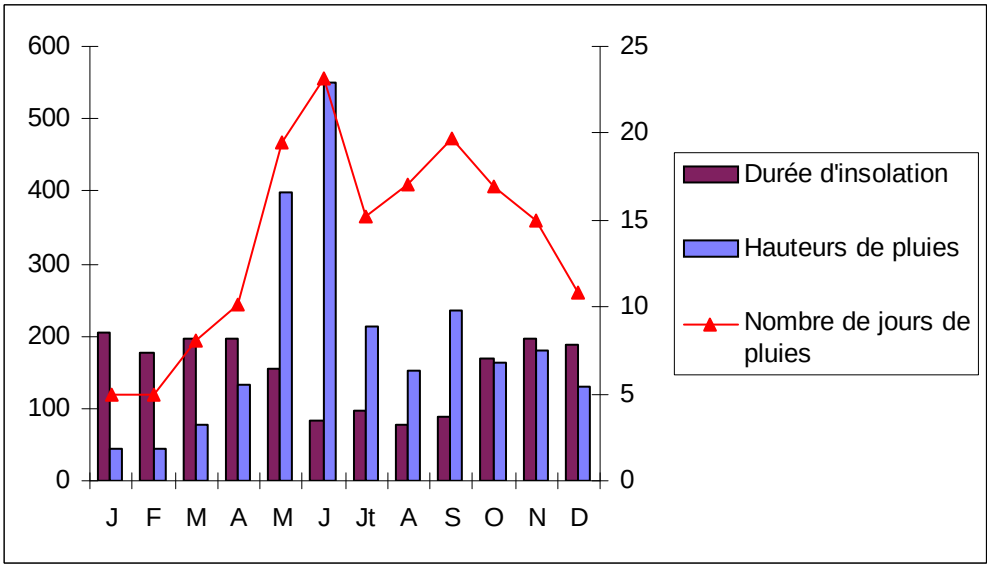

Les graphiques montrent qu'à Sassandra, les mois de mai, juin et juillet ne se prêtent pas aux activités touristiques car la pluviométrie est trop élevée et l'insolation trop faible. A Tabou, la période qui ne se prête pas aux activités touristiques part de mai à septembre. Les mois les plus propices aux activités touristiques sont : janvier, février, mars et avril tant à Sassandra qu'à Tabou. Cette période correspond à la haute saison.

Par ailleurs, il est possible d'ouvrir les installations touristiques pendant d'autres mois de l'année. Toutefois, les conditions climatiques de cette basse saison touristique sont de qualité inférieure à celles des mois de haute saison. Aussi des prix plus attractifs sont proposés aux clients. La détermination des mois de basse saison est difficile en raison du nombre réduit d'observations disponibles. Cependant, nous pouvons à l'aide des **figures 14** et **15** dire que dans les cas ici présents, ce sont août, septembre, octobre, novembre et décembre pour Sassandra et octobre, novembre et décembre pour Tabou.

Le secteur de Sassandra a, dans le cadre du littoral, un autre avantage qu'il convient de souligner : celui de son climat caractérisé par une pluviométrie de 1 487 mm/an et surtout un nombre de jours de pluies inférieur à ce qu'on trouve sur les autres sites (110 jours en moyenne contre environ 170 à l'extrémité occidentale de la côte). Sassandra bénéficie d'un nombre plus élevé d'heures d'ensoleillement : 2 198,9 heures contre 1 829,7 en moyenne à l'Ouest. Cette indication n'est pas sans intérêt, quand on sait que le farniente que cherchent les touristes est entre autres choses lié au soleil et son corollaire, le bronzage. A cette particularité de Sassandra, il faut ajouter une autre caractéristique climatique propre à l'ensemble de l'Ouest : la note qu'introduisent dans ce climat chaud et humide, une température moyenne annuelle environ de 26° (donc inférieure à celles du Centre et du Nord du pays) et surtout, l'action du vent de secteur Sud-Ouest/Nord-Est atténue l'effet de l'humidité.

A Sassandra comme à Tabou, les mois de mai, juin et juillet n'offrent pas de grandes possibilités au tourisme de séjour car la pluviométrie est trop élevée et l'insolation trop faible. Les mois les plus propices aux activités touristiques sont décembre, janvier, février, mars et avril. Ces mois de haute saison touristique sont caractérisés par une durée élevée d'insolation, une baisse de la hauteur des précipitations et surtout, un nombre réduit de jours pluies. A ces mois, il faut ajouter trois autres critères présentant un intérêt moins important que les

précédents mais acceptables pour le tourisme : septembre, octobre et novembre constituent la basse saison touristique.

Il faut admettre que la division de l'année en haute et basse saisons ne recouvre pas toutes les réalités du tourisme ivoirien ; l'expérience faite dans les villages de vacances situés sur le littoral d'Assinie a montré qu'il est possible d'attirer des touristes dans les hôtels même au cours des mois considérés dans le principe, comme défavorables à l'activité touristique. Se référant à HAUHOUOT (1978), il serait possible d'exploiter des équipements dans cette région d'octobre à avril selon les efforts dans les domaines de la promotion et de l'animation.

On pourrait même mettre à profit août et septembre dans des stations situées à proximité de Sassandra à cause de la sécheresse locale et l'insolation moyenne (ARSO, rapport n°2, 1974).

1.6 - LA SITUATION GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIE DU SUD-OUEST IVOIRIEN

1.6.1 - les formations géologiques

Du point de vue géologique, la région Sud-Ouest fait partie du socle pré-cambrien du continent africain, qui se compose principalement de roches granitiques, de schistes et de flyschs.

Le granite est une roche magmatique dure formée de cristaux de feldspath, de quartz et de mica ou d’amphibole. On en distingue plusieurs variétés :

- les granites éburnéens vrais ou granites « Baoulé ». Ce sont des granites de type variés : granites à muscovite, granites à 2 micas, granites à amphibolite et biotile, granodiroites. Les granites enrichis en minéraux ferromagnésiens ont une répartition aléatoire à l’intérieur des granites plus leucocrates ;
- les granites concordants qui se distinguent des granites éburnéens vrais par la présence de nombreux filons de pegmatites ;

- les granites discordants homogènes et non orientés donnent un matériau d'altération où dominent les sables grossiers (grain de quartz) ;
- les granites à hypersthène du vieux socle plus résistants à l'altération sont souvent proches de la surface ;
- les migmatites ne se distinguent pas des granites éburnéens comme roche mère sauf lorsqu'ils sont en hypersthène ou très micassés.

A côté, du granite nous avons également d'autres formations géologiques telles que les schistes et les flyschs.

Les schistes sont des roches sédimentaires. Ce sont des anciennes argiles ou vases devenus, par compression, des roches cohérentes. Les minéraux qui la constituent sont les argiles, les micas et le quartz.

Quant aux flyschs, ce sont des formations épaisses de dépôts marins où alternent rapidement grès et schistes.

Figure 16 : Les formations géologiques du Sud-Ouest ivoirien

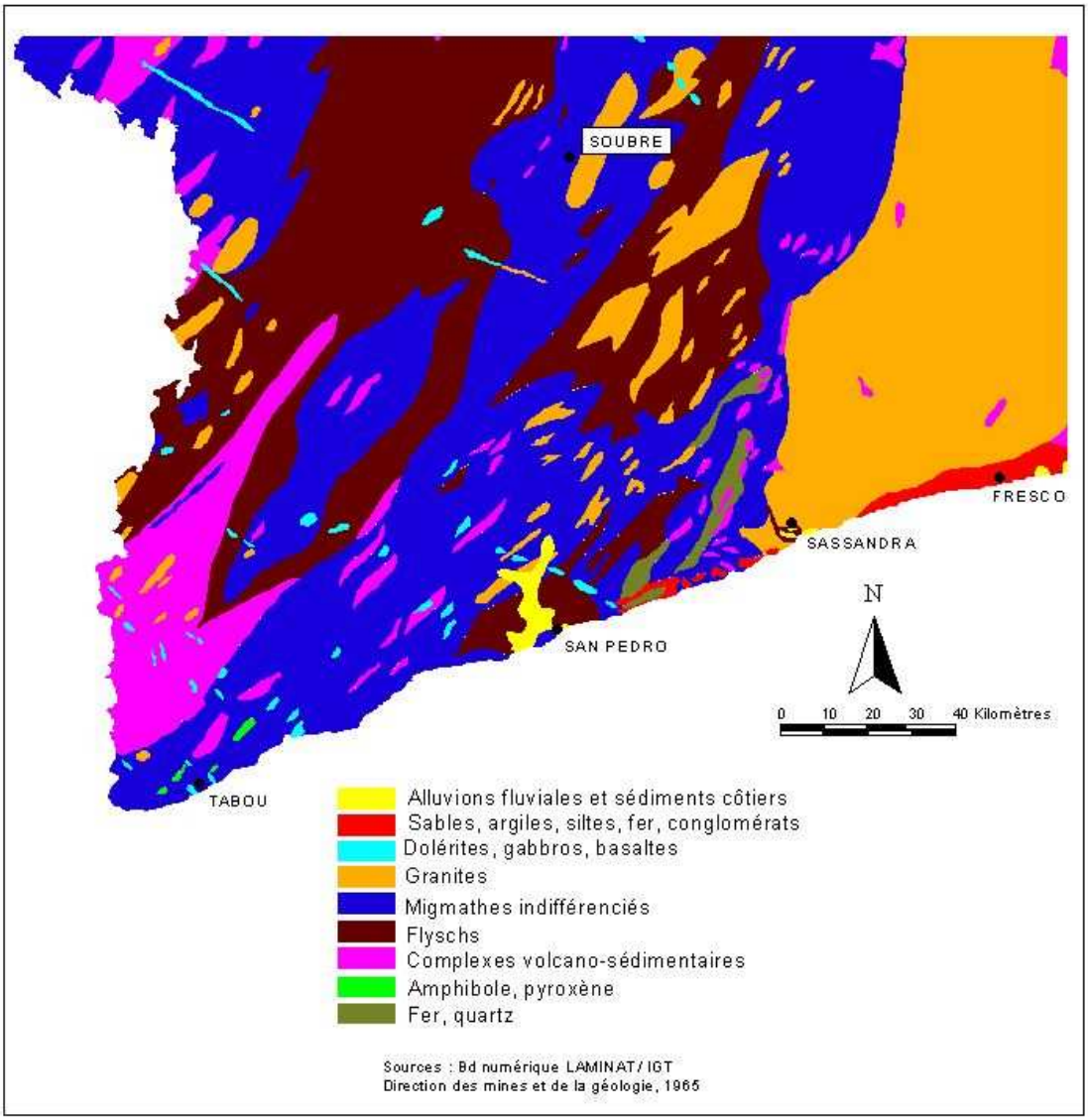

1.6.2 - les formations pédologiques

Les sols dans le Sud-Ouest ivoirien sont des sols des régions subéquatoriales où la pluviométrie dépasse 1 500 mm et où la saison sèche n'excède pas 3 ou 4 mois. Ces sols se retrouvent en général sous forêt ombrophile. Ils sont classés en plusieurs groupes eux aussi subdivisé en sous-groupes (**Figure 17**). Nous avons des sols ferralitiques, des sols hydromorphes et des cuirasses.

Figure 17 : Les grands types de sols dans le Sud-Ouest ivoirien

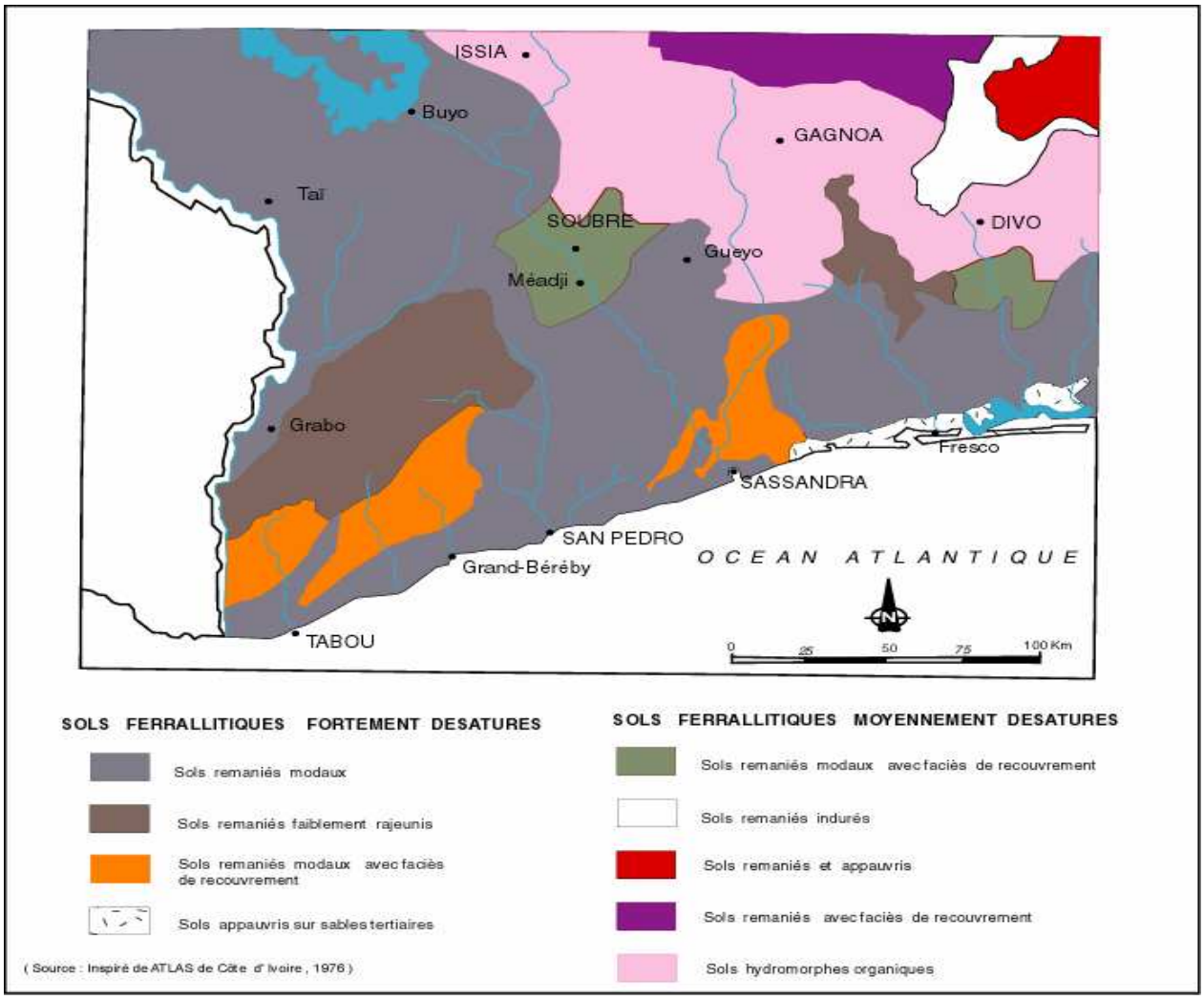

Les cartes précédentes nous ont montre clairement que le Sud de la Côte d'Ivoire ne possèdent aucun gisement digne d'intérêt touristique (aurifères ou diamantifères).

1.7 - LA PARTICULARITE DU SUD-OUEST IVOIRIEN RESIDE DANS SA VEGETATION ET SA FAUNE

La région du Sud-Ouest ivoirien est située dans la zone sub-tropicale. Son isolement naturel et les décisions administratives ont longtemps protégé le massif forestier des actions de l'Homme. Ainsi, ont été classées les forêts de Goin, du Cavally, de la Haute-Dodo et de la Nonoua et la réserve de Taï (TAHOUX, 1993).

1.7.1 - La description générale de la végétation du Sud-Ouest est complexe

La description générale de la végétation du Sud-Ouest est complexe. En effet, les formations dominantes sont les forêts sempervirentes et les forêts semi-decidues. Ces deux formations se partagent la majorité de cette zone.

Du *Cavally* au *Sassandra*, et du Sud au Nord, la forêt se révèle remarquablement homogène, avec un maximum d'exubérance et de richesse dans la région de Tabou-Grabo et une légère imprégnation d'espèces de forêts semi-caducifoliées dans la basse vallée de Sassandra ou Bas-Sassandra. En bordure d'un grand fleuve tel que le *Sassandra* ou le *Cavally* à la faveur d'une clairière ou d'un défrichement, cette forêt présente une paroi impénétrable à la vue, un mur végétal de 40 m de hauteur. A l'intérieur de cette forêt cathédrale, la vision s'arrête à une vingtaine de mètres.

La végétation du Sud-Ouest se décompose en trois secteurs bien distincts : les secteurs ombrophile, mésophile et littoral (**Figure 18**). Tout cela fait du Sud-Ouest ivoirien un milieu bien différencié.

Le secteur ombrophile est le plus étendu de la région. Il décrit un demi-cercle partant de Buyo vers Gueyo de direction SE-NW. La forêt ombrophile est dense, humide et sempervirente. Les espèces qui dominent sont les espèces à *Eremospatha spp* et à *Diaspyros mannii spp* à Tabou et les espèces à *Diospyros spp* et à *Mapania spp* dans le secteur le plus hygrophile à Grabo.

Le secteur mésophile est dominé par les espèces semi-caducifoliées en association avec certaines espèces sempervirentes qui subsistent. C'est le domaine par excellence des espèces à *Celtis spp* et à *Triplochiton scleroxylon* (samba).

Le secteur littoral représente le reste du paysage sinuant entre les deux types de milieu avec une variation régulièrement régressive de l'Ouest vers l'Est et du Nord vers le Sud de la région. La zone couvre les sous-préfectures de San Pedro, de Soubré et de Gueyo.

La végétation contribue souvent à la beauté du site. En effet, en dehors des cocotiers et palmiers, le rivage est presque toujours bordé directement par une forêt sub-littorale ou de fourrés littoraux qui, s'arrêtant juste au-dessus de la plage, créent un contraste particulièrement marqué entre la mer, le sable et la végétation luxuriante.

Par ailleurs, l'existence de nombreuses lagunes derrière le littoral favorise une forme de végétation intéressante : la forêt marécageuse avec ses mangroves, sa faune et sa flore particulières. L'aire géographique couverte par le conglomérat humain Krou est dans sa plus grande partie, constituée de forêts relativement denses mais dont certaines parcelles se trouvent définitivement dégradées par les effets de méthodes culturales extensives, voire exposées aux ravages d'une abusive exploitation forestière. Ces ravages, mal compensés par quelques tentatives sporadiques de reboisement, s'accroissent encore,, avec la mise en action du port de San Pedro. Aujourd'hui, le développement spectaculaire des grandes plantations industrielles, exploitant le palmier à huile, l'arbre à caoutchouc et certaines espèces oléagineuses d'importation récente a pour sa part contribué au changement du paysage de toute cette région du Sud-Ouest ivoirien, à l'exception du complexe forestier du parc de Taï et de quelques rares îlots résiduels. Ce tapis végétal discontinu, parsemé d'arbres majestueux

sortant de sous-bois à peine pénétrables, s'est avancé naguère jusqu'aux plages bordant l'océan, bandes plutôt minces de sables néogènes.

Figure 18 : Répartition de la végétation du Sud-Ouest ivoirien

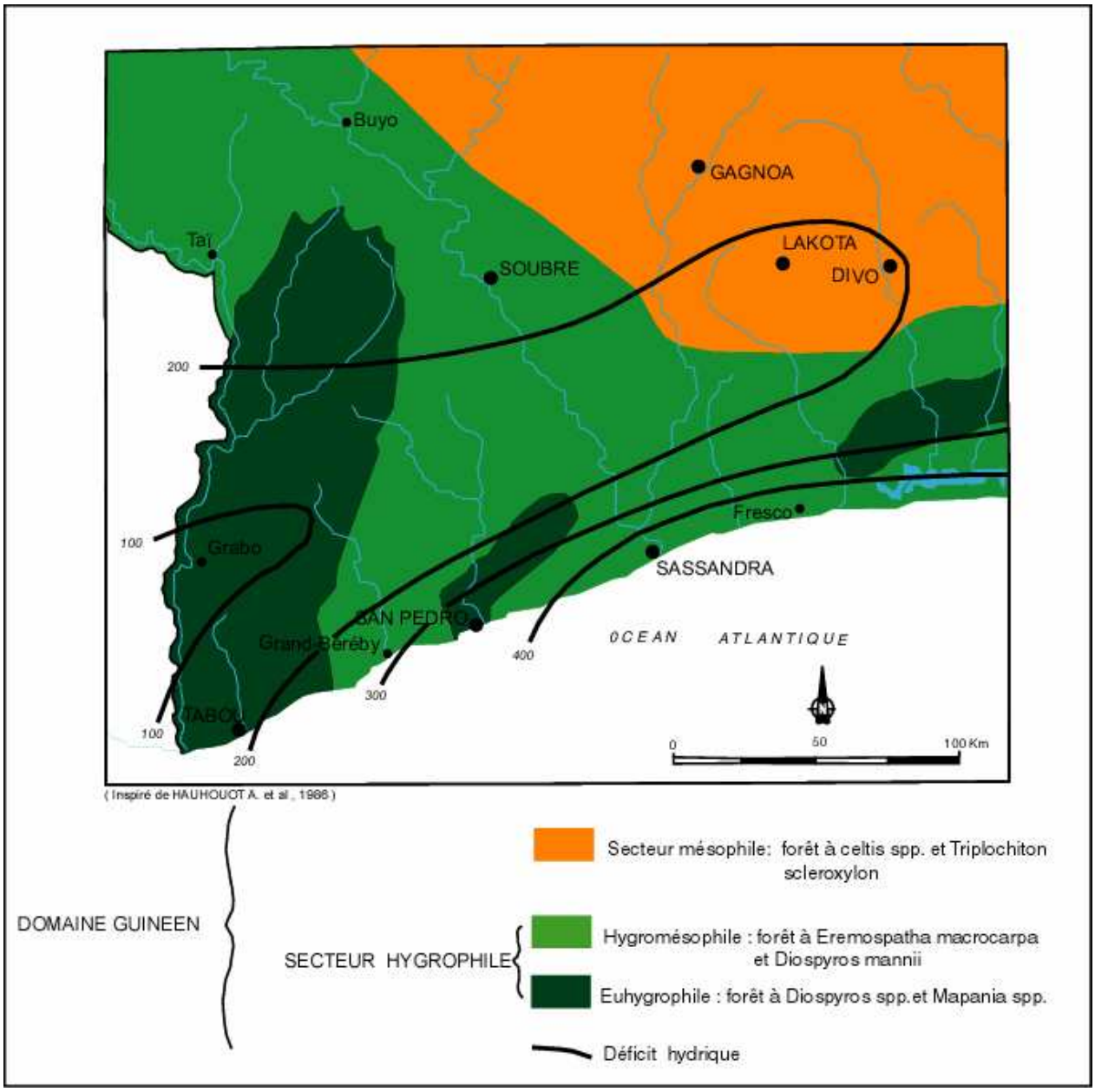

1.7.2 - La variété du paysage du littoral Sud-Ouest ivoirien

L'ensemble géomorphologique du littoral Sud-Ouest façonné par la mer, est un milieu biogéographique aux paysages variés. En effet, cette frange littorale qui jouit de conditions édaphiques et climatiques particulières est composée

d'une mosaïque de milieux correspondant chacun à des types particuliers de végétation.

TAHOUX (1993) a montré que la végétation de cette zone comporte deux séries : l'une sur sol sec et l'autre sur sol hydromorphe.

La première série comprend de la forêt à la mer les formations sur sols podzols humo-ferrigineux, le fourré littoral comportant des espèces de « savanes incluses », une végétation littorale d'origine anthropique et une végétation rabougrie sur sables non fixés et sur rochers littoraux. La seconde comprend essentiellement des mangroves. L'étude de ces séries prises individuellement se présente comme suit :

1.7.2.1 - Série végétale sur sables littoraux

Cette série végétale est composée de quatre types de paysages qui sont les forêts sub-littorales sur sols podzols humo-ferrigineux, les fourrés à proximité de la mer, la végétation littorale d'origine anthropique et la végétation rabougrie sur sables non fixés et sur rochers littoraux.

Les forêts sub-littorales sur sols podzols humo-ferrigineux

A la différence de la forêt dense continentale au bourrelet, la forêt sur podzols est une formation à strate très lâche ne dépassant pas 20 % de recouvrement mais assez haute : 40 à 50 m Les deux strates suivantes sont (80 % environ) denses avec un sous-bois relativement sombre et humide. La strate arbustive est abondante alors que la strate herbacée a un faible développement.

Cette description correspond à la région de Tabou qui se trouve être la plus humide. La forêt devient plus claire aux alentours de Grand-Béréby et de San Pedro avec une abondance d'essences héliophile telle que le *Lophira*. Au fur et à mesure que nous allons à l'Est de la région de Sassandra, cette forêt devient plus claire car le déficit hydrique est supérieur à 300 mm de pluie par an. La topographie comprend des collines mamelonnées remarquables dans la région de San Pedro.

Les fourrés remplacent les forêts sud-littoral à proximité de la mer

Les espèces typiquement littorales « cohabitent » avec des « plantes de savanes incluses ». A part le *Chryobalanus orbicularis* qui résiste mieux à l'action du sel, les autres espèces subsistent en s'adaptant à ce milieu maritime. La végétation très dense de *Chryobalanus orbicularis* a souvent créé un micro-climat favorisant l'installation d'autres espèces généralement microphiles, à feuilles coriaces et luisantes dont la frondaison laisse filtrer largement la lumière : *Chryobalanus ellipticus, Ximenia americana*, etc.

La végétation littorale d'origine anthropique

Cette végétation littorale est essentiellement composée par les cultures vivrières à savoir le manioc et quelques palmiers à huile. On trouve aussi des cocoteraies et localement du tabac. La caractéristique propre de ces cultures est qu'elles se font sur des sables roux fixés sur les podzols. A côté, des palmeraies et des fourrés notamment dans les régions de San Pedro et de Monogaga, on note la présence de plantes pittoresques, qui donnent au paysage une physionomie particulière de gaieté.

La végétation rabougrie sur sables non fixés et sur rochers littoraux

Des fourrés et des cocoteraies à la mer, on note une végétation de *Diodia vaginalis* servant de zone de transition. On trouve aussi un autre groupement des espèces à feuilles et tiges épaisses et charnues.

Les rochers littoraux ont eux aussi leur végétation qui à cause de son existence éphémère n'est qu'un faciès appauvri des espèces arénicoles voisines. La végétation des rochers ne pousse que sur les fissures, les rebords, les corniches, les replats et les pentes. En effet, ces rochers sont difficilement colonisables.

1.7.2.2 - Série végétale sur sols hydromorphes, influencé par le régime des marées

Il s'agit principalement des mangroves. Celles-ci se localisent dans les estuaires qui limitent leur aire d'extension. On les trouve à l'embouchure de toutes les rivières et fleuves, et en proportion plus réduite autour des eaux saumâtres et lagunes. Il existe deux types de mangroves : la mangrove à palétuviers blancs (*Avicennia africana*) sur sols moyennement riches en éléments grossiers sur versant et la mangrove à palétuviers rouges (*Rhizophora vacemosa*) sur sols riches en éléments fins, la plus hydromorphe.

La zone littorale du Sud-Ouest apparaît comme un véritable puzzle de paysages où l'on passe facilement d'une zone à l'autre avec des transitions bien marquées dans l'ensemble. Ainsi, du continent disséqué avec sa forêt claire sub-littorale à la mer, on traverse successivement les fourrés et les cocoteraies avant d'aborder un paysage de plantes plus ou moins rabougries sous l'effet des sels marins, des sables mobiles et de la sécheresse. D'un côté, on rencontre les mangroves à palétuviers blancs ou rouges ; de l'autre, les rochers littoraux avec leurs couverts éphémères, soumis à l'action des marées.

La diversité de paysage sur le littoral Sud-Ouest ivoirien est-il synonyme de diversité zoologique ? Nous répondrons à cette préoccupation plus tard dans l'analyse de la composition faunique du Sud-Ouest ivoirien.

Planche photographique 3 : Le paysage de la baie des sirènes

Ces deux photographies représentent la nature verdoyante et luxuriante des sites touristiques. Cette nature ajoutée à la qualité de la plage et les nuances du climat sont synonymes de farniente.

(Clichés APHING-KOUASSI)

1.8 - LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA REGION

Le réseau hydrographique du Sud-Ouest comprend quatre bassins versants et deux cours d'eau principaux avec leurs affluents.

1.8.1 - Les bassins versants

Quatre bassins versants, dessinant des bandes approximativement orientées N.S. ou N.W.-S.E., couvrent la région :

- le bassin du fleuve *Cavally* (rive gauche) ;
- le bassin de la rivière *San Pedro* ;
- le bassin du fleuve *Sassandra* dont le cours suit le méridien 7° ;
- le bassin du *N'zo*, affluent du fleuve *Sassandra*.

De petites rivières orientées Nord-Sud arrosent le reste du littoral.

1.8.2 - Le régime hydrographique

Le régime diffère selon la nature de leur bassin :

- Dans le bassin sédimentaire, le débit du cours d'eau est important pendant toute l'année ; son eau est limpide ;
- Dans les régions granitiques ou schisteuses, le débit accuse de fortes variations entre la saison sèche et la saison des pluies. L'eau est trouble.

1.8.3 - Les principaux fleuves

Les deux principaux fleuves (*Cavally* et *Sassandra*) ont un profil très aplati. Seuls quelques rapides marquent l'endroit où leur lit s'élargit et où ils traversent des bancs de récifs. Entre ces rapides, les rivières serpentent le long des plaines. Jointe à ces caractéristiques, l'absence de berges abruptes ne favorise pas la navigation fluviale ou une installation hydroélectrique.

Le débit moyen de la *Sassandra*, lorsqu'elle pénètre dans la région, est d'environ 310 m^3 par seconde, d'environ 475 m^3 par seconde à Soubré et d'environ 600 m^3 à l'embouchure.

Celui de la *Cavally* est d'environ 190 m^3 par seconde à Taï et d'environ 425 m^3 par seconde non loin de son embouchure.

Les variations saisonnières du débit sont considérables, allant par exemple, pour une année normale de 15 à 1 500 m^3 par seconde pour la rivière *Sassandra* à Guessabo.

La décrue des deux rivières en amont dans le Nord se produit en février et mars ; leur débit augmente graduellement jusqu'à la crue saisonnière de septembre et octobre. Plus au sud, cet effet est modifié par la chute de fortes pluies en mai et juin, qui accroissent le débit dans les mois intermédiaires.

Au point de vue touristique, ces cours d'eau sont intéressants. En effet, la pêche est organisée pour les amateurs de petite pêche (langoustes, dorades, mérou, barracudas, etc.) et ceux de la pêche en mer. Des sorties sont aussi organisées en mer avec des pêcheurs professionnels krous (**Figure 19**). La plongée et les activités nautiques sont aussi organisées. Cela consiste à des descentes en zodiac ou en canoë d'une partie du fleuve *Sassandra*. Suivant la longueur du parcours cette excursion peut débuter un après-midi et finir le lendemain avec un bivouac sur les rives du fleuve.

Figure 19 : Le réseau hydrographique du Sud-Ouest ivoirien

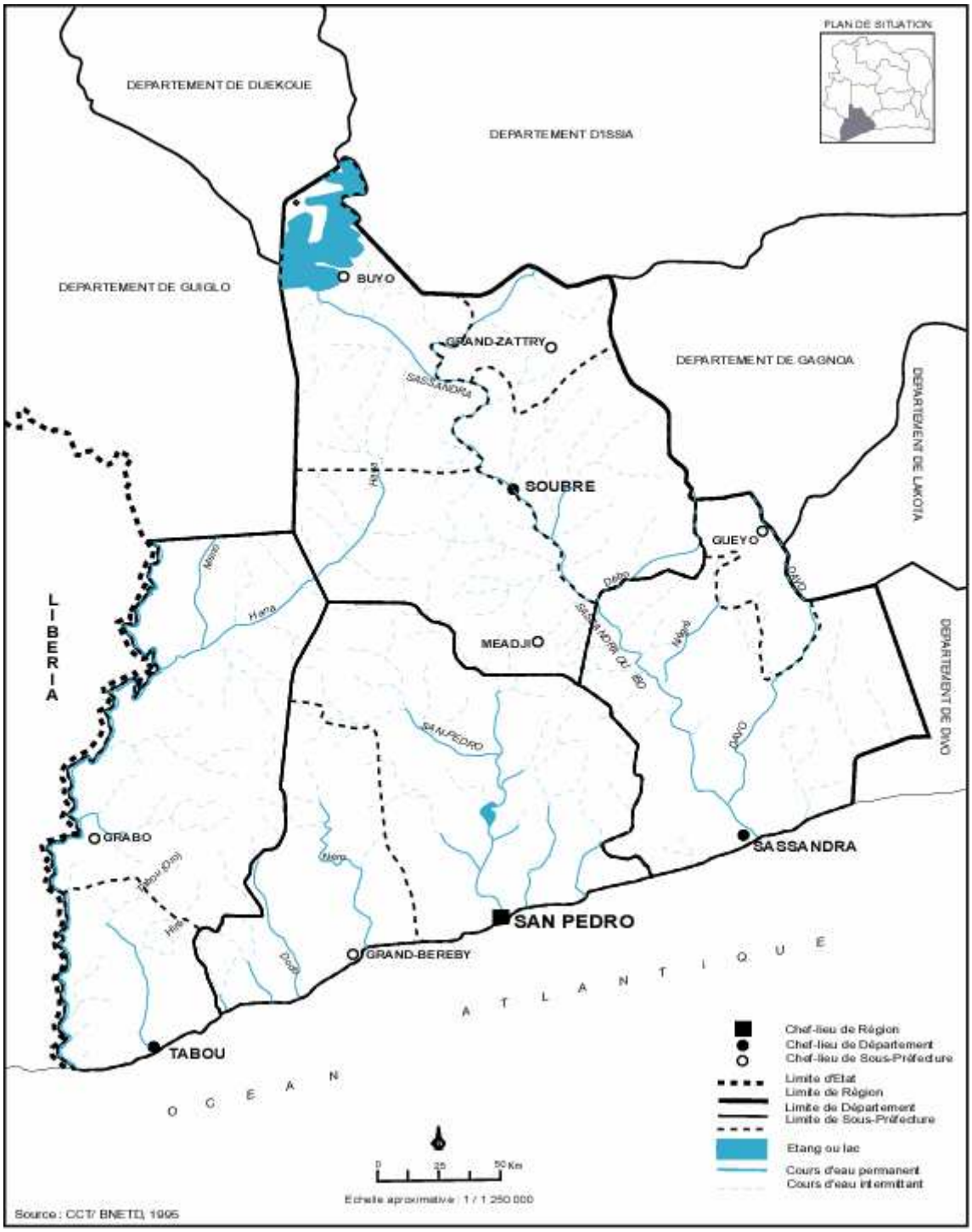

1.9 - LA FAUNE

Le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire se présente comme une région d'une grande richesse faunique. Elle est essentiellement composée des animaux de la forêt (des animaux de grande taille et ceux de petite taille, des oiseaux, des reptiles, des amphibiens, des insectes, etc.) et des espèces halieutiques.

1.9.1 - Les animaux de la forêt

Les différents groupes de cette faune sont les vertébrés et les invertébrés.

1.9.1.1 - Les vertébrés

La classification des vertébrés se fait de la façon suivante : les mammifères, les oiseaux, les reptiles et les amphibiens.

Parmi les mammifères, les espèces rencontrés dans le Sud-Ouest ivoirien sont :

- l'éléphant (*Loxodonta africana*) qui était partout abondant autrefois et que l'on rencontre aujourd'hui çà et là ;
- l'hippopotame nain (*Choeropsis liberiensis*) dont la présence actuelle dans le Sud-Ouest est liée à l'existence de lambeaux de forêt dense protégée ou non ;
- l'hylochère (*Hylochoerus meinertzhageni*), sanglier géant à poils rares et le potamochère (*Potamochoerus porcus*), sanglier roussâtre de taille moyenne ;
- des antilopes parmi lesquelles les plus courantes sont le grand bongo (*Boocercus euryceros*) et un ensemble de céphalophes de petite taille dont deux espèces sont caractéristiques de la forêt occidentale : *Cephalophus jentinki et Cephalophus zebra.* On y trouve également la minuscule antilope noire *(Neotragus pygmaeus),* le chevrotain aquatique *(Hyaemoschus aquaticus)* localisé au bord des fleuves et le cob de buffon *(Adenota kob*) dans la partie nord de la région, plus précisément dans la région des montagnes ;
- les buffles (*Syncerus caffer*), le daman d'arbres (*Dendrohyrax dorsalis*) ;

- les singes parmi lesquels le chimpanzé (*Pan satyrus*) ne subsiste que dans certaines forêts du Sud-Ouest, à Taï notamment, différentes espèces de colobes et le cynocéphale (*Papio anubis*) dont l'espace de vie se limite un peu plus dans la région montagneuse ;
- les rongeurs qui offrent plusieurs espèces parmi lesquelles se trouvent l'aulacode (*Thryonomys swinderianus*) communément appelé « agouti », l'athérure (*Atherura africana*), les écureuils dont certaines espèces très rares sont localisées à la forêt primaire de l'Ouest et d'autres comme *Funisciurus, protoxerus* sont plus largement répandues, les écureuils volants dont les plus grands sont des anomalures (*A. derbianus fraseri, A. peli*) et les petits , des Idiurus (*I. Zenkeri*), les Rats et les Souris dont les principales formes terricoles rencontrées en forêt sont les *Hybomys*, des *Praomys* et des *Lophuromys*;
- des carnivores tels que la panthère (*Panthera pardus*) et le chat doré (*Felis autara*) qui subsistent çà et là, les genettes (*Genetta tigrina* et *G. Pardina*) et des mangoustes ;
- des insectivores comme les musaraignes et le micropotamogale (*M. lamottei*), une espèce aquatique qui se localise dans les petits cours d'eau de l'Ouest ivoirien ;
- les chauves-souris dont certaines sont frugivores et d'autres insectivores et les pangolins, consommateurs de termites et de fourmis, dont les trois espèces de forêts sont *Manis tetradactyla*, la plus grande forme mais rare, *Manis longicaudata*, le pangolin à longue queue, et *Manis tricuspis*.

L'avifaune du Sud-Ouest ivoirien comprend les calaos, surtout *Toxkus fasciatus*, les columbidés (Pigeons verts *Treron* et touterelles *Streptopelia*), les pintades dont la pintade blanche que l'on ne trouve nulle part ailleurs en Côte d'Ivoire que dans le parc national de Taï, les francolins, les cailles, les rapaces tels que le grand aigle de forêt (*Strephanoetus*) et les petites chouettes (*Glaucidium*).

Elle comprend également le cobeau pie (*Corvus albus*), les moqueurs (*Phoeniculus*), les coucals (*Centropus*), les pics (*Dendropicos, Mosopicos, Campethera*) et les martins chasseurs (*Halcyon*), des espèces d'hirondelles, de martinets et d'engoulevents, des passereaux dont une espèce, le *Picathartes gymnocephalus* ne se rencontre que dans les régions du Bas Sassandra (forêt de Taï)et des Montagnes (Mont Nimba). Mais, en forêt, certaines espèces d'oiseaux s'adaptent aux défrichements. C'est le cas des barbus, des bulbuls, notamment du *pycnonotus barbatttus*, de la fauvette couturière (*Prinia subflava*) et des tisserins, couleur jaune et noire (*Ploceus).*

Les reptiles comprennent les crocodiles dont il existe trois espèces dans les rivières, les varans (*Varanus niloticus*), les serpents composés de pythons, de vipères dont les espèces venimeuses rencontrées sont *Bitis nasicornis et B. gabonica*, le naja, les petites couleuvres (*Natriciteres, Dipsaboboa, Boaedon*), etc. on y trouve également des lézards dont certaines espèces sont terricoles comme les scincidés (*Mabuya affinis* et *M. albilabris*), d'autres sont arboricoles comme le lacertidé *Holaspis guentheri* ou les Gekkonidés (*Hemidactylus muriceus et H. fasciatus*) et une espèce est aquatique, le scincidé *Cophoscincus durum*. Enfin, les tortues terrestres y sont représentées par différentes espèces.

Dans la catégorie des amphibiens on peut citer des espèces aquatiques comme le *Xenopus tropicalis*, aux pattes palmées, des espèces plus terrestres comme *Ptychadena longirostris* et *Pt. Hylaea*.

Parmi les crapauds il y a *Bufo regularis* et *Bufo maculatus* que l'on rencontre également en savane. Par contre *Bufo superciliaris* vit seulement dans la forêt primaire. Les nombreuses espèces arboricoles sont représentées par les petites rainettes du genre *Hyperolius*.

Planche photographique 4 : Les mammifères

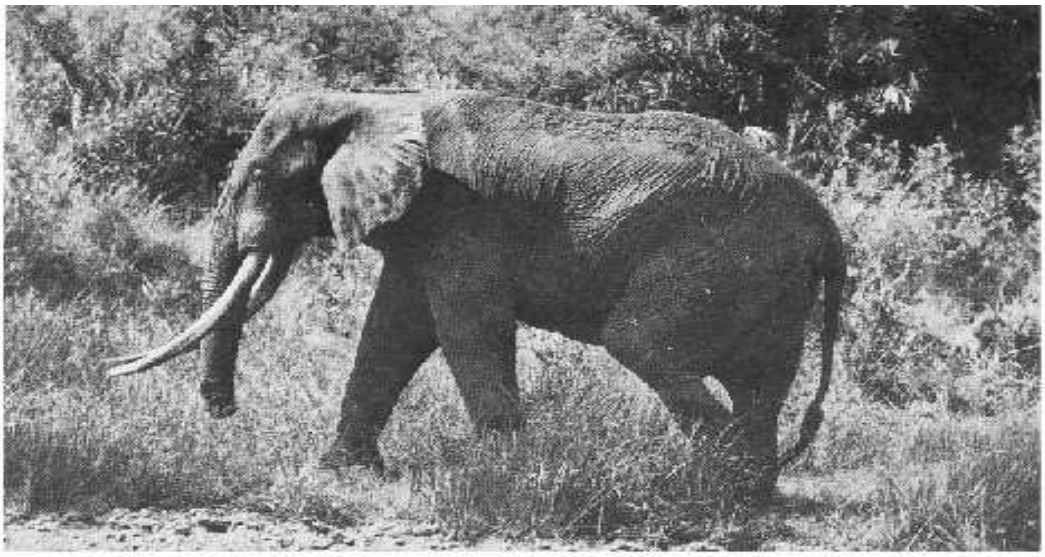

Eléphant en savane prélittorale. (Atlas clichés. Dragesco).

Troupeau de buffles. (Cliché Dumas).

Planche photographique 5 : Les mammifères

Hippotrague dans une forêt secondaire du Sud-Ouest ivoirien.
(Cliché Geneviève Renson)

Cob de Buffon. *(Cliché Geneviève Renson)*

Planche photographique 6 : Les serpents

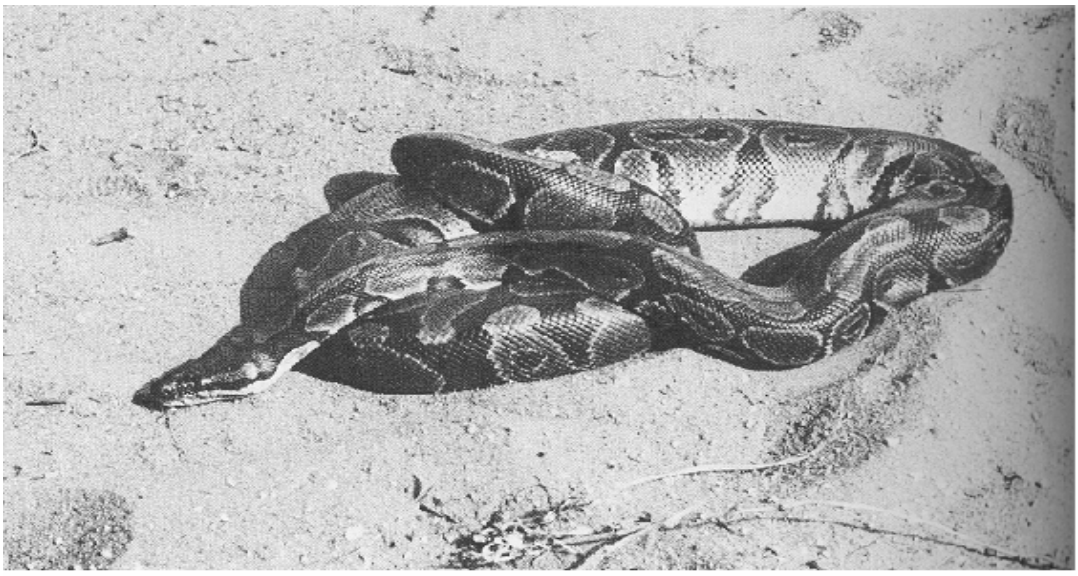

Le python. *(Cliché Geneviève Renson)*

Planche photographique 7 : L'avifaune

Les aigrettes blanches. *(Cliché Geneviève Renson).*

Le Calao, Bucorvus abyssinicus. *(Cliché J.P Champroux, Jacana).*

Planche photographique 8 : L'avifaune

Le Martin pêcheur, Ipsidina picta. (Cliché Varin - Visage, Jacana)

1.9.1.2 - Les invertébrés

Ils sont représentés par les insectes parmi lesquels on peut citer les termites, les fourmis, les abeilles, les mouches tsé-tsé, les mouches domestiques, les papillons, les coléoptères, etc., par les arachnides où l'on note une variété d'araignées dont les plus redoutées, à cause de la douleur de leur morsure, sont les mygales du genre *Scodra*. Il en est de même des scorpions.

Les autres invertébrés sont les myriapodes, les mollusques dont les plus connus, les énormes achatines (*Achatina achatina* et *archachatina rhodostoma*), sont couramment consommées et les vers de terre.

La végétation très dense du Sud-Ouest ivoirien empêche la pratique de safaris de type classique, c'est-à-dire en parcourant de très grandes étendues avec des véhicules équipés. Aussi, la chasse est interdite dans les réserves. Il semble donc pas possible que la chasse devienne l'un des atouts touristiques de la région. Cependant, la gamme des produits proposés est axée sur la nature, et notamment sur les réserves naturelles. Ces produits vont du tourisme scientifique, l'observation et la photographie de la faune jusqu'aux activités consomptives (pêche et chasse) et au tourisme sportif et d'aventure.

Planche photographique 9 : Les insectes

Les arachnides (Néphiles). (Cliché M. Antoine).

La mouche tsé-tsé ou glossine. (Cliché M. Antoine).

1.9.2 - Les espèces halieutiques

Quant à la pêche, elle a un bel avenir et contribue au développement touristique de la région. En effet, la côte rocheuse est généralement favorable à la présence d'une abondante faune marine, car les poissons se réfugient naturellement dans les rochers où ils trouvent nourriture et protection. La côte du Sud-Ouest se révèle ainsi très propice à toutes sortes de pêche ; à la traîne, sous-marine, ou à la ligne, que les touristes pratiquent tout au long de la côte.

Parmi les espèces recensées dans la région, il faut citer les Raies, Harengs, Barracudas, Capitaines, Mérous, Carpes rouges, blanches, brunes et noires, Dorades, Rougets, Bonites, Marlins, Espadons, Rascasses, Soles, Diables de mer, Tétrodons, Poissons-Lampes, Murènes, Perroquets, Balistes, Congres, Coryphènes, Vieilles, Ombrines, Poissons-Bananes, Japons, Poissons-Papillons, Thons, Brochets, Germons, Voiliers, Carangues, etc.

De plus, les crustacés abondent le long de la côte, et les langoustes sont particulièrement nombreuses.

CHAPITRE 2 : LES RESSOURCES HUMAINES ET TECHNIQUES DU SUD-OUEST IVOIRIEN

Selon GORGUI (1983), aucune activité touristique n'est possible dans une région où les populations rejettent systématiquement les visiteurs et où la densité de l'occupation de l'espace empêche l'édification de structures d'accueil. On peut donc apprécier à partir de cette remarque, l'importance du milieu humain dans le développement touristique du Sud-Ouest ivoirien. Dans ce chapitre, il est question de la délimitation géographique du complexe ethnique krou, les activités socio-économiques et culturelles.

2.1 - LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES

2.1.1 - Historique

L'histoire de la formation des différentes localités du littoral sud-ouest ivoirien est essentiellement liée à des vagues de migrations successives venues de l'intérieur du pays. Ces ethnies très diverses appartiennent aux grandes aires culturelles de l'espace ivoirien : Mandé, Voltaïque, Akan et Krou.

Selon les diverses sources, les causes de ces migrations ont été essentiellement d'ordre économique et politique. En effet, dans les années 1960-1970, la Côte d'Ivoire joue la carte de l'hydroélectricité en construisant le grand barrage régulateur de Kossou, sur le *Bandama* au centre du pays. Simultanément, de nombreux émigrants, parmi lesquels des populations du pays Baoulé, déplacées par la construction du barrage, choisissent de s'installer dans le Sud-Ouest, région vide que l'action humaine n'a jusqu'alors qu'effleurée, mais riche de possibilités agro-forestières. Cette partie du territoire est érigée, sous la tutelle de l'ARSO, en région de mise en valeur prioritaire, mesure qui répond ainsi aux soucis des autorités de rééquilibrer vers l'Ouest le centre économique du pays.

Toujours est-il que ces populations se sont installées dans cette région pour des causes essentiellement économiques créant ainsi une multitude de localités.

Dans l'aire ethnique krou, la population de cette zone est fortement hétérogène avec une majorité de krou.

Figure 20 : Délimitation de l'aire krou

2.1.2 - L'évolution de la population

Selon les recensements réalisés en 1965, 1975, 1988 et 1998, la région du Sud-Ouest ivoirien connaît une évolution rapide de sa population. En effet, celle-ci est passée de 90 500 habitants en 1965 à 1 395 251 habitants en 1999. Les projections faites pour les années 2005, 2010 et 2015 estiment la population respectivement à 2 036 820 habitants, 2 856 745 habitants et 4 006 740 habitants avec un taux d'accroissement moyen 7 %. Cette évolution démographique est essentiellement liée aux actions volontaristes de développement économique menées par la Côte d'Ivoire sous la conduite de l'ARSO dans la région du Sud-Ouest.

Les graphiques (**Figures 21, 22** et **23)** qui suivent nous permettrons d'analyser les différentes catégories de population de 1965 à 1999 au niveau des différentes localités du Sud-Ouest ivoirien.

Figure 21 : Evolution de la population totale du Sud-Ouest ivoirien

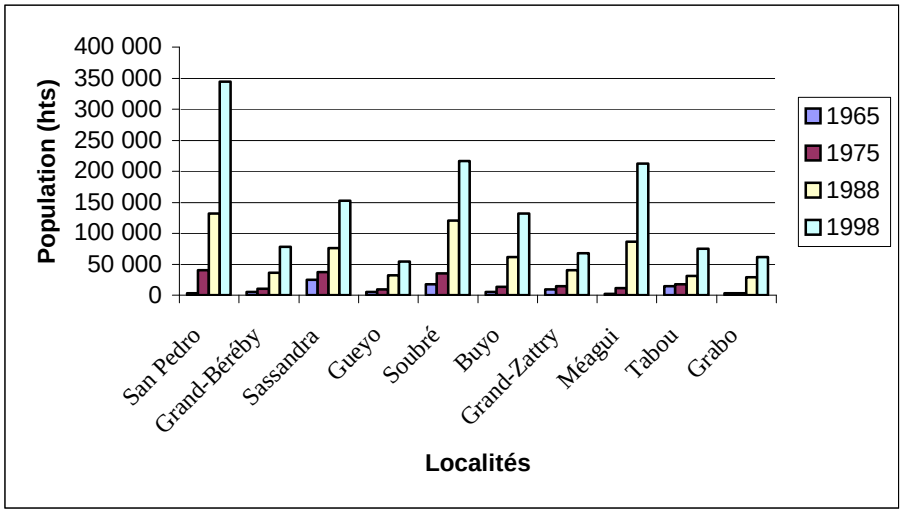

Source : Enquêtes personnelles, 1998

En 1965, toutes les localités avaient une population totale inférieure à 25 000 habitants. Nous remarquons que de toutes ces localités San Pedro avait la plus petite population totale de la région après celle Méagui.

En 1975, c'est-à-dire 10 ans après, toutes les localités ont une population en dessous du seuil de 50 000 habitants. Cependant, San Pedro qui avait la plus petite population en 1965, se retrouve avec une population totale de 40 295 habitants. San Pedro est suivie respectivement par Sassandra (37 199 habitants), Soubré (35 421 habitants) et Tabou (17 329 habitants). Ensuite viennent les autres localités : Grand-Zattry (14 579 habitants), Buyo (13 620 habitants), Méagui (10 962 habitants), Grand-Béréby (10 138 habitants), Gueyo (9 150 habitants) et Grabo (3 510 habitants).

En 1988 seules San Pedro et Soubré dépassent le seuil de 100 000 habitants. Les localités de Méagui, Sassandra, et Buyo ont une population totale au-delà de 50 000 habitants. Toutes les autres localités sont en dessous du seuil de 50 000 habitants.

En 1999 San Pedro atteint presque le cap de 350 000 habitants, devançant de loin toutes les autres localités du Sud-Ouest ivoirien. Les localités de Buyo et de Tabou dépassent légèrement le seuil de 200 000 habitants. Les populations de Gueyo et Buyo oscillent entre 100 000 et 150 000 habitants. Toutes les autres localités ont leur chiffre de population qui se situe entre 50 000 et 100 000 habitants.

Figure 22 : Evolution de la population urbaine régionale du Sud-Ouest ivoirien

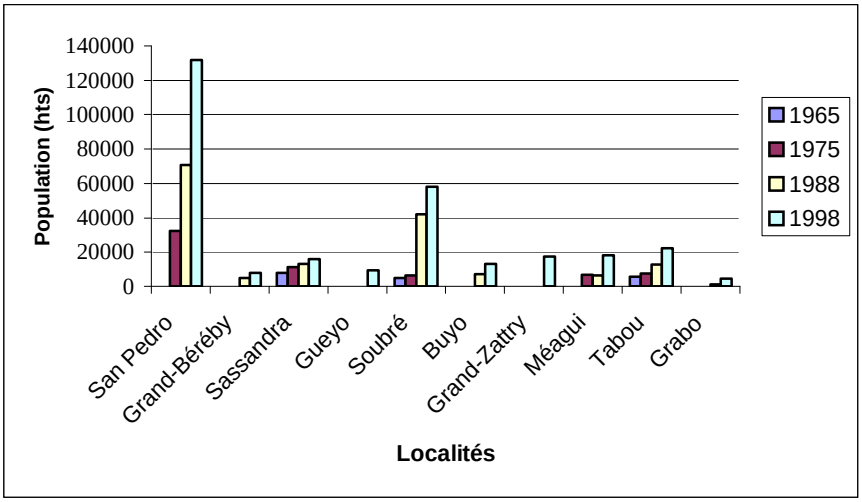

Source : Enquêtes personnelles, 1998

En 1965 Sassandra, Soubré et Tabou sont les seules entités urbaines avec un chiffre de population inférieure à 20 000 habitants.

En 1975, les sous-préfectures du Sud-Ouest sont San Pedro, Sassandra, Soubré, Méagui et Tabou. San Pedro qui n'existait pas 10 ans auparavant atteint un seuil au-delà 20 000 habitants. Les autres agglomérations urbaines existantes sont en dessous du seuil de 20 000 habitants.

En 1988, San Pedro et Soubré atteignent respectivement environ 70 000 habitants et 40 000 habitants. Les villes de Grand-Béréby, Sassandra, Buyo, Méagui, Tabou et Grabo ont une population urbaine inférieure à 20 000 habitants.

San Pedro atteint un seuil de plus de 120 000 habitants en 1999. Soubré et Tabou ont respectivement presque 60 000 et 20 000 habitants. Les autres localités sont en deçà de 20 000 habitants.

Figure 23 : Evolution de la population rurale régionale du Sud-Ouest ivoirien

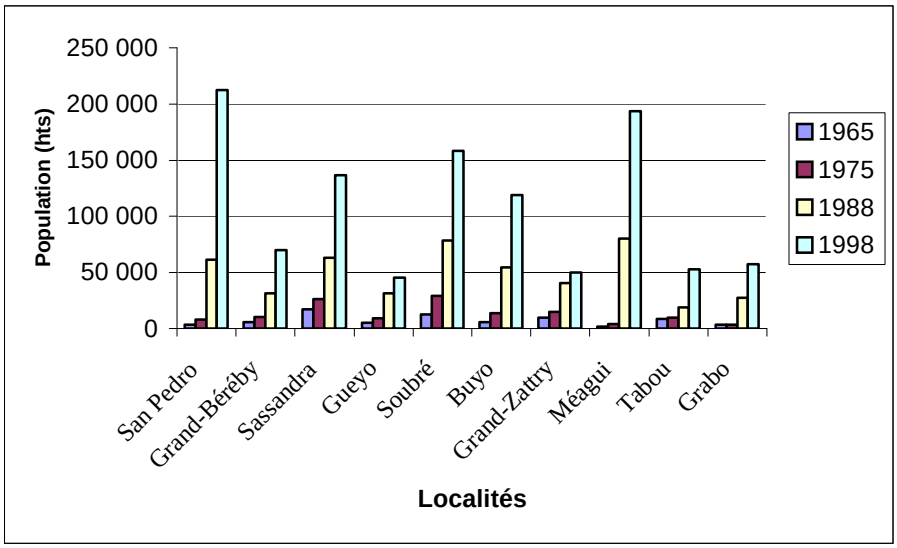

Source : Enquêtes personnelles, 1998

En 1965, à part les localités de Sassandra et de Soubré, les autres localités ont une population rurale de faible importance. Cette situation n'a pas changé en 1975. Cependant, en 1988 San Pedro, Sassandra, Soubré, Buyo et Méagui ont

une population rurale supérieure à 50 000 habitants. Cet état de fait va s'accentuer en 1998 avec pour point culminant plus de 200 000 habitants à San Pedro et entre 150 000 à 200 000 habitants à Méagui. Gueyo, Soubré et Buyo oscillent entre 100 000 habitants et 150 000 habitants. Quant à Grand-Béréby, Tabou et Grabo, elles ont une population rurale légèrement supérieure à 50 000 habitants, alors que Gueyo a la plus petite population rurale.

Que devons retenir de ces commentaires ?

La région du Sud-Ouest a constitué le principal périmètre de développement de l'ARSO. Ces actions ont porté sur la réalisation de grands chantiers tels que la construction et équipement du Port Autonome de San Pedro, la construction du barrage de Buyo et la mise en valeur du patrimoine forestier sous le double aspect de l'exploitation et de la reforestation, etc. Ces actions ont entraîné une forte migration de population dans la région. Par ailleurs, l'évolution de cette population est liée au déplacement de la boucle du cacao du Centre-Est vers le Sud-Ouest, le Centre-Ouest et l'Ouest consécutif au vieillissement des plantations. Cette situation a drainé vers la région, des paysans venus exploiter et mettre en valeur les forêts vierges et les sols arables. Aussi, la construction du barrage de Buyo a permis un important accroissement démographique. Le taux d'urbanisation de la région est d'environ 24,43 % (RGPH, 1988). Ce gisement humain contribue-t-il au développement touristique du Sud-Ouest ivoirien ?

2.1.3 - La structure ethnique

A la lumière des documents administratifs, il apparaît que la région du Bas Sassandra, au cœur de laquelle se situent les agglomérations de Tabou, Grand-Béréby, San Pedro, Sassandra et Soubré, sont comprises dans le secteur géographique que les vieilles sources d'information désignent par le nom de « Côte des mal gens ». En d'autres termes Côte du mauvais peuple[6]. Cette dénomination peu flatteuse pourrait se rapporter davantage aux expériences que

[6]Philippe BOUYS, cité par Alfred SCHWARTZ dans *Fraternité matin* du 11 mai 1974.

les premiers navigateurs occidentaux ont faites avec la périlleuse barre[7] et la nature inhospitalière des rivages du golfe de Guinée qu'au peuple krou lui-même. Il semblerait que, le Krou - malgré le peu d'intérêt que les krou ont présenté à cause de leur faiblesse numérique et leur tempérament singulier pour le traitement négrier - semble avoir toujours joui d'une réputation plutôt favorable auprès de ceux qui les ont fréquentés.

L'origine de l'appellation krou a fait l'objet de plusieurs interrogations de la part de maints auteurs, sans trouver de réponses satisfaisantes[8]. Il n'est pas impossible que le mot Krou, ne soit qu'une corruption du terme Krâo; c'est en effet ce que soutiennent PAYNE, KOELLE et BAUMANN (cités par SCHWARTZ, 1974). Mais les preuves matérielles dont nous disposons en l'état actuel des recherches nous paraissent insuffisantes pour accorder tout notre crédit à cette hypothèse[9] bien qu'elle puisse être la bonne.

HOLAS (1980), soutient que les autochtones ont raconté une autre version qui daterait du temps des navigateurs portugais. En effet, un pêcheur a aperçu un jour une grande pirogue logeant plus de gens et plus de choses que la plus grande case de son village. Les hommes qui l'occupent ont la peau blanche. Les hommes lui firent de grands signes pour rentrer en contact avec lui. Mais, apeuré, le pêcheur répondit krou, krou! ... Les hommes blancs pensèrent que c'était le nom du Noir. Alors, ils ont appelé d'abord cette côte la Côte de Krou et les hommes qui y habitaient Kroumen ou Krooboys[10]

Après avoir rappelé que les Kroumen du Bas Sassandra peuplent la région comprise entre le fleuve *Cavally* et la rivière *San Pedro*, soit une bande côtière d'environ 150 km, leur habitat s'étendant à l'intérieur jusqu'à une centaine de

---

[7]Terme utilisé couramment par les marins et que Petit Larousse traduit par *déferlement violent et presque constant qui se produit près de certaines côtes lorsque la houle se brise sur les hauts-fonds*, en précisant que *la barre de l'Afrique occidentale est un obstacle sérieux à l'accostage des navires*.

[8]Maurice Delafosse, << Vocabulaires comparatifs de plus de soixante langues ou dialectes parlés à la Côte d'Ivoire et dans les régions limitrophes >>, pp.66-67, Paris, 1904.

[9]Ibidem.

[10]Philippe BOUYS, cité par HOLAS, 1980.

kilomètres dans le Nord, vers le haut Cavally, il est important de souligner que cette famille linguistique est située au sud-ouest de la Côte d'ivoire et au sud du Libéria (LOUCOU, 1984). Cette famille regroupe vingt et une tribus parlant les langues apparentées ; six au Libéria et quinze en Côte d'ivoire. Ces tribus forment deux grands ensembles séparés par le fleuve *Sassandra*. Le premier ensemble ou groupe krou oriental comprend les Bété, les Dida, les Godié et les Néyo. Le second ou groupe krou occidental est moins homogène et comprend les Wè (Guéré et Wobè), les Niaboua, le groupe du sud-ouest de la Côte d'Ivoire (Bakwé, Wané, Plapo, Tépo, etc.) et celui du Libéria (Grebo, Bassa, Déwoin, Krou, etc.).

Notre étude suit la division généralement admise entre Krou orientaux, et Krou occidentaux, les premiers s'identifiant aux Magwé (Bété et groupes assimilés), les seconds étant répartis en Wè et en Krou méridionaux (**Figure 24**).

Figure 24 : Le monde Krou

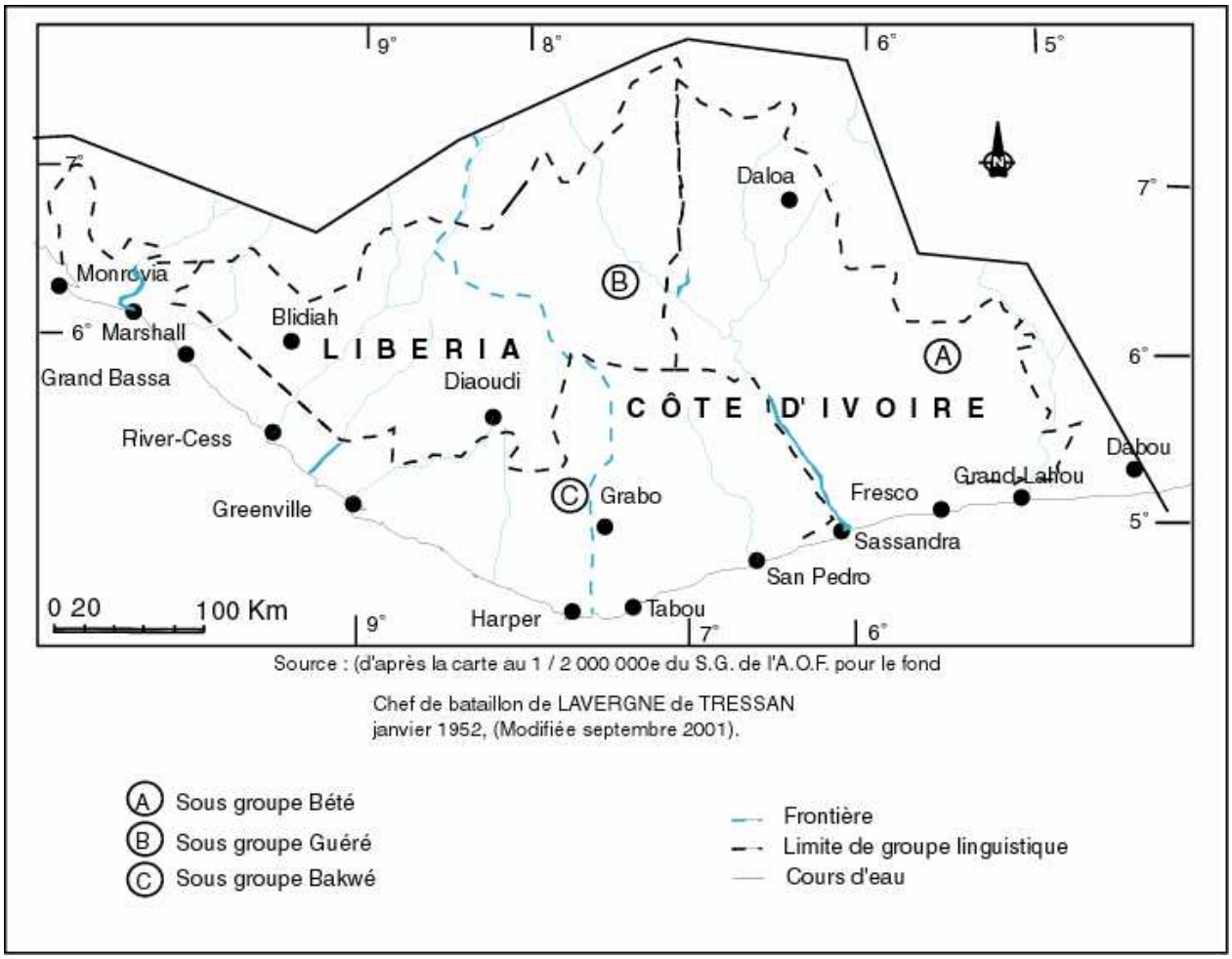

2.1.3.1 - Les Krou orientaux

Les différents groupes bété se donnent à eux mêmes le nom générique de Magwé, le sobriquet Bété, plus connu aujourd'hui semble être imposé sous la colonisation (LOUCOU, 1984). Leur sont apparentés tout étant distinct, les Dida, les Godié ainsi que de petites ethnies voisines telles que les Niaboua, les Niédéboua, les Kouzié et les Kouya.

Les bété paraissent avoir été fixés, sans doute dès la fin du Néolithique, au Nord-Est de leur habitat actuel, entre *Bandama* et *Sassandra*. Ils vécurent pendant des siècles une vie autonome avec une civilisation archaïque, proche de celle des Paléonegritiques. C'est à partir du XVe de notre ère qu'ils subissent les contrecoups des mouvements de population qui allaient bouleverser le paysage ethnique de la Côte d'Ivoire.

Les bété qui occupaient une région très tôt infiltrée par les conquérants mandé sont ainsi amenés à effectuer un vaste mouvement migratoire d'orientation Nord-Est/Sud-Ouest puis Sud-Ouest/Nord-Est. Après avoir longé le *Bandama*, ils atteignirent la côte vers l'actuel Grand-Lahou et se répandent sur le littoral occidental jusqu'à Niegbeu à l'Est du *Sassandra* ; puis ils suivent les rives du *Sassandra* avant de s'établir dans la forêt de Guidéko, dans la région actuelle de Soubré. Sont rattachés aux bété des groupes voisins (Niaboua, Niédéboua, Kouya, Kouzié) souvent forts différents par la langue mais ayant tous le vif sentiment d'appartenance à une communauté ethnique, soudée par la même langue, les mêmes institutions sociales et les mêmes valeurs culturelles.

Les Dida occupent les provinces orientales du pays krou. Quant aux Godié, la langue et l'organisation sociale plaident pour une origine krou. Aux Dida et aux Godié, on rattache quelques petites ethnies isolées comme les Ega, les Kotrohou et les Kodia.

2.1.3.2 - Les Krou occidentaux

Les Guéré et les Wobè, souvent présentés comme des peuples distincts, forment en réalité un seul et même peuple qui se donne lui-même le nom de Wè ou Wènion, « les hommes qui pardonnent facilement ». le terme « Guéré » viendrait de l'expression « Gué-min, les hommes de la tribu de Guéo », employée par un guide yacouba de la colonne française de « pacification » pour désigner les habitants du pays situé immédiatement au sud du pays yacouba. Le terme « Wobè » serait une déformation de l'expression « Wè bè, là bas ce sont les Wè » employée par un interprète dioula d'une autre colonne française, pour désigner les groupements Wè du Centre et du Sud.

Les Wè parlent une langue krou. Ils ont des groupes au Libéria, connus sous le nom de Krahn. Ils représentent les deux tiers du groupe Krou occidental.

2.1.3.3 - Les Krou méridionaux

Selon De COUTOULY[11], les diverses tribus krou du cercle du Bas Sassandra se répartissent par subdivision de façon succincte :

- subdivision de Tabou : Bapos, Tépos, Plapos, Dapos, Irépos et Ompos ;
- subdivision de Béréby : Bakouos, Haoulos, Hénas, Iriboués, Déboués, Gnaguis, Tiguis, Nogos, Gaouris, Proufas, Ouyos, Tahous, Digboués, San Pedro, Youx, Couchés, Tuys.

En fait, les traditions auxquelles nous nous référons dans nos commentaires ne concernent, horizontalement, qu'un secteur relativement restreint, qui va depuis les côtes maritimes entre l'embouchure du *Cavally* et l'estuaire de *San Pedro*.

Ce qui paraît bien ancré dans les esprits des anciens des fractions maritimes, que leurs frères de l'Ouest appellent les yourouniékwé, gens des plages, c'est

[11]Cité par HOLAS, 1980.

que le point de départ de leurs migrations se situe quelque part dans la région du Haut Sassandra.

Ainsi, à la différence de leurs voisins neyo du Bas Sassandra, qui se disent venus de la mer à « dos de tortue » (animal faisant, pour cette raison, l'objet d'un interdit à l'échelle de l'ethnie), les Krou du secteur Boubélé-Grand-Béréby-San-Pedro, appartenant surtout aux fractions Plapo, Touo et Oulépo, malgré leur actuel genre de vie, insistent sur leurs origines de gens de l'intérieur des terres.

HOLAS (1980), soutient que ce fait lui a été confirmé en 1978, au cours de ses entretiens avec le chef Félix Nemlin, le vieux Gabriel Diguini et d'autres personnalités de la communauté de San Pedro, et ce témoignage rejoint les opinions des autres secteurs krou.

Les Krou méridionaux se répartissent en trois ensembles : les Krou proprement dits ou Kroumen, les Bakwé et les Neyo.

2.1.3.3.1 - Les Krou ou Kroumen

Les Krou occupent dans le Sud-Ouest ivoirien la portion de la côte située entre *Cavally* et *San Pedro* et s'étendent à l'intérieur des terres jusqu'à Sud de Taï. Nous avons les Krou de la côte et ceux de l'intérieur des terres. Les Krou de la côte semblent s'être formés à partir d'éléments d'origine Wè et Bété ou tout au moins d'éléments installés plus au Nord de leur habitat actuel (LOUKOU, 1984).

Les Krou de la côte se rattachent aux Wané situés dans la région de San Pedro à Monogaga, Doulayéko et Kounougou

2.1.3.3.2 - Les Bakwé

A travers les écrits de SCHWARTZ (1979), nous remarquons que les Krou les surnomment Touwè - ceux qui sont sous les arbres - alors qu'eux-mêmes s'appellent Srigbe, c'est-à-dire « devins-guérisseurs », par allusion à leurs connaissances médicales. Les Bakwé devraient leur nom à l'expression ba-kwé,

« attraper, tirer », que scandent leurs ancêtres quand ils effectuent à l'unisson un travail de levage et de traction (à l'instar du « ho-hisse » français). Les Bakwé occupent la rive droite du Sassandra. Cet espace leur sert en fait plus de domaine de chasse que de territoire de culture.

2.1.3.3.3 - Les Neyo

Selon JAMAIN (1973), parmi les nombreuses versions expliquant l'origine de l'ethnonyme, la plus crédible semble celle qui fait du terme neyo la contraction de Néné-yo, « les enfants de Néné », ancêtre des premiers occupants de l'embouchure du *Sassandra*, les Gnagbia, aujourd'hui disparus. C'est en effet autour de l'embouchure que s'est constituée, du XV^{è} à la fin du XIXème siècle, l'entité actuelle, à partir de groupements disparates, venant des pays krou, guéré, bété, bakwé et godié. Ils ont été sans doute attirés par les possibilités commerciales qu'offre l'endroit, depuis que les portugais ont jeté pour la première fois l'ancre devant le rio *Sao Andre* en 1471. Devenus intermédiaires obligatoires du commerce pré-colonial entre les populations de l'arrière-pays (Bété et Wè, par l'intermédiaire des Kodia qui contrôlent le fleuve) et les navires européens, les Neyo connurent leur époque de gloire, dont le souvenir reste assez flou. Peu nombreux, pour une vingtaine de villages, leur situation démographique est d'autant plus alarmante que le développement de la ville de Sassandra et de son arrière-pays immédiat a fait d'eux une entité minoritaire dans l'équation actuelle du peuplement de l'embouchure, où les allochtones sont devenus quatre fois plus nombreux que les autochtones (BALAC, 1991). L'ethnie neyo est formée de 10 « tribus » ou gbini. Elle se subdivise en lolokpa se définissant comme l'ensemble des individus descendant en ligne agnatique d'un même ancêtre.

Les populations krou ont connu que très peu de contacts avec l'extérieur jusqu'au début du XX^{è} siècle. En effet, pendant longtemps, elles sont restées repliées sur elles-mêmes dans un milieu peu accueillant. Ainsi, elles formèrent

des communautés farouchement indépendantes se suffisant pour l'essentiel. Cependant, il en sera autrement dès la mise en place de l'appareil colonial et l'instauration du projet de développement du Sud-Ouest ivoirien. En effet, comme le confirme SCHWARTZ (1979), une population, de plus en plus nombreuse, venant de partout sauf des campagnes environnantes, trouve dans la forêt les conditions idéales pour le développement des cultures commerciales du café et du cacao.

Figure 25 : Structure ethno-politique traditionnelle du Sud-Ouest ivoirien

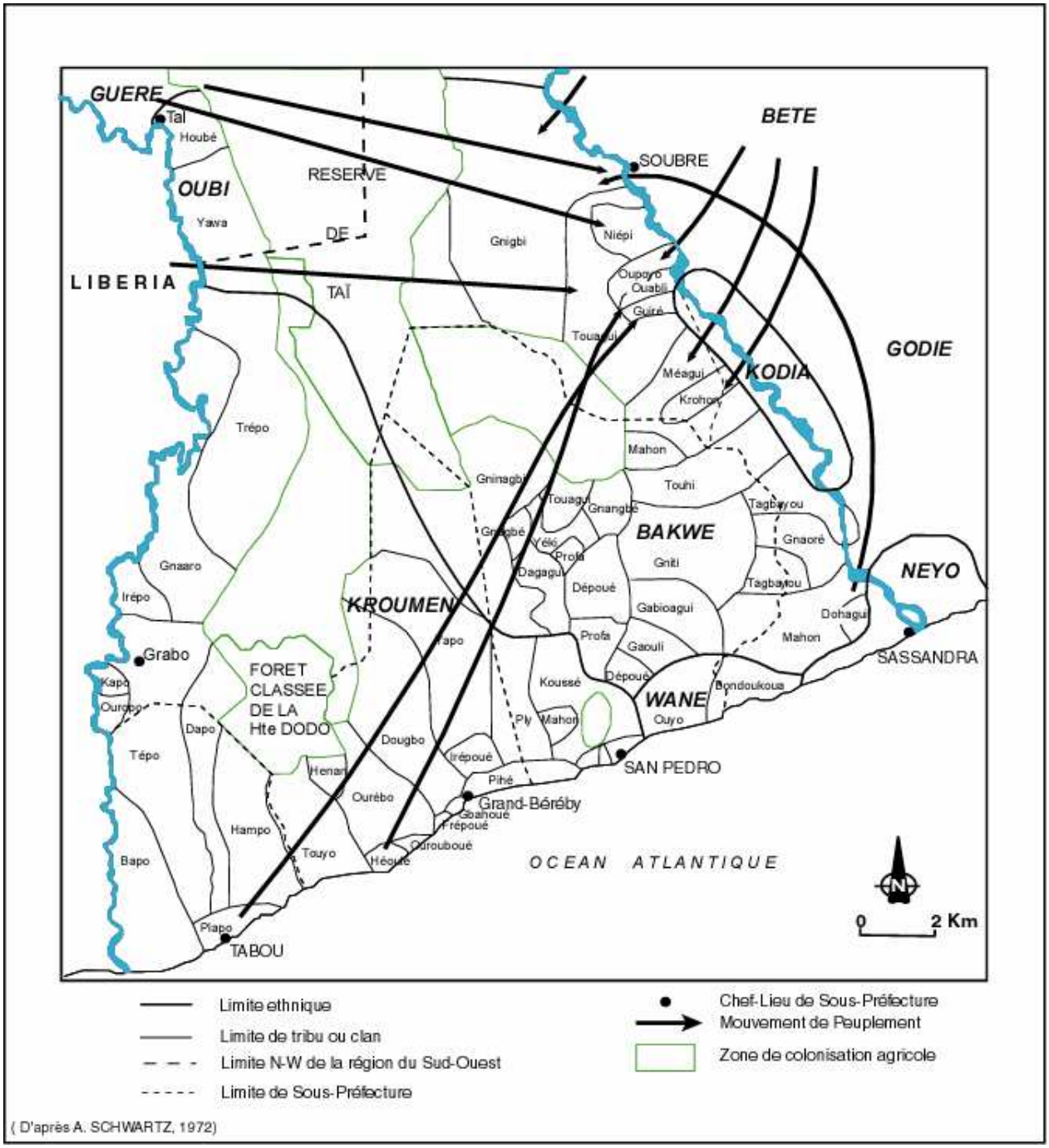

2.1.4. - Traditions et folklore

Les traditions nous renvoient au genre de vie des populations krou à savoir l'habitat, le patrimoine artistique, le folklore et les croyances.

En ce qui concerne l'aspect habituel du village krou, il est indéniable que celui-ci ait connu des changements notables au cours de la récente évolution. Depuis la généralisation des cultures arbustives, avec le caféier en tête, ces changements s'assimilent souvent à de véritables bouleversements[12]. La paillote traditionnelle va s'effacer au détriment de la maison en briques, couverte de tôles ondulées. L'habitat krou va obéir ainsi aux directives d'un plan de lotissement appliqué et supervisé par les autorités administratives. Mais, dans les circonstances coutumières, le village krou est installé de préférence sur un terrain plat ou surélevé, et les cases - habitations à plan circulaire, au toit conique en paille ou en feuilles de palmier (le papo) - sont groupées suivant les « quartiers », qui correspondent aux différents segments familiaux, les tougba. La grande maison familiale, de forme rectangulaire et comportant des aménagements modernes, est en nette progression : elle domine toutes les localités de la région. Les faubourgs du Bardot et de Tiobo-tiobo, respectivement à San Pedro et Tabou donnent l'exemple. L'administrateur BOUYS, selon HOLAS (1980), donne l'image de l'habitation krou : « A l'intérieur de la case, les ustensiles de ménage et les objets mobiliers sont rangés avec soin. Devant la porte, on voit à sa place coutumière le foyer à trépied en poterie. Sur les parois de la demeure, le lit en fer remplace la natte et, çà et là, quelques chaises pliantes, plus appréciées par le Krouman ». L'habitant du Bas Sassandra ne se contente plus des calebasses et des vanneries de jadis. Aussi, dans la case, sur le mur, on trouve suspendues à des appliques, rangées en ordre, des assiettes munies d'un crochet, assiettes en émail aux vives couleurs, des

[12] Bernard HOLAS, << Changements sociaux en Côte d'Ivoire >>,Paris, *passim*, 1961.

fourchettes et des cuillères à pot, et même des lampes à pétrole made in Germany, remplaçant l'ancien « godet à huile ». Bien que les objets manufacturés aient conquis la main de l'indigène, le passé n'est pas aboli, puisque la panoplie aux arcs et aux flèches, les amulettes l'attestent.

Partout, à travers le pays krou, nous rencontrons des fresques exécutées sur les murs des habitations au moyen d'ocres naturels et de colorants végétaux divers, et sur lesquels figurent (outre d'inévitables créatures fabuleuses avec la mami wata en tête des voitures automobiles et des avions) des navires de toutes sortes, depuis la pirogue jusqu'au paquebot. La plupart de ces sujets de bateaux, quoique schématiquement rendus, sont exécutés avec des détails techniques parfois remarquables et témoignent d'un sens d'observation hautement développé.

La mer stimule ainsi une création artistique, une création humble sans doute, mais qui est pourtant riche en enseignements forts utiles pour une esquisse complète du portrait culturel du Krou.

Le domaine artisanal est relativement riche et varié. Nous trouvons ainsi dans des villages krou des objets d'art. Le kroumen utilise comme matériaux, ceux de la réserve naturelle : l'utilisation très judicieuse du rotin dans la vannerie, l'emploi de certaines essences dans la confection des fourreaux de couteaux, de machettes, de mortiers de riz, de foutou, de tabac, etc.

La région côtière du Sud-Ouest ivoirien regorge de beaucoup de danses et de contes. Concernant les danses, nous allons présenter les principales, leurs caractéristiques et leur lieu de prédilection.

Planche photographique 10 : Traditions et coutumes

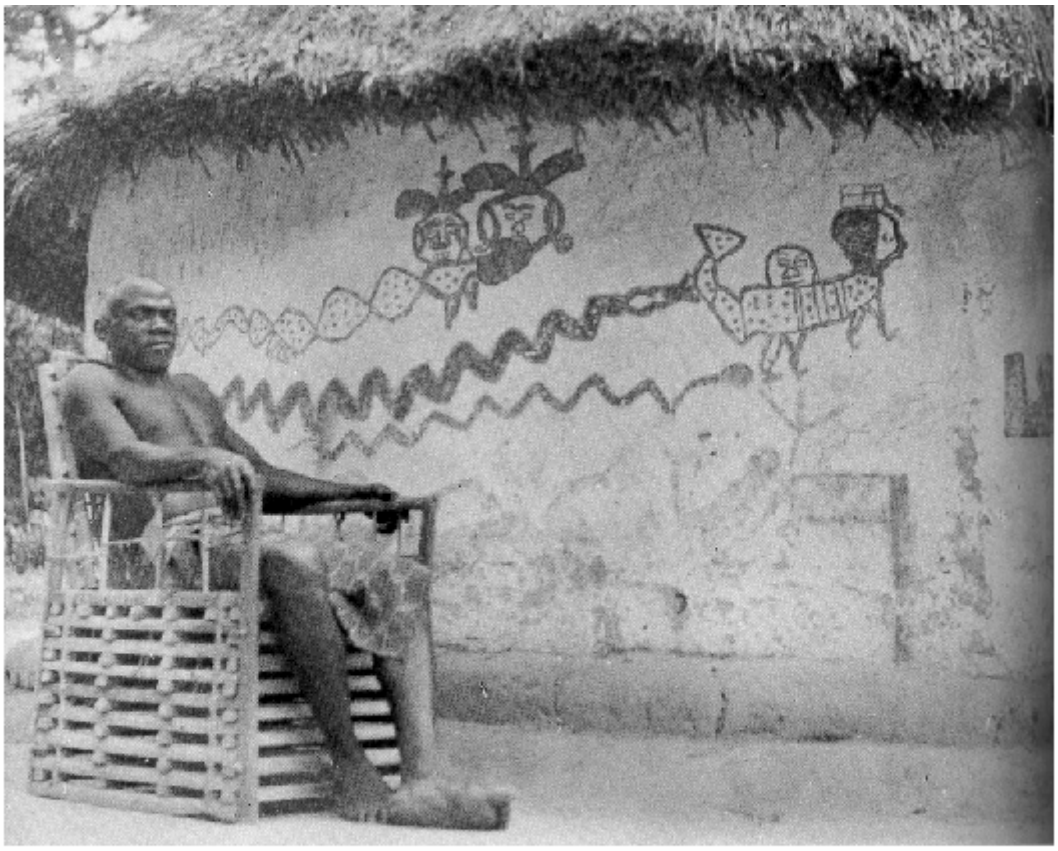

Un ancien navigateur des environs de Grabo, se reposant dans la cour de sa maison à plan circulaire. Les murs sont ornés de peintures parmi lesquelles on reconnît deux mami wata en compagnie d'un grand serpent-python. (Cliché Holas).

Planche photographique 11 : Architecture traditionnelle

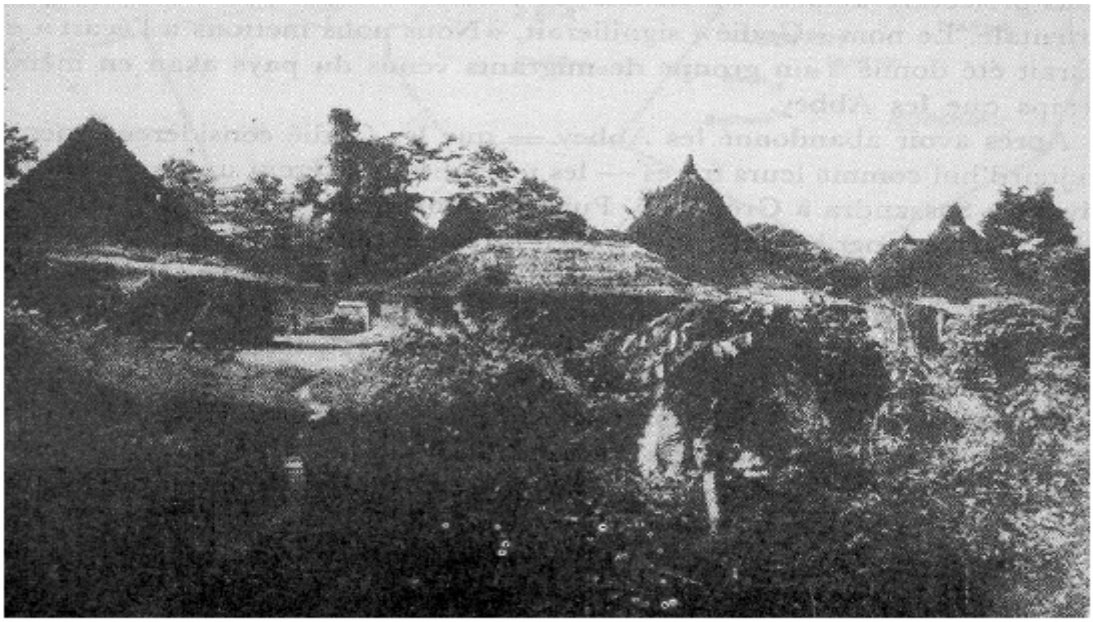

Un village krou : Roc Oulidié. (Cliché Loucou).

Type carctéristique de l'habitation traditionnelle krou : le village de Prolo, sur le bas cours du Cavally. (Cliché Holas).

Planche photographique 12 : Artisanat

Aux fourreaux en cuir des poignards de guerre, appelés fa, étaient souvent attachés les valves rouges d'un mollusque marin couramment appelé noûo. Ces coquillages, que leur rareté rendait précieux, symbolisaient par leur couleur le sang versé et ils étaient censés rendre l'arme plus meurtrière.

(Cliché Holas).

Planche photographique 13 : Le monde du divin

La tête du glé : pétrie en terre glaise, armée de crocs de sanglier sauvage et surmontée de plumes de calao, elle rçoit des offrandes rituelles et sert également dans les cérémonies de divination.

(Cliché Holas).

2.1.4.1 - Les danses

La danse Klè : elle est dansée par des guerriers allant ou rentrant d'une campagne lors des guerres tribales. Elle est aussi dansée lors du déplacement du Gbodio ou grand chef terrien. De nos jours, on la danse dans le cadre des funérailles d'un vieillard ou d'un ancien combattant. Elle est devenue une danse de réjouissance. L'instrument principal utilisé lors de cette danse est le cor. En effet, le cor est l'instrument « espion » à travers lequel on lance des messages codés aux guerriers pendant la bataille contre l'ennemi. Un groupe de trois personnes - Gbaï - constituant le chœur, chante les louanges des vaillants guerriers. Le Klé est dansé dans le canton Wappo à Grand-Béréby avec les trois fractions de populations rivales qui constituent le peuple Touo : Gblagbé, Bloutouo et Tchoublô.

Le Boyé est le féminin du Klé. C'est une danse de réjouissance, organisée à l'occasion des mariages, des retrouvailles. L'on le danse aussi lors des funérailles d'une femme âgée. La zone de prédilection du Boyé est Many-Béréby et Youboké toujours dans la tribu Touo.

La danse Bolo : d'origine américano-libérienne, cette danse est implantée dans la région depuis 1926. Elle est aussi une danse de réjouissance. Elle se danse après la moisson du riz. Autrefois, quand les kroumen marins revenaient de leur navigation. Le Bolo se localise à Youboké et à Grand-Béréby dans la tribu Touo.

Le Guelai : il est à la fois une danse de réjouissance et de grandes causes où le danseur porte un masque sortant ainsi de l'ordinaire. Cette danse a un rôle à la fois social, économique, voire politique très important. Elle joue un rôle de régulation de la société. On trouve le Guélai à Néro-Brousse en pays Yawé et à Adjaméné en pays Ply, de même qu'en pays Touo.

La danse Toué : comme toutes les précédentes, c'est aussi une danse de réjouissance. Les danseuses s'appliquent à traduire dans leurs différentes phases la culture du riz, des semailles à la récolte. On la danse à Youboké et à Iratiéké dans le canton Wappo à Grand-Béréby.

La danse Wesse : elle n'est pas très différente de Boyé. La seule différence est qu'elle est accompagnée de Mamatokoui, le géant tam-tam parleur. On la danse à Ouléké et Youboké dans la tribu Touo à Grand-Béréby.

La danse Gbotowla : est une danse de réjouissance à l'instar de Toué. On la danse à Djikla et à Gboupé dans la sous-préfecture de Grand-Béréby.

La danse Séyawa ou Sida : est une danse moderne, d'origine ghanéenne, chantée et dansée par les femmes.

A part les danses, nous trouvons une autre forme d'expression culturelle en pays krou qui est le conte.

2.1.4.2 - Les contes

Les contes ou Doui en pays krou constituent un outil très efficace pour transmettre une mentalité ou une idéologie. En effet, hormis leur aspect divertissant, les contes donnent aux hommes une formation permanente. Ils leur proposent des modèles. A travers des images, les contes prônent certaines vertus telles que le courage, la fidélité à la coutume, la délicatesse, la politesse, la modestie, etc.

Outre son importance et son rôle d'élément véhiculaire de culture, la mer se présente dans l'esprit du Krou, en tant qu'un monde renfermant des créatures insolites (monstres fabuleux tels que la Mami Wata fréquentant également les eaux douces de l'intérieur). Les riverains de l'embouchure du *Cavally* connaissent la mami wata sous le nom de do hiré (serpent géant), suivie de baleines géantes, de serpents-dragons (les owa pô dè, en dialecte bapo). Ces créatures menacent les bateaux et ravagent les engins de pêche. Enfin, la mer est peuplée de différents poissons extraordinaires tels que le poisson volant

annonciateur des tempêtes, d'immenses crabes couverts de cauris, etc. Loin de faire de la mer un support de fabulation, les récits populaires krou se sont toujours référés à la terre ferme. Pourtant, les ancêtres maritimes krou ont toujours été présentés comme ceux qui ont vaincu les vagues, grâce à leur aptitude à construire des embarcations susceptibles de franchir la barre et de bien tenir la haute mer. Une exploitation de ces qualités technologiques, doublées d'une adresse musculaire naturelle et de bonnes connaissances hydro-météorologiques, a permis des mouvements longitudinaux incessants tout au long du golfe de Guinée.

Le transport des marchandises d'échanges est alors devenu l'objet d'une profession relativement lucrative, qui n'est pas encore tout à fait éteinte, bien que réduite, dans la plupart des cas, sur le trajet limité entre Tabou, San Pedro et Sassandra en direction du Sud-Est, et entre Tabou, Harper et Monrovia au Libéria, en direction du Nord-Ouest. Le transport fluvial, pratiqué en longues pirogues monoxyles, est, pour sa part assez actif encore de nos jours, notamment sur le *Bas Cavally* navigable jusqu'à la hauteur des rapides de *Wébo*.

2.2 - LES DONNEES ECONOMIQUES

Il est incontestable que la vie économique s'appuie essentiellement sur l'agriculture et la pêche. La note nouvelle qui est intervenue dans la trame économique traditionnelle est la naissance de la ville de San Pedro. Cette capitale régionale est devenue le second port maritime du pays et le relais de l'exploitation forestière.

Planche photographique 14 : La dynamique marine

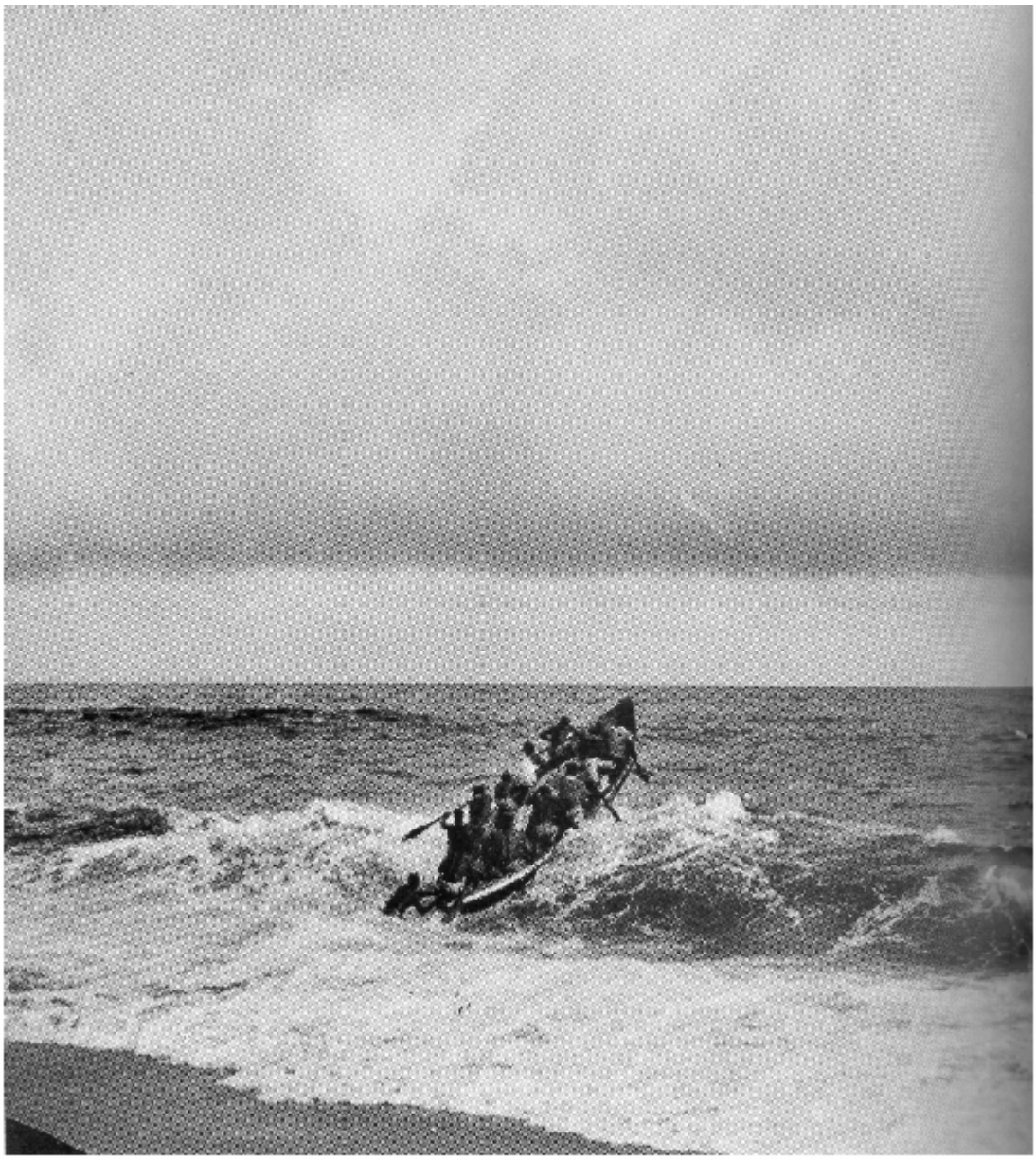

Un moment très critique : une pirogue, emportant une équipe de passeurs, en train de franchir la barre. (Cliché Holas).

Planche photographique 15 : Objets symboliques de la culture krou

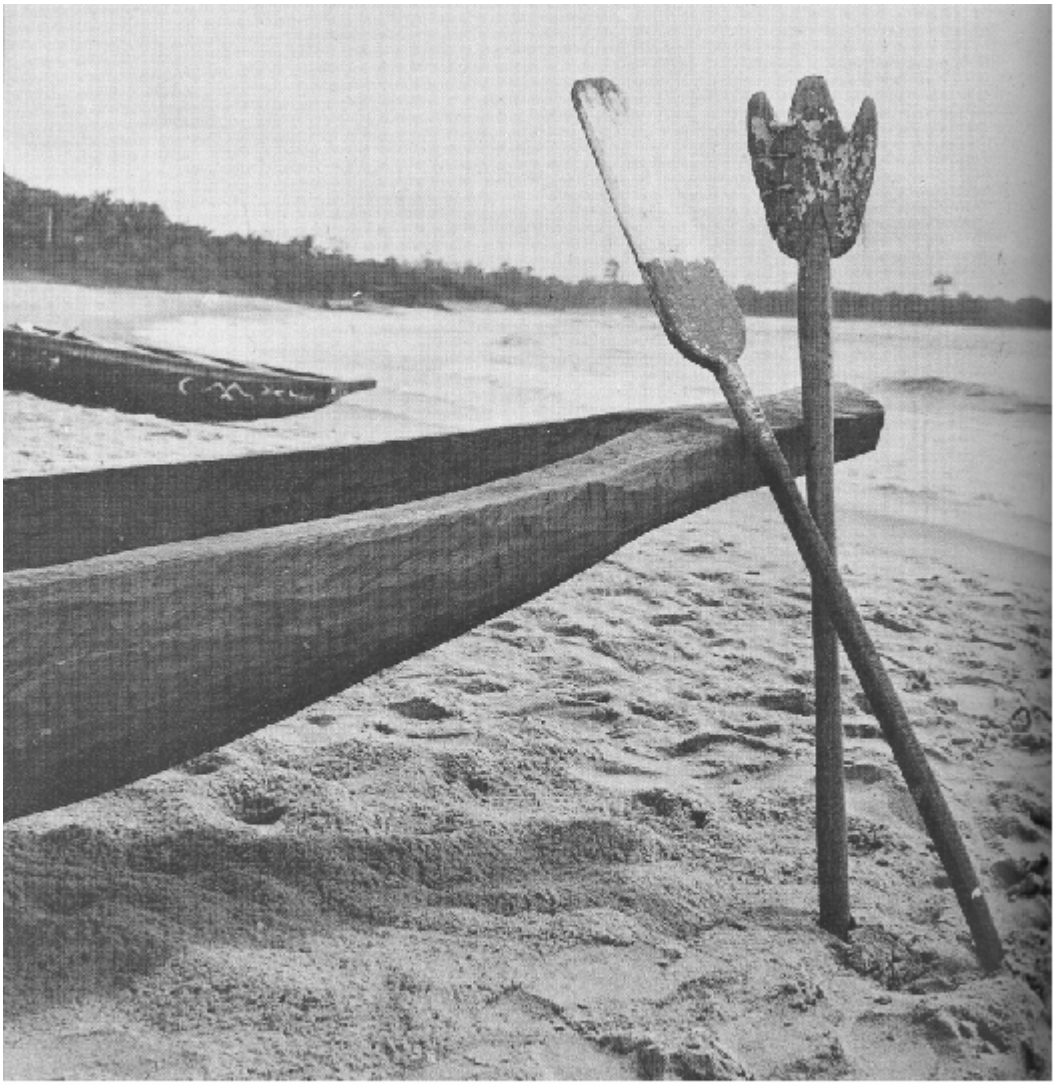

La pagaie krou sous ses deux formes, le wano et le tablou à la pale en trident. Plage de Grand-Béréby. (Cliché Holas).

Figure 26 : Les danses traditionnelles

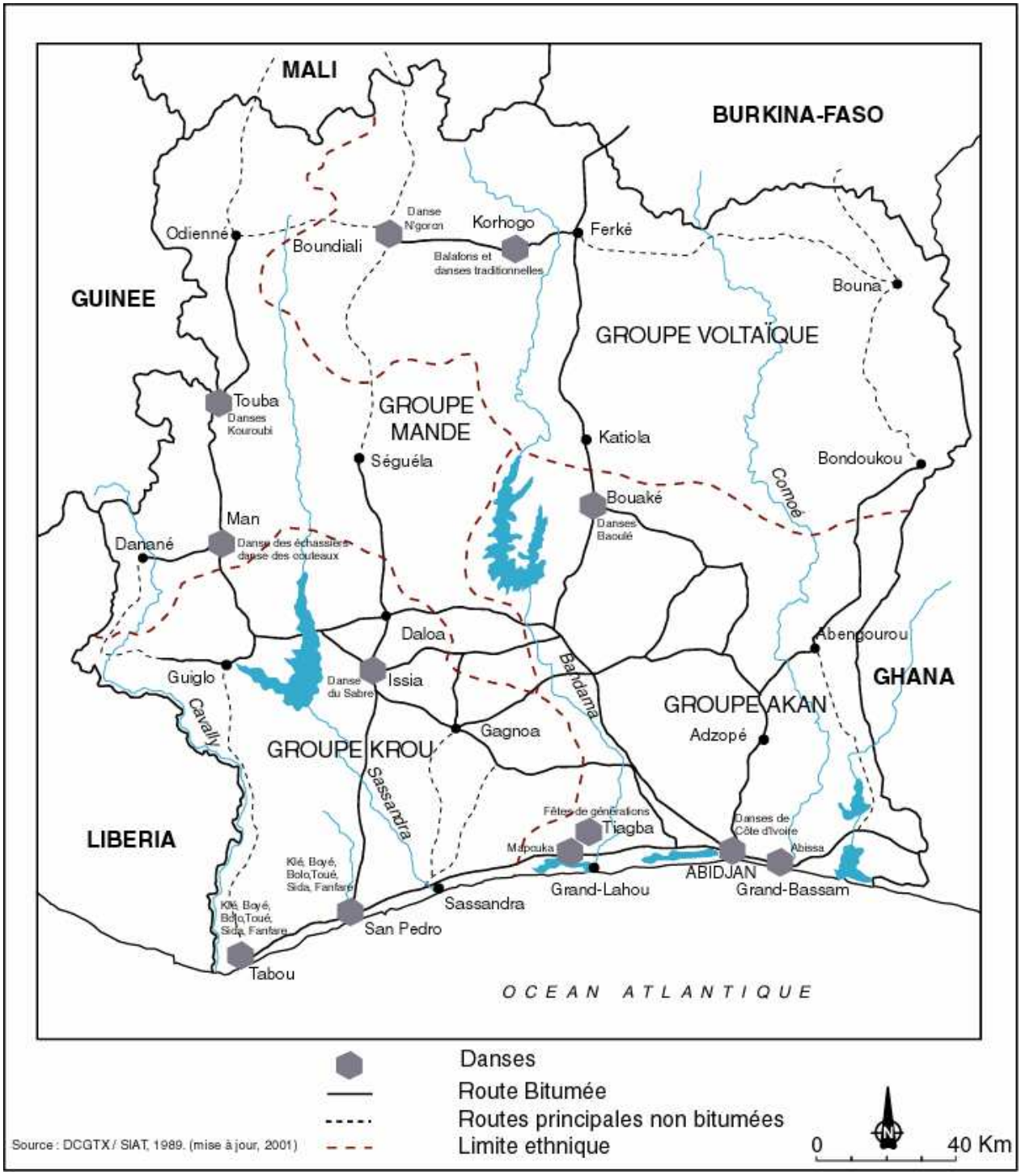

2.2.1 - L'agriculture

Les activités agricoles pratiquées dans la région du Sud-Ouest sont assez variées : les cultures industrielles (café, cacao, palmier à huile, hévéa, cocotier); les cultures vivrières (riz, manioc, maïs, banane plantain, maraîchères) et les agrumes. Outre les cultures, on note l'existence de la pêche et de l'élevage.

La région étant située dans une zone à forte pluviométrie et aux sols très fertiles, elle s'est ouverte à la culture de café, cacao, palmier à huile, cocotier et récemment à l'hévéa culture. Bien que la production de ces cultures soit en augmentation croissante, excepté le café qui a connu une baisse pendant la campagne 91/92, puis une hausse les campagnes suivantes, le cours de ces produits connaît une chute ces dernières années.

Tableau 10 : Production agricole industrielle du Sud-Ouest ivoirien

Production (Ha.) Départements	Café (T.)	Cacao (T.)	Palmier à huile (T.)	Hévéa (T.)	Cocotier (T.)
San Pedro	1 433,55	10 016,34	185 304	36 431	
Tabou	258,39	2 504,09			5 678
Sassandra	892,82	12 897,63	218 198		
Soubré	10 500	44 500	84 578		
Total région	**13 184,76**	**69 918,06**			
Total Côte d'Ivoire	**441 747**	**868 969**	**1 272 990**	**64 301**	**31 227**
Sources : BNETD/DAAR (Annuaires statistiques agricoles 1999)					

Les cultures de café et cacao dans cette région représentent respectivement 3,05% et 8,04 % de la production nationale. A côté, des cultures de rente se sont développées les cultures vivrières qui tiennent une place dans l'économie de la région.

Ces cultures sont essentiellement le riz, le manioc, le maïs, l'igname, la banane plantain, l'arachide et le taro. Les trois premières cultures sont les plus anciennes et les quatre dernières ont été introduites dans la région par les allogènes. L'encadrement technique des principaux blocs vivriers est assuré par

l'ANADER. Nous avons aussi des produits maraîchers (Choux-fleurs, carotte, laitue, etc.).

La pêche est une activité économique relativement importante dans la région du Sud-Ouest ivoirien, surtout avec l'ouverture du port de pêche à San Pedro, qui est le lieu où les pêcheurs traditionnels débarquent leurs produits.

La pêche maritime artisanale est pratiquée par des armateurs et des pêcheurs traditionnels composés essentiellement d'étrangers (Ghanéens, Libériens, Sénégalais, Béninois, Maliens, etc.).

Figure 27 : Les aptitudes culturales des sols du Sud-Ouest ivoirien

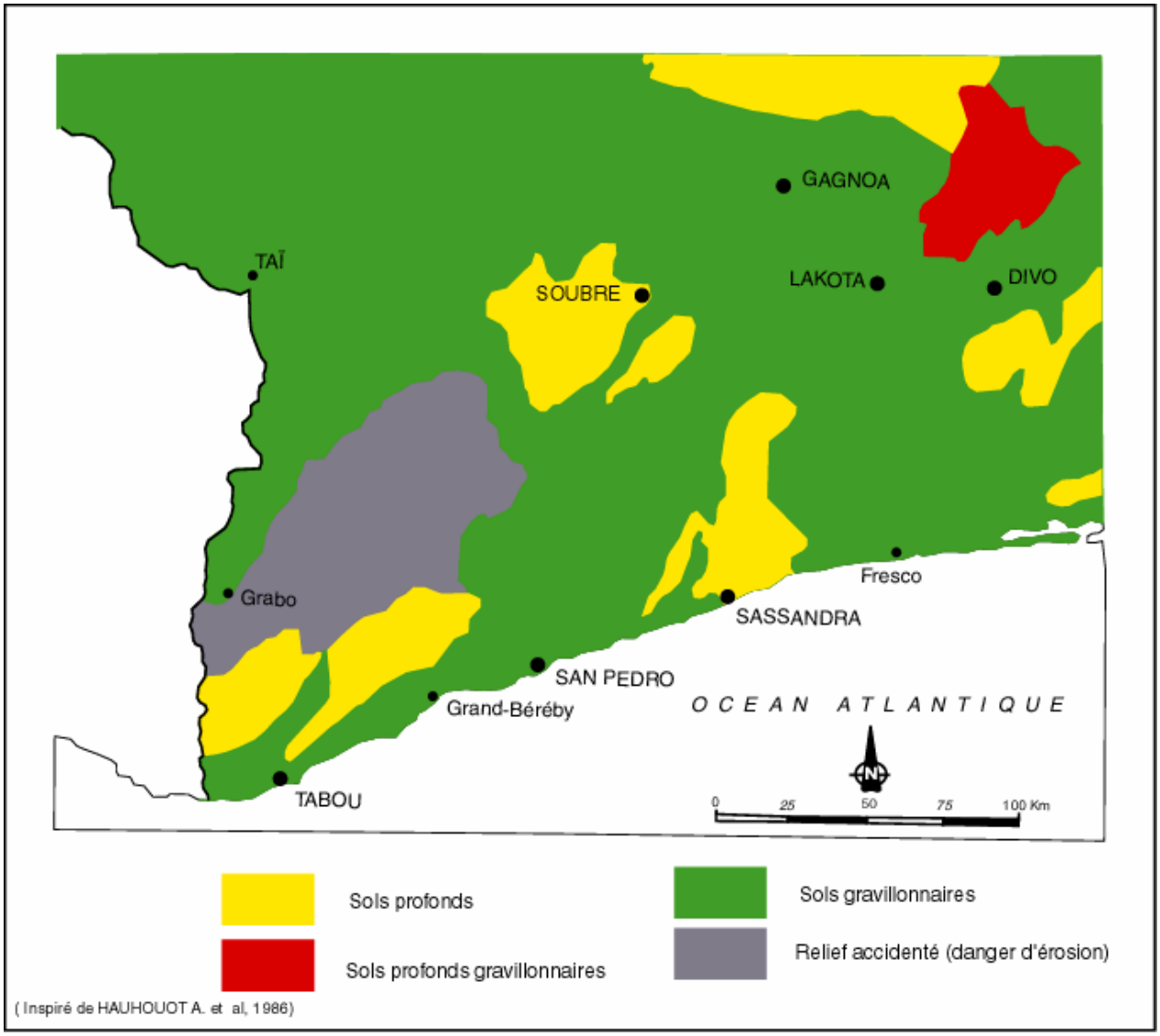

Tableau 11 : Production de la pêche dans le sud-Ouest ivoirien

Localités	Poissons (T.)	Crustacés (T.)	Total produits halieutiques (T.)
Grand-Béréby	591	1 836	2 427
Sassandra	3 076	1,76	3 077,76
San Pedro	2 723	13	2 736
Tabou	22 140	20	22 160
Buyo	1 451		1 451
Soubré	180	13	193
Sources :MDPA/Direction de l'Aquaculture et des Pêches, 1999			

La région du Sud-Ouest ivoirien est en matière d'élevage largement dominée par les productions porcines et de volailles. Il est vrai que l'élevage de bovins y occupe une place très limitée. Cependant, les petits ruminants sont répandus à travers la région au sein des exploitations agricoles.

L'élevage pratiqué est de type traditionnel extensif, il concerne essentiellement le poulet, le porc, le mouton. La faible productivité est due au fait que les animaux sont livrés à eux-mêmes pour la recherche de nourriture. Dans certains cas, on leur distribue les déchets et détritus de l'alimentation humaine. Ce qui explique la faible productivité.

Tableau 12 : Production animalière dans le Sud-Ouest

		Petits ruminants (en têtes)		Total
Espèces / Départements	Bovins (en têtes)	Ovins	Caprins	
San Pedro	982	7 014	3 150	11 146
Sassandra	385	9 335	3 426	13 146
Tabou	723	3 738	1 205	5 666
Soubré	766	12 941	4 603	18 310
Total région	**2 856**	**33 028**	**12 384**	**48 268**
Total Côte d'Ivoire	**1 234 009**	**72 133**	**421 775**	**1 727 917**
Sources : Département Agriculture et Aménagement Rural (BNETD/DAAR), 1999				

La production bovine dans la région, représente 0,23 % de la production nationale. Ce qui est très faible. Pour les ruminants, on constate une productivité importante d'ovins, environ 45,79 % de la production nationale et une forte productivité de caprins 2,94 %.

2.2.2 - L'exploitation industrielle

L'activité industrielle la plus représentée dans la région du Sud-Ouest est celle liée à l'exploitation du bois (parcs à bois, scieries, menuiseries, etc.).

Les scieries occupent la quasi-totalité des terrains industriels. Ces scieries font soit des produits semi-finis, soit des produits finis, soit les deux à la fois. Outre les emplois qu'offrent ces scieries, elles constituent une importante source de recettes propres de la région par le paiement d'impôts.

Quelques unités de production de matières premières locales ont aussi engendré des entreprises agro-industrielles (**Tableau 13**).

Tableau 13 : Principales unités industrielles du Sud-Ouest ivoirien

Industries	Activités
COCI (Consortium des agrumes et plantes à parfum)	Production d'huile essentielle
AFRICAN Industries	Tranchage et déroulage de bois
TRIBOIS, SMCI, AI, SIFPA, SIS, SMSP, STEBT IVOBOIS, FIBOIS, Ets BARA, MRL, WOOD-IVOIRE	Scieries
OCTIDE INDUSTRIE	Décorticage de riz
Société des Ciments du Sud-Ouest	Fabrication de matériaux de construction
Moulins du Sud-Ouest	Farine
SHAD, UNICO	Décorticage de Café, Cacao
CHOCODI-SACO	Transformation de fève de Cacao
SOGB, SAPH	Transformation de l'hévéa
PALM-CI	Production d'huile de palme
Source : Chambre de Commerce et d'Industrie, 1999	

La région du Sud-Ouest abrite un certain nombre de services administratifs parapublics et privés qui desservent la population dans son périmètre d'influence. Ces services fournissent une grande partie des emplois salariés à la population active.

2.2.3 - Le secteur tertiaire

Le commerce local connaît une relative prospérité basée sur une importante consommation locale liée à la forte croissance démographique et à un important réseau d'échanges. Cependant, cette intense activité commerciale sur les marchés procure peu de recettes à la région.

Outre les activités commerciales se déroulant sur le marché, la région dispose de commerces modernes très variés. Certaines multinationales basée à Abidjan possèdent des succursales (Manutention Africaine, Barnabé, SARI, etc.) dans la région, ainsi que de grands établissements commerciaux ivoiriens. On trouve dans la région des quincailleries, des alimentations, des magasins de pièces détachées, des laboratoires de photographies, des librairies, des boulangeries, etc.

Le tissu commercial est aussi constitué par de petits commerçants de détail qui sont pour la plupart des Mauritaniens, des Sénégalais et des Burkinabé.

Nous notons aussi l'existence de certains services privés comme les assurances (Afram, Mutuelle Agricole, Alico, Upf, Axa), les banques (Sgbci, Sib, Biao, Bceao, Bicici) et les stations de distribution de carburant (Agip, Total, Shell, Texaco, Elf).

2.3 - LES INFRASTRUCTURES

2.3.1 - Les infrastructures de transports

Pour faciliter les échanges entre les différentes régions du pays d'une part et entre le pays et ses partenaires extérieurs d'autre part, la Côte d'Ivoire s'est doté d'infrastructures fiables. En effet, les infrastructures routières, aériennes, maritimes, fluviales et ferroviaires constituent un outil indispensable à l'essor économique. Parmi ces infrastructures, la région du Sud-Ouest ne dispose que d'un réseau routier assez dense, des aérodromes et d'un port.

2.3.1.1 - Le réseau routier

Les routes contribuent au désenclavement des zones reculées tout en facilitant les échanges de produits agricoles et industriels entre les différentes villes et les différentes régions. Dans la région du Sud-Ouest, le réseau routier reste relativement dense. Il offre 3 724 km de routes classées dont 463 km de route bitumée (BNETD, 1997). Le reste est constitué de routes en terre et de pistes praticables en toute saison. La région offre une densité importante tant au

niveau de kilométrage par superficie, qu'à celui du nombre de kilométrage pour 1 000 habitants. Les densités du réseau routier sont respectivement de 0,02 km/km² et de 0,43 km/habitant.

Tableau 14 : Situation du réseau routier dans le Sud-Ouest ivoirien

Département	A+B bitumé (Km)	A+B terre (Km)	C terre (Km)	D terre (Km)	Total terre (Km)	Total general (Km)
San Pedro	199	0	547	272	819	1 018
Sassandra	83	203	448	388	1 039	1 122
Soubré	156	181	500	271	952	1 108
Tabou	25	222	692	0	914	939
Total région	**463**	**606**	**2 187**	**931**	**3 714**	**4 187**
Total général	**6 000**	**11 123**	**34 147**	**18 730**	**64 000**	**70 000**
Source : BNETD/DAUC/USIG, 1996						

Selon la catégorie et la longueur des routes, nous observons que dans le Sud-Ouest ivoirien le département de San Pedro a les longueurs les plus importantes concernant les routes bitumées (A+B). Soubré et Sassandra occupent respectivement les deuxième et troisième places devant Tabou. San Pedro est absent de la catégorie des routes en terre (A+B) ; c'est Sassandra et Tabou qui ont les kilométrages les plus importants dans cette catégorie. Les routes en terre (C et D) sont plus représentées à Tabou (route en terre C) et à Sassandra (route en terre D).

Nous constatons que seuls les départements de Soubré et de Sassandra sont représentés au niveau de toutes les catégories de routes.

2.3.1.2 - Le réseau aérien

Le réseau aérien ivoirien est constitué de trois types d'aéroports selon le type d'appareils qui s'y posent. Le type 1 est celui capable d'accueillir les gros porteurs du type Boeing 747. Le type 2 peut accueillir des appareils du type Foker 100 transportant environ 100 passagers. Le type 3 ne peut recevoir que les appareils de tourisme.

La région du Sud-Ouest ivoirien ne dispose que d'un seul aéroport du type 2 (San Pedro) et de trois aéroports de type 3 (Sassandra, Tabou et Grand-Béréby).

Le département de Soubré qui représente l'un des principaux pôles régionaux du Sud-Ouest, ne dispose pas d'aéroport.

2.3.1.3 - Le réseau maritime

Le réseau maritime du Sud-Ouest dispose de l'un des deux principaux ports du pays. Il s'agit du Port Autonome de San Pedro, qui a pour rôle essentiel de décongestionner le Port Autonome d'Abidjan. Il est spécialisé dans le transport des grumes. Il est également utilisé pour l'acheminement des produits à destination ou en provenance des pays enclavés de la sous-région comme le Burkina-Faso, le Mali et le Niger.

Figure 28 : Le port autonome de San Pedro

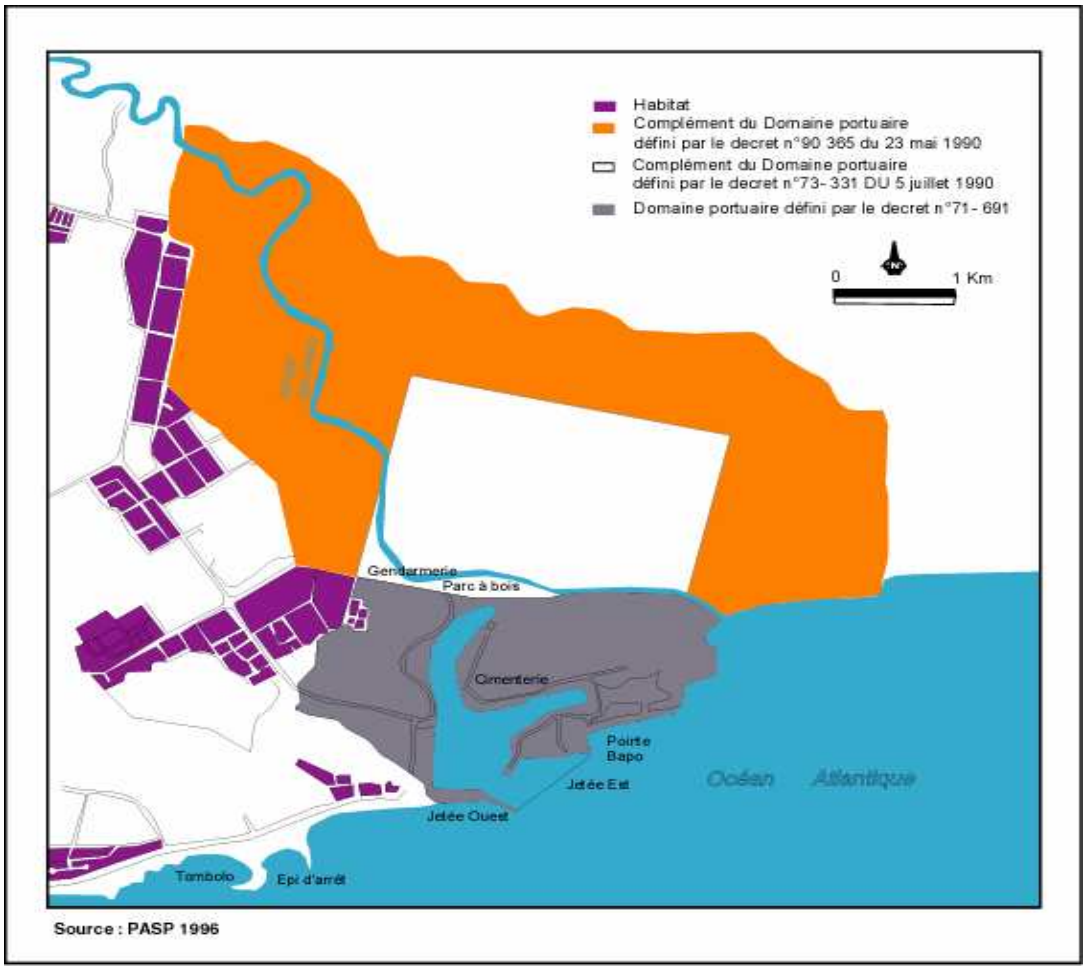

2.3.2 - Les infrastructures hôtelières

Les installations hôtelières sont de niveau plus ou moins acceptable. Selon le Haut Commissariat au Tourisme, on compte en 1997 environ 653 chambres dans la région du Sud-Ouest ivoirien pour une trentaine d'hôtels reconnus.

Planche photographique 16 : Réceptif hôtelier

La photographie ci-dessus nous donne un aperçu de ce que les bungalows sont construits selon une architecture tenant compte du site.

Cette photographie est la vision améliorée de celle qui précède. Nous avons comme l'impression que la broussaille a envahi la concession. Cela est fait exprès dans le souci de respecter les contingences du site.

(Clichés APHING-KOUASSI)

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Au terme de cette première partie, il ressort que le Sud-Ouest est riche en potentialités d'intérêt touristique. En effet, jouissant de remarquables conditions physiques et humaines, le littoral sud-ouest ivoirien a un avenir prometteur dans le secteur touristique

Tableau 15 : Récapitulatif des potentialités touristiques du Sud-Ouest.

Botanique	Végétation forestière, Flore
	Plantes particulières
	Milieu marin et mangroves
Ethnobotanique	Pharmacopées traditionnelles, plantes alimentaires ou à parfum
	Systèmes de cultures (traditionnelle et industrielle)
	Environnement des populations locales
Ethnologique	Masques et divinités
	Danses et contes
	Architecture traditionnelle
Géologique	Formations remarquables
	Gisements
	Phénomènes érosifs
Zoologique	Faune terrestre et avicole
	Insectes
	Reptile
Paléologique	Gravures et peintures rupestres
	Armes et poteries, sites d'habitation

Source : Enquêtes personnelles, 1999.

Le Sud-Ouest ivoirien possède d'immenses plages de sables et est parsemé de plusieurs petits villages s'échelonnant le long du rivage. Seules Soubré, Sassandra, San Pedro, Grand-Béréby et Tabou sont des localités importantes. A part la pêche, l'agriculture et le commerce lié à ces deux premières activités, le Sud-Ouest ne compte pas que sur le tourisme pour assurer son développement économique et social. Le fossé entre la vision et l'action est très grand. Le décollage effectif du tourisme dans le Sud-Ouest est lent à cause de la politique élitiste adoptée par les décideurs. Ce qui signifie que tout reste à créer, tant en ce qui concerne l'aménagement de l'espace qu'en ce qui concerne l'organisation para-touristique (animation, commerce, etc.). Mais, le problème majeur est celui de l'isolement. Les ressources récréatives ne sont pas encore réelles mais potentielles, d'où le processus récréatif n'est pas encore engagé.

Potentiellement, tout espace est en attente de touristes. Il devient donc touristique quand il accueille effectivement. Dans l'approche des ressources touristiques, les catégories de base habituellement considérées, ressources naturelles et culturelles, ne semblent pas pertinentes même si celles-ci font partie de l'aspect psychologique.

Au vue de ce qui précède, il devient difficile de soutenir que le Sud-Ouest ivoirien n'a pas un avenir promoteur en matière de tourisme (**Hypothèse 1**) puisque les potentialités existent. En effet, à côté de quelques insuffisances, le Sud-Ouest ivoirien dispose de sérieux atouts.

DEUXIEME PARTIE

L'AMENAGEMENT TOURISRIQUE DU SUD-OUEST IVOIRIEN

DEUXIEME PARTIE : L'AMENAGEMENT TOURISRIQUE DU SUD-OUEST IVOIRIEN

INTRODUCTION

Sa relative proximité des centres urbains du pays ainsi que la qualité de ses plages ont fait du Sud-Ouest ivoirien un centre d'accueil des touristes locaux de fin de semaine. Et Depuis 1993, le Sud-Ouest ivoirien a marqué sa vocation internationale, sans pour autant rompre avec un tourisme local de week-end de plus en plus florissant. L'intérêt touristique de la région réside dans la coexistence de ces deux types de tourisme. Mais, pour n'avoir pas réellement fait partie des priorités économiques, l'industrie touristique est demeurée embryonnaire. Les troubles socio-politiques et l'insécurité grandissante que connaît la Côte d'Ivoire rendent la situation touristique précaire. Pour comprendre cette stagnation du tourisme en Côte d'Ivoire, il faut analyser la politique touristique depuis l'indépendance à nos jours. Cette analyse s'appuiera sur le développement du tourisme balnéaire, les projets touristiques et l'aménagement des zones destinées à des fins touristiques.

CHAPITRE 3 : LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN

Le Sud-Ouest offre un riche choix d'occupations et les loisirs balnéaires se développent pour attirer les touristes. Le développement du tourisme est donc fonction d'un grand nombre de facteurs parmi lesquels, il faut noter, entre autres, le caractère des ressources naturelles ; l'attrait exercé par différents secteurs du littoral sud-ouest ivoirien. Le tourisme, promu au rang de premier produit exportable de demain, est l'activité économique-miracle, supposée faire rentrer des devises nécessaires au redressement de la situation économique nationale. La politique de développement touristique en Côte d'Ivoire est fondée sur quelques principes directeurs, visant à apporter une contribution à l'équilibre des échanges extérieurs.

Si le démarrage touristique de la Côte d'Ivoire date des années 1970, le pays a toujours été une terre de rencontre de visiteurs venus de tous les horizons. L'État s'est fait hôtelier, restaurateur, agent de voyages et a mis en place les infrastructures. Il s'est agit de suppléer aux carences du secteur privé et d'amorcer un mouvement susceptible de l'attirer. Les préoccupations dont est l'objet le Sud-Ouest ivoirien, pourront-elles réellement agir dans le sens d'une meilleure intégration de l'activité touristique ?

3.1 - UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La politique touristique de la Côte d'Ivoire a été définie dans les grandes lignes par le plan national de développement économique et social, il est complété en cela par le code des investissements et les plans régionaux touristiques.

3.1.1 - Une prise de conscience avant 1960

Le tourisme en Côte d'Ivoire remonte à la colonisation européenne du pays. L'administration d'alors a pris très tôt des initiatives que l'on peut qualifier aujourd'hui de prémices à l'organisation touristique du pays. Des faits nous

permettent d'attester cette affirmation. En effet, après la période dite de pacification du pays, les administrateurs en général et les plus cultivés en particulier, se sont intéressés à la Côte d'Ivoire non seulement en tant que réserve de matières premières mais aussi comme terrain de recherche scientifique.

En général, les préoccupations scientifiques sont allées de paire avec la chasse et la vision de la faune dans les réserves de Bouna et de Taï créées à partir de 1926. Les réserves de flore de Yapo, de Kro, de Touapleu et de Sangouiné sont affectées à la recherche botanique. Toutes ces initiatives ont montré leur intérêt en entraînant assez tôt, des voyages de découverte vers la Côte d'Ivoire. Ainsi, invités par des amis ou des parents, quelques deux à trois cents européens venaient visiter la Côte d'Ivoire chaque année (HAUHOUOT, 1978).

La situation a évolué de façon plus franche après la deuxième Guerre Mondiale (1939-1945) grâce à l'action du *Syndicat d'Initiative d'Abidjan*. Cette entreprise créée en 1954 avait à sa tête quelques Européens qui entendaient faire connaître la Côte d'Ivoire grâce à la constitution et à la diffusion d'une importante documentation portant sur les possibilités touristiques, l'organisation des circuits et l'accueil des voyageurs. Cette action a fait boule de neige, elle s'est intensifiée entre 1954 et 1959 avec un programme portant sur l'organisation de vacances, la réception des équipages de navires venus dans le port d'Abidjan, l'organisation des fêtes gymniques et artistiques (HAUHOUOT, 1978).

Les dirigeants ont donc perçu très tôt combien l'activité touristique se trouve liée aux autres secteurs de l'économie du pays. En effet, l'action du *Syndicat d'Initiative d'Abidjan* est allée beaucoup plus loin puisqu'elle a débouché sur une coopération étroite avec la *Chambre de Commerce d'Abidjan*.

Pendant la période qui a immédiatement précédé l'indépendance de la Côte d'Ivoire, l'organisation du tourisme est prise en charge par des personnes de bonne volonté composée essentiellement d'Européens.

Les programmes du *Syndicat d'Initiative d'Abidjan* ont laissé la place à une action publique plus volontaire qui s'est matérialisée dans l'institution d'un ONT.

Mais, quels sont les fondements historiques de cette nouvelle institution ?

Jusqu'en 1960, le gouvernement français a entretenu au niveau de Paris, un Office Central de Tourisme d'Outre-Mer. Cet Office a aidé par des subventions les syndicats d'initiative installés dans les colonies.

En Côte d'Ivoire, l'ONT s'est inséré dans le cadre de la loi n° 60-315 du 21 septembre 1960 régissant toutes les associations. L'Office ivoirien est placé sous la tutelle du Ministère de la Construction et de l'Urbanisme au lieu de relever du Ministère des Travaux Publics comme il est de tradition en France.

Les objectifs de l'ONT s’est inscrit dans une série d'orientations intéressantes à connaître : recenser les attraits touristiques du pays, mettre en place un service de documentation et d'information, organiser une coopération avec les autres États africains dans le cadre d'un Office inter-Etats de tourisme.

L'ONT disparaît en 1970 au profit d'un Ministère spécialisé dans le domaine du tourisme, à cause du statut privé de cette entreprise qui prétend développer tout un secteur de l'activité économique alors que certaines décisions portant notamment sur l'option politique de base en matière de tourisme sont du ressort de l'État.

Toutefois, deux années auparavant, c'est-à-dire en 1968, on a assisté à la création de la SIETHO qui a été aussi l'une des principales étapes du développement touristique de la Côte d'Ivoire.

3.1.2 - Les orientations générales en matière de tourisme de 1970 à 1985

En 1972, le CNT intervient pour donner une réponse aux problèmes d'interdisciplinarité que le développement continu de ce secteur de l'activité économique nationale n'a pas manqué de créer. Beaucoup de dossiers techniques émanant du CNT sont restés dans les tiroirs. En 1977, l'ONT est

créée. Cet organisme s'est appuyé sur un Fonds de Développement Touristique alimenté par des taxes touristiques et dont l'objectif est d'assurer une grande liberté d'action au Ministère du Tourisme. Ainsi, cette structure a pu être considérée comme le signe de la maturité du tourisme ivoirien dans la mesure où cet organisme avait cette fois-ci pour mission de rechercher les solutions les plus pratiques à la création des infrastructures. Mais en réalité, l'élaboration d'une politique touristique date du plan quinquennal de développement, social et culturel de 1971-1975 durant lequel le tourisme a été considéré comme un objectif prioritaire.

La planification en Côte d'Ivoire est une méthode d'organisation de l'activité économique, sociale et culturelle. Elle consiste à recenser les besoins selon les priorités, ainsi que les ressources intérieures et extérieures sur lesquelles la Côte d'Ivoire peut compter. Son but initial est donc de réaliser un développement ordonné et équilibré. Ainsi, au lendemain de la loi-cadre en 1956, le Premier ministre de la Côte d'Ivoire et son gouvernement ont institué un plan triennal. Cette tradition a été consolidée après l'indépendance par des lois-plans et des lois-programmes.

La première loi-plan a été adoptée avec le décret n°67-80 du 31 décembre 1967. Depuis cette date, les plans se sont succédés, leurs champs se sont ouverts progressivement et leurs préoccupations se sont diversifiées avec le développement du pays. La dimension régionale intégrée a été prise en compte avec le projet piloté par l'AVB au Centre et celui piloté par l'ARSO dans le Sud-Ouest. Les plans quinquennaux se sont succédés depuis le premier plan voté par l'Assemblée Nationale pour la période 1971-1975. Quant au plan quinquennal 1981-1986 élaboré après des consultations régionales, il n'a pu être exécuté en raison de la crise économique et de l'avènement des PAS. A travers tous ces plans, quelle importance accorde-t-on au tourisme ?

Depuis 1967, deux plans quinquennaux ont pu être exécutés (1971-1975 ; 1976-1980). Le tourisme dont les besoins sont régulièrement recensés depuis le premier plan a vu son enveloppe budgétaire augmenter de façon constante. On remarque non seulement une baisse de la participation de l'État durant l'exécution du deuxième plan quinquennal mais aussi l'orientation des investisseurs hôteliers vers le littoral sud-est.

3.1.3 - Les structures administratives

Celles considérées dans le domaine touristique sont le Ministère du tourisme et l'Office Ivoirien du Tourisme et de l'Hôtellerie.

3.1.3.1 - Le Ministère du tourisme

Le Ministère du Tourisme a été créé en 1970, précisé par le décret 71-675 du 19 décembre 1971, et modifié par le décret du 10 mai 1973. Il préside les réunions du CNT, harmonise toutes les activités publiques, semi-publiques et privées intervenant dans ce domaine. Pour promouvoir le tourisme en Côte d'Ivoire, des mesures réglementaires ont été édictées. Elles concernent la réglementation des établissements de tourisme (1972), les normes de classement des hôtels (1972), le dossier technique et financier pour la construction et l'agrément des établissements de tourisme (1973), le régime des investissements privés à caractère touristique et notamment les conditions d'octroi aux investissements d'avantages fiscaux et de garanties particulières (1973). De nombreux autres textes réglementaires sont actuellement en cours d'approbation ou en préparation.

Le Ministère du Tourisme (**Annexe 5**) est doté d'un office du tourisme et de l'hôtellerie qui coordonne les actions des antennes en Europe et en Amérique et des délégations à travers le pays.

3.1.3.2 - L'Office Ivoirien du Tourisme et de l'Hôtellerie (O.I.T.H.)

L'OITH est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par le décret n°92-938 du 23-12-1993 et entré officiellement en fonction le 12-07-1993.

Selon l'Article 3, sa mission est :

- d'assurer la promotion du tourisme en offrant des infrastructures et des produits adaptés aux exigences du tourisme des temps modernes;
- d'organiser et de coordonner la participation de la Côte d'Ivoire aux foires et salons professionnels à l'étranger;
- de stimuler les flux touristiques, voyages de groupe en provenance des marchés émetteurs grâce à la présence active auprès des TO;
- d'organiser des missions de sensibilisation en faveur des voyageurs et des journalistes spécialisés, et d'assister les artisans dans le domaine de la commercialisation de leurs produits;
- de réaliser toutes les études et d'entreprendre toutes les actions commerciales, industrielles, financières, et immobilières susceptibles de contribuer directement et indirectement à la réalisation de son objet.

Sa structure est composée d'une direction générale et de trois sous-directions : celle de la promotion extérieure, celle de la promotion intérieure et celle relative à l'administration et aux finances.

Hormis l'administration centrale, l'OITH dispose de quatre antennes à l'étranger qui sont les antennes de Paris, de Washington DC, de Milan et de Madrid. Il faut ajouter à cela les bourses régionales de San Pedro, Man, Daloa, Korhogo et Yamoussoukro.

3.1.4 - La place du littoral Sud-Ouest dans les différents plans quinquennaux

Ce n'est qu'à partir des années 1980 que les investisseurs ont commencé à s'intéresser au littoral sud-ouest. Il est bon de préciser que le tourisme, tel qu'il

est conçu actuellement en Côte d'Ivoire, est un secteur à intervention privée internationale dominante. La planification reste souvent indicative.

Le plan quinquennal économique et social fait le bilan des années passées et projette dans les années futures un programme de développement. Le tourisme est une des politiques sectorielles abordées. Comment le plan de développement 1981-85 analyse-t-il la situation pour ce secteur de l'économie ?

Deux éléments majeurs énoncés sont à retenir :

- La Côte d'Ivoire n'est pas concurrentielle par rapport à d'autres destinations pour ce qui est du tourisme balnéaire classique ; d'où la nécessité de promouvoir un « autre » tourisme (tourisme à visage humain).
- Le tourisme doit aussi se tourner vers les aspirations des nationaux et vers l'ensemble des pays d'Afrique de l'Ouest.

La politique de l'État s'est attachée à développer ce type de tourisme et cette catégorie de touristes. Cela se traduit par :

- un engagement des investissements publics pour la création et l'entretien des infrastructures,
- un désengagement concernant la réalisation de superstructures laissées à l'initiative du privée.

Pour développer un tourisme de contact, les actions ont été :

- d'organiser et d'encadrer l'artisanat d'art (l'Office National du Tourisme proposait la création d'une maison de l'artisanat à San Pedro, mais cet équipement n'a pas été réalisé) ;
- d'aider à la création d'auberges villageoises ;
- d'assister à la promotion et l'encadrement du personnel ;
- de mener des actions de promotion.

Cette politique s'est accompagné aussi du constat d'une pénurie des réceptifs d'accueil ; elle a évalué des besoins d'hébergement de :

- 600 chambres en 4 ou 5 étoiles à Abidjan ;

- 1 000 à 1 200 chambres en 3 étoiles à Abidjan ;
- 20 à 30 hôtels pour l'intérieur du pays.

Donc, les orientations en matière touristique ne sont pas en faveur d'un important développement du tourisme balnéaire.

Le Ministère du Tourisme s'inspire encore à l'heure actuelle des grandes orientations définies par le plan économique et social 81-85 en affirmant le choix de promotion d'un tourisme de découverte, plutôt que le développement balnéaire.

Les orientations générales définies dans le deuxième plan sont les suivantes :

- protection et mise en valeur des ressources touristiques tout en préservant le patrimoine culturel;
- « ivoirisation » des activités touristiques (emplois, capital, réalisations);
- promotion du tourisme intérieur des nationaux;
- contribution du tourisme à l'aménagement du territoire;
- contribution du tourisme à l'équilibre des comptes extérieurs, c'est-à-dire la maximisation des recettes nettes en devises procurées par les activités touristiques;
- développement de la coopération régionale en matière de tourisme par la recherche d'actions communes (circuits régionaux, par exemple).

La participation des entreprises privées aux coûts des investissements prévus dans le domaine du tourisme est importante : 24 milliards F.CFA de 1976 à 1980 pour la construction des réceptifs. Quant à l'État, il doit engager 2,1 milliards F.CFA d'investissements (réalisation d'infrastructures principalement) il devait assurer le fonctionnement satisfaisant du secteur en dégageant sur la période, 4,4 milliards F.CFA.

Figure 29 : Estimations des besoins en moyens d'hébergement de 1970 à 1980

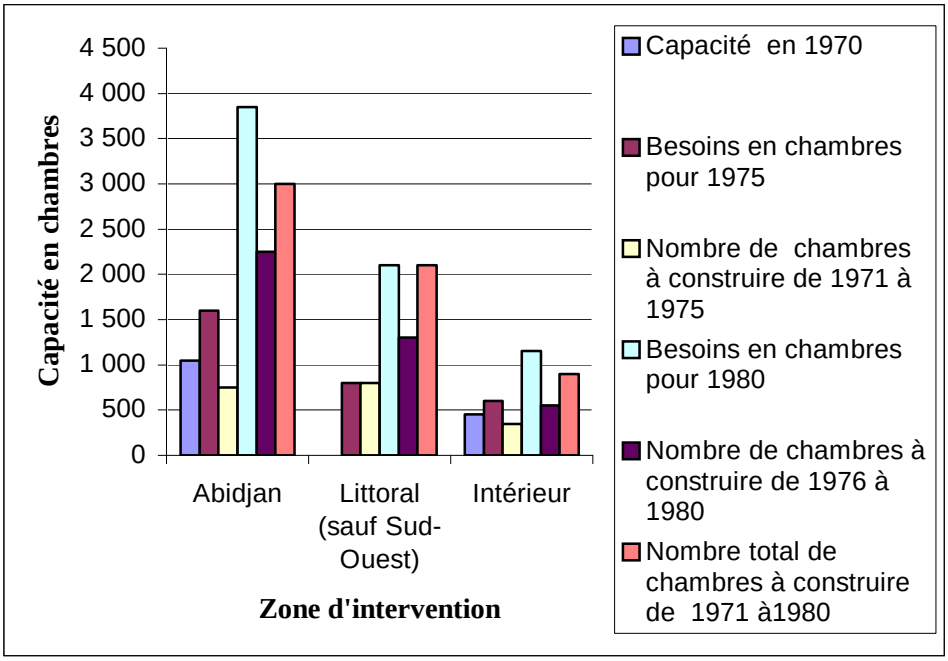

Source : Ministère du Plan, 1983

Les **figures 29** et **30** nous montrent que Abidjan et ses environs ont eu une place importante dans les différents plans quinquennaux en matière de tourisme. Abidjan est ensuite suivie par le littoral, mais cet état de fait ne doit pas nous éloigner de notre analyse. En effet, le littoral fait penser à tout le cordon d'Est en Ouest. Cependant dans le processus d'aménagement, nous avons pu nous apercevoir que c'est essentiellement le littoral Sud-Est qui a tiré profit des différents plans quinquennaux en matière de tourisme. Le littoral d'Assinie en est un bel exemple même si tous les objectifs n'ont pas été atteints.

Figure 30 : Estimations du coût global de l'investissement de 1970 à 1980

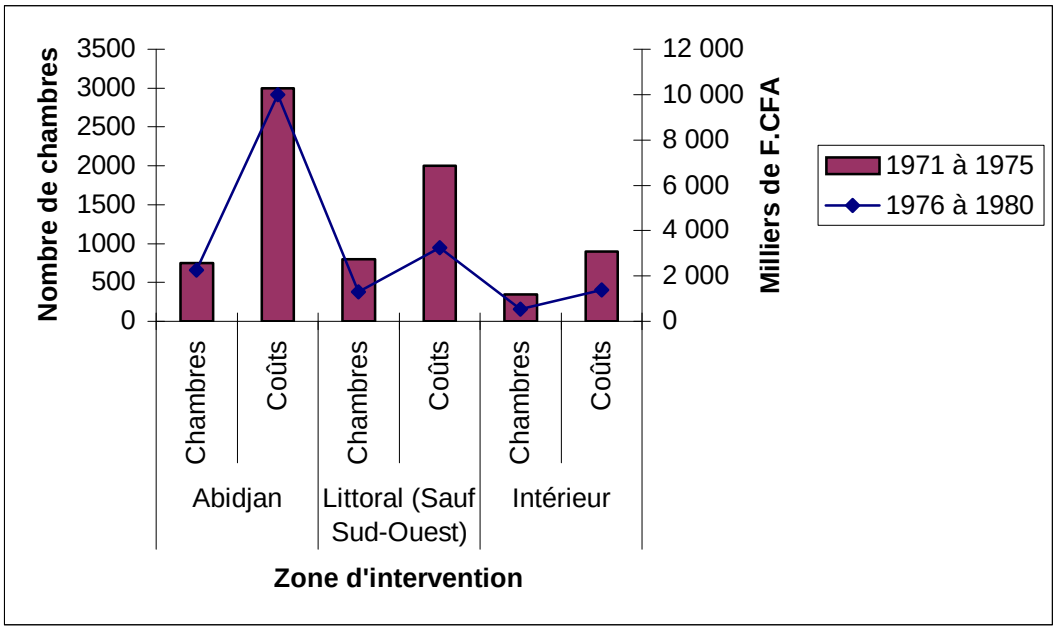

Source : Ministère du Plan, 1983

3.2 - LES PROJETS TOURISTIQUES DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN

Les projets touristiques dans le Sud-Ouest obéissent à deux idées essentielles : l'affirmation d'une volonté gouvernementale de développement du tourisme et la mesure de cette politique de croissance sans des initiatives tous azimuts.

Avant de présenter les projets touristiques de la région du Sud-Ouest, il faut situer d'abord le contexte dans lequel le Gouvernement a décidé de faire de la région un pôle d'attraction touristique.

3.2.1 - Les raisons du choix

Les raisons les plus significatives sont d'ordre économique et politique.

3.2.1.1 - Les raisons économiques

Jusqu'au début des années 1970, le tourisme ivoirien s'est développé de façon désorganisée. Cependant, de 1970 à 1980, l'activité touristique a enregistré un très bon résultat avec une croissance forte durant toute la période.

De 44 826 visiteurs étrangers en 1970, la Côte d'Ivoire est passée à 194 100 visiteurs en 1980, soit une progression annuelle de 16,4 %. Ce qui s'est traduit

dans les faits par une forte croissance de l'activité hôtelière. 4 300 nouvelles chambres d'hôtels ont été mises en service, ce qui a porté la capacité d'accueil du pays à 6 300 chambres pour un investissement de près de 50 milliards F.CFA depuis l'indépendance. Ces moments d'euphorie de l'économie du tourisme ivoirien n'ont duré que dix ans.

La crise économique, due à la chute du prix des matières premières qui n'a épargné aucun secteur de l'économie nationale, à partir de 1980 va paralyser les entreprises du secteur du tourisme.

En effet, dans la période de la croissance forte, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a fondé sa politique de développement touristique sur la seule demande de la clientèle d'affaires qui n'a pour destinations privilégiées que les villes économiques comme Abidjan et San Pedro. Cette clientèle étant très sensible à la variation de la situation économique tant au niveau national que mondial, on va assister dans la période de la crise à une décroissance de la demande touristique dont la progression moyenne annuelle des arrivées à l'aéroport international Félix Houphouët Boigny qui était de 16,4 % de 1970 à 1980, va passer à 1,3 % entre 1980 et 1985 puis à 0,5 entre 1985 et 1990 (Ministère du Tourisme, 1993).

Cependant, dans la réalité, les investissements hôteliers prévus au financement de la Banque Mondiale continuent à être réalisés. Ainsi, nous aurons une capacité additionnelle de 1 200 chambres pour un coût de 14 milliards F.CFA.

Le phénomène de baisse de la demande touristique associé à l'accroissement de l'offre en capacité hôtelière vont entraîner une chute importante du taux de remplissage des hôtels. De 80 à 93 % entre 1975 et 1979, il passe à 65 % en 1980 pour osciller entre 35 à 40 % de 1980 à 1990 (Ministère du Tourisme, 1993).

Cette situation affecte durement l'image du tourisme ivoirien. Il s'en est suivi :

- la fermeture de certains hôtels tels que Akwaba, Sebroko à Abidjan, Harmattan à Bouaké. D'autres se sont trouvés dans un état de délabrement très avancé : Safari Lodge à Gansé, Arso à San Pedro, etc.;
- la baisse du flux de fréquentation de la clientèle de restaurants, des hôtels de standing ;
- les agences de voyages en crise exercent de façon irrégulière sur le plan de la réglementation.

Ce constat désastreux et l'importance du rôle du tourisme dans le développement de l'économie des PVD qui tirent l'essentiel de leur richesse de la seule vente des matières premières, il est important pour le Gouvernement de la Côte d'Ivoire de repenser une nouvelle forme durable de sa politique de développement touristique.

3.2.1.2 - Les raisons politiques

Le problème posé étant de trouver des voies et moyens pour parvenir à un bon taux de remplissage des réceptifs d'hébergement touristique, la solution a consisté donc à créer au niveau national, les conditions de l'augmentation des flux touristiques sur la destination Côte d'Ivoire. Partant donc de l'hypothèse que 90 % des produits touristiques des destinations long courrier sont des destinations balnéaires, et que les circuits de découverte de l'intérieur du pays se construisent et fonctionnent autour de ces produits balnéaires, il a été question pour le Gouvernement de :

- conquérir les grands marchés d'Europe;
- développer au niveau national le tourisme de masse ou populaire;
- créer en plus des produits balnéaires du Sud-Est centrés sur Assinie, d'autres nouveaux produits du littoral sud-ouest qui réunit les atouts tels que l'accessibilité des sites grâce à l'ouverture de la route côtière, la qualité des sites avec des plages où le bain est possible, une mer calme et un paysage très

contrasté représentatif de l'exotisme recherché par la clientèle de haut de gamme.

Le Gouvernement envisage de créer dans la région du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire un pôle de développement touristique centré sur Monogaga pour permettre des économies d'échelles c'est-à-dire faciliter la mise en place des infrastructures afin de rendre les communications plus faciles, les services et les animations plus performants du fait de leur concentration. L'essentiel des produits est constitué de villages hôtels de haut de gamme pour la clientèle la plus exigeante.

Il a été prévu de :

- développer entre Taky et San Pedro des produits plus diversifiés allant du haut de gamme au moyen de gamme, prenant ainsi en compte la demande du tourisme local (création d'établissements pouvant être classés à deux, trois, ou quatre étoiles);
- créer autour de Tabou un petit pôle pour abriter des établissements hôteliers de trois à quatre étoiles;
- créer une hôtellerie de passage de petite capacité et de grande qualité appelée « relais des comptoirs de la Côte » utilisant les vieux bâtiments des commandants de cercle à Sassandra et à Tabou;
- aménager Pauli-Plage et Dagbégo pour recevoir d'autres types de réceptifs.

La politique générale du plan d'aménagement du littoral du Sud-Ouest étant ainsi présentée, voyons les lois qui régissent l’investissement touristique et les projets hôteliers dans le Sud-Ouest ivoirien.

3.2.2 - La législation en matière de tourisme

La réglementation en matière de tourisme s’articule autour de cinq points essentiels qui sont le code des investissements touristiques, l’aide à l’implantation touristique, l’agrément prioritaire, la convention d’établissement,

le crédit et l'aide technique aux promoteurs. Nous allons détailler ces points afin de voir leur importance.

3.2.2.1 - Le code des investissements touristiques

Le développement touristique de la Côte d'Ivoire est un phénomène relativement récent puisque c'est en 1970 que ce secteur a connu son véritable essor (création d'un Ministère du Tourisme). Ainsi pour répondre à l'afflux de touristes, l'État a mis sur pied un ensemble de mesures pouvant permettre aux promoteurs et opérateurs de trouver en Côte d'Ivoire des conditions très favorables à l'implantation des réceptifs touristiques. C'est le code des investissements touristiques institué par la loi 73-368 du 26 juillet 1973 déterminant le régime des investissements privés à caractère touristique. Cette loi et son décret d'application 73-401 du 22 août 1973 prévoit trois régimes privilégiés présentant des avantages fiscaux et des garanties particulières.

3.2.2.2 - L'aide à l'implantation touristique

Les entreprises bénéficiaires de ce régime sont exonérées, à l'implantation, des droits de douane, des droits d'entrée ainsi que la taxe à la valeur ajoutée sur les matériaux, matériels et biens nécessaires à la réalisation des investissements.
Les matériels et biens d'équipement de fabrication ivoirienne ne supportent pas, non plus, la taxe à la valeur ajoutée.

3.2.2.3 - L'agrément prioritaire

Lorsque les investissements prévus revêtent une importance particulière pour le développement touristique du pays, ils peuvent bénéficier, outre les exonérations prévues dans le cadre de l'aide à l'implantation, d'exonérations sur l'exploitation pendant une période pouvant aller jusqu'à sept ans.

3.2.2.4 - La convention d'établissement

S'il s'agit d'investissement d'une importance exceptionnelle, les entreprises peuvent passer avec le Gouvernement une convention d'établissement. Celle-ci fixe les conditions de création et de fonctionnement de l'entreprise, ainsi que les avantages particuliers qui lui sont accordés, notamment la stabilité de tout ou partie des charges fiscales pendant une durée maximum de vingt cinq ans.

3.2.2.5 - Le crédit et l'aide technique aux promoteurs

Il existe des structures de financement des investissements hôteliers et touristiques. C’est le Crédit de Côte d’ivoire qui est chargé de mettre en place les mécanismes et les moyens nécessaires à la négociation des lignes de crédits appropriés et organismes de crédit susceptibles d'intervenir dans le financement des projets touristiques et hôteliers.

Pour les projets 3 étoiles et au-dessus, il a su drainer des capitaux importants des compagnies d’assurance et des fonds de gestion de pensions. Mais, ces institutions n’ayant le droit d’investir que dans des instruments à revenus fixes et garantis, des montages juridiques ont été nécessaires, conduisant à la mise en place de 2 sociétés propriétaires :

- S.C.I : possède le bâtiment et tout ce qui est immeuble par destination.
- S.A hôtelière : possède les équipements, prend en charge les dépenses de pré-ouverture et fournit le capital courant.

Pour moins de 100 chambres, l’autofinancement requis a été d’au moins 25 % du projet et le reste est un financement consenti à long terme.

Pour les établissements de plus de 100 chambres, l’autofinancement doit atteindre 35 à 40 %. La durée du long terme octroyé par le Crédit Côte d’Ivoire (sur ligne de crédit Banque Mondiale) est de 17 ans maximum avec différé d’amortissement maximum de 5 ans. Ces structures de financement sont à

considérer comme des atouts pour un développement touristique. Peu de pays ont su mettre de tels instruments en place.

Tout investisseur qui souhaite réaliser des installations touristiques en Côte d'Ivoire peut obtenir la collaboration des Services Techniques du Tourisme. Ceux-ci sont en effet à même de le guider dans sa recherche d'implantation, de le conseiller à propos du programme et de la conception architecturale, de lui fournir les éléments nécessaires à l'analyse du marché, de l'assister enfin dans les démarches qu'il aura à effectuer auprès des différentes administrations en vue de mener à terme son projet.

En matière de sélection et recrutement du personnel hôtelier, les services du Ministère du Tourisme peuvent non seulement aider le promoteur à former son équipe mais aussi dispenser à certains personnels une formation complémentaire leur permettant d'assumer dans des conditions satisfaisantes les fonctions dont ils auront la charge. Les contraintes administratives sont en Côte d'Ivoire réduites au minimum. Ainsi, l'Administration du Tourisme ivoirien est un partenaire auprès duquel il est toujours possible de trouver aide et compréhension.

3.2.3 - L’infrastructure hôtelière du Sud-Ouest ivoirien

L’infrastructure hôtelière du Sud-Ouest ivoirien comprend les réalisations déjà faites et les infrastructures hôtelières en cours de réalisation.

3.2.3.1 - Les réalisations existantes

Concernant les projets déjà réalisés, nous entendons faire une typologie de tous les réceptifs hôteliers du Sud-Ouest en vue de savoir quels sont ceux qui sont classés et ceux qui bien que ne l’étant pas présentent un bon profil d’hébergement. En d’autres termes, il s’agit de distinguer les hôtels classés des hôtels non classés. Il va sans dire que nous nous intéressons aux hôtels répertoriés de concert avec la direction régionale du tourisme de San Pedro.

3.2.3.1.1 - Les hôtels classés

Tableau 16 : Capacité d'accueil dans le Sud-Ouest ivoirien

Localités	Hôtels classés	Catégorie	Capacité
San Pedro	Atlantic	3*	42 chambres
	Balmer	3*	20 chambres
	Arso	1*	27 chambres
	Sophia	5*	35 chambres
	Bahia	1*	16 chambres
	Olympia	1*	10 chambres
Grand-Béréby	Baie des Sirènes	4*	60 chambres
Tabou	Hôtel Kley	2*	12 chambres
Source : Direction Régionale du Tourisme, 1997			

Le **tableau 16** présentant la capacité d'hébergement dans le Sud-Ouest ivoirien montre qu'à San Pedro, nous avons 1 hôtel de cinq étoiles avec 35 chambres (Sophia), deux hôtels de trois étoiles totalisant 62 chambres qui sont l'Hôtel Atlantic (42 chambres) et l'Hôtel Balmer (20 chambres), trois hôtels d'une étoile avec pour capacité respective 27 chambres (Hôtel Arso), 16 chambres (Hôtel Bahia) et 10 chambres (Hôtel Olympia). Le total des chambres des hôtels classés à San Pedro est de 150 chambres.

A Grand-Béréby, nous avons un hôtel à quatre étoiles de 60 chambres : la Baie des Sirènes.

A Tabou, nous avons un hôtel à deux étoiles (Hôtel Kley) totalisant 12 chambres. Il paraît quand même surprenant que Sassandra n'ait aucun hôtel classé.

Le total des chambres des hôtels classés dans le Sud-Ouest ivoirien est de 187 chambres. Le niveau de confort des hôtels, leur standing s'apprécie en fonction du nombre d'étoiles que leur attribue l'OITH. Ceux qui ont des étoiles, satisfont à un niveau de confort reconnu internationalement. Ils sont dits classés.

Ces établissements offrent à leurs clientèles de luxueuses chambres climatisées ou ventilées avec des salles de bain et divers services (**Planche photographique 17**).

Les différentes catégories d'hôtels que nous trouvons dans le sud-ouest ivoirien vont de la catégorie 4 étoiles à la catégorie 1 étoile (**Annexe 3**).

3.2.3.1.2 - Les hôtels non classés

Cinq villes se partagent la capacité d'hébergement dans le Sud-Ouest ivoirien. Ce sont Soubré, Sassandra, San Pedro, Grand-Béréby et Tabou. Le Sud-Ouest totalise 44 réceptifs hôteliers non classés avec une capacité de 580 chambres. Le **tableau 17** montre une inégale répartition des hôtels non classés. San Pedro regroupe plus d'hôtels non classés répertoriés (25). Ensuite viennent Soubré et Sassandra (6 hôtels pour chaque ville), Grand-Béréby (5 hôtels) et Tabou (2 hôtels). Au niveau de la capacité, les 25 réceptifs hôteliers non classés de San Pedro totalisent 350 chambres, Sassandra avec ses 6 hôtels offre 82 chambres, Soubré offre 67 chambres, Grand-Béréby et Tabou offrent respectivement 67 chambres et 24 chambres. Il est prévu d'augmenter la capacité d'accueil du Sud-Ouest ivoirien afin d'accélérer l'essor touristique.

Les hôtels non classés sont des établissements qui ne répondent pas aux normes internationales de l'hôtellerie. Cependant, il faut noter qu'au sein de ce groupe existent certains hôtels offrant un standing qu'apprécie une catégorie de touristes (les touristes africains). Cela nous vaut donc la possibilité d'établir une hiérarchisation toujours en fonction du confort (**Planche photographique 18**).

Planche photographique 17 : Hôtels classés

L'hôtel Atlantic est classé dans la catégorie 3 étoiles. Il présente un confort accépté par les normes internationales du tourisme.

L'hôtel Sophia en arrière plan de cette image est classé dans la catégorie 5 étoiles. En effet, il offre aux touriste toutes les commodités dignes d'un hôtel haut standing.

(Clichés APHING-KOUASSI)

Planche photographique 18 : Hôtels non classés

L'hôtel Poro (ci-dessus) et Enhôtel (ci-dessous) sont dits non classés. Néanmoins ils présentent un confort acceptable permettant d'héberger les touristes aux revenus modestes.

(Clichés APHING-KOUASSI)

Tableau 17 : Hôtels non classés dans le Sud-Ouest ivoirien

Localité	Établissements	Quartier	Catégorie	Capacité
SOUBRE	CAMPEMENT	COMMERCE	NC	14
	HATAHI		NC	11
	HÔTEL DE L'OUEST		NC	8
	HÔTEL DABOA		NC	18
	HÔTEL CHÂTEAU	DAGNOGO	NC	9
	HÔTEL BLIGNANT		NC	7
SASSANDRA	CAMPEMENT	GROUDOU	NC	25
	EDEN	GUERE	NC	11
	GRAU	GUERE	NC	9
	LA COTIERE	GROUDOU	NC	18
	LA TERRASSE	PHARE	NC	7
	MEDEBA	YACOUBA	NC	12
GRAND-BEREBY	BEAU RIVAGE	B. D. S.	NC	12
	KATOUM	GNEPA	NC	12
	LA FLOTTE	GNEPA	NC	10
	LE PYTHON	GNEPA	NC	15
	MANI	GNEPA	NC	18
TABOU	CAMPEMENT	COMMERCE	NC	12
	LA COTIERE	COMMERCE	NC	12
SAN-PEDRO	BEL AIR	CITE	NC	11
	CAMPEMENT	SEWEKE 4	NC	12
	CLIMBIE	SEWEKE 4	NC	14
	DEGNY	SOTREF	NC	21
	DETENTE	SEWEKE 4	NC	15
	ENOTEL	SEWEKE 4	NC	22
	ENOTEL	CITE	NC	54
	FAMIEN	LAC	NC	9
	FRERES UNIS	SEWEKE 4	NC	8
	GNANZOU	SEWEKE 4	NC	7
	HACIENDA	CITE	NC	12
	HAUTS de DIGBOUE	BALMER	NC	17
	HEIKPAN	SEWEKE 4	NC	14
	IDEAL	CITE	NC	9
	LAC	LAC	NC	8
	MALOUM	SEWEKE 3	NC	6
	MARAHOUE	SEWEKE 4	NC	8
	MIMDEBA	CITE	NC	13
	MOHIKRAKO	BALMER	NC	10
	PEDRO	CITE	NC	10
	PORO	CITE	NC	10
	RELAIS	CITE	NC	12
	RESIDENCE St. REMI	CITE	NC	6
	SAGOYOU	CITE	NC	8
Source : Direction Régionale du Tourisme. San Pedro, 1997				

3.2.3.2 - Les infrastructures touristiques en cours de réalisation

Pour faciliter la réalisation des différents projets, les pistes d'accès aux sites ont été réhabilitées aux frais du Gouvernement. Ces projets qui ont la vocation de développer tout le Sud-Ouest sur le plan touristique, constituent aussi de puissants facteurs de développement économique. Le bénéfice à y tirer peut s'apprécier en terme d'alimentation des villages en électricité et en eau potable, de construction d'écoles primaires et de centres de santé, de développement des cultures maraîchères par les jeunes du village avec la possibilité d'ouverture d'une centrale d'achat et de création d'emplois pour les jeunes justifiant d'une formation suffisante.

Sur le littoral, le développement touristique envisagé est de mettre en place un programme de réhabilitation, de rénovation et d'extension de la ville de San Pedro et de sa région.

A Sassandra, il s'agit de la réhabilitation d'une maison coloniale dont la capacité d'hébergement est estimée à 20 chambres. Dans le schéma d'aménagement du littoral de San Pedro, l'hôtel Balmer comportait 10 bungalows et devait être agrandi de 10 chambres supplémentaires et atteindre à terme 150 chambres. En plus de cela, le projet prévoit la réalisation d'une marina technique (entretien de bateaux, réparation, etc.) dans l'anse du port au club nautique. Sur la lagune *Digboué*, on devait construire partiellement sur pilotis un réceptif hôtelier d'une capacité d'hébergement de 150 chambres et ouvrir la lagune pour créer un lagon de 400 hectares avec un port de plaisance et des animations nautiques. L'étude de faisabilité a été faite à l'époque de l'ARSO et les travaux ont été chiffrés à plus de 2 milliards F CFA (en valeur 1970). Cette réalisation très onéreuse n'apparaissait pas indispensable car si elle n'avait pas lieu, elle ne porterait pas préjudice au développement du tourisme. Sur les plages Balmer, de la Présidence et du Tombolo, il a été proposé un hébergement de 150 chambres à chacune des plages. On a aussi prévu un

complexe commercial et sportif à mi-chemin entre l'anse du Tombolo et de l'hôtel Balmer. A Boubélé, il est prévu la réouverture d'un hôtel de 20 chambres et l'extension de 10 chambres supplémentaires. A Bliéron, il existe un camp de pêche très sommaire qu'il est prévu de rénover. La capacité de bivouac est de 10 bungalows. Il est aussi prévu la réhabilitation de la maison de la douane. A Taky, il était prévu la création d'un hôtel sous forme de bungalows. La capacité d'hébergement est estimée à 120 chambres.

Mais au-delà des prévisions qu'en est-il dans la réalité ? Nous répondrons à cette interrogation dans le bilan des projets touristiques.

Les projets devant être réalisés pendant la période 1997-2000 font ressortir que seules les communes de San Pedro et Sassandra (Vodiéko et Dagbégo) sont concernées. San Pedro devait augmenter sa capacité d'hébergement : 132 chambres au montant de 952 000 000 F.CFA. Sassandra devait voir son effectif de chambres augmenter de 90 ; ce qui nécessiterait la somme de 616 000 000 F.CFA.

Tableau 18 : Estimation de la capacité d'accueil dans le Sud-Ouest ivoirien

Nature du projet	Localisation	Capacité (chambres)	Coûts (Millions de F. CFA)
Village de vacances	Vodiéko	40	312
Enotel Beach	San Pedro	50	250
Centre de pêche sportive	San Pedro	20	300
Complexe touristique	Dagbégo	50	312
Hôtel	San Pedro	12	40
Hôtel	San Pedro	16	212
Hôtel-bar-maquis	San Pedro	10	100
Hôtel Marina	San Pedro	24	50
TOTAL		**222**	**1576**
Source : Office Ivoirien du Tourisme et de l'Hôtellerie, 1997			

Le bilan des projets de développement touristique du Sud-Ouest reste mitigé. En effet, le tourisme est confronté à des problèmes d'ordre économique et politique. Le Sud-Ouest ne possède que 148 chambres d'hôtel sur les 222 chambres prévues pour l'an 2000 (**Tableau 19**). L'explication est le manque de financements et la situation socio-politique précaire depuis 1993.

Tableau 19 : Répartition des projets de développement touristique

Localisation des projets	Projets achevés (Nombre de chambres)	Projets en cours (Nombre de chambres)	Nouveau projet (Nombre de chambres)
Sud-Ouest	148	217	1 420
Abidjan	191	141	1 130
Sud-Est	50	105	180
Intérieur du pays	70	118	53
Total des chambres	**459**	**581**	**2 783**
Source : Direction Régionale du Tourisme. San Pedro, 2000			

La répartition de la capacité d'accueil nous montre d'abord que de 1990 à 2000, Abidjan offrait plus de chambres que les autres régions touristiques (**Figure 31**).

Figure 31 : Répartition de la capacité d'accueil (projets achevés)

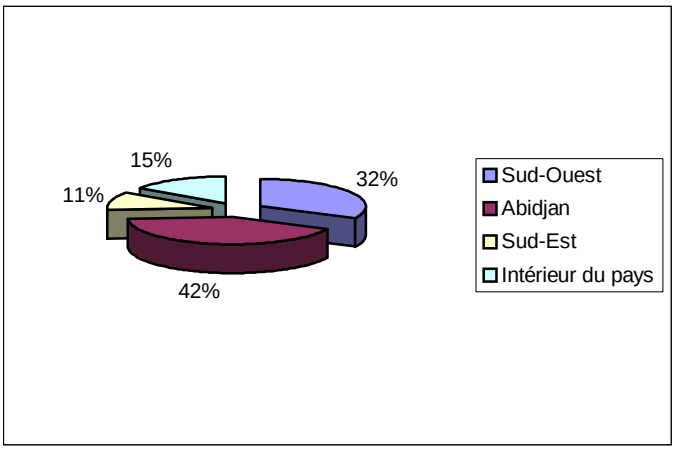

Source : Ministère du Tourisme, 1998

Cependant, le Sud-Ouest ivoirien compte refaire son retard avec les projets en cours de réalisation et ceux à venir (**Figures 32 et 33**).

Les projets en cours d'études revêtent trois préoccupations : d'abord, la construction des complexes touristiques et hôteliers à Taky, Monogaga, Mani-Béréby, Sassandra et San Pedro, ensuite, la création d'une zone d'intérêt touristique prioritaire. Cette zone s'étendra sur la bande côtière limitée au sud par la ligne de la haute mer allant de la frontière du Libéria à l'Ouest. A l'Est et à l'Ouest, elle s'étend sur 2 km de longueur à partir de chacune des lignes des frontières depuis le niveau de la haute mer. Au Nord, elle passe par la ligne

imaginaire de 2 km de profondeur depuis le niveau de la haute mer. Dans le cas des zones comportant un littoral, cette ligne prend en compte toute la largeur du cordon littoral et une profondeur de 1 km à partir de la bordure Nord de la lagune.

Figure 32 : Répartition de la capacité d'accueil (projets en cours)

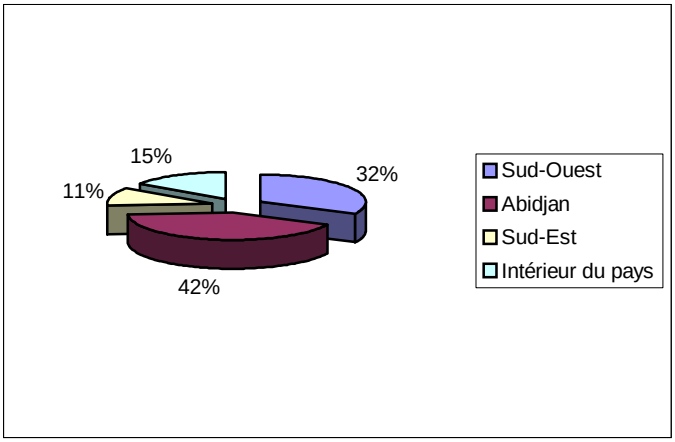

Source : Ministère du Tourisme, 1998

Figure 33 : Répartition de la capacité d'accueil (nouveaux projets)

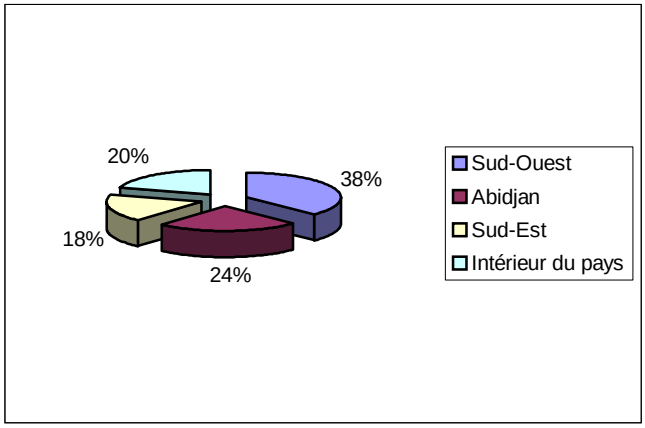

Source : Ministère du Tourisme, 1998

Nous déduisons que seules la région d'Abidjan et celle du Sud-Ouest présentent un avenir promoteur s'agissant de la capacité d'hébergement.

La diversité côtière du Sud-Ouest ivoirien (**Figure 34**) se prête à des aménagements différents. Ainsi, nous pouvons définir quatre catégories de sites

: les sites côtiers n'ayant pas une vocation balnéaire, les sites urbains à vocation balnéaire et de loisirs, les sites balnéaires à potentiels touristiques généralement fréquentés déjà, et les sites balnéaires secondaires.

La côte de la région du Sud-Ouest présente différentes zones : sableuses, rocheuses et à falaises.

Du *Cavally* à la *Dodo*, nous avons une côte sableuse avec quelques anses abritées, formées par des caps rocheux.

De la *Dodo* à la pointe Bassa, il se trouve un secteur plus élevé avec des zones rocheuses importantes qui protègent de la barre.

De la pointe Bassa à la lagune *Digboué*, il y a une zone à plaine littorale sableuse essentiellement mais avec de nombreux bas-fonds marécageux.

De la lagune *Digboué* à San Pedro, la zone présente une côte à plaine littorale réduite, très rocheuse.

De San Pedro à Sassandra, il y a une côte à plaine littorale réduite avec des caps protégeant de la barre (Monogaga).

De Sassandra ville à Kadrokpa, la zone marécageuse présente une plage rectiligne sableuse.

De Kadrokpa à Dagbégo, nous trouvons une succession de zones rocheuses et d’anses sableuses.

Figure 34 : Localisation des sites balnéaires du littoral sud-ouest ivoirien

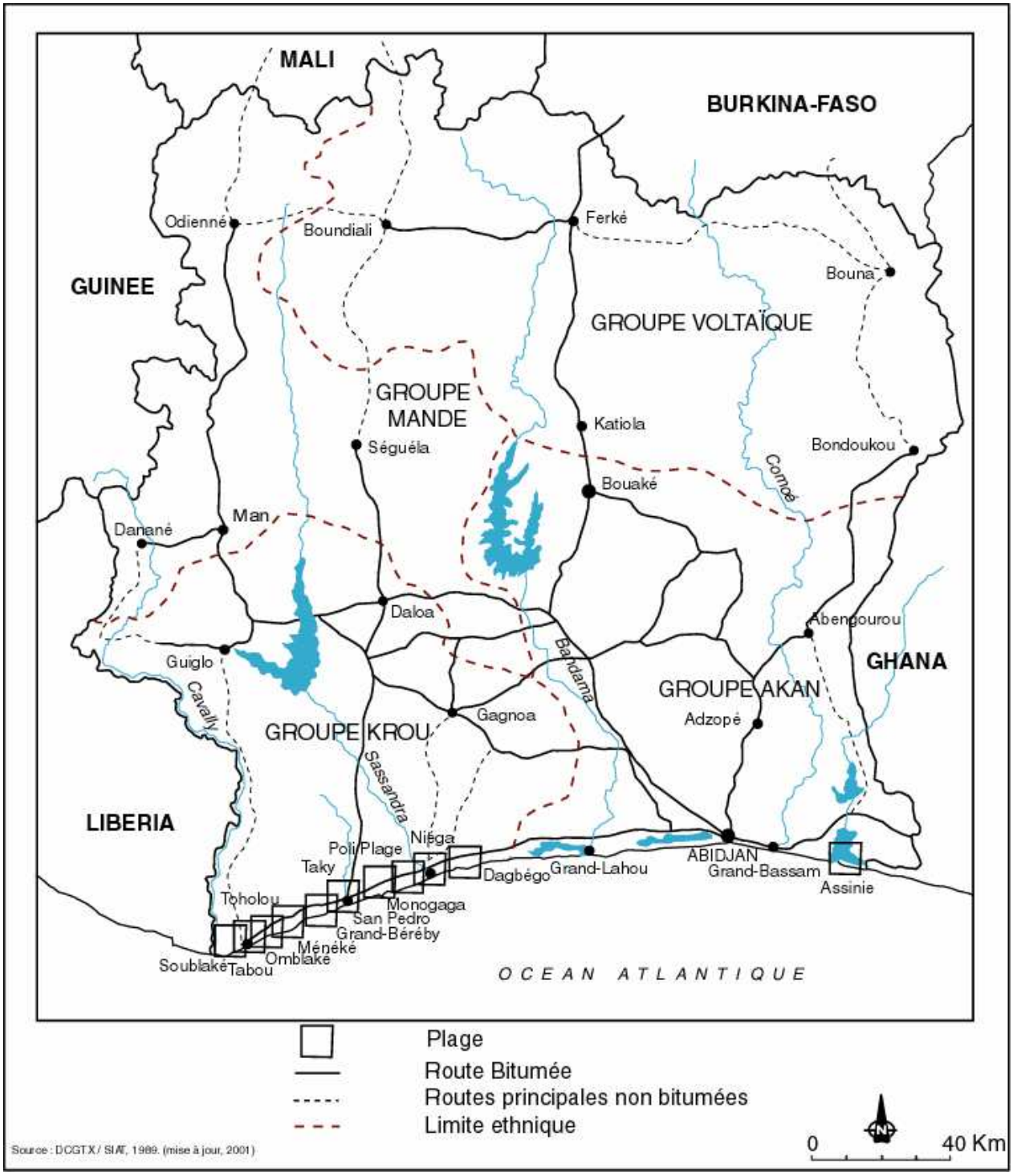

CHAPITRE 4 : L'AMENAGEMENT DES ZONES TOURISTIQUES DU SUD-OUEST IVOIRIEN

Le développement du tourisme dans le Sud-Ouest se traduit dans l'espace par un aménagement spécifique. L'aménagement touristique est une condition essentielle pour développer rationnellement le tourisme. Aménager, c'est affecter à chacun des secteurs de l'espace (y compris l'espace marin pour le tourisme balnéaire) une fonction raisonnée, logique dans un contexte cohérent, réfléchi et déterminé pour les besoins de l'homme.

La politique de croissance du tourisme ivoirien a concentré les efforts d'investissement sur quelques zones prioritaires. Partant du fait que le développement touristique doit être intégré au développement régional, il est nécessaire, par conséquent, d'évaluer les incidences des projets touristiques sur l'environnement naturel, le milieu humain et l'économie. Le plan directeur national du tourisme doit alors être complété par les schémas directeurs et les plans d'aménagement des zones prioritaires de développement touristique. Ces plans d'aménagement concernent l'ensemble des sites potentiels des zones prioritaires.

Les aménagements et les coûts d'infrastructures ont été estimés pour l'ensemble des sites ayant fait l'objet d'un plan d'aménagement dans le cadre des études de faisabilité. Cependant, quel que soit le scénario retenu pour chacune des zones, une partie seulement des sites identifiés serait à aménager.

Dans le contexte de concurrence actuel, le Sud-Ouest doit être en mesure de présenter un produit spécifique, fait de tourisme balnéaire et de tourisme de découverte. Le premier exige généralement des investissements élevés, mais ses retombées régionales ne sont pas toujours très marquées. Le tourisme de découverte peut avantageusement venir en complément des activités touristiques les plus importantes, dans les zones retenues. Son développement

doit donc s'organiser de manière à favoriser au maximum les retombées économiques dans la région d'intervention.

Dans la situation actuelle, le maillage du réseau d'hébergement dans le Sud-Ouest, ne facilite pas le montage d'un circuit touristique équilibré entre le littoral et l'arrière-pays. Cela pourrait se corriger en innovant de telle sorte que le secteur tourisme ne puisse plus apparaître comme une activité économique extravertie, mais qu'il s'intègre, au contraire, dans la diversité du patrimoine régional.

4.1 - L'ARSO : FACTEUR D'ACTIVATION DE L'AMENAGEMENT DU SUD-OUEST IVOIRIEN

La création de l'ARSO en 1968 se place dans l'optique de la stratégie du développement de la Côte d'Ivoire. Cette structure était chargée de promouvoir et de gérer le développement de la région du Sud-Ouest. Si l'on veut comprendre les axes fondamentaux de l'aménagement du Sud-Ouest ivoirien, il importe de cerner le rôle de l'ARSO.

4.1.1 - Les fondements spatio-économiques

Selon TAHOUX (1993), la mise en valeur de la région du Sud-Ouest ivoirien par l'ARSO répondait à trois préoccupations majeures du développement du territoire ivoirien :

- la mise en valeur volontariste du territoire par les opérations d'aménagement intégrées ;
- l'utilisation optimale des ressources naturelles considérables de la région ;
- la réduction des disparités socio-économiques Nord-Sud et Est-Ouest et une meilleure répartition de la croissance et de promotion des populations ;
- le rééquilibrage du territoire national s'imposait. En effet, le Sud-Ouest est l'une des enclaves économiques restées pendant longtemps à la marge du développement du territoire national.

Il semblerait que l'une des raisons du retard économique du Sud-Ouest résiderait dans le statut juridico-historique de la région. En effet, la mise en valeur de la région a commencé par le domaine de San Pedro créé par le commerçant français Arthur Verdier et défini par l'arrêté du 7 août 1900, accompagné de la lettre n° 759 du 10 avril 1946 du Gouverneur de la Côte d'Ivoire. Ce domaine au statut spécial, situé de part et d'autre de la rivière San Pedro couvre une superficie de 2 700 km² suivant un rectangle de 90 km de long et 30 km de large (**Figure 35**). La création et l'attribution de ce domaine ont fait l'objet de nombreuses tractations jusqu'en 1959, date à laquelle la compagnie des scieries africaines cédait le domaine de San Pedro à la république de Côte d'Ivoire pour la somme de 160 000 000 F.CFA.

Les missions d'exploration effectuées en 1912, en 1919, en 1921 et en 1955 sur la côte sud-ouest, ont mis en évidence la présence des potentialités et activités économiques qui s'y trouvaient.

En 1960, la Côte d'Ivoire accède à l'indépendance et s'attèle à son développement. Ainsi, les rapports d'exploration et de prospection, ont incité le gouvernement ivoirien à démarrer la mise en valeur du Sud-Ouest par San Pedro. Dès 1960 donc, le désenclavement et l'aménagement de la région du Sud-Ouest inscrits parmi les objectifs essentiels de la politique de développement de la Côte d'Ivoire.

C'est dans ce contexte historique qu'en 1964, l'opération San Pedro fut décidée et lancée le 31 janvier 1968 suivie en cela par la création en 1969 par la création de l'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest (ARSO). C'était une société à compétence régionale jusqu'au 12 juin 1980 date de sa dissolution pour mission accomplie.

Figure 35 : Le domaine de San Pedro au début du XXe siècle

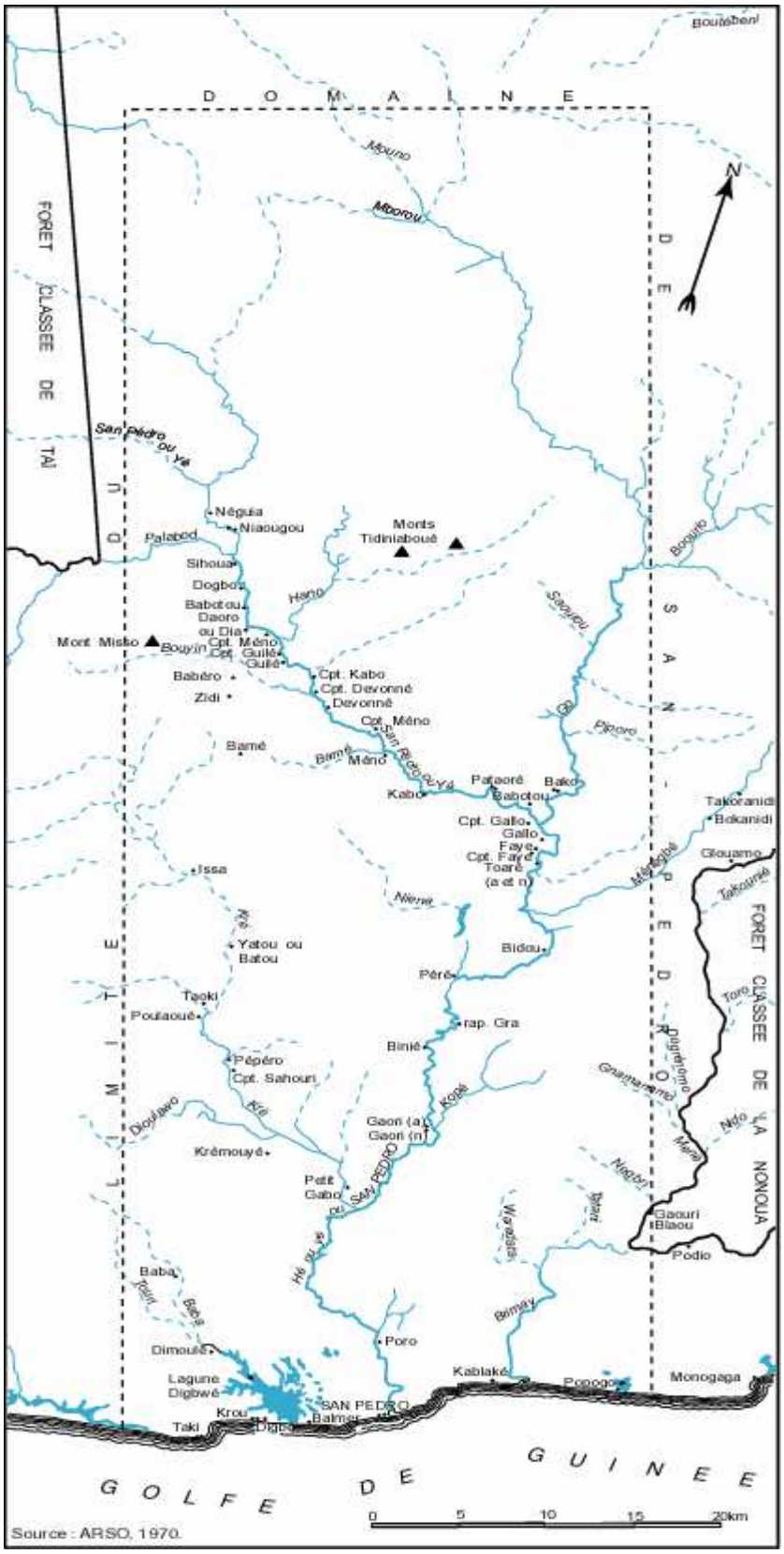

4.1.2 - Les éléments essentiels du désenclavement de l'espace régional

La construction d'un port en eau profonde, la création d'une ville nouvelle sur le site du port, la mise en valeur d'un réseau routier moderne, l'amélioration de l'arrière-pays du port par la mise en place d'opérations économiques capables de rentabiliser le port et promouvoir l'ensemble de la région.

4.1.2.1 - Le Port Autonome de San Pedro : levier du développement régional du Sud-Ouest ivoirien

Selon des études financées par l'ARSO (1970), il ressort que San Pedro est remarquablement situé : approximativement à égale distance de Sassandra et de Tabou qui marquent les extrémités Est et Ouest de la région. De plus, le site autorise la construction d'un port en eau profonde dans les conditions les moins onéreuses. En effet, la rade abritée a permis une grande économie de moyens. Le port présente une surface disponible de 60 ha en plans d'eau et de 85 ha en terre-plein, 12 postes à quai et 7 postes de mouillage en service. La superficie du parc à bois représente 22 ha autorisant l'embarquement de plus de 565 000 tonnes de grumes par an. Telles étaient les caractéristiques prévues par l'ARSO en 1970. Le port a été ouvert en 1972 et tout était en place pour le décollage du Sud-Ouest. Cependant, de tous les projets industriels, seuls deux ont pu voir le jour en 1982 : une minoterie qui a dû fermer dès 1984 parce qu'elle travaillait à perte et une cimenterie qui subit la crise économique du bâtiment (KABLAN, 2000). Même si sur le plan des industries lourdes le port n'a pas satisfait à l'attente des aménagistes, l'expansion actuelle de l'économie de plantation dans le Sud-Ouest ivoirien a été possible grâce à la création du port de San Pedro. En effet si la région du Sud-Ouest est aujourd'hui ouverte sur l'extérieur, facteur essentiel de développement agricole, elle le doit avant tout, à son port qui a donné naissance à la ville nouvelle de San Pedro en donnant vie à toute une région : celle du Sud-Ouest (TAHOUX, 1993). Pour prévenir tous les trafics

actuels comme à venir, les autorités ont prévu des extensions du domaine portuaire. Sur le plan touristique, le port reste encore inefficace. En effet, les autorités portuaires de concert avec les collectivités régionales du Sud-Ouest et les autorités administratives en charge du secteur touristique peuvent organiser des activités de loisirs et croisières pouvant renforcer l'image du Sud-Ouest ivoirien.

4.1.2.2 - La ville de San Pedro

Figure 36 : Principe d'aménagement de la ville de San Pedro

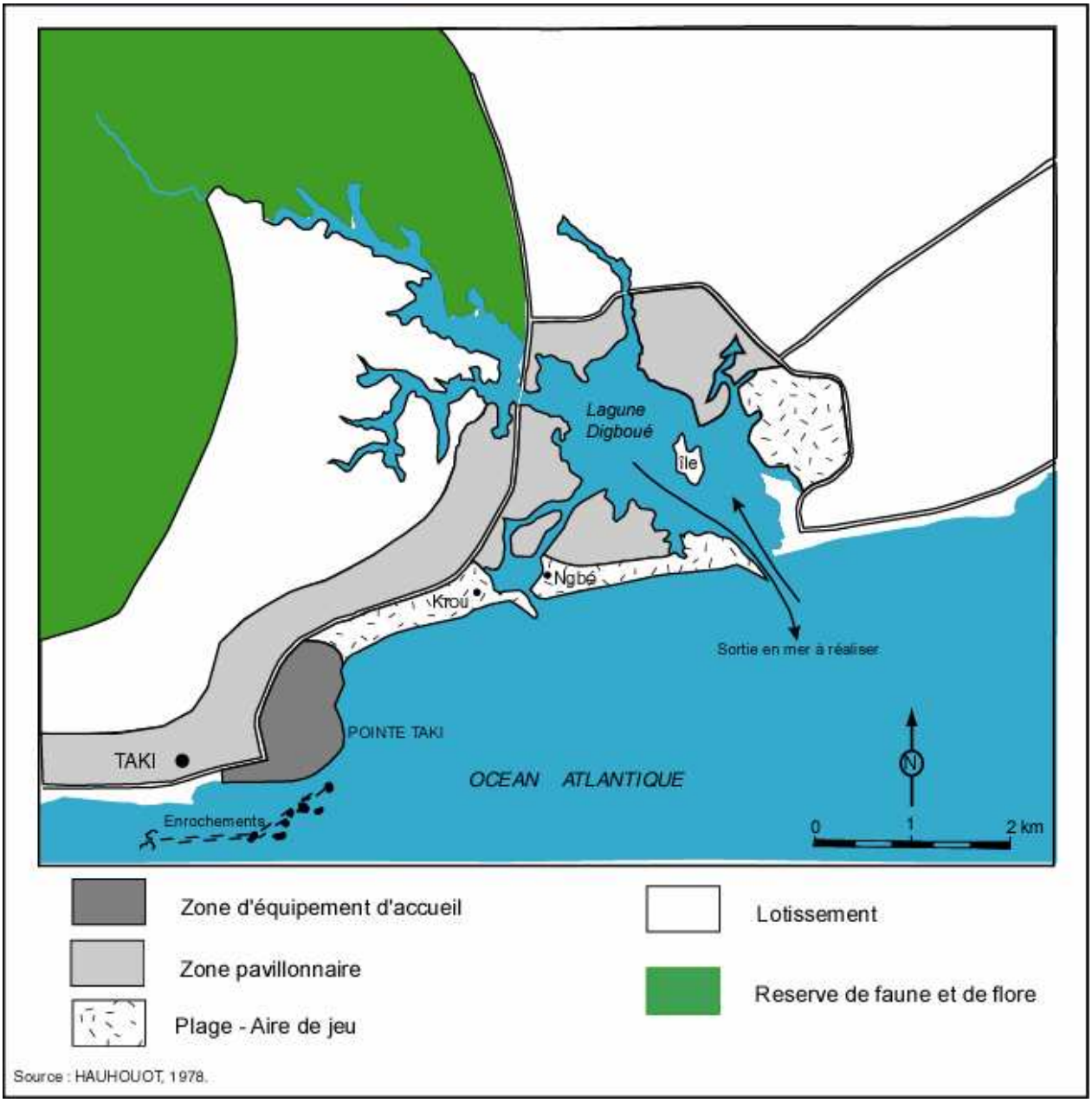

Après des analyses poussées et même des controverses, les premières prospections et études faites en 1961 et 1962 par la BCEOM ont abouti, au choix du site de San Pedro qui, comme nous l'avons vu, présente des avantages d'économie d'investissements en ce qui concerne le port tout au moins (ARSO, 1970).

Les installations portuaires utilisant à plein le site jusqu'aux collines environnantes n'ont pas permis à la ville de San Pedro de s'installer au contact même du port. Des zones mouvementées et inconstructibles de quelques centaines de mètres de largeur devaient séparer nécessairement les lieux de travail de ceux réservés aux résidences. La ville de San Pedro a été aménagée de façon à ce qu'elle puisse répondre à sa mission de poste de commandement de l'appareil économique régional. Elle a été établie sur une plate-forme aménagée de 306 ha. Jusqu'en 1967, San Pedro n'était qu'un petit hameau de pêcheurs. La ville compte aujourd'hui 131 800 habitants (RGPH, 1998). La ville a été organisée autour du port, équipée et urbanisée suivant des normes modernes. Les espoirs fondés sur San Pedro ont été presque vains. En effet, les installations laissées par l'ARSO à la suite de sa dissolution ont été mal gérées. La ville connaît une insalubrité et une insécurité qui ne sont que le reflet de la situation de malaise qui règne actuellement en Côte d'Ivoire. La situation dans laquelle se trouve San Pedro, poste de commandement de l'appareil économique régional prouve avec quelle précipitation et quelle précarité les infrastructures ont été construites. La notion de durabilité, essentielle à la réalisation de tout projet de développement a été laissée de côté.

La ville n'en demeure pas moins le centre régulateur du développement régional nonobstant toutes ces faiblesses.

4.1.2.3 - Une infrastructure routière insuffisante

On ne pouvait envisager de créer un port à San Pedro sans doté le Sud-Ouest d'une infrastructure routière moderne. Au départ, deux grands axes étaient prévus : un premier axe transversal Est-Ouest de Sassandra à Tabou, et un deuxième Nord-Sud, San Pedro-Soubré-Issia. D'après une étude faite par TAHOUX (1993), il ressort que le réseau routier du Sud-Ouest a été réalisé en grande partie par des forestiers (pistes d'exploitation et pistes de liaison). Elle montre que ce réseau routier a été conçu et renforcé en terre pour un trafic lourd de bonne caractéristique. Ce réseau se structure selon les axes suivants :

- Axe Nord-Sud : San Pedro-carrefour d'Issia (210 km) ;
- Axe Est : Menée-Pont Weygand à Sassandra (48 km) ;
- Axe Ouest : San Pedro-Néro à Grand-Béréby (34,5 km).

La croissance du trafic en nombre de véhicules et en tonnages a rapidement amené les autorités à décider du bitumage de ces voies en 1990. Au regard des blocs agro-industriels dont la plupart sont enclavés dans la brousse, ce réseau n'est pas encore suffisant.

4.1.2.4 - Des infrastructures agro-industriels indispensables à l'activité touristique.

Le développement agro-industriel du Sud-Ouest a été favorisé par la mise en place par l'ARSO d'infrastructures énergétiques, notamment hydro-électriques, par la création du barrage de Buyo sur le moyen *Sassandra* et du petit barrage de Rapides-Grah sur le fleuve *San Pedro*. La présence d'importantes ressources naturelles dans le Sud-Ouest a amené l'ARSO à exploiter ces potentialités tout en sachant que l'industrialisation de la région ne peut se faire de façon efficiente sans l'énergie électrique. Le développement rural n'a pas été oublié dans cette dynamique de progrès. En effet, l'ARSO a élaboré un programme de modernisation de l'agriculture traditionnelle en particulier de la caféi-

cacaoculture. TAHOUX (1993) a montré que l'ARSO s'est même occupée de l'encadrement des paysans et de leurs cultures.

Le développement des activités touristiques qui rentraient dans le schéma directeur d'aménagement du Sud-Ouest n'a pas été suffisamment appliqué. En effet, le rôle de l'ARSO a dépassé le domaine strict de l'équipement et de la production industrielle pour s'intéresser à l'essor des plantations (**Figure 37**).

Aujourd'hui, le souci des décideurs en matière de planification des industries touristiques est de concilier agriculture et tourisme. L'espace forestier été transformé et structuré. Le fonctionnement de cet espace repose sur des pôles hiérarchiques reliés entre eux dont San Pedro, capitale économique de la région, les villes moyennes (Grand-Béréby, Sassandra, Soubré, Tabou et Buyo) et les villages centres. Les plantations industrielles et les plantations villageoises de café, de cocotier, de palmiers à huile, d'hévéa et essences forestières constituent accessoirement des équipements à intérêt touristique (tourisme vert).

Le problème de l'agriculture, qui a été longtemps posé uniquement en termes économiques et sociaux, est de plus en plus exprimé en termes territoriaux et écologiques. Plus que la modernisation d'une activité particulière, importe désormais l'aménagement rationnel et global d'un espace, saisi dans sa totalité et sa complexité.

Figure 37 : Les unités agro-industrielles de Côte d'Ivoire

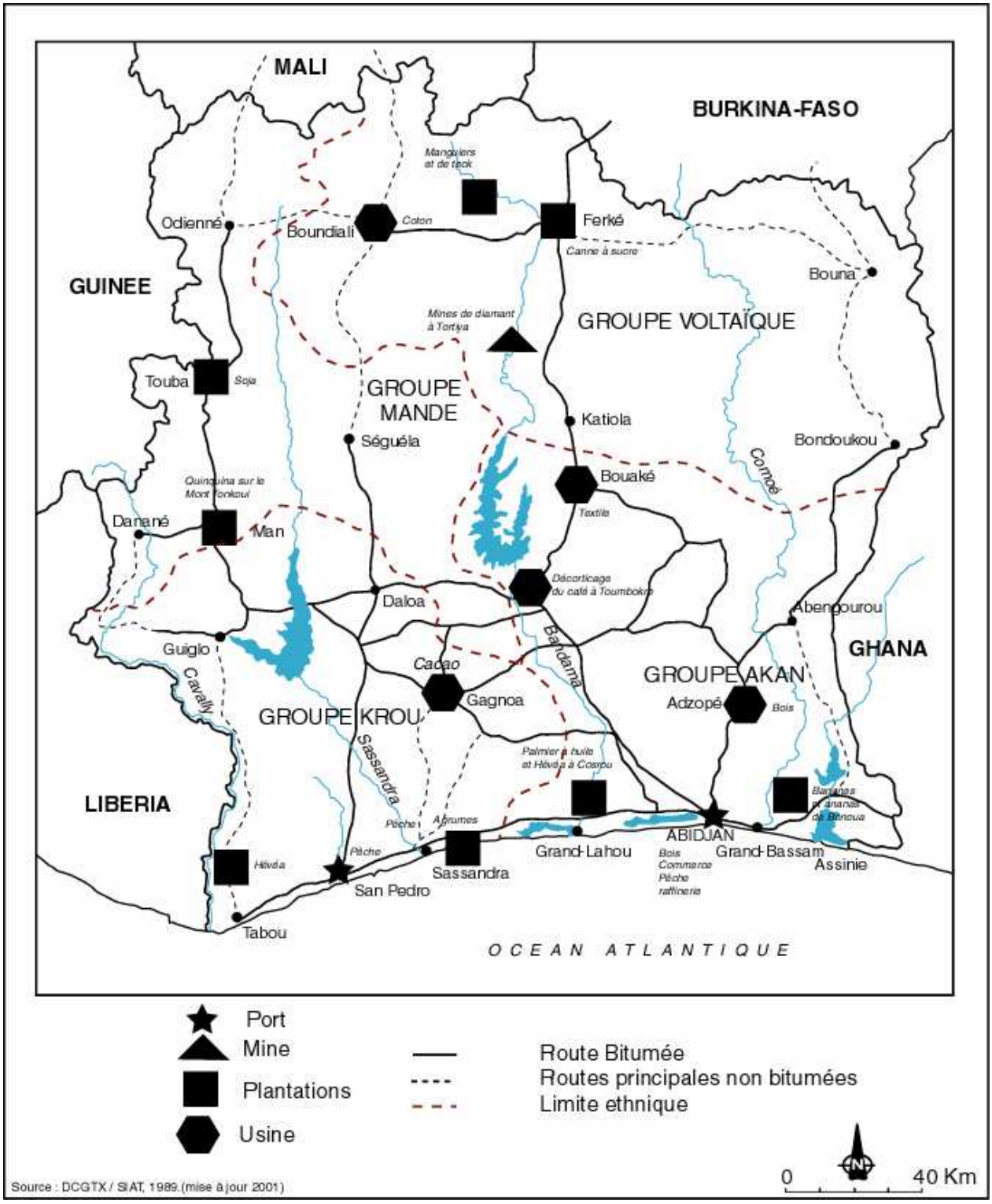

4.2 - LES ESPACES TOURISTIQUES DU SUD-OUEST

La typologie des espaces touristiques peut être abordée de plusieurs manières et aboutir à de nombreuses variantes. Mais ici, les critères retenus s'appuient sur l'intensité géographique des phénomènes touristiques à partir des données quantitatives et qualitatives disponibles :

- les formes spatiales des divers aménagements touristiques et leur impact sur l'environnement géographique que ce soit le milieu naturel ou le milieu humain,
- le dynamisme de l'espace touristique étant plus ou moins multipolaire et sa structure étant plus ou moins polynucléaire.

J.-P. LOZATO-GIOTART (1993), soutient que le caractère ouvert ou plus ou moins fermé des foyers d'accueil touristiques ainsi que leur degré d'intégration dans la chaîne de la production et de l'aménagement sont indissociables des autres éléments fondant l'analyse touristique (**Figure 38**).

Figure 38 : Le binôme espace d'accueil et les différents paramètres

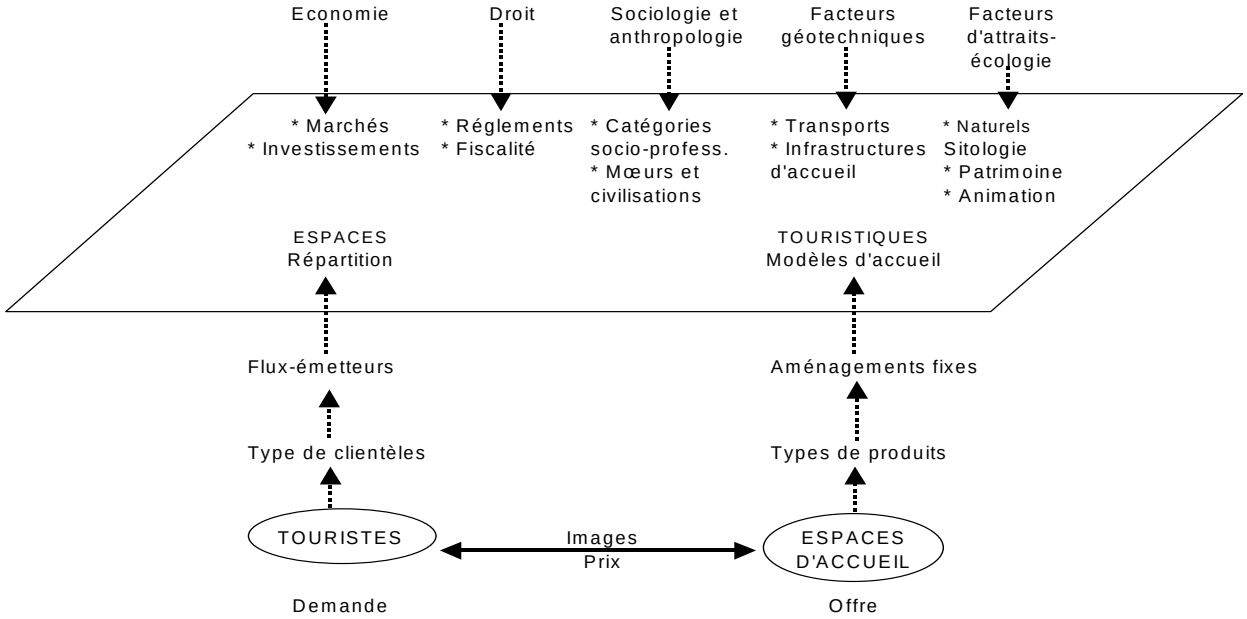

Source : J-P. Lozato-Giotart, 1993

La démarche typologique proposée permet de concilier des aspects conceptuels avec les réalités spatiales. A partir d'échelles différentes, de l'espace communal à l'espace régional, un nombre varié de types ou modèles spatio-temporels débouchent sur une approche systémique des espaces touristiques.

Pour améliorer sa balance des paiements et augmenter le nombre des emplois, la Côte d'Ivoire qui dispose de remarquables sites, a décidé de faire du tourisme un secteur prioritaire. Et pour ce faire, une diversification et une décentralisation de l'activité touristique sont nécessaires car en 1993, 90 % des installations balnéaires du pays se trouvaient sur le littoral Sud-Est ivoirien. Alors que, sur l'ensemble des 500 km, la seule région du Sud-Ouest englobe 250 km soit la moitié de ces plages s'étendent magnifiquement à San Pedro, Taky, Boubélé, Grand-Béréby et Tabou. C'est dans la perspective d'un meilleur équilibre de l'activité touristique que le plan d'aménagement touristique du littoral sud-ouest a été réalisé. Et parmi les sites retenus, ceux de Sassandra, San Pedro et Tabou ont été choisis pour abriter les premières réalisations balnéaires du Sud-Ouest. Un aménagement rigoureux est prévu pour les grands secteurs du littoral sud-ouest. Le tourisme étant une activité consommatrice d'espace, il est essentiel de veiller à la protection de l'environnement marin et terrestre, de gérer au mieux le littoral et de respecter l'harmonie du paysage.

Tout espace est porteur, a priori, d'activités touristiques. Cependant, il apparaît nécessaire d'en fixer les caractères et les limites géographiques. On peut d'abord distinguer des types d'espaces touristiques partagés où coexistant avec d'autres types d'activités dont la complémentarité est souvent indispensable à la production et à la consommation touristiques. Dans ce cas, le tourisme, même s'il ne représente pas les principales activités et formes d'occupation de l'espace, est créateur d'espaces touristiques polyvalents et ouverts (sans frontières ou limites en réglementant l'accès, l'occupation et l'utilisation).

C'est le cas dans le Sud-Ouest ivoirien où il s'agit essentiellement d'espaces touristiques littoraux, urbains et dans une moindre mesure ruraux.

4.2.1 - La zone touristique de Sassandra

Sassandra, qui est située à environ 384 km d'Abidjan par voie routière, est la deuxième zone prioritaire. Elle a été un centre urbain important de la partie Sud-Ouest du pays avant la création de San Pedro. La ville est limitée à l'est par le fleuve *Sassandra*, au sud par l'*Océan Atlantique*. Les contraintes liées à la morphologie accidentée du site de la ville, lui confère une organisation irrégulière, caractérisée par la discontinuité du tissu urbain (succession de plateaux et de bas-fonds marécageux). L'habitat est dispersé sur des zones dont le relief permet son implantation. En effet, les zones marécageuses et les versants mamelonnés ne peuvent pas être construits sans gros efforts d'aménagement préalables (**Figures 39 et 40**). La ville de Sassandra connaît un développement spatial épars si on tient compte des disponibilités des plateaux constructibles.

Sassandra a été doté en 1979 d'un Plan d'Urbanisme Directeur. Ce premier plan a été approuvé par le décret n°/80-131 du 25 janvier 1980. En 1987 ce plan a fait l'objet d'une révision dans le cadre des PAC. Cette dernière étude fut menée par la DCGTx. Le Plan d'Urbanisme Directeur de 1987 indique une superficie urbanisée de 180 ha. Elle est actuellement de l'ordre de 300 ha. En appliquant à cette surface la densité moyenne des villes de l'intérieur (150 m²/hab.), la population actuelle à est estimée à environ 20 000 habitants (BNETD, 1997), soit un ratio d'environ 67 hab. /ha. La dynamique de l'expansion spatiale se conjugue par la densification et l'extension de l'habitat. Cette extension de l'habitat s'est faite à travers les différents lotissements qui sont mis en place. Il faut par ailleurs souligner que ces extensions sont généralement initiées par la municipalité. Cette situation a engendré le développement de zones d'habitat dans les bas-fonds.

Les options générales de ce plan ont été d'insister sur les obstacles à l'urbanisation, le réseau viaire, l'habitat, les zones d'activités, les équipements majeurs et l'aménagement touristique.

Un certain nombre d'opérations avaient été prévues afin d'améliorer le niveau d'équipement et d'infrastructure de la ville. Les infrastructures les plus importantes sont la préfecture, la résidence du préfet, l'hôtel de ville, la gendarmerie, le palais de justice, la prison civile et le camp des gardes, la caserne des pompiers, la douane, le lycée, le collège d'enseignement, le centre hospitalier, le stade omnisports, l'église, le marché central, le marché aux poissons, l'abattoir et le cimetière.

La ville de Sassandra est rattachée à la côtière par une voie pénétrante d'environ 6 km. Cette voie constitue la principale artère de l'agglomération. Sur cet axe, viennent se brancher de façon plus ou moins orthogonale, les voies secondaires qui desservent les différents quartiers de Sassandra. La ville compte un linéaire de 21 km dont 3 km de bitume. Les voies en terre nécessitent un entretien régulier à cause du relief assez mouvementé et de la forte pluviométrie. Les chaussées subissent des phénomènes d'érosion, rendant ainsi l'accès à certains quartiers très difficile.

Sassandra est alimentée en eau potable à partir d'un forage et du captage d'eau de surface (avec une station de traitement) de capacités respectives de 1 m^3/h et 60 m^3/h. Le linéaire du réseau de distribution est de 27 000 ml et le réseau de refoulement de 11 000 ml. La ville possède deux châteaux d'eau de capacités respectives de 1 000 m^3 (bas réseau) et 100 m^3 (haut réseau). La capacité de production est de 700 m^3/j pour une consommation journalière de 193 027 m^3/an (exercice 95/96). Le nombre d'abonnés lors de nos enquêtes était de 996 en 1997.

La localité de Sassandra est connectée au réseau électrique national et compte en 1997, 1 757 abonnés en basse tension et 8 abonnés en moyenne tension, soit

106 abonnés pour 1 000 habitants. Le linéaire total du réseau est de 95,4 km dont 66 km de moyenne tension. Le nombre de points lumineux est de 333. Les consommations annuelles en basse et moyenne tension sont respectivement de 1 774 MWH et 1 528 MWH.

Le réseau téléphonique de la ville de Sassandra est automatique et dispose d'une distribution directe de 448 lignes. Le nombre d'abonnés en 1997 est de 255.

La commune de Sassandra possède de nombreux atouts qui peuvent faciliter son développement, mais qui ne sont malheureusement pas mis en valeur. Les belles plages constituent un atout touristique que l'on peut améliorer pour attirer les touristes aussi bien étrangers que nationaux. On y rencontre très peu de services parapublics et privés. Sassandra ne dispose pas de structures bancaires, ce qui rend pratiquement impossible les transactions bancaires.

La vocation touristique de la ville de Sassandra est certaine. La capacité touristique de la ville et de la région environnante est importante avec notamment les belles plages de Batélébré II, Niézéko, Pauly-Plage, Niéga et Dagbégo. Toutes ces plages sont proches de la ville et sont facilement accessibles. Cependant, pour faire de cette activité touristique une activité économique rentable pour la région, des actions devront être entreprises. Les infrastructures hôtelières existantes doivent être rénovées. Le développement rapide de nouvelles activités liées au tourisme notamment les maquis offrent des chambres en location et des bivouacs sur la plage. Pour attirer le maximum de touristes dans la région, il faudra améliorer l'infrastructure urbaine (voirie urbaine, propreté des plages) et le niveau de service (santé, environnement, banque, etc.).

Figure 39 : Niveau d'équipement de Sassandra

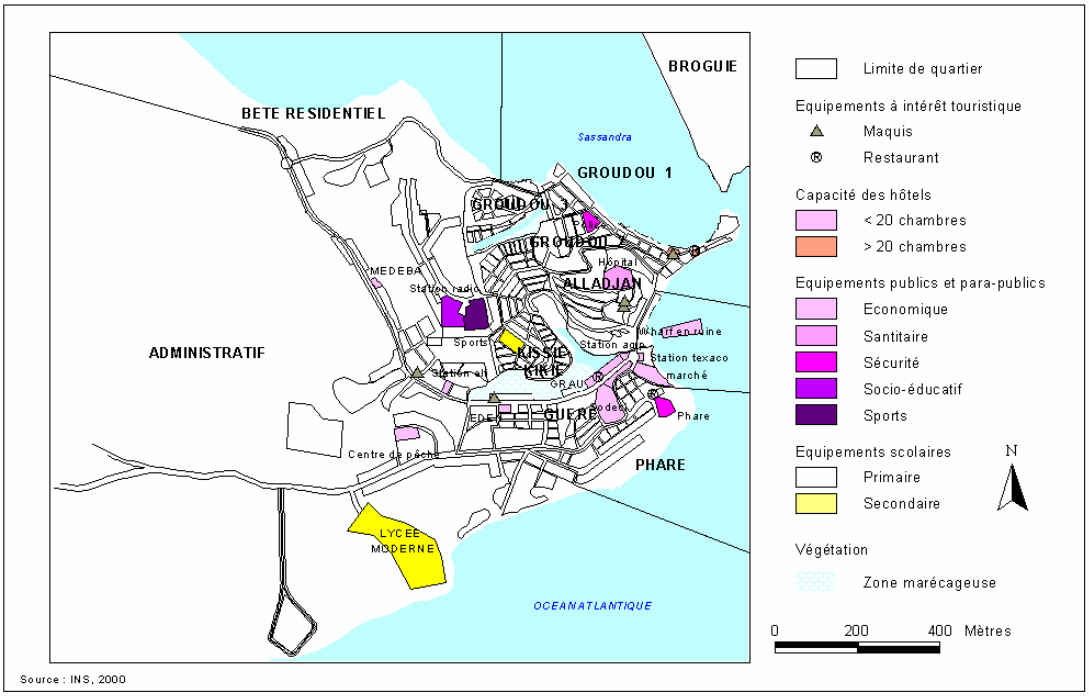

Figure 40 : Equipements de la partie Est de Sassandra

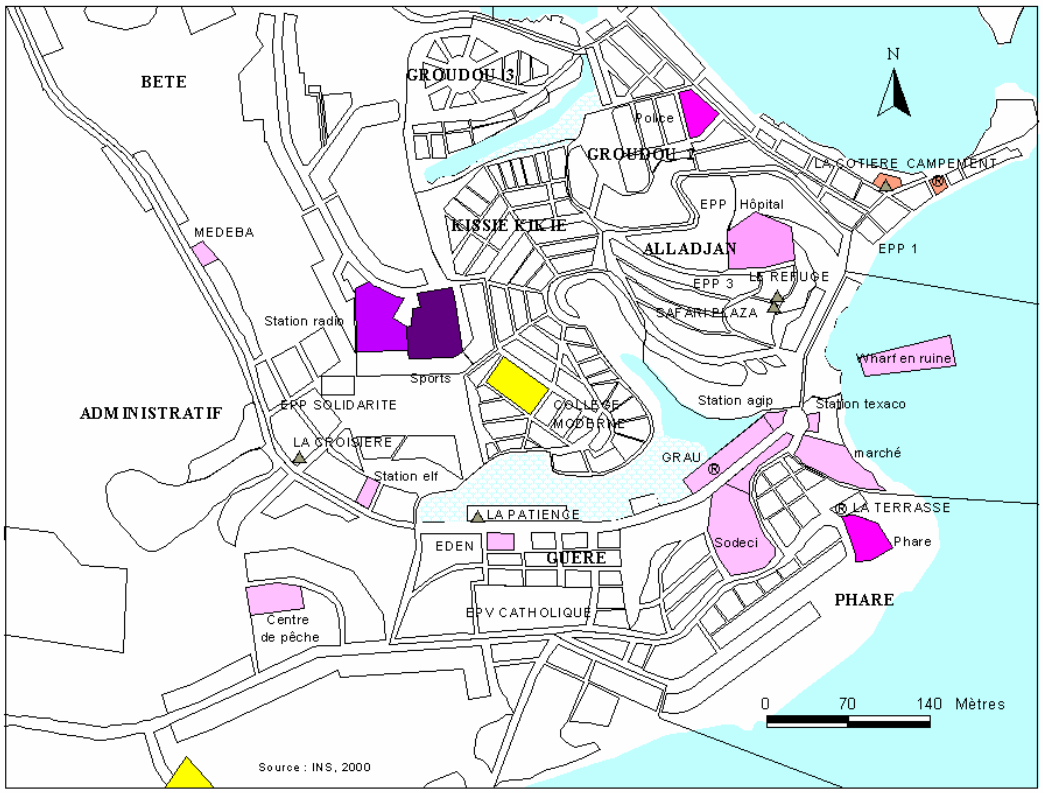

4.2.2 - La zone touristique de San Pedro

Le département de San Pedro est la première des zones touristiques à développer. Il constitue la pièce maîtresse du développement touristique dans le Sud-Ouest. Ville importante de la région du Sud-Ouest, elle s'est développée sur une vaste zone lagunaire entourée de collines. Le site de la ville de San Pedro s'impose aux aménagistes. Les contraintes naturelles du site (la lagune *Digboué* avec des zones marécageuses à l'Ouest et le fleuve *San Pedro* à l'est) ont entraîné une urbanisation éclatée de la ville. Elle a connu au début un développement orienté sud-nord, le long de la voie reliant le pont sur le *San Pedro* à la mer.

La ville de San Pedro a été dotée en 1976 d'un Plan d'Urbanisme Directeur. Ce plan a été élaboré par l'ex-BNETD et l'ex-SMUTH sous l'autorité de l'ARSO.

Les options générales du plan sont l'extension du port, la construction de routes et de logements, la construction de terminal minéralier et wharf, la construction de l'aéroport international, la construction d'une unité sidérurgique, d'une usine de pâte à papier et d'une usine de pneumatiques.

Les perspectives de ces réalisations se fondent en second lieu sur les effets induits sur le commerce, les services, l'artisanat, l'administration et sur la création de grandes activités telles que l'exploitation du bois, les parcs à bois, les scieries, le transport, les activités du port et la mise en valeur de la forêt basée sur les cultures de rentes (café, cacao, palmier à huile, etc.).

Concernant l'habitat, quatre types ont été définis : l'habitat résidentiel haut standing, l'habitat résidentiel moyen standing, l'habitat économique et l'habitat précaire.

Différentes zones ont été retenues pour l'extension de l'agglomération. Ainsi, il a été décidé la création de deux grandes réserves vertes, à l'ouest à partir de la lagune *Digboué* (parc national) et au nord du fleuve *San Pedro* (agriculture vivrière). Le long du littoral est destiné aux équipements de loisirs, de tourisme

et aux constructions exceptionnelles. Le long de la route de Tabou est affecté à l'habitat social et aux activités. Le Nord-Est de la ville est destiné à l'habitat (tout type confondu) associé aux commerces et aux services. Les alentours de la lagune *Digboué* sont destinés à un parc d'exploration. L'espace entre la lagune *Digboué* et la zone d'habitat actuel est destiné à l'habitat résidentiel haut standing, moyen standing, aux services et aux équipements administratifs, mais paysager. Cette zone fait partie du périmètre de protection du parc de la lagune. La partie Est est affecté aux activités portuaires, industrielles et aux commerces de gros.

Le plan prévoit d'une part, une déviation de la route de Tabou à partir du premier rond-point de la ville. Cette déviation passe plus au Nord et limite la zone d'extension prévue le long de l'axe de Tabou pour la rejoindre plus loin. Cette voie est prolongée au Nord-Est en y contournant l'extension de la ville tout en séparant de la zone affectée aux activités portuaires, industrielles et aux commerces de gros. La création de la déviation est justifiée par le fait que la route actuelle de Tabou devenant une rue, elle absorberait mal le trafic de transit. D'autre part, il a été prévu un axe partant du littoral, desservant les extensions Ouest et rejoignant la déviation nord.

Outre ces voies qui ont la caractéristique de voies à circulation rapide, d'autres voies de liaison de moindre importance ont été prévues dans les zones d'extension. Par ailleurs, un chemin de fer minéralier a été prévu dans la partie est affectée aux activités portuaires.

L'urbanisation est amorcée actuellement dans la direction ouest, le long de la nationale bitumée San Pedro-Tabou et entre la lagune *Digboué,* l'aérodrome et le lac de la ville (**Figures 41 et 42**).

San Pedro est caractérisée par une situation foncière spéciale : le système du bail emphytéotique est généralisé contrairement aux autres villes du pays où ce système ne concerne que les entreprises. A la création de la ville, le mode

d'attribution des terrains a été défini sur la base d'un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans en zone industrielle et de 49 ans en zone d'habitat, la propriété du sol restant acquise à l'État. Le prix de vente au m² des lotissements varie suivant les zones de 240 F.CFA à 10 F.CFA. Malgré le régime du bail emphytéotique la procédure d'attribution des lots est identique à celle des autres villes du pays. Le délai de mise en valeur des lots est de trois ans. Pendant les trois premières années, un abattement de moitié est fait sur la redevance à payer. A partir de la quatrième année et cela pendant 49 ans, la redevance est payée en totalité.

La conception de la ville a fait l'objet d'une planification spatiale. Il en résulte une ville organisée dans l'ensemble dont la lecture est simple et dont la trame viaire est clairement constituée. Celle-ci est bien hiérarchisée entre voirie primaire, secondaire et tertiaire. Outre les nouvelles extensions, seul le quartier Bardo au Nord-Ouest de la ville est dépourvu d'un réseau viaire cohérent.

La voie principale, traverse la ville du Nord au Sud et met en relation les zones de fonctions différentes : zone d'habitats, zone industrielle, zone commerciale, zone portuaire, zone administrative et zone de loisirs. Cette voie est doublée à l'Est par une voie de déviation des poids lourds et de desserte du port qui relie les quartiers Séwéké, Zone industrielle, Poro (Cité) et Rade. La route de Grand-Béréby (Route Côtière) qui depuis le Nord de la ville part en direction de l'ouest, constitue un axe important de la ville. Les voies secondaires de desserte des différents quartiers se greffent directement sur l'axe principal Nord-Sud. Une voie entre Sonouko (Lac) existe également mais non revêtue et desservant des zones peu denses. Les voies tertiaires sont des voies de desserte des îlots composant les quartiers. En réalité, ces voies sont des pistes dont la plupart sont difficilement carrossables.

En dépit d'une bonne desserte générale de la ville, les distances à parcourir d'un quartier à un autre sont assez longues. Construite sur un site impropre à

l'urbanisation est éclatée en différents secteurs séparés par des étendues d'eau naturelles ou artificielles. Le linéaire de voirie ouverte est de 87,6 km dont 43,6 km de voirie bitumée soit une moyenne de 0,55 mètre par habitant. Ce taux est nettement supérieur à la moyenne des villes de l'intérieur qui est de 0,34 mètre par habitant. L'éclatement de la ville explique en partie cette moyenne. La ville offre un bon niveau d'équipement en voirie bitumée : les voiries primaires et secondaires sont revêtues. Certaines voies à caractère tertiaire le sont également (quartiers Nitoro et Mohikrako). Ce réseau reste, cependant, inégalement réparti dans la ville : les deux tiers de la population de la ville (60 000 habitants environ) sont installés sur près de 200 hectares. Le Bardo est totalement dépourvu d'un réseau revêtu hormis 4 km dans la partie la plus ancienne du quartier.

Le réseau utile s'est considérablement dégradé. En effet, on ne trouve plus que 43,9 km de voies (bitumées et en terre) en bon état soit 50,1 % du réseau. Les voies les plus dégradées sont les voies d'accès au port et à la zone industrielle ainsi que les voies des quartiers Bardo, Poro (Cité) et Séwéké (nids de poules, ravinements, etc.). Par ailleurs, du fait de la forte pluviométrie, des faibles pentes dans l'agglomération urbaine et de la défaillance des caniveaux, ces voies connaissent aussi une stagnation des eaux pluviales. Ainsi, la circulation automobile est particulièrement difficile dans ces quartiers en toute saison.

La ville de San Pedro est alimentée en eau à partir du fleuve *San Pedro*. La distribution d'eau est assurée depuis avril 1994 par trois réservoirs d'eau fonctionnels de 3 500 m3, environ 100,12 km de linéaire de réseau de distribution et 2 km de linéaire de refoulement. Le nombre de branchements et d'abonnés s'élèvent respectivement à 4 987 et à 4 530 soit 20 ml par branchement et 22 ml par abonné (DCGTx, avril 1994). Le linéaire de réseau par habitant est de l'ordre de 1 ml (population estimée à 106 549 habitants en 1994). Le nombre d'habitants par abonné est de 23 et le taux de raccordement

réel est de l'ordre de 90 %. La production journalière s'élève à 3 833 m^3 et la consommation journalière est de l'ordre de 3 700 m^3, correspondant à une consommation journalière de 23 litres par habitant.

La ville de San Pedro est raccordée au réseau national. Elle dispose d'un linéaire de réseau basse tension de l'ordre de 91,24 km (soit 0,85 ml par habitant) et un réseau moyenne tension de l'ordre de 155,56 km. Elle déploie ainsi un linéaire total de 246,8 km. La ville compte 1 119 points lumineux assurant l'éclairage public. Le nombre d'abonnés est de 4 440 en basse tension et de 64 en moyenne tension (DCGTx, avril 1994). A la même date, 11 126 MWH en basse tension et 30 803 MWH en moyenne tension ont été enregistrés au niveau de la consommation annuelle. Le nombre d'abonnés pour 1 000 habitants sur la basse tension s'élève à 41 (population estimée à 106 549 habitants en 1994).

Le nombre d'abonnés au téléphone de la ville de San Pedro est de 1 648 en avril 1994 (Administration et particuliers confondus). La capacité du réseau de sortie en transport est de 2 912 paires dont 448 paires en distribution directe et 2 464 paires rejoignant les sous-répartiteurs qui sont au nombre de 6. La capacité de sortie en distribution au niveau des sous-répartiteurs s'élève elle à 4 480 paires et enregistre un taux d'occupation globale de 35,07 % : 1 527 abonnés au niveau des sous-répartiteurs, 127 paires mauvaises et 2 826 paires en attentes. Le taux d'occupation de la distribution directe s'élève à 18,30 % : 77 abonnés au niveau de la distribution directe, 27 paires mauvaises et 344 paires en attente. La ville de San Pedro outre le quartier spontané Bardo compte plusieurs quartiers lotis sous-équipés en voirie, eau et électricité. Cependant, au vu de ce qui précède, nous remarquons qu'une grande partie des infrastructures de base et des équipements est déjà réalisée.

San Pedro regroupe la plupart des équipements et activités économiques de la région du Bas Sassandra. Hormis les activités touristiques qui y sont

développées, nous avons entre autre les grandes unités industrielles, le port, les banques et assurances, les services parapublics et privés.

Trois pôles d'intervention touristiques sont prévus sur le littoral de San Pedro avec les plages de San Pedro, celles de Taky à l'ouest de San Pedro et celles à l'est de San Pedro. Pièce maîtresse du développement touristique dans le Sud-Ouest, San Pedro bénéficie d'un aménagement concentré sur le littoral avec un programme très soutenu entre les ensembles pré-cités.

Dans la ville de San Pedro, on distingue six plages successives (d'ouest en est) : la plage Digboué, la plage Balmer, la plage de la Présidence, la plage du Tombolo, la plage de la colline et la plage Mohikrako. Sur ces six plages existantes deux sont interdites à la baignade car trop dangereuses (Digboué et Mohikrako). Les arrières plages ne peuvent donc pas être aménagées pour des réceptifs balnéaires liés aux loisirs de la plage. Cependant Mohikrako, accolé aux autres sites aménageables sur la promenade du bord de mer, est proposé comme un espace récréatif (maquis, café, etc.). Cet espace situé également à mi-chemin entre l'activité portuaire et l'activité administrative est l'endroit où se côtoient deux cultures. Ce lieu de distraction trouve une signification dans le fait que les Africains (touristes et résidents) et les touristes (étrangers et résidents) s'y sentent à l'aise et se l'approprient.

La plage de Digboué ne se prête pas non plus à la baignade à cause de la barre. En outre, cet espace est difficilement aménageable en l'état actuel à cause des crues de la lagune coupant le cordon littoral. Mais ces débordements arrivent aux mois de juin et juillet, en dehors de la haute saison touristique. Il est cependant permis une activité liée au plan d'eau de la lagune (départ des pédalos, de planche à voile, etc.). Des constructions sur pilotis se conjuguent parfaitement avec ce cadre lagunaire.

La plage de la colline reste une plage publique au sens propre du terme.

Sur les sites retenus, les bords de mer n'ont pas nécessité de travaux de déblayage de roches ou de pierres. On dispose avec l'arrière plage de 12 ha de surface pour l'hébergement.

A l'Ouest de San Pedro, les reliefs dominent les sites de Taky. Des accès par pistes forestières existent. Une piste nouvelle raccourcissant le trajet de 13 km a été créée. Quels sont dans le détail les différents sites de Taky ?

Le site de Taky village est assez pittoresque par la présence de pêcheurs. Nous avons face à ce village le bord de mer. La présence des rochers donne la possibilité aux amateurs de pêche de pratiquer cette activité. La baignade reste toujours assez dangereuse. Il est donc difficile d'imaginer des réceptifs sur ce site, d'autant plus que la plage de 15 km de long s'expose très violemment au phénomène de la barre. Ce site est d'accès difficile et l'assainissement d'une zone constructible reste très problématique.

La pointe de Taky est une zone accore où la houle frappe de plein fouet. Cet espace, caractérisé par la retombée directe des reliefs dans la mer, peut paraître charmant mais non protégé de la barre. Ce site est difficilement aménageable sans envisager de gros travaux en mer de brise-lames pour un linéaire de plage peu important.

La baie de Taky est un site bien protégé de la barre grâce à la zone accore qui le précède à l'Ouest. L'espace est occupé de bungalows et de paillotes de week-end. La mer entre les deux rochers est praticable. La baie semble être un lieu convenable pour l'hébergement et le développement du tourisme. Mais, il se pose le problème d'appropriation spontanée qui s'y pratique.

L'Est de San Pedro comporte quatre compartiments : l'embouchure du fleuve, la pointe Bopo, la pointe Broto et Monogaga.

A l'embouchure du fleuve, la plage de 250 m de long est encadrée par un site aux falaises très escarpées. La houle est très forte et l'eau de couleur marron n'apparaît pas très propre à cause de la boue transportée par le fleuve. Pendant

la période de basses eaux du fleuve, il se trouve un cordon de sable qui est percé à la période de crue. L'avantage de ce site est d'être non loin de la colline du phare qui peut recevoir de l'immobilier et offrir un panorama accessible et pittoresque. Elle est déjà équipée en électricité. Le réceptif hôtelier est axé sur un tourisme nautique utilisant les installations améliorées du club nautique.

A la pointe de Bopo, la plage de 350 m n'est pas facilement accessible par la route. Ce site constitue une réserve au cas où le tourisme démarrerait réellement dans le Sud-Ouest ivoirien.

La pointe de Broto est un site à la limite Est de la commune de San Pedro. Il est difficile de concevoir autre chose qu'un lieu d'excursion car ce site est sauvage.

Concernant, le site de Monogaga est un espace très approprié à un développement touristique où la protection de la barre est réelle. Ce site est vaste avec une grande lagune semblable à celle de *Digboué*. Il existe déjà un établissement hôtelier, mais tout aménagement conséquent d'ensemble doit être précédé d'un plan d'ensemble qui permettrait aux villages de pêcheurs d'être conservés et équipés.

Figure 41 : Niveau d'équipement de San Pedro

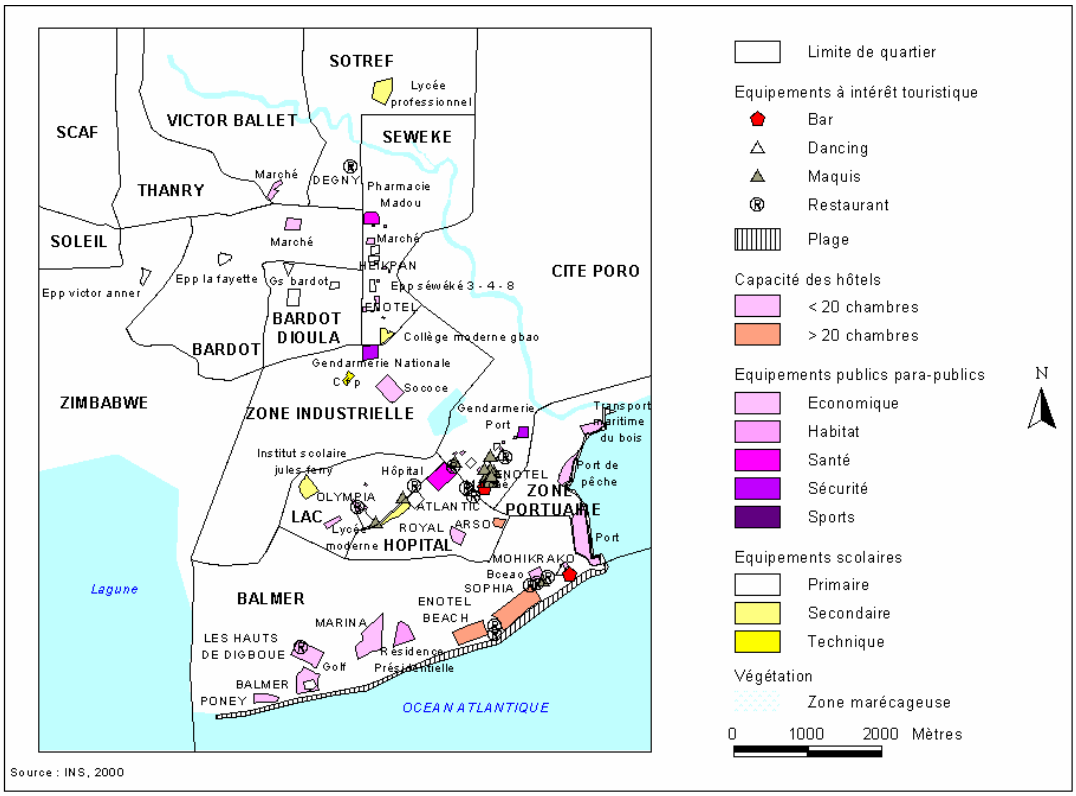

Figure 42 : Equipements des quartiers sud de San Pedro

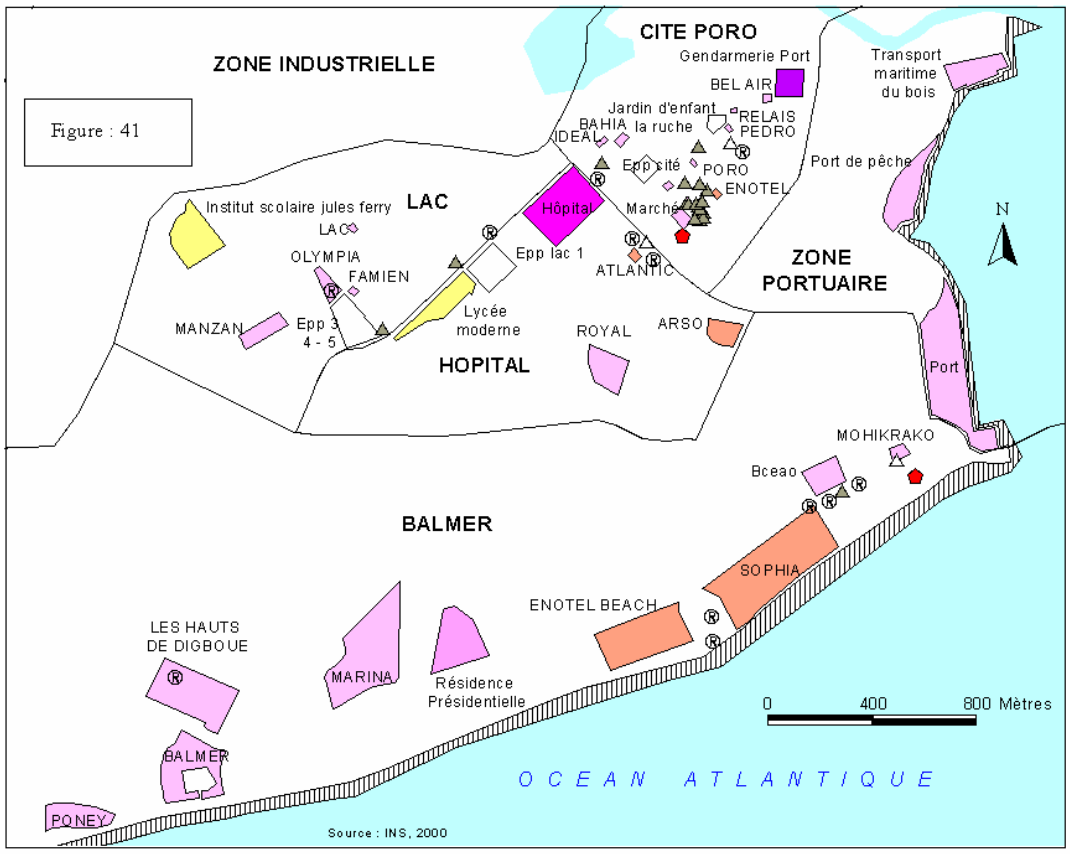

La ville de Grand-Béréby s'étend sur un ensemble composé de plaines se terminant par une côte rocheuse sur la mer tandis que le nord connaît des bas plateaux vallonnés, des bas-fonds et des cours d'eau. Cet ensemble a contribué, d'une manière ou d'une autre, à une organisation irrégulière de la ville.

Le premier Plan d'Urbanisme Directeur de la ville de Grand-Béréby a été réalisé par l'ex-BNETD en 1977 sous l'autorité de l'ARSO. En 1996, soit 19 ans plus tard, elle bénéficie d'une révision faite par le BNETD dans le cadre du PDCC ?

Plusieurs opérations ont été prévues dans le cadre du Plan d'Urbanisme Directeur à court terme, les plus importantes sont la construction d'un collège moderne, d'un complexe sportif, d'un hôpital, d'un centre culturel, l'aménagement de la gare routière, la construction du marché, d'une brigade de gendarmerie, d'un village balnéaire de 2 000 places et enfin les travaux de voiries.

La présence de la mer limite l'extension de la ville à l'Est et au Sud. Les zones d'extension identifiées au précédent schéma directeur sont situées en périphérie des quartiers existant.

Au Nord, le schéma préconise l'extension de la ville sur un site facile à remblayer, situé au coude de la rivière *Néro* et les petits bas-fonds.

A l'Ouest, il a été prévu l'implantation d'une zone d'habitat résidentiel avec une côte plus rocheuse, protégeant de petites plages.

Le plan prévoyait la desserte de la ville par une bretelle devant reliée Grand-Béréby à San Pedro, Tabou et le reste du pays par la côtière.

La zone industrielle a été projetée au Nord-Ouest de la ville. Elle a l'avantage d'être située non loin de la rivière *Néro* et du talweg Nord-Sud qui devra être aménagé.

Le schéma d'aménagement proposait de localiser les activités touristiques le long du littoral et sur les trois collines qui dominent la baie des sirènes (site devant accueillir des complexes touristiques).

La tâche urbaine est localisée dans les parties sud, sud-ouest et centre avec des poches vides constituées de forêts et de zones marécageuses. Malgré les contraintes liées au site, la ville peut bénéficier d'une urbanisation rationnelle en tenant compte des potentialités du terrain (**Figure 43 et 44**).

Figure 43 : Présentation de l'espace de Grand-Béréby

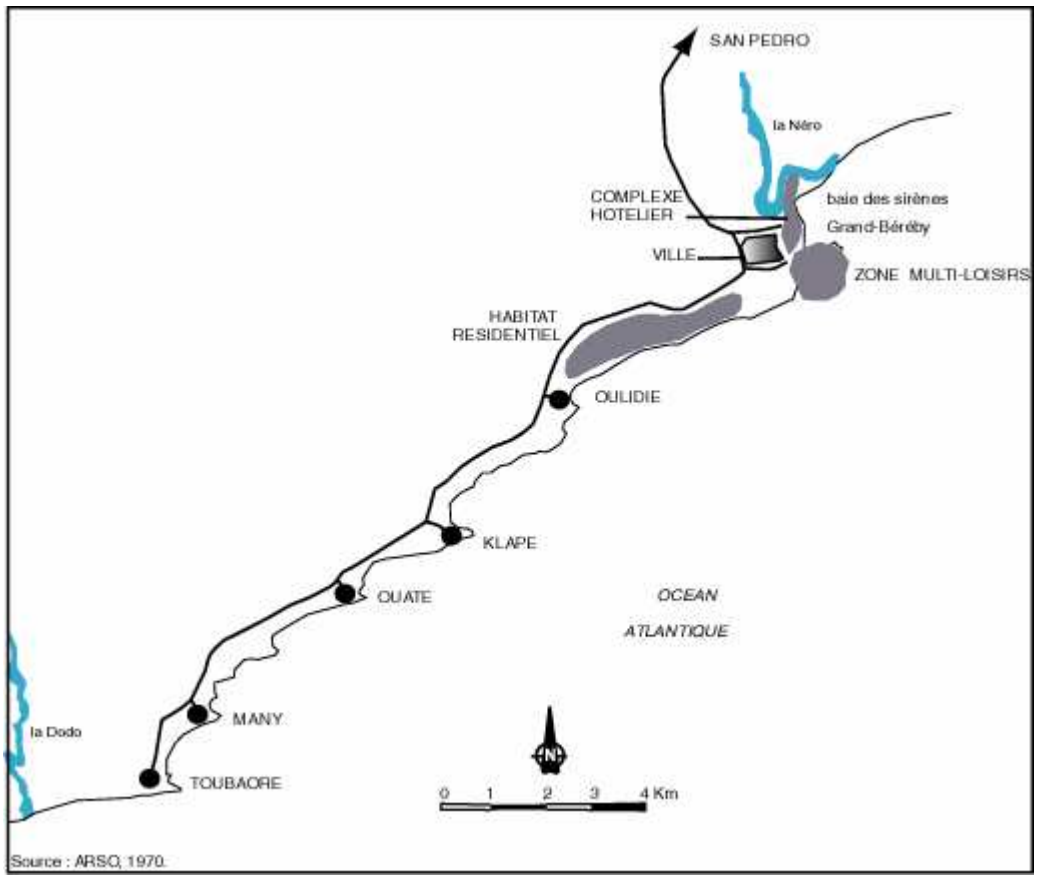

Grand-Béréby, construite sur un site plus ou moins difficile est une création de l'industrie forestière. Cette ville n'a pas connu un développement spectaculaire. L'analyse du Plan d'Urbanisme Directeur de 1978 et les enquêtes terrain réalisées en 1997 et 1999, permettent de constater une certaine évolution spatiale. Selon des études faites par le BNETD (1997), la ville compte 1 947 habitants sur une superficie urbanisée de 90 ha, soit un ratio de 462 m²/hab. La tâche urbaine obtenue à la restitution numérique de 1993 donne une superficie de 120 ha avec une population estimée à 78 172 habitants en 1999. La dynamique de l'évolution spatiale s'exprime de manière conjuguée par une densification provisoire et l'extension de l'habitat. Celle-ci s'est manifestée par la mise en place de différents lotissements autour de l'ancienne zone portuaire qui a constitué le noyau urbain. Ces différents lotissements sont : Gnépa, Belle-

ville et Equatorial. Puis est venu le dernier lotissement en 1992. On trouve à côté des lotissements un quartier précaire non loin du complexe hôtelier la « Baie des Sirènes ».

Le développement de la ville de Grand-Béréby s'est fait de façon peu rationnelle, par simple juxtaposition de lotissements. Cette situation a engendré des problèmes de liaison inter-quatiers, l'implantation désordonnée de l'habitat.

La ville de Grand-Béréby est reliée au réseau national par la côtière. Cette voie constitue l'axe principal de la ville auquel viennent se brancher les autres voies non bitumées. En dehors de la bretelle qui dessert Grand-Béréby sur la côtière, l'ensemble de la voirie est en terre et se trouve généralement en mauvais état, surtout dans les secteurs de fortes pentes. Cette situation rend ainsi l'accès à certains quartiers très difficile.

Grand-Béréby est connectée au réseau national qui lui assure une sécurité d'alimentation. Au dernier recensement fait par la DCGTx (août 1996), Grand-Béréby comptait 313 abonnés dont 278 abonnés en basse tension ; soit 35 abonnés pour 1 000 habitants avec une consommation moyenne de 70 533 KWH. Le linéaire total du réseau (MT et BT) est de 12 km dont 1,2 km en souterrain. On dénombre 109 points lumineux soit 14 pour 1 000 habitants. Tous les quartiers lotis sont équipés d'un réseau électrique.

La ville de Grand-Béréby ne bénéficie pas d'un réseau d'adduction d'eau potable. Toutefois, les établissements hôteliers, quelques cadres et services urbains possèdent des forages pour leur alimentation en eau potable. Pour l'instant, la population s'alimente en eau à partir des puits.

Concernant le téléphone, Grand-Béréby est reliée au réseau national et dispose d'un réseau semi-automatique. En dehors de la « Baie des Sirènes », la sous-préfecture et l'hôtel « Beau Rivage », les autres abonnés sont soumis au système de téléphone manuel. La capacité de distribution est de 112 paires alors que la

capacité du réseau de sortie en transport est inexistante. Le nombre d'abonnés au dernier recensement est de 18 (DCGTx, août 1996).

Figure 44 : Niveau d'équipement de Grand-Béréby

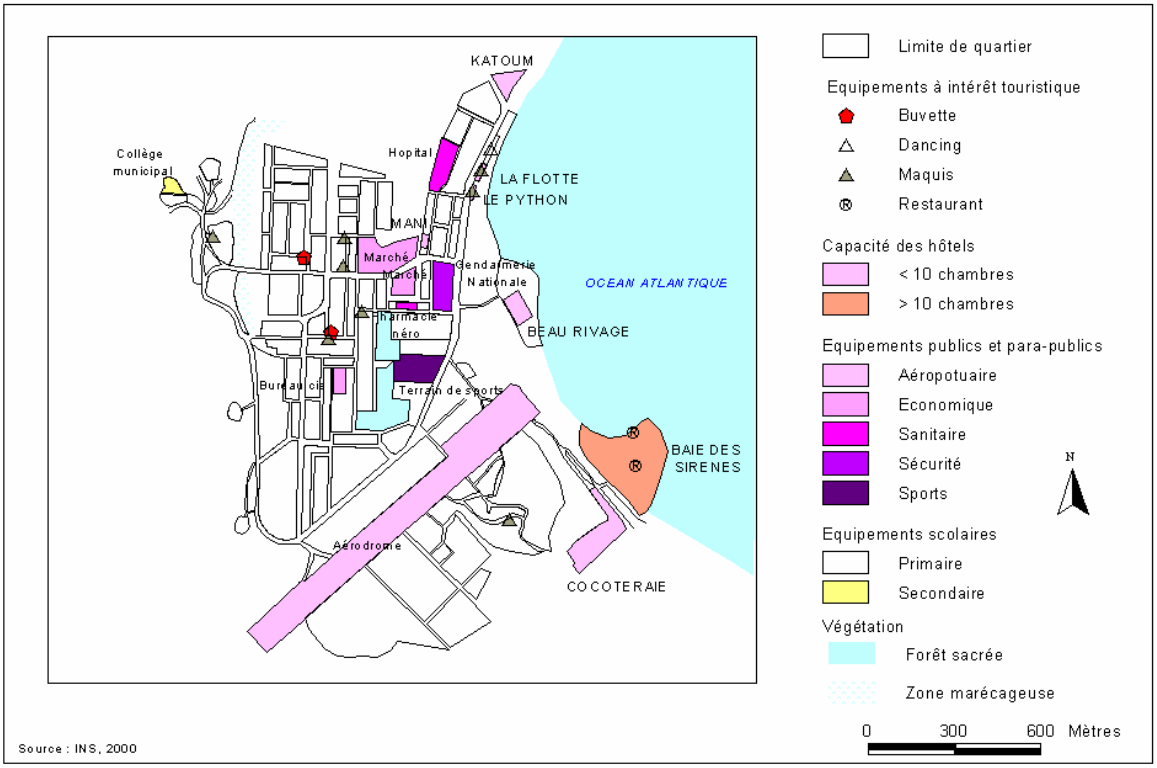

Grand-Béréby constitue l'une des principales villes de la région dont les potentialités économiques favoriseraient le développement. La ville dispose de quelques services administratifs, des belles plages et des réceptifs hôteliers d'une bonne qualité.

La souplesse de la capacité d'hébergement qui dérive de la forme et des surfaces des bungalows permet de considérer chaque unité comme pouvant être occupée par 1 à 4 personnes, suivant qu'il s'agisse de personnes seules, de couples ou de familles. La possibilité d'occupation au sol de la Baie des Sirènes permettant l'implantation de 60 bungalows, soit 30 unités accolées, la capacité d'hébergement peut être considérée comme étant de 120 lits. Tandis que la clientèle occupant les unités en single se trouve surtout parmi les curistes, celle

occupant les unités en famille se trouve parmi les touristes locaux et notamment ceux du week-end. La majorité de l'occupation est constituée par des touristes en séjour de deux semaines et occupant les bungalows en couple.

Les excursions et le transfert collectif des touristes sont assurés par Jet Tours, Africatour, Air Tours, TransAir, Jungle Voyage, Delmas Voyages SDV, Saga Voyages, Musgrove et Watson, World Travel Agency, Socopao Voyages, Danzas, Markab, Afric Voyages etc. Pour des déplacements sur place, l'hôtel loue des véhicules tout terrain aux touristes à raison de 50 000 F.CFA la journée.

Ce complexe a été réalisé en 1983 grâce à un investissement 2 500 000 000 F.CFA (avant dévaluation).

Le village de vacances la Baie des Sirènes travaille avec plusieurs TO, en particulier Nouvelles Frontières et Danzas Voyages. Cette clientèle internationale représente 80 % des arrivées contre 20 % pour les touristes nationaux et individuels. Le taux de remplissage qui était de 35 % avant 1993 est estimé à 55 % après la dévaluation. La majorité des clients étrangers viennent de l'Europe de l'Ouest (**Figure 45**).

Figure 45 : Arrivées de touristes selon le lieu d'origine

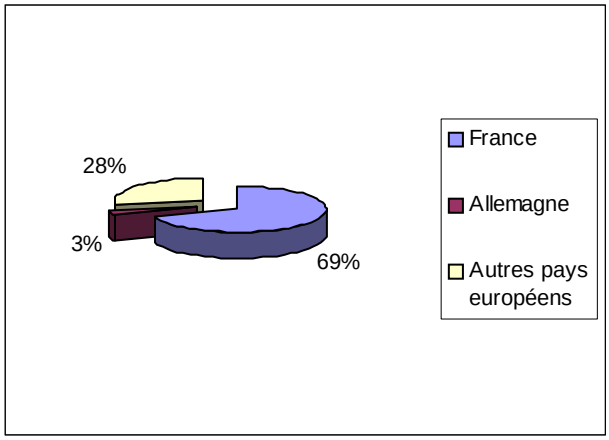

Source : OITH, 1996

En ce qui concerne les prix, la tarification appliquée à la clientèle des TO est moins élevée que celle pratiquée pour les clients individuels. Les tarifs publics

varient en fonction des saisons (**Annexes 5 et 6**). La Baie des Sirènes emploie un personnel permanent de 67 personnes dont 13 cadres étrangers et 54 employés locaux. Parmi les employés locaux, 5 sont rémunérés comme cadres, leur salaire varie entre 70 000 et 150 000 F.CFA. Le reste du personnel reçoit un salaire mensuel compris entre 38 000 et 60 000 F.CFA. L'essentiel de l'approvisionnement de la Baie des Sirènes est assuré par la ville de San Pedro.

Tableau 20 : Approvisionnement de la Baie des Sirènes

Produits	Quantités	Fournisseurs
Viande-chacuterie	132000 Kg	San Pedro
Produits de mer	1986 Kg	Grand-Béréby
Légumes-fruits	5184 Kg	San Pedro ; Grand-Béréby
Pâtisserie-glaces	4770 Kg	Abidjan ; San Pedro
Vins-boissons	10 516 litres	Abidjan ; Grand-Béréby
Huile	4 560 litres	Abidjan ; San Pedro
Riz-farine-conserves	324 000 Kg	Abidjan ; San Pedro
Source : La Baie des Sirènes/Grand-Béréby, 1999.		

Le village de vacances la Baie des Sirènes constitue un exemple en ce qui concerne le confort et la qualité des services.

4.2.3 - La zone touristique de Tabou

Au sud La ville de Tabou s’étend sur un ensemble composé, de plaines sablonneuses se terminant par une côte rocheuse sur la mer, tandis que le Nord connaît des plateaux vallonnés, des bas-fonds et des cours d’eau. Cet ensemble a contribué d’une manière ou d’une autre à une organisation irrégulière et souvent difficile à mettre en valeur.

Le précédent Plan d’Urbanisme Directeur de la ville de Tabou a été réalisé par le cabinet URBA-CONSULT en 1986. En 1997, soit 11 ans après, elle bénéficie d’une révision faite par le BNETD dans le cadre du PDCC.

Les principaux objectifs de ce plan sont de procéder à l’analyse des zones d’extension des zones d’activités de la voirie et des équipements.

La présence de la mer limite naturellement l'extension de la ville au Nord, à l'Ouest et à l'Est. Les zones d'extension identifiées au précédent schéma directeur sont situées en périphérie des quartiers existant.

Le plan prévoyait la desserte de la ville par une bretelle qui part de la future voie nationale (la côtière). Cette bretelle pénètre la ville pour y constituer la principale voie urbaine.

L'activité touristique est prévue le long du littoral et sur la presqu'île où se trouve le quartier Phare. L'essentiel de l'espace urbain s'est développé le long de la voie principale. La tâche urbaine ainsi décrite, s'étend dans les parties sud, sud-ouest et centre avec des poches vides qui sont en réalité soit une zone à pente forte, soit des bas-fonds inconstructibles. Malgré les contraintes liées au site, la ville peut bénéficier d'une urbanisation rationnelle en tenant compte des potentialités réelles du terrain (**Figure 46**).

Figure 46 : Niveau d'équipement de Tabou

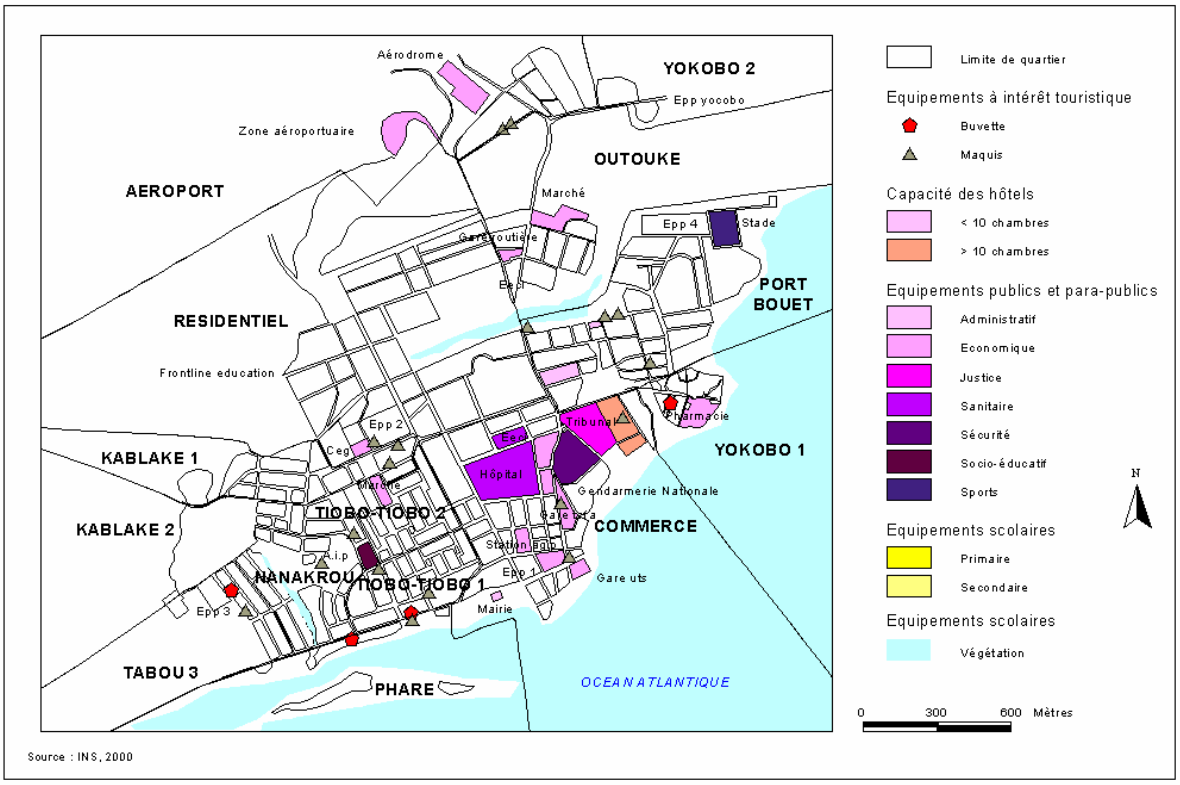

Construit sur un site plus ou moins difficile, Tabou qui est née de l'activité maritime a connu un développement important ces cinq dernières années suite à l'afflux de nombreux réfugiés libériens. Pour accueillir ces déplacés de guerre, de nombreux quartiers sont créés dans la partie Nord de la ville. L'analyse du Plan d'Urbanisme Directeur de 1986 et les enquêtes de terrains réalisées en 1997 et en 1999, permettent de constater une très nette évolution du tissu urbain.

Selon une étude faite par le BNETD en 1997 pour le compte du PDCC, la ville comptait en 1985 environ 8 830 habitants sur une superficie urbanisée de 183 ha, soit un ratio de 207 hab./m². En 1993, la tâche urbaine est de 537 ha avec une population estimée à 30 139 soit un ratio approximatif de 180 hab. /m².

La ville de Tabou bénéficie depuis 1993 d'un réseau d'adduction d'eau. L'alimentation de la ville se fait à partir de deux forages de débits respectifs de 10 m^3/h. et 5 m^3/h. A ce dispositif, il faut ajouter un réservoir d'une capacité de 250 m3. La production journalière est d'environ 385 m^3. Le réseau général d'adduction d'eau potable se subdivise en 2 090,5 ml de réseau de refoulement et 25 000 ml de réseau de distribution. Le nombre d'abonnés en 1997 est estimé à 546 pour une consommation annuelle de 87 618 m^3.

On dénombre également dans la ville environ 6 bornes fontaines gérées par le HCR au profit des réfugiés libériens. Cependant, la ville est confrontée à des coupures d'eau quasi-quotidiennes. Les forages mis en service ont une capacité de production en deçà de la demande.

Le développement de la ville de Tabou s'est fait de façon peu rationnelle, par simple juxtaposition de lotissements. Cette situation a engendré des problèmes de liaisons entre les quartiers : l'implantation désordonnée de zone d'habitat et le développement de quartiers d'habitats précaires.

Tabou est connectée au réseau national par la côtière. Cette voie pénètre dans l'espace urbain pour constituer l'axe principal de la ville sur laquelle se branchent les autres voies. L'ensemble de la voirie urbaine est en terre et se trouve généralement en mauvais état, surtout dans les zones à pentes fortes. En effet, sur un total de 65,38 km de voies, la ville dispose de 2,38 km de voies bitumées et 63 km de voies en terre dont 30 km relativement en bon état.

Tabou est alimentée en électricité grâce à une centrale isolée possédant 4 groupes thermiques d'une puissance totale de 1 190 KV. Au dernier recensement de 1996, Tabou compte 1 309 abonnés en basse tension et 3 abonnés en moyenne tension avec une consommation moyenne de 178 000 KWH en basse tension et 130 000 KWH en moyenne tension. Le linéaire total du réseau (MT et BT) est de 33,66 km. On dénombre 371 points lumineux dont seulement 296 sont fonctionnels. Tous les quartiers lotis sont équipés d'un réseau électrique. Cependant, les quartiers lotis ou non lotis tels que Tabou III, Tiobo-Tiobo, Résidentiel et Port-Bouët ont un faible niveau de couverture en électricité.

Tabou est reliée au réseau national et dispose d'un réseau automatique possédant une centrale d'une capacité de 400 paires. Le nombre d'abonnés au téléphone est de 193 au dernier recensement de 1996 (BNETD, 1997)

La ville de Tabou rencontre pratiquement les mêmes problèmes que Sassandra. Elle peut également connaître son développement par la mise en valeur de ses sites touristiques et surtout par l'organisation des pêcheurs traditionnels. On note la présence de quelques services administratifs.

Tabou dispose non seulement de baies maritimes mais aussi d'un plan d'eau lagunaire. La sous-préfecture possède de très belles plages localisées à Bliéron, Boké, Sékréké et Toolou. Leur exploitation dans le cadre d'une bonne politique touristique locale permettra à la commune de tirer profit de la gestion de ce patrimoine.

Vers l'intérieur du Sud-Ouest, les pôles touristiques sont rares et n'occupent qu'un faible espace. C'est plutôt du tourisme urbain non balnéaire, de développement récent. Les touristes ne fréquentent l'arrière-pays peu touristique, que pour des raisons d'hébergement et de restauration (les prix fléchissent en fonction de l'éloignement du littoral). Soubré est un exemple de pôle touristique dans l'arrière-pays du littoral sud-ouest ivoirien.

4.2.4 - La zone touristique de Soubré

Ancien poste militaire, la ville de Soubré s'est développée entièrement au sud de la nationale Man-San Pedro. D'une superficie de 7 850 km², Soubré et sa région ont pris de l'importance dans le développement général du Sud-Ouest. D'abord sous l'impulsion de l'ARSO (construction du Port de San Pedro, de l'axe routier San Pedro-Issia, du barrage de Buyo, réinstallation des déguerpis de Kossou dans la région), puis par son propre dynamisme; prospection et mise en valeur des terres sous le triple aspect des cultures agro-industriels, des plates-formes villageoises et de l'exploitation forestière.

Soubré est située sur la rive gauche du Sassandra, à une altitude moyenne de 130 mètres. Le site est composé de six bassins versants. Le **tableau 21** ci-dessous nous donne une idée sur les bassins versants du fleuve *Sassandra* au niveau de son passage à hauteur de la ville de Soubré.

Tableau 21 : Les bassins versants du Sassandra (Nawa) à Soubré

BASSINS VERSANTS	LONGUEUR RESEAU (m)	DEBIT (litre/sec.)	SURFACE (ha)
Bassin A	17 350	16 596,10	73,2
Bassin B	6 254	7 856,10	33,4
Bassin C	8 390	6 646,50	46,3
Bassin D	33 438	22 578,60	193,9
Bassin E	14 794	14 152,20	88,3
Bassin F	20 514	21 421,80	100,4
Total Bassins Moyenne	100 740	89 251,30	535,5
Source : Cabinet B2I, 1991.			

L'analyse de chacun des bassins versants qui composent le site touristique (*Nawa*) de la ville de Soubré, s'appuie sur les caractéristiques de ces bassins versants.

Le bassin versant A d'une surface de 73,2 ha couvre approximativement les quartiers Commerce, Dioulabougou et l'Ouest du lotissement de Soubouo. Le débit des eaux sur l'ensemble du bassin est de 16 596 litres/seconde. Le fleuve *Sassandra* est l'exutoire naturel de ce bassin versant.

Le bassin versant B est le bassin versant le moins important en surface (33,4 ha) et couvre l'est du lotissement de Soubouo. Le débit des eaux à l'exutoire, situé au sud du secteur, est de 7 856 litres/seconde.

Le bassin versant C d'une surface de 46,3 ha regroupe deux bassins versants situés au sud de Nouveau Quartier. Le débit estimé dans ce bassin versant est de 6 646 litres/seconde.

Le bassin versant D est le plus vaste (193,9 ha) qui couvre l'ensemble de Camp Manois, le Nord de Nouveau Quartier et une portion de Madou-Sahoua. Le débit à l'exutoire, au sud du secteur, est de 32 300 litres/seconde.

Le bassin versant E regroupe sur 88,3 ha cinq bassins versants secondaires et couvre le secteur de Dagnogo. Le débit sur l'ensemble du bassin E est de 14 152 litres/seconde.

Le bassin versant F a une surface de 100 hectares et le débit des eaux est de 21 421 litres/seconde.

L'analyse de ces principaux bassins versants révèle les problèmes d'aménagement du site de Soubré.

De 1975 à 1988, Soubré a connu un taux d'accroissement de sa population égal à 13 %. Ce qui place Soubré parmi les villes de l'intérieur ayant un des plus forts taux d'accroissement. Les différents recensements généraux de la population et de l'habitat ont montré que de 1975 à 1999 la population de

Soubré est passée respectivement de 5 000 habitants à 216 966 habitants. Cette forte croissance a induit une explosion spatiale.

C'est en réponse à une volonté d'aménagement du Sud-Ouest que le plan d'urbanisme directeur réalisé par le BNETD pour le compte de l'ARSO en 1974 a pris en compte la dynamique spatiale de Soubré depuis 1958. Ainsi, la surface lotie passe de 125 ha en 1965 à 297 ha en 1982. Cependant, ce plan est repris en 1982 par le BCET en intégrant uniquement un plan d'aménagement à court terme prévoyant l'évolution de la ville de Soubré. Pour contourner certains facteurs dirimants à l'aménagement du site, les concepteurs du plan d'urbanisme ont systématisé l'utilisation de la trame orthogonale. La ville de Soubré s'est accrue durant cette période sans tenir compte des orientations des plans d'urbanisme de 1974 et 1982. De 297 ha en 1982, la surface passe à 452 ha en 1989. Cette même année, un nouveau plan d'urbanisme directeur est confié à la DCGTx. La surface de la ville en 1991 est 586 hectares.

Sur le plan national, Soubré se trouve sur l'axe Issia-San Pedro, à 18 km de l'embranchement Est à Gagnoa et Abidjan. Au niveau régional, la piste de Gueyo desservant tout l'Est de la région arrive à Soubré. Au niveau urbain, la ville de Soubré compte 95,6 km de voies dont 5,4 km sont bitumées. 45,9 km des voies sont ouverts (48 % du réseau) dont 38,4 km (40,2 % du réseau) seulement sont carrossables. Selon une étude faite par la DCGTx (1999), le linéaire de voirie ouverte équivaut à 1,08 m par habitant contre 2,20 en moyenne dans les villes de l'intérieur. La voirie non ouverte représente 52 % du réseau total contre 28 % en moyenne.

Le réseau d'alimentation et de distribution d'eau date de 1979. Ce réseau est alimenté par trois forages d'un débit unitaire de 40 m^3/h. La distribution de l'eau se fait par gravité. Le développement du réseau de distribution d'eau connaît un retard. En effet, seuls 1 085 ménages sont abonnés au réseau SODECI. Une grande partie de la population s'approvisionne auprès des

revendeurs où prend l'eau au puits. Ceci dénote non seulement la faible utilisation de l'eau courante mais aussi un retard dans les investissements réalisés par la SODECI.

Selon les services techniques de la SODECI de Soubré (1999), le linéaire de réseau est de 34 000 mètres, soit un ratio de 0,66 mètre par habitant contre 1,79 en moyenne dans les villes de l'intérieur.

Le réseau urbain de la CIE est raccordé au réseau national par deux lignes de 225 KW du poste de Taabo et deux lignes de 225 KW du poste de Buyo.

La ville de Soubré compte 2 099 abonnés soit un ratio de 48,3 abonnés pour 1000 habitants contre 72 en moyenne. La ville accuse un retard important en matière d'équipement en électricité.

La ville de Soubré dispose d'un central téléphonique automatisé depuis 1985, permettant ainsi de téléphoner en dehors des heures ouvrables. Malheureusement ce central mis en service en juin 1985 était déjà saturé en fin 1986 début 1987

Quelle est la nécessité de l'existence de ces équipements pour le tourisme ?

Tout déroulement de programme touristique est conditionné par la réalisation préalable d'infrastructures de communication. La région du Sud-Ouest compte déjà avec cet atout. En effet, l'amélioration des dessertes routières et les différents réseaux d'assainissement sont un préalable au développement.

Figure 47 : Niveau d'équipement de Soubré

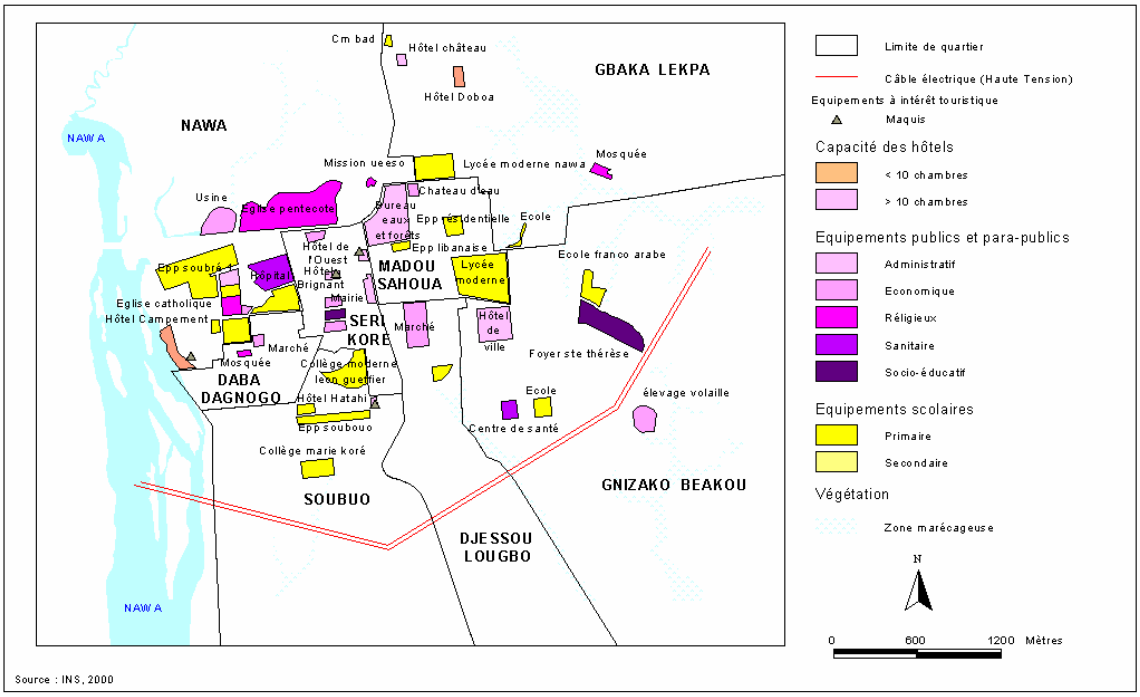

4.3 - LE RÔLE FONDAMENTAL DES TRANSPORTS

L'implantation d'une unité hôtelière nécessite beaucoup d'espace, une bonne infrastructure routière, aéroportuaire et si possible portuaire ainsi que de solides structures capables d'agrémenter le séjour des visiteurs. Hormis tous ces facteurs, il est capital de disposer d'un environnement propice pour promouvoir le tourisme.

Quand bien même l'aéroport est situé à Abidjan, il joue un rôle déterminant dans l'accueil des touristes.

4.3.1 - Le déplacement touristique et ses nécessités techniques

Le site le plus spectaculaire, le monument le plus remarquable ne deviennent touristiques qu'à partir du moment où ils deviennent accessibles. La réduction de la distance-temps et de la distance-coût les ouvrira au tourisme de masse. A contrario, l'isolement, l'enclavement ou la cherté de l'approche soit le priveront

de toute fréquentation, soit déboucheront sur des formes très spécifiques, allant de l'isolat luxueux aux initiatives pionnières réduites et aventureuses.

La route constitue un élément primordial du développement touristique du Sud-Ouest. En effet, les transports sont devenus un bien, une partie intégrante du produit touristique, au même titre que l'hébergement et la récréation, susceptible de satisfaire le besoin de déplacement, de changement de milieu, de ressourcement.

Les transports modernes permettent de répondre aux nécessités techniques du déplacement touristique :

- la mobilité et l'accessibilité sont nécessaires pour se déplacer partout dans l'espace quel que soit l'obstacle naturel (relief, forêts, etc.) ou humain (concentrations urbaines) rencontré ;
- la capacité de charge (tout moyens de transports confondus) répond quotidiennement au déplacement d'individus composés en partie de touristes ;
- la rapidité du déplacement est un atout touristique quand il s'agit d'atteindre un lieu de vacances afin de respecter les contrats de location ou de réservations dans les hôtels. La vitesse n'est pas toujours le facteur essentiel du déplacement touristique, elle intervient en fonction des destinations choisies. L'espace-temps est devenu capital dans le déplacement touristique car les techniques de transports permettent aujourd'hui de parcourir n'importe quelle distance (**Figure 48**).

Après leur arrivée par air à Abidjan, les touristes sont essentiellement acheminés dans Sud-Ouest par la route.

Figure 48 : Zonage des déplacements loisir-tourisme

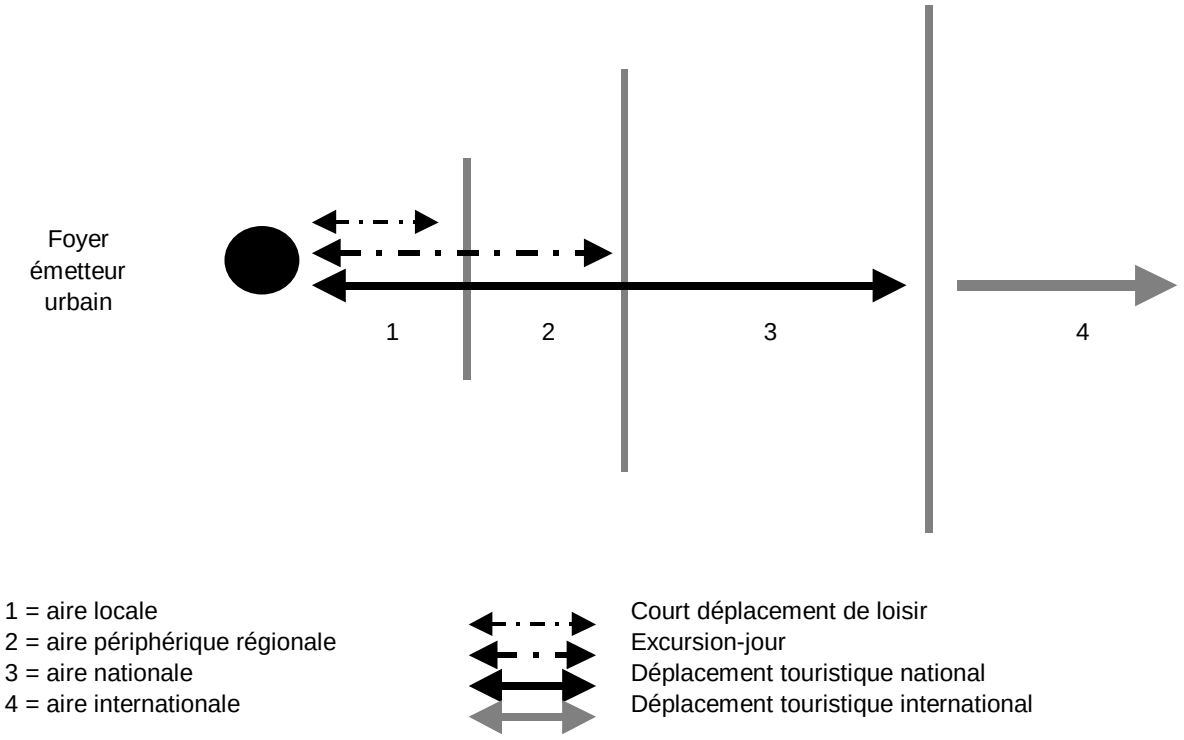

Source : J.-P. Lozato-Giotart, 1993

4.3.1.1 - Tourisme et circulation routière

La route est un lieu privilégié de la consommation des touristes, l'automobile en est le moyen. 90 % des étrangers arrivent dans le Sud-Ouest ivoirien par la route. Comment étudier l'utilisation des réseaux routiers par les touristes ?

Il faut d'abord sélectionner les itinéraires que l'on va étudier, et ce en fonction de leur usage. En disséquant les circulations touristiques, on en distingue 3 catégories, relativement hiérarchisées. La première permet au plus grand nombre de voyageurs de rejoindre au plutôt le littoral sud-ouest où l'industrie touristique est prédominante ; elle se traduit par l'utilisation de la côtière et de l'axe San Pedro/Soubré. Un deuxième groupe permet aux touristes de trouver l'agrément des vacances dans le voyage lui-même. La circulation emprunte

quelques itinéraires privilégiés en raison de leur attrait naturel, artistique ou historique. Dans le Sud-Ouest, c'est le cas des routes en terre. Enfin, les circulations du séjour permettent aux touristes ayant choisi un point de chute d'effectuer des randonnées sur des itinéraires moins directs, les pistes étant alors recherchées. Cette catégorie, en raison du nombre, ne peut pratiquement pas être étudiée, si ce n'est en points très spécifiques, qui canalisent le trafic. Ainsi, les mesures doivent se limiter aux deux sortes de voies très fréquentées : grandes routes d'approche des zones touristiques, et grandes routes de desserte à l'intérieur de chaque zone.

Sur les axes choisis, la comparaison des volumes et des intensités du trafic touristique. Les statistiques nécessaires proviennent de trois sources. Les Travaux Publics possèdent des chiffres de comptages routiers pour la côtière et les voies en terre. Enfin, nous nous sommes servis des chiffres de nos enquêtes personnelles. A partir des chiffres généraux, la séparation du trafic touristique et du trafic utilitaire se fait selon un principe moins difficile. Au moment de l'observation (jour de semaine, week-end, heure), on admet que le trafic utilitaire est stable, sensiblement constant selon les saisons.

L'exploitation des enquêtes permet d'établir une typologie du trafic, de reconnaître des intensités horaires saisonnières de circulation, et plus généralement de préciser les variations des flux routiers.

Pour faire une typologie du trafic et déterminer la fonction d'une route, nous avons pris pour principe la distinction des trafics et nous avons dessiné des graphiques qui nous ont donné, pour chaque poste de comptage, les flux de week-end (W), utilitaire (U), et touristique (T). Cet ensemble de trois valeurs permet de caractériser les différentes fonctions d'une route.

En ce qui concerne les moyennes de circulations annuelles, les valeurs les plus élevées sont toujours obtenues par (U), le trafic utilitaire. Ainsi, à la sortie de San Pedro, au carrefour San Pedro/Sassandra/Soubré, les rapports (total = 150)

sont les suivants : (U) = 80 ; (W) = 45 ; (T) = 25. La **figure 49** montre que la variable principale est celle qui donne une plus ou moins importance à (U) et à (W) ; sur les grandes voies d'accès à la région.

Figure 49 : Trafic au carrefour San Pedro/Sassandra/Soubré

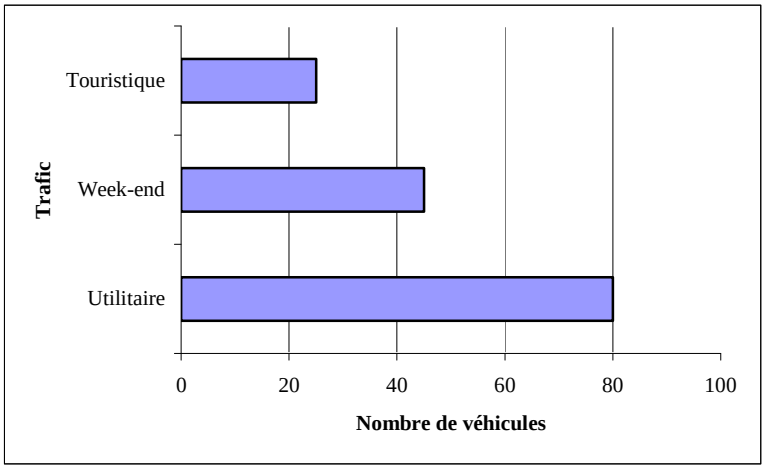

Source : Enquêtes personnelles, 1999

A l'entrée de Sassandra, sur un total de 100, nous avons (U) = 55 ; (W) = 30 ; (T) = 15. La variable importante est (U).

Figure 50 : Trafic au carrefour Gueyo/Sassandra

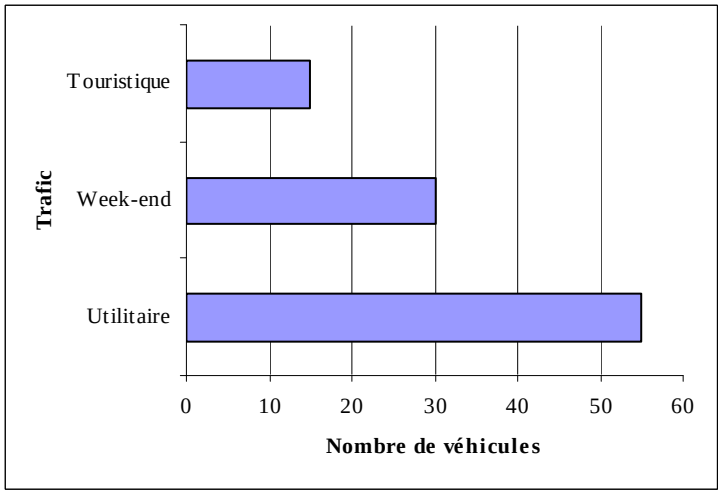

Source : Enquêtes personnelles, 1999

A Soubré, la situation ne semble pas différente selon les statistiques. En effet, sur un total de 100, la répartition est la suivante : (U) = 65 ; (W) = 20 ; (T) = 15.

Figure 51 : Trafic à Soubré

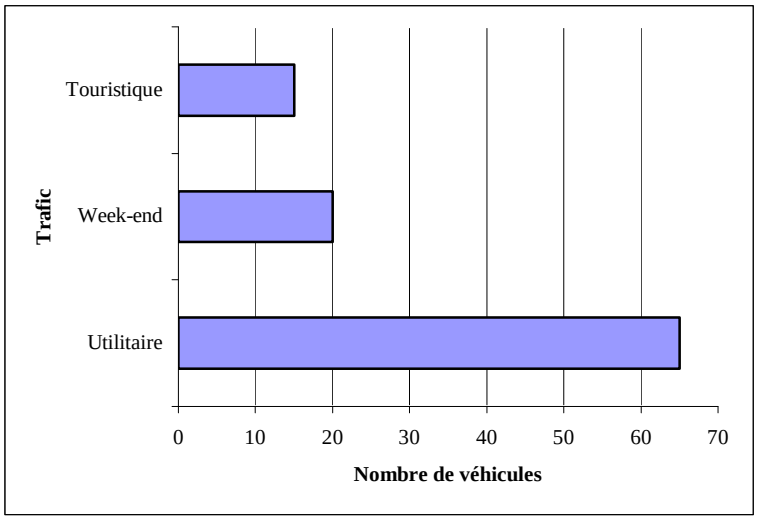

Source : Enquêtes personnelles, 1999

Nous remarquons que dans les trois situations (U) l'emporte, ensuite vient (W) et enfin (T).

Pour ce qui est du trafic pendant toute l'année, les trois types de routes déjà distingués se dessinent très nettement (**Figure 52**).

Figure 52 : Les voies de communications dans le Sud-Ouest ivoirien

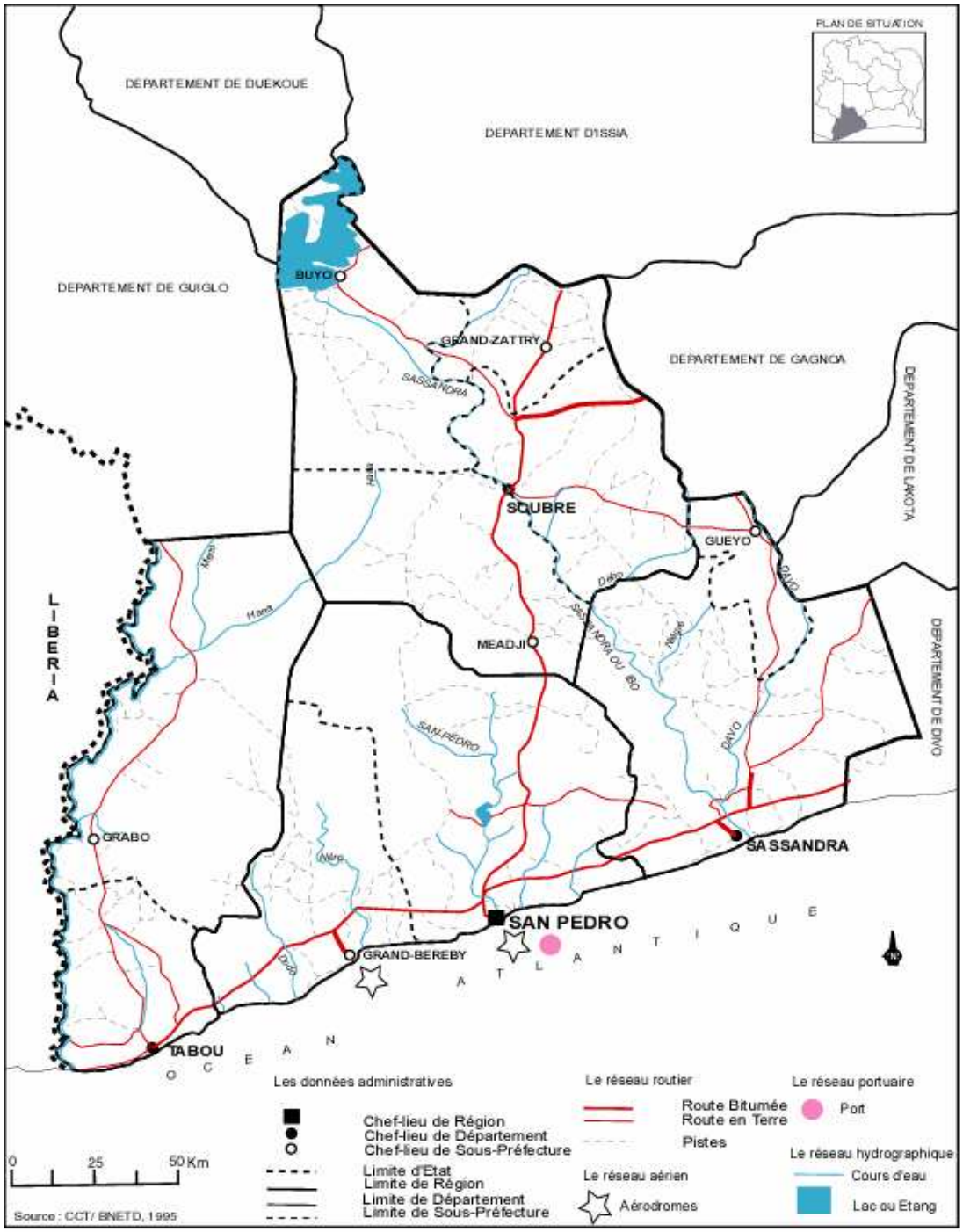

4.3.1.2 - Tourisme et circulation aérienne

L'aéroport d'Abidjan, les aérodromes du littoral sud-ouest jouent un rôle primordial pour le développement du tourisme ivoirien. La quasi-totalité des touristes internationaux voyagent par avion. Ainsi, les arrivées par route et par mer sont insignifiantes.

L'aéroport d'Abidjan est fréquenté par toutes les grandes compagnies aériennes : Royal Air Maroc, Tap Air Portugal, American Airlines, Ethiopian Airlines, Ghana Airways, Air Guinée, Air Gabon, Middle East Airlines, Egyptair, Varig, Air Afrique, Sabena, Swissair, Air France, Cameroun Airlines, Air Ivoire, Nigeria Airways, Air Zaïre, Air Burkina, Cathay Pacific.

Le réseau aérien est constitué de trois types d'aéroports selon le type d'appareils qui s'y posent. Le type I est celui capable d'accueillir les gros porteurs du type Boeing 747. Le type II peut accueillir les appareils de type Foker 100 transportant environ 100 passagers. Le type III ne peut recevoir que les appareils de tourisme.

Le Sud-Ouest ivoirien ne dispose que d'un seul aéroport de type II (San Pedro) et de trois aéroports du type III (Sassandra, Grand-Béréby et Tabou). Le département de Soubré qui représente l’un des principaux pôles régionaux du Sud-Ouest, ne dispose pas d’aéroport.

A leur arrivée à Abidjan, les touristes sont accueillis, puis acheminés vers les différents lieux de vacances par les agences de voyages en car ou par avion privé. En effet, il y a belle lurette que San Pedro n'est plus desservie par Air Ivoire. Cette situation donne à l'aéroport l'impression d'être fermé en permanence et les équipements malgré la bonne volonté des responsables, commencent à devenir obsolètes. Évidemment, l'absence de desserte aérienne n'est pas faite pour favoriser le tourisme. Le fait d’ouvrir un aéroport et de créer une ou plusieurs lignes ne produit pas nécessairement de l’espace touristique. Il faut compter avec la force des images, les incitations financières ou fiscales qui

attireront promoteurs et investisseurs. A l'inverse, l'insuffisance de la desserte aérienne ou sa spécialisation représente un évident facteur de blocage touristique.

4.3.2 - Les agences et bureaux de voyage et de tourisme

Les agences de voyages sont des entreprises privées appartenant à une ou plusieurs personnes ou à une société commerciale. Il en est de même pour les bureaux de voyages. Le décret n°77-604 du 24 août 1977 portant réglementation des agences et bureaux de voyages stipule que, est considérée comme agence de voyages « toute entreprise qui a pour objet, dans un but lucratif et de façon permanente, de procurer aux voyageurs des services intéressant leurs déplacements et leurs séjours ». Les agences et bureaux de voyages fournissent des prestations suivantes :

- la vente ou la délivrance des titres de transports en commun ;
- la location de voitures publiques, le transport de bagages et de véhicules;
- la fourniture de services hôteliers, l'organisation de visites et d'excursions ;
- le service de guides, interprètes, accompagnateurs et courriers ;
- l'organisation et la revente de circuits et de séjours individuels ou en groupes soit à forfait soit à la commission et la location de places de théâtre, cinéma, vente de droits d'entrée à des manifestations sportives, commerciales ou artistiques.

Il faut établir une distinction entre les agences de voyages et les TO (**Annexe 4**). Alors que le TO fabrique les voyages, éditent des brochures pour vendre les destinations, l'agence de voyages achemine les touristes de l'aéroport à leur hôtel et à l'organisation de circuits d'excursions, de séminaires, de conférences, etc.

4.3.3 - Les contraintes temporelles et économiques du déplacement touristique

Le temps passé et le coût du déplacement interviennent directement dans les flux de fréquentation touristique. Ce qui fait la force des moyens de transport

dans le tourisme moderne c'est, au-delà du seul critère de la vitesse, leur complémentarité et leur fiabilité technique qui permettent d'aller n'importe où avec le minimum de rupture de charge et de coût. L'espace-temps et l'espace coût comptent plus désormais comme facteurs dirimants à l'essor touristique que les distances réelles géographiques.

Nous pouvons presque affirmer que de nos jours la portée-limite commerciale est pratiquement générale pour la majorité des touristes. Le transport, même s'il favorise le déplacement des touristes, n'est pas fondamental dans le choix de la destination touristique même s'il intervient dans l'orientation retenue en fonction du temps et du coût.

4.4 - LES CONTRAINTES A L'ESSOR TOURISTIQUE DU SUD-OUEST IVOIRIEN

Il ne s'agit pas pour nous d'énumérer toutes les contraintes mais celles qui sont déterminantes. Les trois principaux facteurs dirimants au tourisme sont la pauvreté de l'offre touristique, le handicap des transports et le surcoût du séjour.

4.4.1 - La pauvreté de l'offre touristique

La panoplie de l'offre touristique dans le Sud-Ouest n'est pas très variée. Quand bien même l'offre ne soit très riche, les possibilités d'excursions se voient limitées bien souvent faute d'infrastructures. En effet, la forêt de Taï est relativement loin de du bord de mer et par sa vocation de forêt primaire protégée n'est pas destinée à subir de forts aménagements d'infrastructures d'accueil.

Les équipements et structures d'accueil pour un éventuel circuit sont à développer.

L'animation nécessaire pour agrémenter un séjour balnéaire reste pauvre : il n'existe pratiquement pas d'organisation proposant un folklore et de l'artisanat aux touristes. Le produit touristique à caractère sportif ou commercial est aussi inexistant. Tout reste à faire à ce niveau.

L'activité de pêche susceptible d'être un atout pour la région, se voit contrariée pour des raisons de saison. En effet, la bonne saison pour la pêche ne correspond pas à la saison touristique. La saison touristique part de novembre à mai alors que la saison de pêche s'étend sur les mois de décembre, janvier, surtout juin et août.

Pour pallier ces lacunes afin d'offrir un produit touristique pour le moins agréable et diversifié, il faudrait entreprendre de gros efforts d'investissements et d'organisation para-balnéaire.

4.4.2 - Le handicap des transports

Abidjan est le passage obligé des touristes parce que s'y trouve l'aéroport international. La capitale économique est reliée à San Pedro par la voie côtière distante de 368 km. Le transport d'Abidjan à San Pedro demande 4 heures en transport collectif.

L'aérodrome de San Pedro ne peut recevoir que des Fokker 28 ou des Boieng 737 (pas à pleine charge). Il y a donc obligation d'atterrir à Abidjan. Le transit ne semble pas facile à organiser, ce qui porte préjudice au tourisme. Cette rupture de charge obligée nous fait percevoir le scénario suivant :

- arrivée (de nuit généralement) à l'aéroport d'Abidjan;
- transfert aéroport hôtel d'Abidjan;
- nuit à Abidjan;
- transfert hôtel aéroport d'Abidjan;
- vol et arrivée à l'aéroport de San Pedro;
- séjour à San Pedro et sa région;
- transfert hôtel aéroport de San Pedro;
- vol et arrivée à l'aéroport d'Abidjan;
- transfert aéroport hôtel d'Abidjan;
- nuit à Abidjan;
- transfert hôtel aéroport d'Abidjan.

Nous constatons que le client perd 1 à 2 jours à son départ ; son séjour d'une semaine est largement entamé. N'est commercialisé qu'un séjour de dix jours au minimum.

Les prix de revient du voyage encourent une forte réévaluation et ne sont plus compétitifs face à des séjours à Abidjan ou dans d'autres pays communs.

Ces difficultés s'illustrent au travers d'un cas précis, celui du village de vacances « Baie des Sirènes » à Grand-Béréby dont les financements sont d'origine Suisse. Les investisseurs se trouvent confrontés à un problème : les agences de voyages ont du mal à insérer ce produit touristique dans leur guide ; le séjour est difficilement vendable car trop coûteux du fait de ces différents transferts.

4.4.3 - Le surcoût du séjour

Nous allons simuler l'organisation d'un séjour de 8 jours et 7 nuits pour un touriste en provenance de paris à destination de San Pedro.

La quasi-totalité des arrivées à Abidjan en provenance d'Europe se font en fin d'après-midi ou le soir.

Dans cette simulation, nous prenons pour exemple un vol Air France du samedi :

- départ Paris : 13 h ;
- arrivée Abidjan : 18 h 05 ;

Nous comptabiliserons :

- arrivée Abidjan : 1 repas, 1 nuit, 1 petit déjeuner ;
- séjour à San Pedro du dimanche midi au vendredi matin (inclus) ;
- retour Abidjan : 2 repas (midi et soir), 1 nuit, 1 petit déjeuner ;
- départ Abidjan vol Air France du samedi : départ 11 h 30 et arrivée 19 h 55.

Pour évaluer le prix à la vente de ce séjour nous nous sommes servis des prix pratiqués par :

- la « Baie des Sirènes » : 41 500 F. CFA par jour en pension complète ;

- le Golf Hôtel : hôtel qui assure le transfert aéroport-hôtel et vice-versa à ses clients.

Ainsi, le voyage Paris-Abidjan coûte 400 000 F.CFA au prix pratiqué par les T.O. le transfert d'Abidjan à San Pedro est de 60 240 F.CFA au prix T.O.
Le séjour à San Pedro coûte 120 000 F.CFA. Deux nuits à Abidjan coûtent 74 000 F.CFA. Deux petits déjeuners et trois repas coûtent respectivement 10 000 F.CFA et 35 000 F.CFA. Le coût total du séjour est de 699 240 F.CFA, soit 6992,40 F.F.

Dans le tableau qui suit, nous essayons d'établir des comparaisons avec d'autres destinations :

Tableau 22 : Tarifs Club Méditerranée

Destinations	Séjour < 10 jours	Séjour = 14 jours
Assinie (Côte d'Ivoire)	7 900 F.F	10 830 F.F
Hurgada (Egypte)	6 750 F.F	
Coral Beach Eilat (Israïel)	6 000 F.F	8 900 F.F
Agadir (Maroc)	4 200 F.F	6 500 F.F
Marrakech (Maroc)	4 000 F.F	6 300 F.F
Omarzazate (Maroc)	4 000 F.F	5 500 F.F
Djerba la douce (Tunisie)	4 000 F.F	6 170 F.F
Dakar (Sénégal)	6 200 F.F	9 000 F.F
Source : Club Méditerranée, 1996		

Pour la correspondance de ces tarifs avec les prix pratiqués en Côte d'Ivoire, 1 F.F = 100 F.CFA. Le tarif de San Pedro (75 000 F.CFA) est légèrement moins cher que celui proposé pour Assinie (80 000 F.CFA). Cependant, les activités sportives sont comprises dans le tarif séjour Club. Pour un prix nettement inférieur, le touriste peut se rendre en Afrique du Nord. Dans de moins grandes proportions, le touriste a la possibilité de voyager en Égypte, en Israël ou au Sénégal. La qualité du produit offert est de surcroît supérieure : mer baignable, excursions incluses et activités sportives.
Ainsi, le séjour à San Pedro est peu compétitif. Il est concurrencé par :

- les destinations vers l'Afrique : Kenya, Sénégal

- les destinations vers les Caraïbes : Guadeloupe, Martinique
- les destinations vers l'Asie : Sri Lanka

Le tableau ci après, montre que ce sont les transports qui déterminent la grande part du tarif global. Les coûts de nourriture à ajouter pour un séjour en hébergement sont peu élevés.

L'expérience de voyage acquise d'une part et les vacances devenues primordiales d'autre part, les occidentaux n'hésitent plus à faire jouer la concurrence pour le choix de leur destination. Les guides touristiques sont scrupuleusement lus et les comparaisons rapidement effectuées.

C'est également en ayant conscience de cet état d'esprit qu'il faut analyser la situation du marché.

Les destinations vers le Sud-Ouest seront compétitives si le surcoût de 24 % est absorbé par des tarifs journaliers très compressés et une offre riche d'activités.

Tableau 23 : Tarifs à Jet Tours

Destinations	Durée du séjour	Coût (F.F)
Sri Lanka (Maldives)	10 j - 7 n	8 990
Ceylan Plages	10 j - 7 n	7 380
Kenya (Mombasa)	10 j - 7 n	7 270
Ile Maurice	10 j - 7 n	11 400
Thaïlande (Hua-Hin)	11 j - 8 n	8 730
Brésil (Rio)	12 j - 9 n	10 350
Guadeloupe	9 j - 7 n	5 820
St Barthélémy	9 j - 7 n	7 200
St Martin	9 j - 7 n	7 050
Martinique	9 j - 7 n	5 310
Ste Lucie	9 j - 7 n	5 310
La Barbade	9 j - 7 n	7 700
Côte d'Ivoire (Abidjan)	9 j - 7 n	6 600
Floride (Miami)	9 j - 7 n	6 400
Indonésie (Bali)	15 j - 12 n	11 900
Mexique (Mexico)	9 j - 7 n	6 900
Ile de la Réunion	10 j - 7 n	7 880
Seychelles	10 j - 7 n	9 100
Sénégal	13 j - 11 n	6 300
Thaïlande (Bangkok)	12 j - 9 n	7 360
Pattaya	12 j - 9 n	7 920
Togo	9 j - 7 n	5 950
Source : Jet Tour, 1996		

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Les pratiques récréatives ont toujours été étroitement liées aux transports. Ceux-ci jouent à l'évidence un rôle considérable. Ils permettent à la fois de comprendre l'élargissement ou le rétrécissement de l'espace touristifié et d'en saisir l'organisation. Derrière une diversité apparente d'occupation de l'espace, se cachent des contrastes qui permettent de définir plusieurs grands types. C'est dans le domaine de l'urbanisation touristique que ces types d'organisation sont les plus marqués, car ils sont le résultat d'une faible pression exercée depuis plus d'une décennie. La proximité de l'océan a été un élément déterminant dans la mise en place de ces espaces de loisir. Chacun de ces modes de développement a donc sa logique propre, liée à la situation littorale, mais avec des vocations et des potentialités particulières. En effet, il faut souligner que les espaces touristiques du littoral sud-ouest ivoirien ne sont souvent utilisés qu'une faible partie de l'année. C'est dire par-là que l'aménagement de l'espace touristique ne peut être dissocié d'une sérieuse réflexion sur l'aménagement du temps.

Malgré les efforts engagés depuis les années 70 avec la création de l'Autorité Régionale pour l'Aménagement du Sud-Ouest (ARSO), la région reste relativement enclavée. Les liaisons routières demandent 3 à 5 heures de temps et obligent par conséquent de desservir les touristes par voie aérienne. Or, la rupture de charge entre Abidjan et San Pedro entraîne des surcoûts pour le séjour. Cette opacité de l'espace et ce surcoût dû au transport augmentent les réticences chez d'éventuels investisseurs. L'insuffisance de moyens de déplacements fait que la dynamique touristique est mal perçue dans le Sud-Ouest ivoirien. **L'hypothèse 2** trouve partiellement sa justification à travers cette partie. En effet, les moyens de communication ne suffisent pas à eux seuls

pour expliquer l'exploitation touristique de l'espace. Le système d'organisation de l'espace touristique dans le Sud-Ouest dépend dans les grandes lignes de deux séries de facteurs :

- le milieu naturel et l'état initial de l'occupation urbaine, les deux étant souvent liés ;
- le mode de développement urbain à vocation touristique, selon son ancienneté et les premiers processus d'appropriation de l'espace.

L'inconvénient majeur du Sud-Ouest ivoirien est son isolement. Le Sud-ouest reste ignoré du tourisme de masse. Les noms de Sassandra, San Pedro, Grand-Béréby ne sont connus que dans un cercle encore très limité. Le mauvais état des routes secondaires aggrave cet isolement.

TROISIEME PARTIE

EMPRISE SPATIALE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU TOURISME DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN

TROISIEME PARTIE : L'EMPRISE SPATIALE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU TOURISME DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN

INTRODUCTION

Selon PREAU (1973), la relation du tourisme à l'espace est fort complexe, polyvalente, mêlant sans cesse le subjectif et le technique le plus objectif.

Il s'agit ici de s'interroger sur les rapports entre le tourisme et les sociétés d'accueil, pour tenter d'évaluer les avantages et les inconvénients qui en découlent. Ce thème très souvent abordé par différents spécialistes a malheureusement, fréquemment été sans équivoque. Beaucoup de recherches géographiques se sont épanouies dans la problématique des impacts, exigeant à la fois une connaissance sérieuse du milieu d'accueil, de ses réactions aux sollicitations extérieures, des modifications économiques et territoriales intervenues et des problèmes qui en résultent.

Les analyses et les interrogations portent ici sur les modalités et les incidences de l'articulation du « système touristique » - par nature exogène - avec le « système local » CAZES et KNAFOU (1993).

Les diverses problématiques sont économiques (consommation et ressources nouvelles, effets sur la production locale, sur les prix, sur les revenus fiscaux, etc.), sociales (emplois et formation, équilibres et pouvoirs locaux), culturelles (rapports visiteurs-visités), spatiales et écologiques (aspects fonciers, planification locale, préservation de l'environnement) et ont donné lieu à une abondante littérature monographique.

L'activité touristique mise en place dans le Sud-Ouest ivoirien se superpose à une organisation traditionnelle, des équipements modernes conçus pour les seuls besoins d'un tourisme à vocation essentiellement internationale. Ce constat est aussi valable pour le littoral sud-est ivoirien (DIENOT, 1981).

Le problème se présente de la façon suivante : comment une activité d'essence et de normes étrangères, parvient-elle à s'intégrer dans un milieu économique traditionnel, incomplet et précaire ?

Dans le Sud-Ouest ivoirien, l'introduction du tourisme s'est faite dans un milieu à vocation rurale. Ces deux mots recouvrent des réalités distinctes du moins différentes. Avec le tourisme, ce sont des thèmes urbains et industriels qui sont insérés dans les structures villageoises. Le milieu rural est un espace distinct de la ville, à dominante agricole, à faible densité de population avec des structures sociales et un système de valeurs particulier.

Est-il sûr que bois, café ou cacao sont une meilleure option que le tourisme. Qu'en est-il dans la réalité dans le Sud-Ouest ivoirien ?

L’analyse appelle donc un grand luxe de précautions, outre le fait que toute étude sérieuse des retombées implique une bonne connaissance des différentes composantes du phénomène. Ce qui est loin d’être toujours le cas. Mais il reste que la question de fond est bien de savoir si le tourisme est capable ou non de réduire le retard économique et social, s’il est facteur de développement ou simple miroir aux alouettes.

CHAPITRE 5 : LE POIDS DU SUD-OUEST DANS LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE

L'étude du tourisme souffre encore d'une grave indigence statistique, d'autant plus sensible dans le Sud-Ouest que le mouvement considéré est dilué en une multitude de localités où l'enregistrement des flux et de la fréquentation est rare ou déficient. Nous avons été alors réduits à des enquêtes directes, fines et délicates, dont rien ne nous permet d'ériger les conclusions en règles générales.

Le littoral sud-ouest qui s'est classé comme la cinquième zone touristique de la Côte d'Ivoire (HAUHOUOT, 1978) se présente aujourd'hui comme la deuxième région touristique après le littoral sud-est. Ce littoral est appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans le développement du tourisme ivoirien.

5.1 - LES PRINCIPAUX INDICATEURS TOURISTIQUES

Le passage assez fréquent des cars de touristes de diverses agences de voyage sillonnant la région, l'implantation régulière d'unités hôtelières depuis 1983, prouvent que le mouvement touristique est bien une réalité dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire même si cette région est encore à une zone pionnière dans l'espace touristique national.

Nous essayerons d'abord de déterminer les modalités du flux touristique, c'est-à-dire le nombre de touristes qui ont séjourné dans le Sud-Ouest ivoirien, et les objectifs de leur déplacement. Cela aboutira aux différentes formes de tourisme offertes par la région.

5.1.1 - Le volume touristique

5.1.1.1 - La capacité d'hébergement

Les 32 établissements touristiques que compte le Sud-Ouest (**Tableau 24**) reçoivent principalement des touristes de « loisirs ». Nous totalisons 724 chambres reparties de façon inégale : 396 chambres à San Pedro, 46 chambres à

Sassandra, 105 chambres à Grand-Béréby, 40 chambres à Tabou et 67 chambres à Soubré. La catégorie est matérialisée soit par l'étoile (*) soit par Nc (Non classé) et le nombre de chambres (CH.).

La remarque principale qui s'impose est San Pedro compte plus de 50% de la capacité hôtelière du Sud-Ouest ivoirien. Viennent ensuite Grand-Béréby, Soubré dans l'arrière-pays et Sassandra et Tabou.

Tableau 24 : Situation touristique du littoral sud-ouest ivoirien

Localités	Réceptifs	Catégorie (étoile)	Capacité (chambres)	Total
San Pedro	Balmer	3	20	396
	Hôtel Atlantic	3	42	
	Hôtel Bahia	1	15	
	Hôtel Hauts Digboué	1	15	
	Hôtel Sophia	5*	35	
	Hôtel Degny	Nc	21	
	Langouste d'Or	Nc	21	
	Hôtel Arso	1	27	
	Hôtel Relais	Nc	12	
	Hôtel Idéal	Nc	9	
	Enotel-Séwéké	Nc	22	
	Enotel-Cité	Nc	59	
	Hôtel Poro	Nc	10	
	Hôtel Sophia	5*	35	
	Hôtel Pedro	Nc	9	
	Enhôtel-Beach	1	44	
Sassandra	Campement hôtel	1	20	46
	Hôtel La Côtière	Nc	12	
	Hôtel Eden	Nc	14	
Grand-Béréby	La Baie des Sirènes	4	60	105
	Hôtel Beau Rivage	1	12	
	Hôtel Le Python	1	15	
	Hôtel Mani	1	18	
Tabou	Campement hôtel	1	12	40
	Hôtel le Nawa	1	16	
	Hôtel La Côtière	1	12	
Soubré	Hôtel Doboua	Nc	18	67
	Hôtel Hatahi	Nc	11	
	Hôtel de l'Ouest	Nc	8	
	Hôtel château	Nc	9	
	Hôtel Blignant	Nc	7	
	Hôtel Campement	Nc	14	
Total			**724**	
Source : Haut Commissariat au Tourisme, 1997				

5.1.1.2 - L'indice de fréquentation hôtelière

L'indice de fréquentation hôtelière (IF) s'obtient en divisant le nombre de nuitées total (N) par le nombre de chambres louées (CL). La formule est la suivante : IF = N/CL (**tableau 25**).

Tableau 25 : Indice de fréquentation hôtelière du littoral sud-ouest ivoirien

			NUITEES			
Localité	**Hôtels**	**Chambres louées**	**Non-résid.**	**Résidants**	**Total**	**IF**
SAN PEDRO	Hôtel Bahia	**1481**	116	1327	**1443**	**0,97**
	Hôtel Olympia	**1171**	14	1035	**1049**	**0,9**
	Hauts Digboué	**1557**	88	2184	**2272**	**1,46**
	Enotel-Cité	**6718**	220	7777	**7997**	**1,19**
	Hôtel Degny	**2993**	94	3668	**3762**	**1,26**
	Hôtel Balmer	**4359**	2025	4358	**6383**	**1,46**
	Langouste d'Or	**1486**	593	2766	**3359**	**2,26**
	Hôtel Relais	**2868**	65	2826	**2891**	**1,01**
	Hôtel Idéal	**698**	51	649	**700**	**1**
	Enotel-séwéké	**5805**	58	6614	**6672**	**1,15**
	Hôtel Poro	**999**	62	1032	**1094**	**1,1**
	Hôtel Pedro	**358**	6	355	**361**	**1,01**
SASSANDRA	Hôtel Eden	**336**	26	372	**398**	**1,18**
	Hôtel Campement	**833**	621	924	**1545**	**1,85**
	Hôtel Côtière	**81**	14	65	**79**	**0,98**
Source : Direction Régionale du Tourisme, San Pedro, 1996						

L'indice de fréquentation de variation à San Pedro et à Sassandra varie entre 0,9 à l'hôtel Olympia à San Pedro et 2,26 au campement hôtel la Langouste d'Or à Monogaga (San Pedro).

L'indice de fréquentation hôtelière du Sud-Ouest est en moyenne de 1,25.

5.1.1.3 - Nombre total d'arrivées dans la région

Ce nombre a été défini à partir des réceptifs situés sur le littoral du Sud-Ouest ivoirien.

Tableau 26 : Arrivées annuelles dans les établissements du Sud-Ouest ivoirien

Localités	Établissements	1996-1997	1997-1998
SAN PEDRO	Hôtel Atlantic	968	976
	Hôtel Balmer	2 251	2 512
	Hôtel Arso	900	911
	Hôtel Bahia		
	Hôtel Olympia		
GRAND-BEREBY	Baie des Sirènes	3 546	3 811
TABOU	Hôtel Campement		
Total		7 665	8 210
Source : Enquêtes personnelles, 1999			

Deux constations se dégagent du tableau.

En 1997-98, le total des arrivées dépasse de 545 unités le total de l'année précédente.

Avec un total général d'arrivées en 1997-98 atteignant 8 210 unités, le Sud-Ouest se classe comme la troisième région touristique de la Côte d'Ivoire, après le littoral proche d'Abidjan et Assinie.

5.1.1.4 - Origine géographique par établissement touristique

Signalons tout d'abord que plus de la moitié des touristes reçus dans le Sud-Ouest sont de nationalité française : ils représentent 58,4 % du total mensuel des arrivées, et 67,5 % des non-résidents. Les autres Européens, Américains, les Africains, les Ivoiriens se partagent le reste. Ces derniers viennent en deuxième position après les non-résidents français avec 31,2 % du total mensuel des arrivées.

Tableau 27 : Arrivées par nationalité dans les établissements touristiques

Mois	Total mensuel général	Résidents en Côte d'Ivoire	Total non-résidents	Total des Français
Janvier	1 775	163	1 612	1 010
Février	1 985	120	1 865	1 267
Mars	2 149	163	1 986	1 493
Avril	1 483	235	1 248	928
Mai	487	191	296	218
Juin	339	139	200	107
Juillet	318	119	199	131
Août	482	233	249	172
Septembre	349	109	240	103
Octobre	425	133	292	126
Novembre	658	91	567	288
Décembre	1 516	145	1 371	994
Total	**11 966**	**1 841**	**10 125**	**6 837**
Source : Direction Régionale du Tourisme, San Pedro, 1999				

En ce qui concerne la ventilation de la nationalité des touristes par type de réceptif, nous avons envisagé successivement les villages de vacances et les hôtels.

5.1.1.4.1 - Les villages de vacances

L'origine géographique des touristes est en majeure partie liée à celle des agences de voyage ou sociétés chargées de l'exploitation du réceptif

Tableau 28 : Arrivées mensuelles des français dans deux réceptifs

	Balmer		Baie des Sirènes		
Mois	**Total**	**Français**	**Total**	**Français**	**Autres nationalités (Africains excepté)**
Janvier	385	234	781	609	172
Février	287	242	753	582	171
Mars	312	257	798	637	161
Avril	334	301	556	438	118
Mai	118	266			
Juin	281	249			
Juillet	49	32			
Août					
Septembre					
Octobre					
Novembre	216	269			
Décembre	142	210	748	570	188
Source : Direction Régionale du Tourisme, San Pedro, 1999					

Balmer travaille surtout avec des agences françaises, en sorte que les 9/10 de sa clientèle sont d'origine française.

La Baie des Sirènes travaille aussi bien avec des agences françaises, suisses ou allemandes, reçoit annuellement environ 60 % de français, 20 % d'Allemands et 20 % de Suisses.

5.1.1.4.2 - Les hôtels simples

La clientèle est d'origine diverse. Elle vient des pays européens, des États-Unis d'Amérique, d'Afrique, etc. Mais la majorité des touristes reste toujours d'origine française.

A l'hôtel Atlantic (**Tableau 29)** on a eu 542 Européens et Américains pour 359 Africains ; à l'hôtel Arso, 531 Européens et Américains pour 504 Africains.

Tableau 29 : Arrivées par nationalité à l'hôtel Atlantic

Nationalité	Nombre d'arrivées
Ivoiriens	247
Français	200
Américains	111
Portugais	80
Italiens	78
Espagnols	64
Anglais	50
Source : Direction Régionale du Tourisme, San Pedro, 1999	

5.1.1.4.5 - Taux d'occupation hôtelière

Le tourisme est insuffisamment développé à San Pedro. Le littoral de San Pedro est caractérisé par le tourisme de séjour qui s'est intensifié depuis l'ouverture de la côtière, mais avec une ampleur moindre qu'à Grand-Bassam et à Assinie.

Tableau 30 : Taux d'occupation hôtelière de la zone touristique de San Pedro

Localité	Hôtels	Taux d'occupation (%)
Monagaga	Langouste d'Or	14,36
San Pedro	Atlantic	60
	Bahia	16,99
	Olympia	11,99
	Hauts Digboué	18,67
	Enotel-Cité	12,93
	Degny	12,27
	Balmer	12,68
	Relais	13,01
	Idéal	11,19
	Enotel-Séwéké	16,41
	Poro	14,29
	Eden	15,04
	Pedro	13,24
Grand-Béréby	Baies Des Sirènes	51,63
Source : Direction Régionale du Tourisme, San Pedro, 1999.		

Les coefficients de remplissage sont très faibles : moins de 20 %, l'hôtel Balmer est le plus touché par le manque de clientèle (**Tableau 30**). Il ne reçoit qu'un petit nombre de touristes étrangers pendant la saison hivernale. La mise en service de la voie côtière qui rapproche considérablement le Sud-Ouest de la région d'Abidjan et l'arrivée prochaine des charters devraient permettre la relance de l'activité touristique à San Pedro et donc d'y drainer un grand nombre de vacanciers européens à fort pouvoir d'achat renforçant ainsi les capacités économiques locales. Cette relance du tourisme devrait aller de pair avec la promotion de l'artisanat qui pourrait trouver des débouchés. Elle pourrait, par ailleurs, rapporter à la commune beaucoup de ressources à travers les impôts d'Etat et les taxes sur les locaux en garni, les établissements de nuits, la publicité et indirectement sur les activités induites par le tourisme (impôts synthétiques, baux à loyer, etc.)

5.2 - LES DIFFERENTES FORMES DE TOURISME

Les motivations de la clientèle des divers réceptifs du littoral sud-ouest n'étant pas uniformes, la région connaît plusieurs formes de tourisme.

Tableau 31 : Nombre de non-vacanciers dans les réceptifs du sud-Ouest ivoirien

Localités	Établissements	Nombre total de clients	Nombre de non-vacanciers
SAN PEDRO	Hôtel Atlantic	2 765	921 (33,3%)
	Hôtel Balmer	976	423 (43,3%)
	Hôtel Arso	911	359 (39,4%)
	Hôtel Bahia	4 470	447 (9,9%)
	Hôtel Olympia		
GRAND-BEREBY	Baie des Sirènes	6 601	660 (9,9%)
TABOU	Hôtel Campement		
Total		15 723	2 810 (17,8%)
Source : Enquêtes personnelles, 1999			

Dans le **tableau 32**, relatif à l'hôtel Atlantic, les fluctuations mensuelles du nombre de non-vacanciers sont assez faibles. Les chiffres moins élevés concernent les mois de mars-avril et le mois de juillet.

Tableau 32 : Arrivées mensuelles de non-vacanciers à l'hôtel Atlantic de San Pedro

Mois	Nombre total de clients	Nombre de non-vacanciers
Janvier	76	38
Février	67	37
Mars	65	23
Avril	73	29
Mai	76	38
Juin	80	32
Juillet	71	28
Août	97	38
Septembre	93	37
Octobre	95	47
Novembre	90	40
Décembre	90	36
Moyenne mensuelle	81	35
Source : Hôtel Atlantic, 1999		

5.2.1 - Le tourisme d'affaires

Il concerne les non-vacanciers, qui se rendent dans la région par suite d'obligations diverses (affaires, santé, famille).

Par définition même, la clientèle des non-vacanciers ne s'adresse qu'aux hôtels et en particulier à ceux de la ville de San Pedro. Il ressort du tableau 31 qu'en ce qui concerne la ville de San Pedro, la clientèle totale s'est élevée, en 1999, à 15 723 personnes ; 2 811 (soit 17,8 %) sont constitués de non vacanciers.

5.2.2 - Les tourismes de séjour

Ils intéressent tous les touristes qui se déplacent à la recherche de loisirs. La majorité des touristes viennent dans le Sud-Ouest ivoirien pour découvrir une autre civilisation.

Le tourisme de séjour s'effectue aussi bien à San Pedro, pour plus de 80 %, que dans les autres localités du Sud-Ouest et ceci à 100 %. Cette forme de tourisme appelée aussi tourisme balnéaire parce qu'elle offre aux touristes en plus de la plage, du soleil, des sports nautiques, une restauration basée sur les produits de la mer, dans un cadre équipé suivant les normes soit occidentales, soit selon l'architecture locale (**Planches photographiques 19, 20, 21**). Ces touristes viennent pour la plupart du temps en groupes organisé.

En plus de ces principales formes de tourisme, le Sud-ouest reçoit un effectif non négligeable de touristes venus faire de des excursions. Ils arrivent des autres régions touristiques de la Côte d'Ivoire particulièrement d'Abidjan ou des pays voisins comme le Mali et le Burkina Faso.

Planche photographique 19 : La « Baie des Sirènes »

Vue aérienne du complexe hôtelier la "Baie des Sirènes". Le complexe est installé sur une falaise.

Sur cette photographie nous distinguons mieux ce qui est sur la photographie aérienne. Nous voyons des bungalows qui sont bâtis selon une architecture tenant compte du site.

(Cliché APHING-KOUASSI).

Planche photographique 20 : Bungalows modernes

L'urbanisation du littoral. Nous avons des bungalows semi-dur avec toutes les commodités d'une villa de type urbain.

(Cliché APHING-KOUASSI).

Planche photographique 21 : Bungalows traditionnels

Sur ces deux photographies nous avons les principaux types de bungamows traditionnels. Ce sont des installations légéres faites de paille.

(Cliché APHING-KOUASSI).

5.2.3 - Les excursions

Le littoral, la lagune et l'intérieur sont des attraits touristiques de la région, comme les cours d'eau, la végétation, la faune, le peuplement sont des points d'intérêt relevés. Les villes de l'arrière-pays se prêtent à un tourisme à visage humain. Sur le littoral, ce sont les activités nautiques, la pêche, la plongée et la promenade sur les lagunes et les fleuves qui sont pratiquées. La forêt se prête à la découverte de la faune et de la flore. Cette diversité permet au Sud-Ouest d'offrir à ses touristes, en plus d'un séjour balnéaire, un certain nombre d'excursions.

Deux catégories de produits sont envisageables. D'une part, nous avons les excursions qui se déroulent dans les sites proches de San Pedro et ne nécessitant pas plus d'une journée. Les sites visités sont Grand-Béréby, la baie de Taky, la pointe de Broto, Monogaga et Sassandra.

Nous y rencontrons quatre types d'excursions dans la zone littorale. Ce sont les excursions détente-repos, les excursions de pêche, les excursions de brousse et les excursions sportives.

Les excursions détente-repos consistent à offrir un paysage balnéaire autre que celui de la ville de San Pedro. Il est possible au retour de Sassandra de visiter une usine de traitement de citron.

Les excursions de pêche sont organisées pour les amateurs de petite pêche (langouste, dorade, mérou, barracuda, etc.) et les amateurs de pêche en mer avec des pêcheurs professionnels que sont les Krous.

Les excursions de brousse sont organisées pour les amoureux de la forêt. Ils passent une journée en voiture tout terrain pour traverser les plantations de palmiers, de café, etc. et les usines de traitement. Il arrive parfois de traverser des villages traditionnels et de pénétrer dans la forêt de Taï, vestige du manteau végétal ayant existé il y a très longtemps en Côte d'Ivoire.

Les excursions sportives consistent à descendre en zodiac ou en canoë une partie du fleuve *Sassandra*.

L'organisation de ces excursions est à la charge des hôtels quel que soit le nombre de touristes désireux d'y participer.

D'autre part, il existe des excursions dans les régions riches en folklore, en tradition et de particularismes. La région montagneuse de Man est renommée par la qualité et la variété de ses danses. La région de Korhogo, cœur du pays Sénoufo est célèbre par ses rites et son artisanat. Yamoussoukro, capitale politique, offre par la présence de bâtiments publics et religieux une beauté architecturale très contemporaine qui confère une solennité à la ville. Ce type d'excursions est organisé par les tours-opérateurs.

Elles sont organisées par des agences de voyages « ivoiriennes », filiales d'agences de voyage européennes (Pistes Africaines, Haury Tours, etc.)

CHAPITRE 6 : LE TOURISME DE SEJOUR DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN

6.1 - LES CARACTERES GENERAUX

L'objectif du tourisme de séjour est de garantir aux touristes venus des pays tempérés et froids, la possibilité de profiter des éléments dépaysants de la région que sont le soleil, la mer, les paysages peu communs, pendant une saison touristique qui dure 5 à 6 mois seulement.

Les touristes sont reçus dans des réceptifs où sont présents tous les équipements ultramodernes sportifs, récréatifs et sanitaires. Ces établissements touristiques constituent une forme de transposition de l'Europe dans la région. En effet, les populations locales, peu habituées à ce luxe, les perçoivent comme des lieux interdits. Cette différence de lieu peut constituer une des premières barrières entre touristes et autochtones.

Il existe de plus en plus une tentative d'intégration à l'environnement local. Il s'agit de « fondre » le réceptif dans le paysage existant. L'aspect extérieur des réceptifs reflète l'architecture locale : ils sont conçus en forme de cases avec toiture en chaume, soutenue par des poutres en bois. Mais les matériaux de construction restent ceux qu'on utilise traditionnellement dans le bâtiment.

L'ensemble du réceptif constitue un véritable village krou avec, à l'intérieur, une végétation abondante d'arbres fruitiers : palmiers, manguiers, citronniers, orangers, etc. le nombre important d'arbres fruitiers, de taille souvent imposante, s'explique par le fait ces réceptifs sont construits dans des zones littorales qui étaient en exploitation.

Ces terrains sont acquis par système de bail ou à la suite d'expropriation par l'Etat, ce qui exclut pratiquement toute forme d'indemnisations. Les superficies de terrains occupés sont généralement importantes, elles vont de 2 ou 3 ha à plus de 6 ha.

La clientèle du tourisme de séjour est fournie par des agences de voyages.

En dehors de l'organisation des flux touristiques à partir de l'étranger, la dépendance de l'extérieur du tourisme de séjour s'affirme sur d'autres points. La presque totalité de son équipement est importée, les gestionnaires sont en majorité des non-ivoiriens, les réceptifs appartiennent à des sociétés privées étrangères.

Le tourisme de séjour, comme les autres produits d'exportation, connaît les fluctuations du marché international par la concurrence des autres régions qui offrent les mêmes conditions dépaysantes que le Sud-Ouest ivoirien, voire la Côte d'Ivoire.

Compte tenu de cette situation, nous devons nous demander quelle est la part qui revient à la Côte d'Ivoire ? Le tourisme doit, mise à part sa possibilité de faire rentrer des devises, offrir des emplois et un système de ravitaillement qui puisse renforcer les secteurs de production comme la pêche et l'agriculture.

6.2 - LE TOURISME GENRATEUR D'EMPLOIS

Le tourisme a un impact indéniable sur l'emploi de la région du Sud-Ouest **(Tableau 33)** D'après le tableau, les emplois ont connu une forte progression. Cette forte et rapide augmentation du personnel (pourcentage annuel de 165,6 %) ne correspond seulement à celle de l'implantation touristique.

Pour appréhender les apports du tourisme en matières d'emplois, certaines questions s'imposent. Quels sont les postes occupés par les employés ivoiriens ? Comment sont-ils répartis ? Sont-ils oui ou non recrutés dans les autres régions de la Côte d'Ivoire ? Que représente leur masse salariale ?

Dans chaque établissement, l'encadrement est assuré en majorité par des expatriés et un ou deux cadres ivoiriens.

L'exemple des réceptifs de la zone de San Pedro est particulièrement intéressant. On y compte :

- au Balmer, 1 ivoirien et 2 cadres expatriés ;
- au village de vacances de la Baie des Sirènes, 1 cadre ivoirien et 5 expatriés.

Tableau 33 : Nombre total d'employés dans les différents réceptifs du Sud-Ouest ivoirien

Localités	Établissements	Nombre d'employés
SAN PEDRO	Hôtel Atlantic	15
	Hôtel Balmer	25
	Hôtel Arso	10
	Hôtel Bahia	4
	Hôtel Olympia	6
GRAND-BEREBY	Baie des Sirènes	50
TABOU	Hôtel Campement	4
Source : Enquêtes personnelles, 2000		

Tableau 34 : Progression du nombre d'emplois dans les réceptifs du Sud-Ouest ivoirien

Années	1996	1997	1998	1999	2000
Nombre d'emplois	30	55	75	90	114
Coefficient multiplicateur	1	1,83	2,5	3	3,8
Source : Enquêtes personnelles, 1996, 1997, 1999, 2000					

En dehors des cadres, le reste du personnel est divisé en personnel qualifié (exécutants qualifiés, ouvriers spécialisés) et en personnel non qualifié (manœuvres, serveurs, balayeurs, gardiens, etc.). L'ensemble de ce personnel n'est pas engagé en permanence : il existe d'une part, les temporaires et d'autre part, les saisonniers (**Tableau 35**)

Tableau 35 : Répartition du personnel ivoirien dans les réceptifs du Sud-Ouest ivoirien

Localités	Établissements	Saisonniers	Temporaires
SAN PEDRO	Hôtel Atlantic	15	20
	Hôtel Balmer	25	35
	Hôtel Arso	10	15
	Hôtel Bahia	4	10
	Hôtel Olympia	6	10
GRAND-BEREBY	Baie des Sirènes	50	75
TABOU	Hôtel Campement	4	7
Total		114	172
Source : Enquêtes personnelles, 2000			

Le personnel saisonnier représente 55, 4 % du volume total des employés et en fait 44,5 % sont embauchés définitivement.

Les employés subalternes non qualifiés sont recrutés au niveau des villages environnants ; les cadres ivoiriens viennent des autres régions de la Côte d'Ivoire.

Les salaires du personnel ivoirien sont régis par la grille suivante :

Tableau 36 : Taux des salaires de l'industrie hôtelière

Catégories	Salaires pour 173 h 33 mn
1re catégorie	23 216
2e catégorie	24 621
3e catégorie	27 037
4e catégorie	32 182
5e catégorie	34 586
6e catégorie	38 301
7e catégorie	50 253
8e catégorie	57 259
9e catégorie	67 705
10e catégorie	79 208
11e catégorie A	96 258
11e catégorie B	110 102
Source : Direction régionale du Tourisme, San Pedro, 1999	

Le tableau est plus significatif pour un même total d'heures de travail. Certains secteurs ont des taux plus favorables que ceux de l'hôtellerie.

Tableau 37 : Taux moyen des salaires mensuels dans deux secteurs différents

Catégories	Secteur hôtelier	Secteur commercial
Manœuvre 1re à 3e catégorie	24 958	26 075
Ouvrier spécialisé 4e à 6e catégorie	35 023	39 331
Exécutant qualifié 7e catégorie	50 253	55 043
Agent de maîtrise 8e catégorie	57 259	66 352
Cadre 9e catégorie à 11 B	88 318	94 287
Source : Direction Régionale du Tourisme, San Pedro, 1999		

Si nous basons uniquement sur l'effectif des plus grands établissements de la région, nous pouvons estimer que plus de 50 % des employés, c'est-à-dire les saisonniers appartiennent en général aux catégories 1, 2, 3 et par conséquent, perçoivent un salaire mensuel de base de 24 958 F.CFA.

Tableau 38 : Taux moyens par catégorie

Catégories	Secteur hôtelier	Village vacances la Baie des Sirènes
Manœuvre 1re à 3e catégorie	24 958	25 604
Ouvrier spécialisé 4e à 6e catégorie	35 023	36 168
Exécutant qualifié 7e catégorie	50 253	50 055
Agent de maîtrise 8e catégorie	57 259	65 893
Cadre 9e catégorie à 11 B	88 318	161 569
Source : Enquêtes personnelles,1999		

Le salaire des catégories de l'hôtellerie est encore plus faible que le plus bas salaire de la fonction publique pour 1999.

Les expatriés quant à eux bénéficient de traitements calqués sur ceux de leurs pays d'origine. Ce qui fait que l'éventail des salaires est ici aussi très large.

Tableau 39 : Eventail des salaires mensuels entre expatriés et ivoiriens (Balmer et Baie des Sirènes)

Nombre d'employés	Total des salaires mensuels
86 Ivoiriens	11 969 039 (55%)
6 expatriés	9 933 333 (45%)
Total 92 employés (100%)	21 9020372 (100%)
Source : Direction Régionale du Tourisme, San Pedro, 1999	

Après examen de ces facteurs, nous avons pu constater que la situation de l'emploi, dans le secteur touristique du Sud-Ouest ivoirien, présente certaines limites.

Si nous tenons compte du fait que l'installation d'un lit nouveau devrait induire la création d'emploi, nous constatons, qu'ici le rythme du recrutement est faible par rapport au nombre de lits créés ; le nombre total de lits dans le tourisme de séjour étant de 1 033, le nombre d'emplois créés de 102, l'installation de deux lits n'a induit qu'à peine un emploi.

La majorité de ces emplois se situent dans les catégories subalternes et sont faiblement rémunérés. Pendant

6.3 - LE SYSTEME DE RAVITAILLEMENT DANS LE TOURISME DE SEJOUR

S'il est effectué sur place, il peut avoir des conséquences favorables sur le développement économique de la région ; car il contribue à dynamiser certaines activités économiques (la pêche, l'agriculture, le commerce) et en même temps à créer des emplois. Mais les réceptifs du Sud-Ouest ivoirien, dont la consommation exige des produits en quantité et d'une certaine qualité, peuvent-ils prendre tout leur ravitaillement sur place ?

6.3.1 - Cas des réceptifs installés dans la zone de San Pedro

Ils se ravitaillent pour 90 % à San Pedro par l'intermédiaire des commerçants de la ville. Ils ne font directement appel à Abidjan qu'en cas de rupture de stock, et pour quelques produits comme le beurre, les vins et les conserves.

Par exemple, la Baie des Sirènes a dépensé en nourriture en mars 1999 : 2 490 000 F.CFA dont 2 000 000 F.CFA à San Pedro et 490 000 F.CFA à Dakar et en février 2000 : 1 801 728 F.CFA dont 1 441 382 F.CFA à San Pedro et 360 346 à Abidjan.

Tableau 40 : Achats directs effectués par la Baie des Sirènes en 1999

Mois	Total nourriture	Dépense sur place
Avril	3 500 000	500 000
Mai	1 700 000	272 000
Juin	857 000	71 000
Juillet	209 000	1 785
Source : Enquêtes personnelles, 1999/2000		

Une somme importante est dépensée en viande, volaille et parfois en légumes à San Pedro ; mais Abidjan reste le centre de ravitaillement le plus important. Dans la zone de San Pedro, ce sont les pêcheurs Ghanéens et Libériens installés depuis une dizaine d'années qui s'occupent de la pêche. La vente des produits halieutique est anarchique et basée sur des relations individuelles. Chaque hôtelier a ses pêcheurs à qui il garantit d'acheter toute la prise.

Les maraîchers sont souvent aussi très peu organisés. La production de légumes est limitée ; seule la tomate, la laitue et le persil sont cultivés pendant deux ou trois mois de la saison touristique. Cela oblige les hôteliers à compléter leur ravitaillement soit à San Pedro soit à Abidjan. Ils ne font pas par commande aux communautés locales, l'achat des légumes se faisant au jour le jour.

6.3.2 - Cas des réceptifs installés dans la zone de Soubré

Ils s'approvisionnent en légumes et en poissons dans les villages environnants, mais ceci pour une faible quantité et pendant une période limitée, le département n'étant pas organisé pour satisfaire entièrement et d'une manière régulière, la demande de ces réceptifs. D'où les achats sur place ne sont pas importants.

Plus la ville est importante, plus sa capacité de ravitaillement est grande, car, l'approvisionnement des réceptifs du tourisme de séjour est lié à l'existence de circuits économiques et commerciaux bien structurés et en partie branchés sur l'extérieur plus précisément sur les pays européens qui répondent aux habitudes de consommation des touristes.

Parallèlement à l'impact économique, l'implantation du tourisme entraîne des mutations au sein des populations locales, mutations dues à la différence de modes de vie et d'habitudes qui existent entre visiteurs et visités. Nous prenons comme exemple la Baie des Sirènes dont les conséquences de son implantation n'échappent aux inconvénients décriés sur le tourisme de séjour.

6.4 - L'IMPACT DU TOURISME DE SEJOUR

6.4.1 - L'impact économique

Pour un pays jeune comme la Côte d'ivoire, chaque activité économique s'apprécie en fonction du nombre d'emplois qu'elle est capable de créer. Il ressort d'une évaluation des emplois offerts par le secteur touristique et para touristique (Ministère du Tourisme, 1976) que l'ensemble des établissements touristiques et para touristiques agréés ont offert 6813 emplois, soit 12 % des emplois distribués par l'industrie ivoirienne. Le ministère du tourisme a estimé à environ 2500 millions F.CFA, le volume des salaires versés en 1976 à l'ensemble du personnel des services touristiques et para touristiques. Cependant, une vue globale des chiffres n'écarte pas les problèmes. Nous n'allons pas nous étaler sur ce volet parce que ce n'est pas le propos essentiel de notre analyse. Cependant, une mise à jour des conclusions s'impose. Cela est d'autant plus nécessaire que les études sur la question sont rares, surtout quand il s'agit du littoral sud-ouest.

Le tourisme est une activité économique directement liée à l'accélération des phénomènes de production et de consommation dans les sociétés avancées. Il a aussi des ambitions culturelles et même philosophiques. Le tourisme n'est malheureusement pas que cela. Dans plusieurs régions du globe, il a donné la mesure de sa capacité à drainer vers les pays d'accueil de redoutables tares sociales et culturelles contre lesquelles les élites intellectuelles se rebellent (KASSE, 1976; HAUHOUOT, 1978).

6.4.1.1 - Le cas de la Baie des Sirènes de Grand-Béréby

L'implantation du village de vacances la Baie des Sirènes a privé des paysans de Grand-Béréby de leurs terres et, par là même de leurs occupations principales : l'agriculture et la pêche. Ayant mal compris dette attitude, ils ont rejeté l'activité touristique.

Les conséquences socio-économiques de cette dépossession ont été à l'origine de plusieurs conflits entre les habitants et les travailleurs du village de vacances non originaires de la région.

Certains employés du village de vacances apparaissent comme des privilégiés, par leurs salaires. Ils constituent ainsi le point de mire des autochtones. Le rêve de ces derniers est de travailler dans le village de vacances et à n'importe quelle condition.

Une autre conséquence de l'implantation de la Baie des Sirènes est la diminution du pouvoir d'achat des villageois : les prix des produits de base (poissons et même riz) sont passés du simple au double. Les villageois rencontrent des difficultés pour se ravitailler : maraîchers et pêcheurs préfèrent vente en priorité au village de vacances.

L'accès à la plage, sans pour autant être interdit, est difficile aux villageois : le portail est toujours gardé et, de surcroît, la plage se trouve à l'arrière des installations du village.

Figure 53 : Installations de la Baie des Sirènes

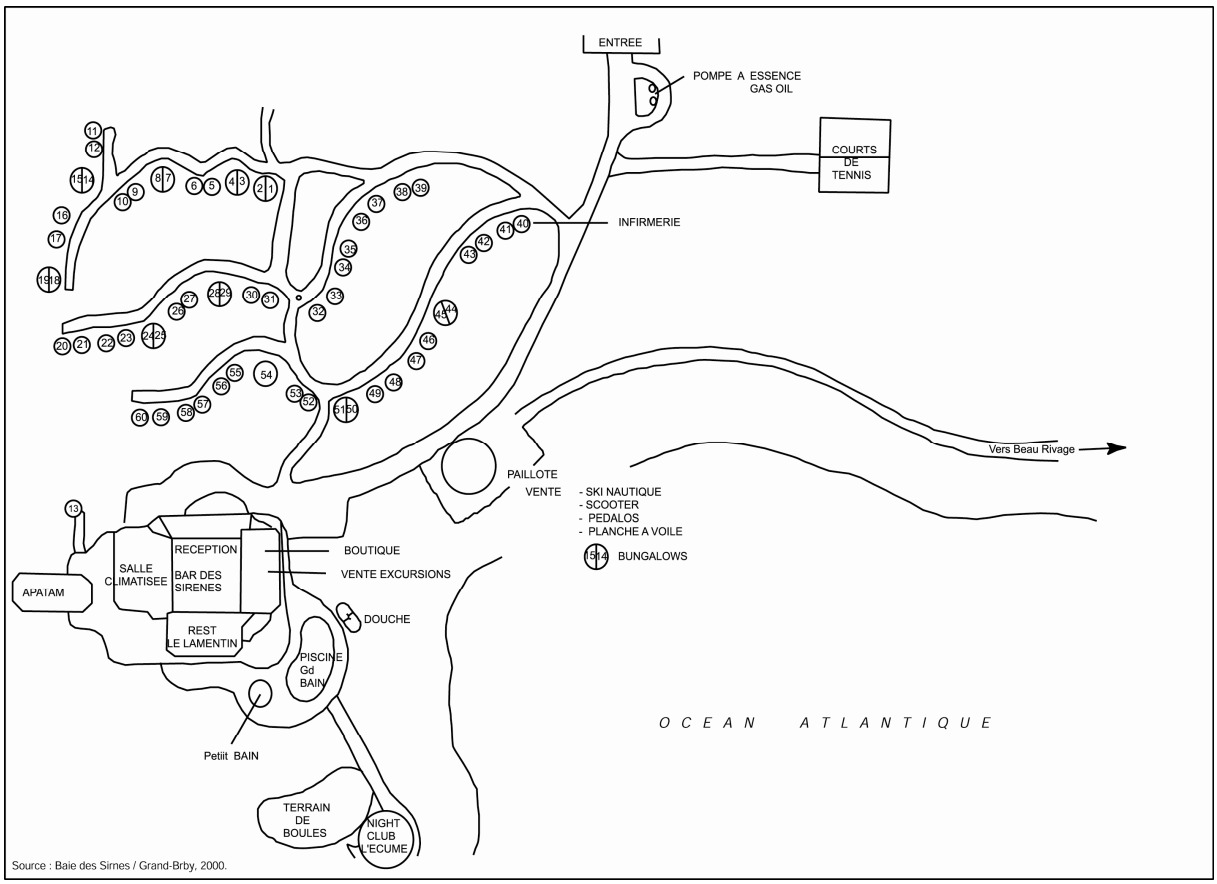

Source : Baie des Sirnes / Grand-Brby, 2000.

Un véritable village existe juste en face du village de vacances. L’habitat y est spontané, les maisons étant des baraques installées anarchiquement. La plupart des habitants de ce village travaillent à la baie des sirènes comme saisonniers ou ont des activités dérivées du tourisme : vendeurs d’objets d’art, guides, prostituées, etc.

6.4.1.2 - Le maquis, un phénomène nouveau dans l’activité touristique

Le phénomène de maquis en Côte d'Ivoire date de la période des indépendances. Au départ, ce sont des genres de restaurants ou de bars gérés par des Ghanéens où l'on va étancher sa soif ou se restaurer à moindre frais. D'où vient donc cette appellation maquis ?

Le mot « maquis » renferme quelque chose de clandestin en comparaison avec les maquis de la Seconde Guerre Mondiale lorsque des groupes de patriotes ont assailli dans la clandestinité les troupes allemandes. Le rapport avec les « maquis » que nous connaissons en Côte d'Ivoire vient du fait que tout ce qui est vendu est issu d'un trafic illicite englobant bon nombre de personnes appartenant à différentes catégories socioprofessionnelles avec une structure parfaite à savoir du port aux maquis par l'intermédiaire des passeurs. Or, tout ce qui est issu du trafic rapporte généralement gros à celui qui le met sur le marché de la consommation. On assiste alors à une prolifération des maquis en Côte d'Ivoire car ce genre de restaurants où l'on peut consommer à moindre frais attirent une grande partie de la population (**Planche photographique 22**).

Planche photographique 22 : Types de maquis

La photographie ci-dessus nous montre un ensemble de maquis. Les chaises et les tables sont exposées en plein air, mais de façon ordonnée. En effet, chaque tenancière reconnaît son maquis selon la couleur et le modèle de ses chaises et tables.

Nous avons un autre genre de maquis où les chaises et les tables se trouvent dans une enceinte fermée.

(Cliché APHING-KOUASSI).

Partant de ce constat, quelle définition pouvons-nous donner au « maquis » pour que nous puissions saisir ce phénomène dans son évolution ? Selon Le Larousse (1970), le maquis est « *une association végétale touffue et dense qui caractérise les sols siliceux des massifs anciens et étant composé d'arbustes* ». Par extension, c'est le lieu retiré où se réunissaient les résistants pendant l'occupation allemande au cours de la Seconde Guerre Mondiale. Rapporté à l'expérience ivoirienne, nous pouvons dire que par analogie c'est un restaurant, un bar ou même une boutique où nous pouvons consommer à moindre frais de la marchandise trafiquée ou interdite.

Dans le cadre de ce travail de recherche, nous nous proposons de réfléchir sur la typologie des maquis dans le Sud-Ouest et des rapports entre activité touristique et le cadre spatial et humain d'une part, et les retombées sociales, économiques et morales d'autre part.

Généralement on ne peut pas déterminer une position géographique propre à ces équipements. Leur fréquence dépend de la population dudit lieu et des mouvements des hommes. Très souvent, les tenanciers créent leur établissement aux abords des réseaux de lignes (rues), aux environs de nœuds (centres commerciaux). Pour le littoral sud-ouest, nous avons localisé quelques équipements collectifs. Leur nombre est loin d'être arrêté compte tenu du fait qu'on en crée tous les jours et aussi de leur caractère un peu spécial.

La répartition spatiale des équipements collectifs répertoriés dans le Sud-Ouest, s'est faite selon l'emplacement choisi par les propriétaires. Néanmoins, les lois du marché font que ces équipements s'établissent à des endroits d'accès facile.

Figure 54 : Equipements gastronomiques et de loisirs à Soubré

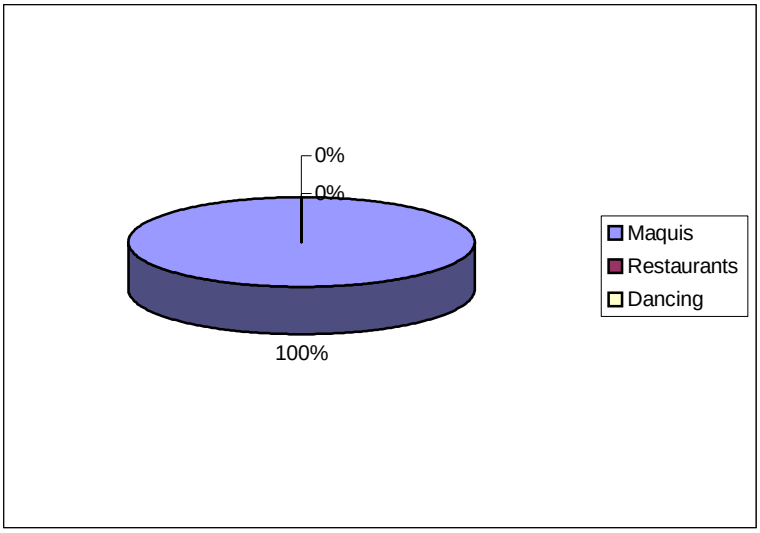

Source : Enquêtes personnelles, 1999/2000

Soubré compte plusieurs maquis. Il y a plus de maquis traditionnels que modernes. En effet, cette ville fait partie de la nouvelle boucle du cacao avec une population à majorité paysanne, d'où tous les paysans qui y viennent chercher une alimentation non trop différente de leur repas quotidien.

Les maquis répertoriés sont au nombre de 4 et offrent une capacité allant de 10 à 50 couverts. Les mets proposés sont variés : nous avons les spécialités tant bien européennes qu'africaines.

Figure 55 : Equipements gastronomiques et de loisirs à Sassandra

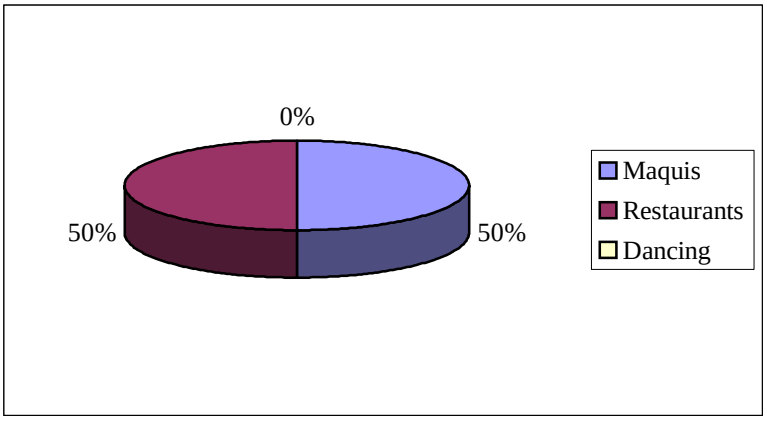

Source : Enquêtes personnelles, 1999/2000

Le diagramme de la **figure 56** nous donne la situation sur les équipements touristiques tels que les maquis, les restaurants et les dancing (boîte de nuit) à Sassandra. Il existe 4 restaurants et 4 maquis qui sont d'un confort acceptable. Leur situation en bordure de mer leur offre un espace ombragé et bien aéré. Leur décor typique colle bien avec les spécialités qui y sont servies. Le point d'ombre vient de l'absence de dancing pour les virées nocturnes des touristes.

Figure 56 : Equipements gastronomiques et de loisirs à San Pedro

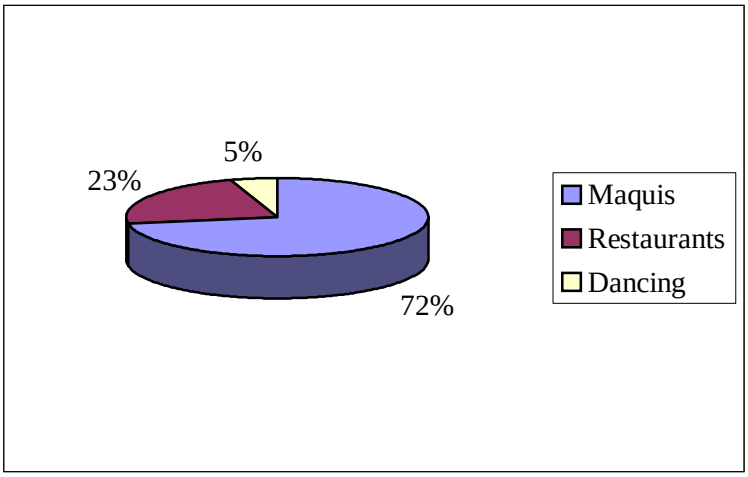

Source : Enquêtes personnelles, 1999/2000

La ville de San Pedro met à la disposition des touristes généralement africains 11 restaurants et 44 maquis classiques autorisés ou non, de même que 3 dancing.

Les restaurants et maquis offrent de très beaux cadres, bien aménagés et agréables par le luxe de leurs installations. Le nombre de couverts varie entre 20 et 150. A côté de ceux-ci, il y a tout de même les petits établissements avec moins de 20 couverts qui n'offrent à manger qu'à des heures précises de la journée (A 8h le matin, à 12 h de la mi-journée et à 20 h le soir).

Figure 57 : Equipements gastronomiques et de loisirs à Grand-Béréby

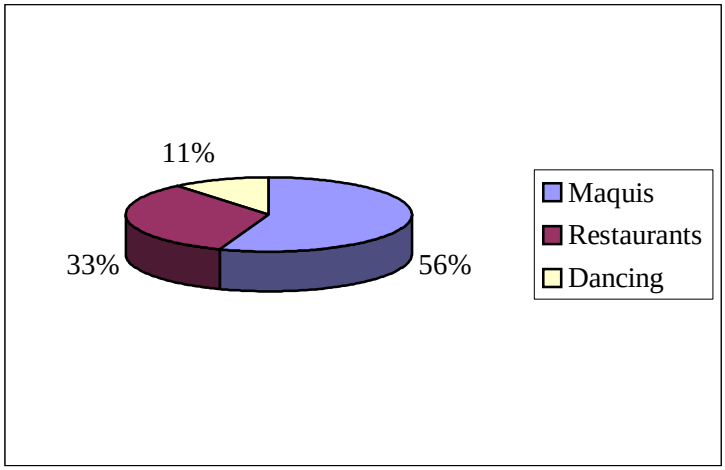

Source : Enquêtes personnelles, 1999/2000

Grand-Béréby compte 3 restaurants et 5 maquis. Le nombre de couverts varie de 10 à 200. L'exception vient du maquis « le python » spécialisé dans les grillades et les braisés. Ici, nous avons un seul dancing « L'éléphant paradise » qui est fréquenté aussi bien par les touristes européens qu'africains.

Figure 58 : Equipements gastronomiques et de loisirs à Tabou

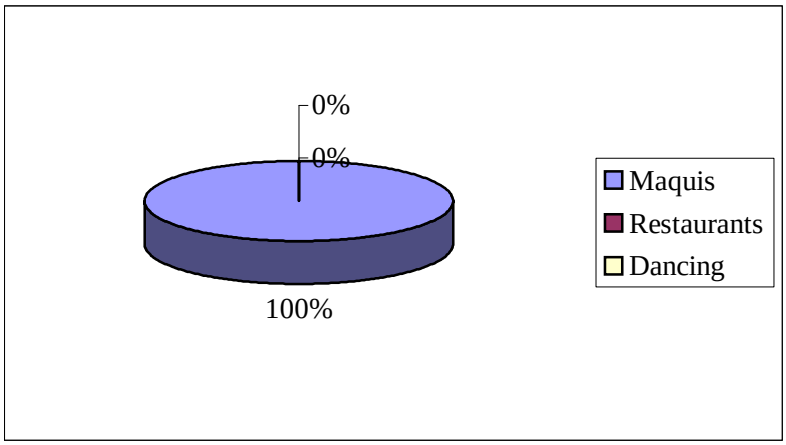

Source : Enquêtes personnelles, 1999/2000

Tabou compte 3 maquis de moindre importance. Le nombre de couverts n'atteint pas la centaine. Sur le graphique de la **figure 59**, nous constatons une absence totale de restaurants et de dancing.

Quels enseignements pouvons nous tirer de la situation sur les équipements gastronomiques et de loisirs dans le Sud-Ouest ivoirien ?

Figure 59 : Comparaison des équipements gastronomiques et de loisirs dans le Sud-Ouest ivoirien

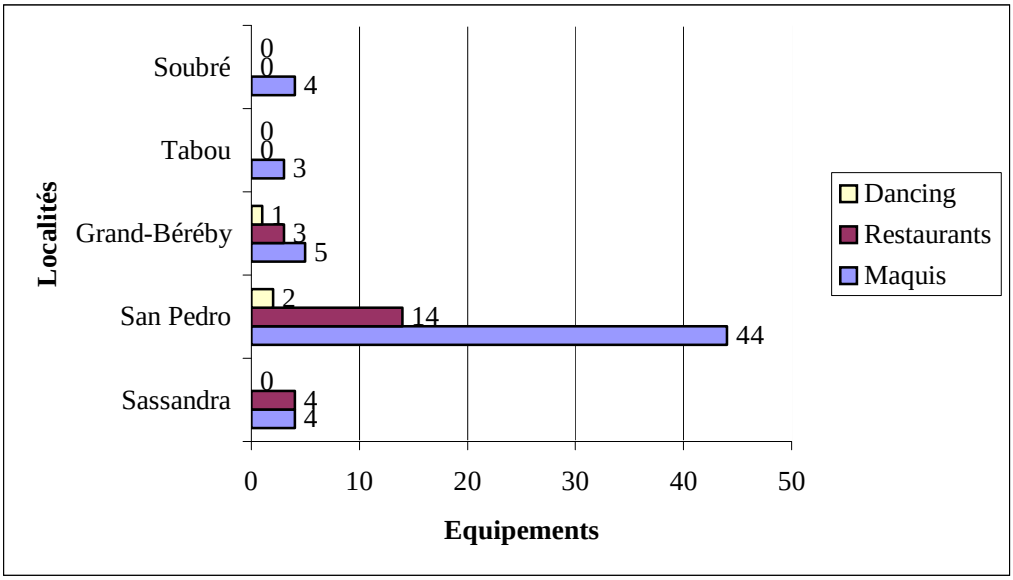

Source : Enquêtes personnelles, 1999/2000

La distribution des établissements gastronomiques et de loisirs dans le Sud-Ouest ivoirien montre que nous avons pôles essentiels autour desquels s'organise le tourisme de séjour. En effet, San Pedro et Grand-Béréby cristallisent toutes les activités liées au tourisme.

6.4.2 - Impact socio-culturel

En s'engageant dans le processus de développement, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans une voie tracée par la civilisation technique occidentale. Cette civilisation importée, produit un impact sur la culture ivoirienne en général et celle du Sud-Ouest en particulier. Considérant le tourisme comme une variable porteuse d'innovations dans les structures antérieures de développement économique et social, le problème est de pouvoir mesurer ses effets sur les structures socioculturelles du littoral sud-ouest. Alors, quel est le résultat de la rencontre entre le tourisme et la culture krou ?

Le tourisme accélère certains processus de dégradation des mœurs : l'expansion du tourisme a imprimé de nouvelles formes à la prostitution qu'elle soit de masse, de luxe ou masculine. Les formes touristiques de la prostitution sont entretenues par les propriétaires d'hôtels, de bars et de discothèques. Le développement rapide de cette forme de prostitution est liée à l'importance de son impact financier. Certaines prostituées, en rapport avec les touristes, ont déclaré une recette moyenne mensuelle de 60 000 F.CFA, soit le salaire d'un employé de commerce. Quant à la prostitution masculine, son lieu d'élection est essentiellement les abords des hôtels. Elle est animée par des vétérans parfaitement renseignés sur cette pratique et les mœurs d'une partie de la clientèle touristique. Le développement du commerce et de la consommation de la drogue sont aussi une menace pour la société ivoirienne. Leurs liens avec le tourisme sont indirects. La simplification des contrôles aux frontières a favorisé l'arrivée de la drogue et son développement a été accentué par le tourisme. Les proxénètes et les prostituées constituent un maillon du circuit de la drogue; les rapports qu'ils entretiennent avec les pays voisins sont pour les allégements du contrôle douanier. On s'est souvent demandé comment lutter contre la drogue sans gêner le tourisme. En fait, l'éradication du mal suppose un renforcement du contrôle des mouvements aux frontières et surtout une vigilance accrue à l'intérieur. Aussi, cela ne devrait évidemment pas écarter les mesures de facilitation réclamées par les touristes. Le développement de la mendicité est surtout le fait de l'urbanisation et du chômage. Ses rapports avec le tourisme viennent de ce que les mendiants trouvent toujours parmi les visiteurs étrangers, des personnes attentives à leurs sollicitations. Cependant, l'introduction de la mendicité dans la campagne ivoirienne contrairement à la ville est le fait unique du tourisme. Le développement dans les sites touristiques des formes de mendicité infantile et adulte est significatif à cet égard. Ainsi, les autobus transportant les touristes sont souvent pris d'assaut par des gamins aux mains

tendues. Dans ces mêmes sites à vocation touristique, il est devenu difficile de prendre des photos de spectacles ou des scènes de la vie quotidienne sans débourser de l'argent. Le développement de la mendicité est devenu un problème préoccupant dans la mesure où certains mendiants n'hésitent pas à harceler voire à agresser les touristes. Les petits mendiants qui évoluent à la périphérie des hôtels sont aussi de redoutables voleurs à la tire. Un nombre croissant de jeunes gens s'enracinent dans le goût dangereux de la vie oisive dont ils acquièrent l'habitude auprès des touristes. Ce sont en général des employés d'hôtels, des animateurs de boîtes de nuits et autres personnes liées au tourisme qui prennent pour modèles des individus en vacances que sont les touristes (KASSE, 1976).

Souvent qualifié de « culturel », il regroupe tout ce qui concerne l'architecture, les monuments (qu'ils soient ou non classés, malgré la hiérarchie qu'instaurent les étoiles des guides). En bien des lieux l'image et le pouvoir d'attraction d'un objet sont si forts qu'il y a quasiment, dans la perception de l'espace, assimilation entre le lieu géographique et la ressource artistique qui les a promus foyers touristiques. La réunion sur des espaces restreints, d'éléments architecturaux d'échelle différente a donné naissance à des villes historique de notoriété variable.

Une discrimination spatiale au niveau de la distribution des monuments est observable. En effet, la majorité des monuments se localise à l'Est de la Côte d'Ivoire. En ce qui concerne la zone d'étude, seules les villes de Tabou et de Sassandra en abritent. Il s'agit à Sassandra du Wharf et de la résidence du commandant de cercle. A Tabou, seule la résidence du commandant de cercle retient l'attention.

Le tourisme se décentralise de plus en plus et touche les régions intérieures du pays gardiennes des traditions ancestrales.

Quelles sont les lignes de force de la rencontre du tourisme avec les structures socioculturelles traditionnelles en particulier dans les domaines de l'art, de l'artisanat, du folklore musico-chorégraphiques et des mœurs ?

Le tourisme crée très souvent des problèmes sociaux. En effet, l'attitude de la population locale envers les touristes, dont les exigences en matière d'hébergement et de service, comparés à son propre niveau de vie sont comme un luxe insultant. Les populations locales se voient interdire l'accès à leurs plages et autres lieux récréatifs créés sur leur propre sol natal (MONTFORT, 1974). Souvent, la direction des réceptifs touristiques est tenue par des étrangers ainsi que les postes clés. Les autochtones sont employés seulement à des tâches subalternes. Ainsi, la population n'étant pas intéressée demeure indifférente et quelques fois hostile au phénomène touristique. Elle ne voit en lui que des sources de vexations. Aussi, faut-il ajouter que les visiteurs sont en général en provenance des pays jadis colonisateurs.

Ils arrivent donc avec un complexe de supériorité et les populations locales s'appuyant sur l'indépendance de leur pays ont des préjugés. Cela n'arrange donc rien sur le plan des relations humaines, objectif rentrant au centre du phénomène touristique (DIOMANDE, 1974).

Sur le plan artisanal, il faut souligner que les touristes sont très friands de souvenirs. Contrairement aux pays développés où il s'agit en général de bibelots fabriqués en grande série, ici la forte demande d'objets artisanaux provoque de la part des artisans, certaines maladresses déplorables (ACCT, 1975). Il est certain de constater que plus les moyens de produire des objets artisanaux sont très lents, leur valeur augmente. Ainsi, devant la forte demande, l'artisan ne dispose plus que de ses mains pour aboutir à la fabrication d'objets authentiques. L'appât de gains, les prix appréciables proposés ou acceptés par les touristes pour des objets au départ faisant partie de la vie courante, ont mis plus d'énergie dans les bras des artisans mais beaucoup moins de précisions.

Tout est fait à la hâte. L'art perd de sa valeur, les copies sont inexactes et ne permettent pas une appréciation de leurs origines ethniques. Ainsi, les produits artisanaux traditionnels subissent une sorte de nivellement qui entraîne un manque progressif d'intérêt. Le folklore est né simultanément avec l'homme, selon les traditions, les lieux, les groupements auxquels il adhère. Pour ce faire, il ne doit pas être imitable, contrairement à l'artisanat. Si tel était le cas, ce serait tout mettre en cause. Certes le progrès touche à tout, mais si le folklore est touché à son tour, il faudrait que les structures traditionnelles soient fortes pour que les aspects fondamentaux restent immuables. Cependant, si l'on se réfère à HAUHOUOT (1978), tel n'est pas toujours le cas. Le tourisme a provoqué des habitudes néfastes quant au bon déroulement des cérémonies sacrées et de danses religieuses. Les manifestations folkloriques à cause du caractère ambulant qu'on tend à leur infliger, ont perdu de leur enchantement et fait qu'elles perdent aussi leurs pouvoirs captivants.

Les éléments artisanaux rencontrés dans le Sud-Ouest ivoirien proviennent soit du Nord, de l’Ouest ou de la région d’Abidjan.

La vente illicite des objets artisanaux est à considérer. En effet, les éléments de décoration des sanctuaires et des objets contenus dans les tombeaux sont vendus sans autorisation.

CHAPITRE 7 : ELEMENTS POUR UN DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE AMELIORE DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN

Une critique sur les politiques traditionnelles d'aménagement touristique, leurs limites et les actions à mener pour corriger les erreurs d'aménagement sont abordées dans ce chapitre. Ces actions se situent à deux niveaux : d'une part au niveau de l'organisation d'ensemble du Sud-Ouest ivoirien du point de vue de l'implantation des équipements touristiques nécessaires à la mise en valeur des potentialités touristiques et d'autre part à l'ensemble des méthodes appliquées pour mesurer l'impact de l'activité touristique.

7.1 - AU PLAN DE L'AMENAGEMENT

L'analyse se situe à trois niveaux : les politiques traditionnelles de mise en valeur touristique, le nouveau schéma d'aménagement touristique et l'organisation, la planification des actions et des réalisations touristiques.

7.1.1 - Les politiques traditionnelles

Les politiques antérieures ont eu d'abord un objectif spatial ponctuel : construction d'infrastructures touristiques le long du littoral. Ensuite, les méthodes ont consisté à partir d'un plan d'ensemble à créer une série d'équipements (routes, adduction d'eau, etc.) nécessaires à l'accueil et au séjour de telle ou telle catégorie de touristes. Un pari optimiste fait espérer que les équilibres spatiaux seront respectés au niveau de l'environnement et les hommes.

Les exemples d'aménagements traditionnels sont fournis par les localités de Sassandra, San Pedro et Grand-Béréby. Bien souvent, des initiatives privées ont été à l'origine du développement et de l'extension du tourisme dans l'espace (la Baie des Sirènes). Ainsi, en fonction des transports, de la croissance et des modes de la clientèle touristique, les aménagements traditionnels ont conservé leurs styles architecturaux et urbanistiques. La politique d'aménagement a

surtout consisté à fournir des équipements de base à une clientèle bien spécifique.

En effet, à l'origine tout était pensé en fonction du touriste d'abord. Les problèmes écologiques, culturels et économiques du milieu d'accueil ne sont guère pris en compte. Pour corriger toutes ces anomalies, il faut prendre des mesures réglementaires récentes (P.O.S, choix foncier, parcs naturels, lutte antipollution) pour pouvoir rectifier ou du moins limiter, certains abus d'utilisation de l'espace à des fins touristiques.

Les politiques traditionnelles d'aménagement et de développement ont donc souvent des objectifs socio-économiques limités à tel ou tel type d'activité touristique. Acteurs publics privés interviennent de concert, la plupart du temps au niveau communal. Généralement, les communes d'accueil (Soubré, Sassandra, San Pedro, Grand-Béréby et Tabou) qui désirent développer leurs activités touristiques recherchent des partenaires privés capables d'assurer le financement et le déroulement technique des aménagements nécessaires. C'est ainsi, que de façon plus ou moins spontanée, sont apparues diverses formes d'aménagement touristiques dans le Sud-Ouest répondant ponctuellement à telle ou telle demande touristique. De nos jours, les expériences acquises amènent de plus en plus les différents acteurs à respecter un minimum de normes fondamentales sans lesquelles toute politique touristique peut déboucher sur de graves déboires.

Les politiques traditionnelles d'aménagement et de développement touristique ont surtout favorisé l'émergence de quartiers touristiques à proximité d'un pôle attractif en fonction de la double nécessité foncière et hôtelière. Le front de béton littoral de San Pedro en est un exemple. Si le processus s'intensifie, il risque d'aboutir à une complexité spatiale de plus en plus difficile à gérer.

7.1.2 - Un schéma d'aménagement touristique rigoureux

Le schéma d'aménagement touristique du Sud-Ouest repose sur : la création d'un produit balnéaire, la mise en valeur de l'existant, une politique d'aménagement du territoire.

7.1.2.1 - La création d'un produit balnéaire

Le produit balnéaire repose sur un pôle de développement balnéaire à Monogaga. La concentration autour de ce pôle permet des économies d'échelle pour les infrastructures, une communication plus facile, des services et des animateurs plus performants parce que concentrés.

Le site de Monogaga est composé de plages, de lagunes et de vallons boisés. Il est desservi facilement par 8 km de piste, à 35 km de l'aérodrome de San Pedro. Il offre toutes les qualités nécessaires à un aménagement convenable et intégré, permettant de sauvegarder son paysage. Ce pôle représente une capacité de développement allant d'un seuil minimum de 700 lits à une perspective de 2600 lits (DCGTx / SIAT, 1989). Les produits proposés sont les produits haut de gamme, susceptibles de satisfaire les clientèles exigeantes qui ont déjà fréquenté d'autres destinations. Ce pôle balnéaire de Monogaga est complété par un développement péri-urbain à San Pedro sur un marché plus diversifié allant du haut de gamme (pêche sportive) ou moyen de gamme (classification en 2, 3, 4 étoiles).

Un autre petit pôle à Toholou, à 12 km de Tabou (entre 300 et 600 lits en hôtellerie 3 et 4 étoiles.

Enfin, sur l'ensemble du littoral sud-ouest ivoirien, on peut construire une hôtellerie de passage de petite capacité mais de grande qualité dans les sites privilégiés. Des plages seront aménagées pour accueillir des services nécessaires à un séjour ponctuel (Pauly-Plage, Dagbégo, etc.).

7.1.2.2 - La mise en valeur de l'existant

Sur le littoral sud-ouest ivoirien, la mise en valeur de l'existant se résume à la réhabilitation des monuments et à la recherche de nouveaux centres d'intérêt (**Figure 60**).

Figure 60 : Distribution spatiale des monuments

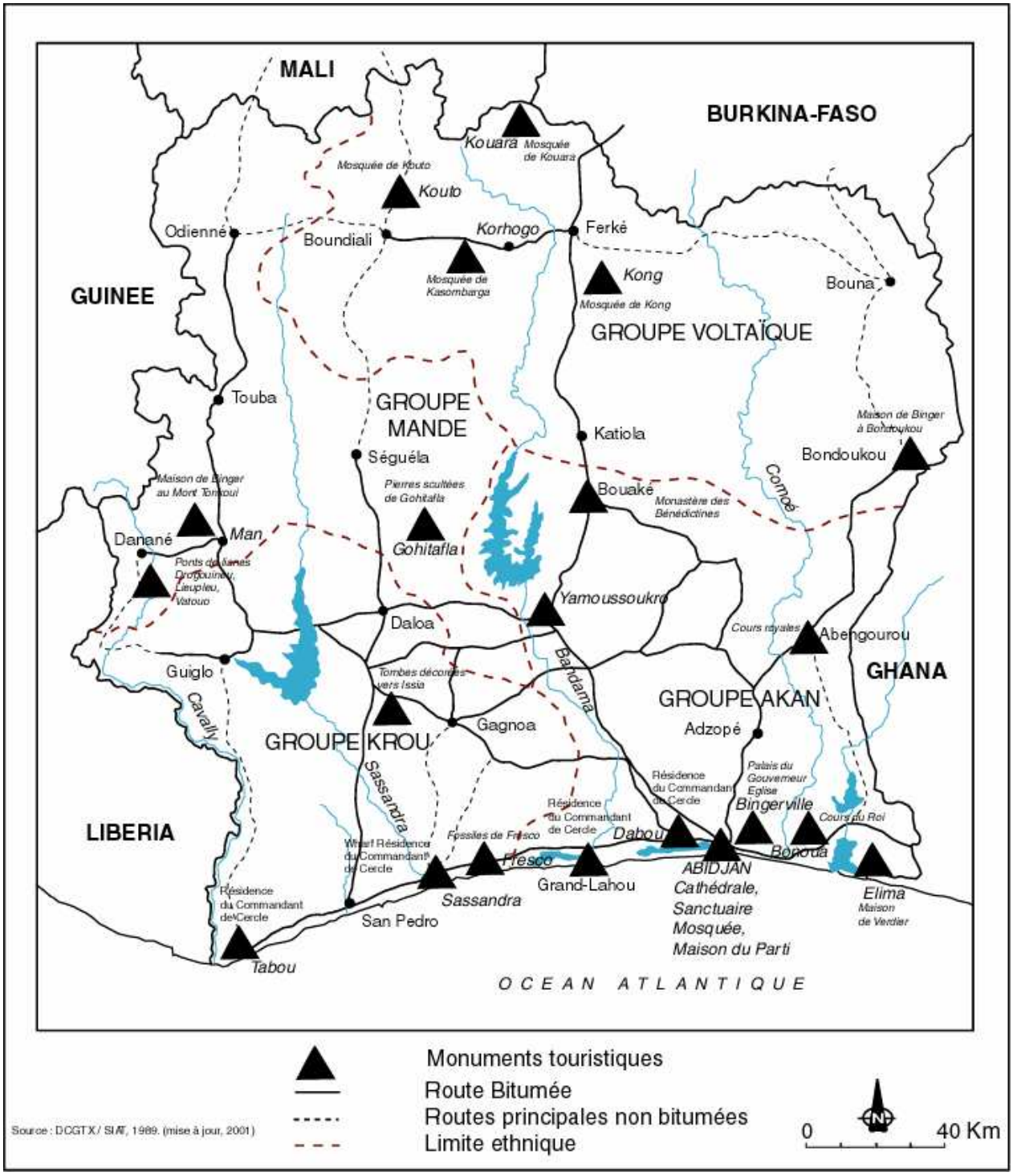

Concernant la zone d'étude, seules les villes de Tabou et de Sassandra abritent des monuments. En effet, il s'agit à Sassandra du Wharf et de la résidence du commandant de cercle. A Tabou, seule la résidence du commandant de cercle retient notre attention.

7.1.2.3 - Une politique d'aménagement du territoire

La création et la requalification des structures touristiques se mettent en œuvre à partir d'une stratégie de développement dans le temps et dans l'espace.

La politique d'aménagement du territoire doit s'accompagner d'une remise en cause des fonctionnements actuels, en menant conjointement une politique de développement, de mise en valeur du territoire (équipements, aménagements, formation, sensibilisation, etc.).

7.1.3 - Une organisation et une planification des actions et des réalisations

Évoquer ces actions ne signifie pas qu'ils soient absolument efficaces, car leur mise en œuvre n'est généralement pas escortée de toute rigueur, de toute durée, de toutes les mesures d'accompagnement souhaitables. On peut toutefois leur reconnaître quelques mérites :

7.1.3.1 - la limitation indirecte

Divers moyens peuvent dissuader les touristes à fréquenter un lieu au-delà de la limite raisonnable. Parfois, il suffit de ne pas faire sauter les goulots d'étranglements que révèle la « spirale de SCHARARZENBACH » (**Figure 61**).

Figure 61 : La spirale de la force des choses

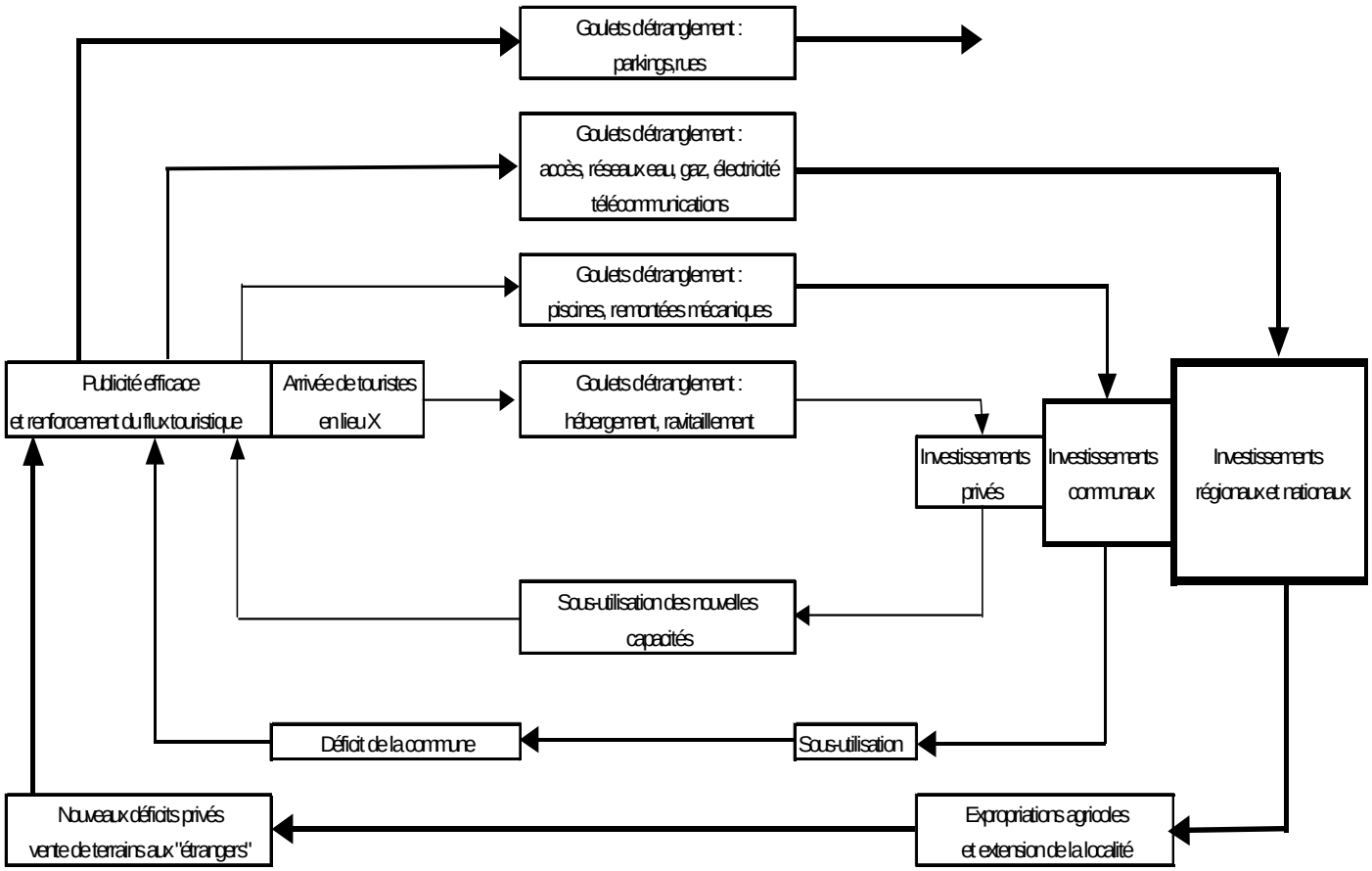

Source : SCHWARZENBACH, 1991

Maintenir une capacité réduite aux réseaux d'eau, d'assainissement peut dissuader la construction de nouveaux logements et préserver ainsi des espaces naturels. Limiter la taille d'un parking en bordure d'un site sensible oblige les visiteurs à aller ailleurs quand il est plein. Il est vrai que certains seront tentés de stationner n'importe comment, mais la configuration des accès peut aussi être dissuasive : des bornes de pierre, des poteaux de bois peuvent venir à bout de stationnements abusifs, quand l'appel au simple bon sens ou au respect de la réglementation, ne suffit pas.

7.1.3.2 - Les normes

Assez souvent employées, au moins dans la phase de conception d'un aménagement pour en dimensionner la taille, les normes peuvent aussi servir d'outil de référence pour apprécier la fréquentation d'un espace naturel et, consécutivement, en réguler les flux. Les normes permettent d'apprécier globalement une situation à échelle moyenne ou petite, et rendent possibles des comparaisons immédiates. Elles doivent toutefois être tempérées par une connaissance du milieu local, physique et humain, qui peut conduire à les appliquer de façon finalement peu normative. Ce sont des outils, pas des fins en soi (TORKILDSEN, 1986 et DEWAILLY, 1990).

7.1.3.3 - Le filtre foncier

La maîtrise des problèmes fonciers est une clé importante d'un aménagement réussi, non seulement pour les agencements que l'on y pratique, mais aussi pour les espaces périphériques toujours menacés de grignotage. Elle joue un rôle important pour la touristification. L'importance d'une politique foncière revêt pour la préservation du milieu naturel et des sites, mais aussi qu'une politique foncière ne saurait tenir lieu de politique d'aménagement touristique. Elle en est une condition nécessaire mais pas suffisante. Elle peut en être un volet capital et en assurer la réussite, si elle est conçue et appliquée intelligemment. Mais elle a souvent bien des difficultés à résister à certains appétits économiques ou politiques (dérogations, révision circonstancielle de documents d'urbanisme, laxisme ou laisser-faire). Ne serait-ce qu'au travers du foncier, le tourisme est souvent le lieu géométrique de nombreux conflits et cristallise des enjeux multiples.

Figure 62 : Les sites éco touristiques de Côte d'Ivoire

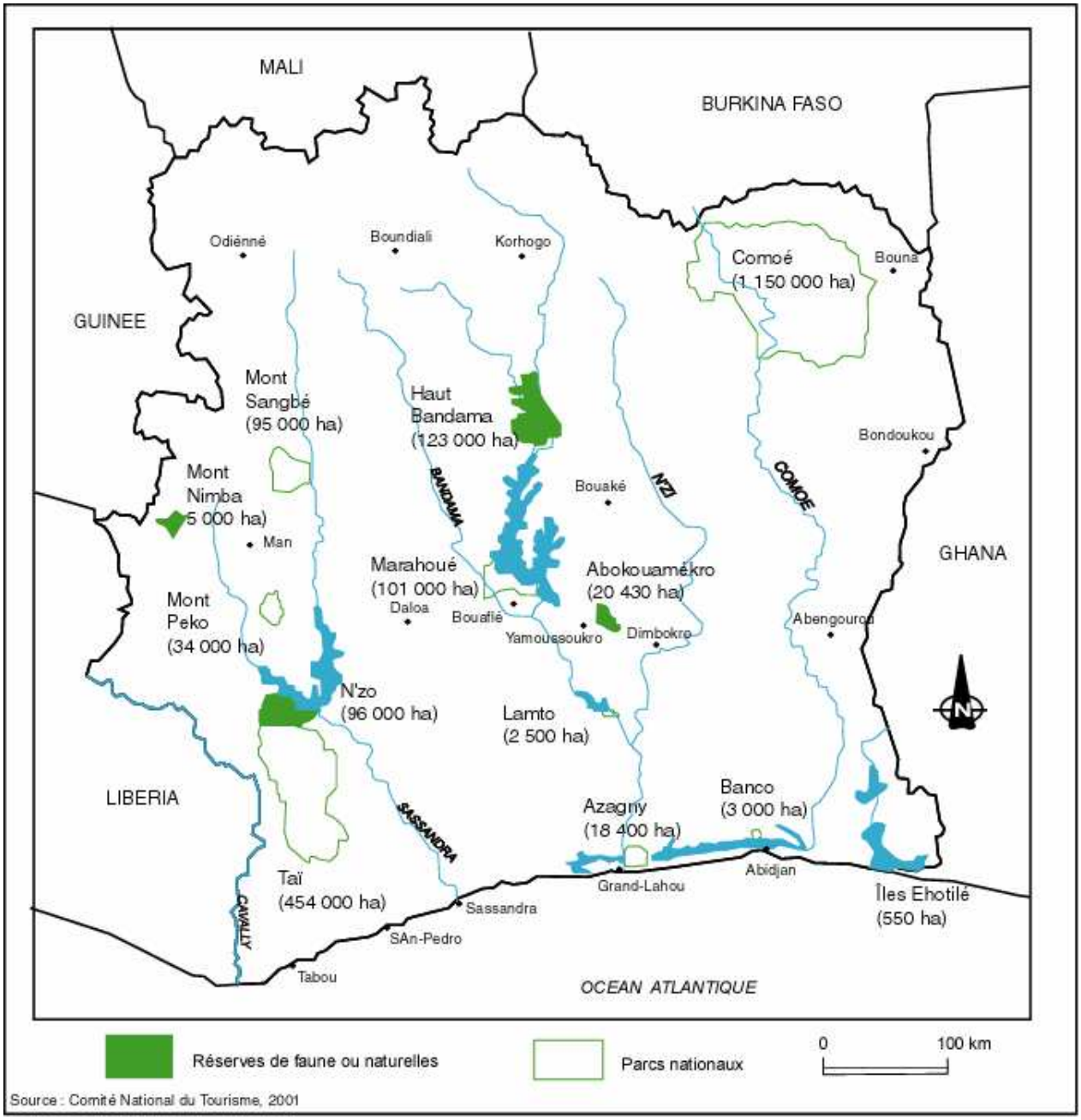

7.1.4 - Nouvelles formes de tourisme : écotourisme et tourisme de nature

Les deux dernières décennies ont vu l'expansion du tourisme de masse qui s'exprime par la concentration des visiteurs dans les superstructures hôtelières autonomes, banalisant le séjour en terme de confort, nourriture, éventail d'activités sportives ou de loisir. Les touristes y sont coupés des réalités du pays visité surtout en Côte d'Ivoire où la rareté des monuments historiques à visiter réduit l'attraction au schéma « soleil, plage, cocotiers ».

En réaction à ce tourisme de masse et à la saturation de certaines zones, il faut développer une nouvelle forme de tourisme axée sur la nature, sur le circuit et non sur le séjour.

Les écosystèmes intacts deviennent des pôles d'attraction par eux-mêmes, théâtres d'activités diverses : randonnée-découverte, exploration, exploit sportif, etc. L'intérêt de la clientèle de ce tourisme s'accroît pour les espaces les plus éloignés du domicile, les mieux préservés et les plus dépaysants qui permettent de favoriser la spontanéité et l'excitante originalité de la découverte.

7.1.4.1 - L'écotourisme

Il s'agit bien sûr de tourisme, mais enrichi de la dimension écologique, c'est à dire la prise en compte de l'environnement naturel et de ses habitants dans une activité d'agrément, loisirs, découverte.

C'est une forme de tourisme orientée sur l'histoire naturelle des milieux visités et qui s'efforce de préserver au mieux les espaces d'activité qu'elle utilise.

L'écotourisme s'inscrit dans le contexte d'éco-développement ou de développement durable où l'on s'efforce d'optimiser les relations entre l'homme et son environnement.

Le terme écotourisme tel qu'il est considéré dans ce rapport désigne les formes de tourisme-nature qui veulent de façon responsable minimiser tant les effets négatifs sur l'environnement que les changements socio-culturels. Elles

contribuent au financement de réserves naturelles et créent des ressources de revenus qui profitent à la population locale (GTZ, 1998).

7.1.4.2 - Le tourisme-nature

C'est un secteur déterminé de l'offre touristique, dont la caractéristique consiste en des activités axées sur la nature qui sont exercées dans les sites particulièrement intéressants du point de vue de la nature, et notamment dans les réserves naturelles. La gamme de ces activités va du tourisme scientifique et l'observation et la photographie de la faune jusqu'aux activités consomptives (pêche et chasse) et au tourisme d'aventure (GTZ, 1998).

7.1.4.3 - Le tourisme-nature/écotourisme et le développement économique

Extrait de texte

L'écotourisme : un facteur nouveau, facteur de développement régional

La nouvelle politique du gouvernement en matière de développement est basée sur les principes de durabilité. Dans le cadre de cette politique traduite en matrices d'action par le ministère du Tourisme et de l'artisanat, les orientations stratégiques et des mesures d'accompagnement indispensables s'y prescrivent….Depuis quelques temps, les tendances des marchés touristiques font apparaître une forte demande de produits culturels et de découverte de la nature. Donc, un accent particulier sera mis sur les activités éco touristiques qui sont la forme de tourisme qui permet d'allier préservation de l'environnement naturel et culturel aux activités d'agréments, de loisirs et découverte. De fait, l'implication des communautés locales à toutes les activités touristiques afin qu'elles en tirent des profits devient un objectif très attendu….

Source : Fraternité Matin, n° 10999, 03 juillet 2001

L'extrait de texte nous montre que convenablement mis en œuvre, le tourisme vert peut concilier la défense de la nature et le développement rural. Il contribue à protéger des régions naturelles précieuses en fournissant les revenus nécessaires à leur aménagement et à leur gestion. Il stimule l'économie grâce aux dépenses touristiques, et il crée des emplois et des débouchés pour les produits locaux.

Le tourisme vert est à même de favoriser le développement économique au niveau local et national. En fonction de la place qu'il occupe par rapport au volume de l'économie locale, il peut exercer une influence non négligeable dans un pays comme la Côte d'Ivoire où il existe d'immenses possibilités. Au Kenya, par exemple, les safaris rapportent chaque année de 350 à 400 millions de dollars, et ils constituent une grosse source de devises du pays (SHERMAN et DIXON, 1995). Partant de ce constat, comment les autorités nationales et locales peuvent-elles optimiser les revenus du tourisme vert, comment maximiser les avantages pour les populations locales ?

Bien que le tourisme vert soit susceptible de rapporter des revenus substantiels aux pays qui possèdent des sites de grande valeur, cela n'a rien de systématique. Néanmoins, les gouvernements ont la possibilité de mettre en place certains dispositifs permettant d'accroître les bénéfices que leur pays tire du tourisme vert.

La méthode la plus simple pour retenir les bénéfices du tourisme vert est de faire un droit d'accès au site. Une petite somme symbolique vaut toujours mieux que rien. Aucune raison ne justifie qu'un pays, surtout un pays en voie de développement, finance les coûts consécutifs aux visites des étrangers.

La Côte d'Ivoire devrait envisager d'adopter un système de double tarification, imposant un droit d'entrée réduit pour ivoiriens, et un tarif plus élevé pour les visiteurs internationaux.

Outre les sommes réclamées directement aux visiteurs, on peut également demander une contribution financière aux particuliers ou aux sociétés qui fournissent des prestations de services à ces visiteurs. Cela comprend l'octroi de patente pour la restauration, l'hébergement, les transports, les services des guides et les magasins de détail. En louant le droit d'exploiter ces concessions, le gouvernement peut aussi soumettre l'attribution de ces concessions à certaines conditions pour remplir d'autres objectifs, par exemple l'emploi d'une main d'œuvre locale ou la vente de produits fabriqués sur place.

L'établissement d'un système de redevances assujettissant les activités et les produits proposés sur les lieux touristiques est une autre source potentielle de revenus.

Le gouvernement peut mener une politique d'imposition pour augmenter les revenus qu'il perçoit grâce au tourisme vert. La pratique la plus courante est sans doute la taxe hôtelière, qui est en outre assez bien vue des habitants du fait qu'elle frappe principalement les visiteurs.

On peut aussi instaurer des taxes spéciales près des sites prisés par les touristes. Dans le Sud-Ouest ivoirien, la forêt de Taï et les autres sites naturels tels l'embouchure du *Sassandra* et celui de *Tabou* doivent être entretenus par le gouvernement. Cependant, le gouvernement appliquerait une taxe hôtelière particulière sur toutes les chambres des hôtels des villes voisines, afin de financer ses efforts de conservation et de préservation. Mais, il faut faire en sorte que ces sites soient la raison principale de leur passage dans la région, cela peut constituer un moyen efficace et discret pour recueillir des fonds.

Parmi les questions délicates que pose le tourisme vert figure l'impact qu'il aura sur la vie de la population locale, en particulier sur le monde rural. Il importe donc d'agir dès le début pour s'assurer que les autochtones en retireront des avantages.

7.1.4.2 - Les caractéristiques et répercussions de l'écotourisme et du tourisme-nature

Les parts de marché de l'écotourisme ne cessent de s'accroître dans la masse générale du tourisme : on a vu s'introduire de plus en plus sur le marché mondial du tourisme des produits d'écotourisme, s'appuyant sur cette motivation de la clientèle vis-à-vis de l'environnement naturel. L'écotourisme est aujourd'hui considéré comme un outil de développement économique efficace tout en prenant en compte les objectifs de préservation et de mise en valeur de l'environnement. Ce marché connaît un spectaculaire développement et des taux de croissance élevés sont prévisibles à l'avenir.

Le Sud-Ouest ivoirien, longtemps éloigné des circuits du tourisme traditionnel disposent à la fois d'un handicap pour vendre son potentiel touristique et d'une opportunité en ce sens que cette situation l'a mis en partie à l'abri des erreurs engendrées par les politiques visant au développement du tourisme de masse.

L'expérience internationale en matière de tourisme-nature/écotourisme dans les réserves naturelles des PVD montre le plus souvent que le dynamisme du développement qu'on y observe est pour la plupart planifié et non organisé, et dépend de l'industrie du tourisme plutôt que de l'intervention des autorités responsables de la protection de la nature. La conséquence en est qu'en cas de mise en valeur intensive (surtout activités motorisées, sportives ou tourisme d'aventure) les répercussions sur l'environnement sont souvent assez graves.

En ce qui concerne les effets socio-économiques et socio-culturels de l'écotourisme, les jugements sont ponctuellement considérables, seule une faible part des recettes parvient jusqu'aux réserves naturelles elles-mêmes ou jusqu'à la population locale.

Des solutions innovantes peuvent permettre de transporter la plupart des handicaps structurels en atouts efficaces. Toute une série d'exemples montre qu'il serait possible de percevoir à l'entrée des réserves naturelles

particulièrement intéressantes d'un point de vue touristique, des droits d'entrée élevés qui pourraient servir au financement de mesures de protection de la nature.

Par ailleurs, d'importantes sources de revenus pourraient être créées en amenant cette population à participer à l'écotourisme en tenant suffisamment compte des exigences socio-culturelles.

Pour guider et promouvoir efficacement le tourisme-nature/écotourisme, il est important de connaître de manière profonde les structures de la demande et de définir les moyens qu'il faut se donner pour y répondre.

7.1.4.3 - Les conditions indispensables à l'écotourisme

7.1.4.3.1 - Gestion durable des écosystèmes

La protection efficace de l'environnement à long terme impose que l'on tienne compte de trois impératifs :

- Modifier à long terme les comportements humains traditionnels préjudiciables (agro-alimentaire, habitat) afin d'obtenir la diminution progressive, puis l'annulation des pressions déprédatrices. En effet, ce sont les pressions humaines qui provoquent l'essentiel des dégradations préjudiciables aux milieux naturels.
- Ces modifications doivent être motivées par un enrichissement des populations concernées (augmentation des rentabilités à la production, recherche et activation de filières non dégradatrices, intégration des communautés villageoises aux projets éco touristiques, etc.), l'augmentation du niveau de vie permettant ensuite une action d'information et d'appui à l'éducation.
- Le fait d'abaisser et même d'annuler les pressions humaines ne suffit que rarement. Ainsi, dans la majorité des cas, il faut engager en parallèle une politique de protection et de restauration.

L'écotourisme peut devenir l'un des outils permettant d'abaisser les coûts de protection de l'environnement.

7.1.4.3.1 - Conditions et limite de l'écosystème

Les conclusions tirées de l'analyse des documentations et des études de cas précis prouvent qu'une promotion du tourisme (au sens de l'écotourisme) est seulement utile du point de vue économique et écologique et dans l'intérêt de la population, à condition que :

- Qu'elle contribue à relever le niveau de vie locale à l'intérieur des réserves ou dans les zones riveraines.
- Les entités villageoises locales peuvent être associées à la gestion soit par la voie directe, soit par des mécanismes indirects.
- Les organisateurs de voyages privés touristiques peuvent mettre leur savoir-faire professionnel au service du développement touristique. Leur intervention active dans la gestion pourrait, en plus, renforcer les approches d'auto organisation.
- La principale fonction des organisations consiste, en premier lieu, à servir de médiateur et à susciter l'intérêt de l'opinion publique internationale. De plus, elles pourraient ouvrir des sources financières additionnelles et apporter leurs reconnaissances spécifiques en matière de protection de la nature.

L'écotourisme permet en fait de :

- générer des profits sociaux en installant sur des sites naturels remarquables une activité touristique respectueuse de la biodiversité ;
- affecter une partie des profits obtenus à l'effort de conservation et de développement des sites utilisés ;
- favoriser sur le terrain la diminution des pressions de dégradation et de pollution en créant des emplois pour la population locale, guides de la conservation, réceptifs hôteliers villageois utilisant en direct la production

agricole et artisanale locale et en instaurant une présence rationnelle et favorable des visiteurs ;

- contribuer par l'information apportée aux touristes à l'accroissement d'une opinion désormais mondiale qui recherche et approuve l'action de protection de l'environnement.

Afin d'assurer la bonne réalisation de ces objectifs, il apparaît utile sinon nécessaire d'envisager en amont de toute stratégie d'écotourisme la création d'une charte et d'un comité regroupant les différents partenaires des projets de l'écotourisme (représentants du Gouvernement, élus locaux, scientifiques, investisseurs, professionnels du tourisme, gestionnaires de l'environnement).

Les actions à mener en matière d'écotourisme sont un moyen :

- de valoriser la biodiversité et l'intérêt paysager remarquables en les faisant connaître et apprécier tout en respectant un objectif d'impact sur l'environnement ;
- de les gérer durablement en créant directement des emplois sur les sites ciblés et en contribuant au développement économique du pays par un apport de devises (activité endogène) ;
- il existe aujourd'hui des blocages des populations locales rurales vis-à-vis des programmes de conservation des écosystèmes. Le développement de l'écotourisme permet de stimuler la prise de conscience de l'intérêt économique de ces sites préservés dans leur intégrité ;
- Dans les conditions actuelles de l'environnement, l'écotourisme semble constituer la seule forme d'exploitation rationnelle et rentable à terme des écosystèmes naturels encore préservés.

La réussite d'une véritable orientation du tourisme sur l'écotourisme en Côte d'Ivoire et notamment dans le Sud-Ouest ivoirien passe par une politique d'aménagement du territoire. Cela favorise les identités régionales et les regroupements culturels, sociaux et économiques au sein de structures

reconnues par l'État pour leur utilité en matière de développement : contrats de pays, communautés de communes, parcs naturels régionaux, etc.

7.2 - AU PLAN METHODOLOGIQUE

Il n'est pas toujours aisé de connaître le volume et le rythme de fréquentation touristique dans un espace déterminé. Cette affirmation a été confirmée dans le Sud-Ouest où le phénomène touristique est une activité récente. Pour les recherches futures, nous proposons deux types d'analyses : l'une nous montrera ce que les indicateurs de variation de flux spécifiques apportent à l'étude du tourisme ; et l'autre nous fait envisager de façon inhabituelle l'intérêt des indicateurs de variation de flux globaux.

7.2.1 - Les indicateurs de variation de flux spécifiques

Ils servent à la connaissance des touristes quand ceux-ci utilisent un mode particulier de logement. La méthode consistera à s'appuyer sur des enquêtes établies sur des taux de sondages. Les informations statistiques disponibles permettent de retenir deux types d'indicateurs.

Les sources statistiques permettant de connaître la fréquentation touristique sont incomplètes et rarement crédibles, quand elles existent. Dans le Sud-Ouest ivoirien, ce genre de documents est rare. Pour pallier cette absence de documentation, il faut faire des relevés mensuels de l'hôtellerie dont les délégations régionales au Tourisme doivent fournir des listes analytiques. Il faut veiller à ce que les imperfections et les limites des données ne soient pas vite atteintes et que les chiffres restent homogènes.

Cette méthode permettra des comparaisons de flux dans le temps et dans l'espace en mettant la lumière sur la spécificité et l'originalité des sites d'une région en soulignant le rythme et le style de leur fréquentation.

7.2.2 - Les indicateurs de variation de flux globaux

Ils sont nombreux et appartiennent à plusieurs catégories. Les plus utilisés mesurent des consommations de produits comestibles (pain, eau) ou d'usage courant : le tabac, l'électricité domestique.

Les indicateurs de variation de flux globaux concernent le plus grand nombre des touristes, et leur signification peut être différente. L'utilisation des biens de culture et d'information est réservée à une minorité. Mais la connaissance des intensités de déplacements est plus riche de signification, car plus fine et plus nuancée.

La consommation de produits comestibles et d'usage courant est le critère le plus souvent employé. Pour une région comme le Sud-Ouest ivoirien fortement ruralisée, ce critère paraît le meilleur. On peut donc admettre la continuité des consommations habituelles d'un produit durant la saison touristique. Cette méthode présente tout de même des limites. En effet, un flux reste un courant, et il ne saurait être autochtone. Autre critique enfin : le choix d'un indicateur suppose sa valeur assurée pendant une assez longue période. Ce qui est la garantie de son pouvoir comparatif. Or, les consommations alimentaires sont sujettes à variations, qui dépendent de la composition sociale et démographique de la clientèle ou même de ces goûts.

L'étude de la consommation de pain relève de ce que l'on appelle la « méthode des farines ». Cette méthode est simple, mais elle prête le flanc aux critiques. En effet, les habituelles alimentaires se modifiant largement alors que la consommation de pain n'a pas valeur comparative au plan spatial. Les touristes ne font pas le même usage de pain selon leur origine géographique. Pour des raisons qui tiennent des circuits commerciaux, il ne semble pas que l'on puisse attendre grande chose de la méthode.

La consommation d'eau potable est un assez bon révélateur. L'eau est utilisée par tous. Mais son usage varie beaucoup selon le mode de logement ; c'est-à-

dire que la signification des chiffres n'est pas comparable selon les départements. Ce critère est d'intérêt variable dans le temps.

La consommation d'essence et de supercarburants se calque fidèlement sur la distribution, on dispose à ce titre d'un bon indicateur des déplacements. Mais, il faut se garder de conclure que la consommation supplémentaire reflète la présence d'autant de consommateurs nouveaux. La mobilité des autochtones est aussi plus grande. Un témoignage intéressant qui ne permet donc pas de déterminer la « surcharge » touristique d'une région par les visiteurs étrangers.

7.2.3 - Le flux téléphonique

La cartographie des flux téléphoniques contribue de manière importante à la connaissance du déplacement des populations. Même si le téléphone n'est qu'un des éléments des relations humaines, son usage au cours des vacances déborde du contexte des seuls abonnés et en fait l'instrument privilégié du transport rapide des nouvelles.

Les statistiques pourraient se trouver dans les différentes Directions Régionales de la Côte d'Ivoire Telecom. A partir d'un centre local, on pourra reconnaître le volume du trafic venant ou allant vers le centre de groupement, le trafic allant ou venant des autres centres locaux du groupement, le trafic allant ou venant des centres situés hors du groupement.

La cartographie des flux téléphoniques fera apparaître les taux de variation saisonnière en regard du volume moyen du trafic pour la période considérée. Le rôle de l'animation touristique apparaît alors schématiquement, à tel point qu'une typologie permet de classer les localités selon l'importance des flux. Pour chacun des types décelés, on pourra préciser les modalités d'évolution saisonnière par la réalisation de diagrammes.

Les diagrammes d'évolution inter-annuelle et de variation saisonnière du trafic sont établis d'après les relevés. On pourra avoir le nombre moyen de communications effectives des jours normaux de la semaine selon une

périodicité hebdomadaire. Leur interprétation permet d'avoir une image des fluctuations saisonnières du trafic et des modifications dans le temps. On peut ainsi faire la classification en suivant l'ordre suivant : les centres à vocation touristique affirmée, les centres de transit touristique, ceux de transit et de séjour touristique et les grands centres urbains.

On peut envisager d'analyser quantitativement l'évolution saisonnière des flux téléphoniques. Pour ce faire, on transcrit sur deux cartes (période creuse et période de pointe) les données recueillies.

En conclusion, on doit retenir de ce qui précède un certain nombre d'enseignements.

La mesure de la fréquentation touristique par les méthodes de variations de flux suppose d'abord que l'on teste la qualité de l'indicateur en regard des conditions communales, départementales et régionales de son emploi. Ces méthodes font partie d'un certain nombre de méthodes largement utilisées ailleurs.

L'étude d'un flux des indications quantitatives, sous la forme d'ordres de grandeur, permet de comparer des variations dans l'espace et dans le temps. L'important pour nous est de saisir les modalités qualitatives d'un changement. C'est d'ailleurs logique. Quand un phénomène change de dimension, il a beaucoup de chance de se nuancer, même s'il ne se modifie pas totalement.

Enfin, et bien que laissé à son rôle d'instrument de mesure de la variation d'un phénomène, un flux mérite que l'on ait une certaine idée de sa signification en matière de fréquentation. Une relation doit s'établir entre le volume d'une consommation et le nombre de consommateurs. Cette relation consiste à étaler au préalable l'indicateur. Pour cela, il faudra périodiquement, constater les rapports entre le volume d'un flux et le nombre des touristes, par exemple d'après les capacités d'hébergement. Et ainsi, la signification des flux globaux,

dont l'usage est statistiquement moins difficile, sera éclairée par l'emploi de quelques flux spécifiques

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

L'apport du tourisme littoral dans l'économie du Sud-Ouest et celle de la Côte d'Ivoire, l'analyse reste très globale à petite ou moyenne échelle.

Le tourisme est vu comme un générateur de devises, un poste essentiel des exportations, une source de rentrées fiscales. C'est à d'autres échelles plus fines que le problème peut être sans doute le mieux approché. L'échelle régionale paraît bien adaptée pour évaluer les conséquences du développement touristique sur l'évolution de la population, les changements dans sa composition et sa distribution entre grands secteurs d'activités. Il est également évident que ces conséquences soient fonction de l'ampleur, de l'intensité du phénomène, ainsi que de ses rythmes. Ce qui n'est pas le cas sur le littoral sud-ouest ivoirien.

L'impact du tourisme sur les structures traditionnelles du Sud-Ouest ivoirien semble relativement important. Pour le moment, le tourisme n'a aucun effet sur le développement de l'agriculture mais il crée des problèmes pour le ravitaillement des populations locales. De la même manière il transforme, les structures socioculturelles traditionnelles en les perturbant. Cette situation observée déjà par DIENOT (1981) à Assinie demeure d'actualité dans le Sud-Ouest ivoirien. Il favorise la dégradation des mœurs, crée des dissensions entre « l'ordre ancien » et « l'ordre nouveau ».

L'hypothèse 3 selon laquelle le dysfonctionnement spatial des équipements touristiques, dans le Sud-Ouest ivoirien, est fonction de l'importance des localités est vérifiée dans cette troisième partie. En effet, l'étude de la distribution des équipements touristiques dans le Sud-Ouest ivoirien montre une concentration des structures touristiques dans la zone de San Pedro au détriment des autres localités telles que Soubré, Sassandra, Grand-Béréby et Tabou. San

Pedro est une ville qui polarise toute la région parce que l'aspect statique (hébergement) y est plus représenté que dans les autres villes.

Ce dysfonctionnement spatial s'explique par la distribution des autres équipements.

Un élément explicatif du succès en demi teinte du tourisme est la lenteur avec laquelle les habitants prennent conscience des possibilités offertes à l'essor du tourisme. Lent d'abord, le flot des touristes devient à peine sensible. Le rythme de l'équipement ne suit pas celui du flux touristique. D'où son allure son allure inégale selon les localités. La mise en place de tout le système d'accueil et de service d'accueil n'est pas fait en fonction des caractéristiques (quantitatives et qualitatives) d'une clientèle touristique préalablement connue.

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

Nous retenons que le secteur du tourisme, bien que porteur dans une situation d'exploitation efficiente, n'a pas participé à l'essor de la Côte d'Ivoire.

Alors est-il opportun de nos jours de vouloir créer un autre pôle touristique ?

Il est difficile au travers de cette étude de répondre par une affirmation ou par une négation. Nous pouvons apporter seulement quelques réflexions avec un regard plus critique car plus objectif. En effet, la Côte d'Ivoire s'est contentée des revenus de l'exportation des matières premières agricoles. Le pays a pu ainsi profiter pleinement dans les années 70-80 de l'envolée des cours mondiaux du café et du cacao et connaître un véritable «miracle économique». Bien que la Côte d'Ivoire ait joué un rôle pionnier en lançant dans les années 70 le Club Méditerranée à Assinie, l'industrie touristique n'a pas véritablement démarré. L'absence de stratégie de développement n'est pas le seul facteur responsable de la stagnation ou de la chute du tourisme. Les troubles politiques et l'insécurité y contribuent énormément. Depuis le 24 décembre 1999, la Côte d'Ivoire traverse une zone de turbulence de sorte qu'elle est classée actuellement dans la catégorie de pays à hauts risques donc infréquentables. Le résultat est que les touristes évitent la destination Côte d'Ivoire.

Cet état de fait est à la base du blocage de rentrées de devises importantes. Les recettes enregistrées dans les années fastes oscillent entre 5 milliards F.CFA et 8 milliards F.CFA. Il est impératif pour la Côte d'Ivoire de développer le tourisme surtout que les bailleurs de fonds suspendent progressivement la coopération avec ce pays. Pour ce faire, il faudrait rassurer les hommes d'affaires, les voyagistes et les investisseurs potentiels. C'est dans cette optique que l'intérêt porté au Sud-Ouest ivoirien est singulier. Cet intérêt présente plusieurs avantages qui se situent à trois niveaux.

Au niveau spatial :

Il ne faut pas bouleverser radicalement l'espace. Pour ce faire, il faut assurer des aménagements plus intégrés, respectant le patrimoine forestier déjà bien dégradé. L'environnement constitue la matière de l'activité touristique. L'équilibre écologique doit être protégé par des mesures préventives.

Au niveau de la population locale :

Le tourisme n'a pas encore permis une transformation et une modernisation significative de l'habitat traditionnel dont les cases restent très sommaires et les équipements collectifs quasi-inexistants. Ceci crée un malaise réel chez les populations dont l'habitat est voisin des réceptifs hôteliers. Enfin, le tourisme favorise le développement d'un artisanat qui est quelque fois de médiocre qualité et suscite des manifestations folkloriques où le but lucratif prend le pas sur le contenu socioculturel des danses et des chants. Cependant, le tourisme n'a pas que des aspects négatifs, il a un impact positif sur les structures traditionnelles du littoral sud-ouest ivoirien. Il s'agit essentiellement de l'amélioration relative des voies de communication et surtout de l'essor des activités de services. Les populations locales sont moins enclavées que par le passé, elles sont mieux desservies et ont à leur disposition un nombre satisfaisant de services. D'autre part, les premières transformations et modernisation de l'habitat sont perceptibles même si elles ne concernent, pour le moment, qu'une minorité de la population. Aussi, le tourisme entraîne cette société de type traditionnel à évoluer : le contact avec les touristes lui permet de s'ouvrir sur le monde extérieur, la présence des hôtels suscite les revendications des populations autochtones en équipements divers (eau courante, électricité, dispensaire, etc.).

Un développement touristique trop accéléré risquerait de prendre la population à court dans la mesure où celle-ci n'aura pas le temps de s'adapter à ce nouveau

marché. En effet, il ne sera pas possible à cette population de répondre totalement aux exigences du marché. Pour que cette nouvelle activité ait le plus de retombées positives pour elle, il faut arriver à coordonner toutes les activités drainées par le tourisme ; c'est-à-dire le secteur agricole ou celui du vivrier de manière plus générale, les secteurs liés au tertiaire comme les commerces, les transports qui sont des secteurs dont la production, la commercialisation ont besoin d'être structurés.

Un développement touristique en plusieurs étapes laissera les moyens à l'offre de s'adapter à la demande. De cette manière, le tourisme risque davantage de répercussions sur le niveau de vie de la population locale.

Au niveau du secteur public :

Pour éviter de la trop grande dépendance et pour bénéficier au maximum des retombées économiques du développement touristique (autres que celles classiques : fiscales, douanières, etc.) la municipalité doit se donner les moyens de participer activement c'est-à-dire organiser, gérer, contrôler cette nouvelle activité.

San Pedro, capitale régionale doit mettre en valeur l'intérieur de la région pour qu'elle bénéficie aussi du développement touristique. La municipalité doit être capable de dynamiser une animation urbaine : folklore, artisanat et spectacles. Les autorités municipales doivent former une équipe municipale qui aura pour tâche de gérer les domaines d'activités publiques lucratives (la location d'abris de plage, la concession de terrains de bord de plage, etc.) et coordonner le fonctionnement des différents secteurs.

La cartographie au niveau des sites naturels révèle de façon générale deux zones de sites potentiellement touristiques. Les prix de location de ces terrains du domaine public ou privé de l'Etat sont fonction de la valeur vénale du terrain. Mais, nous assistons souvent à des conflits entre les promoteurs touristiques et

les populations autochtones, car celles-ci réclament certains effets de l'activité touristique.

Dans l'ensemble, nos méthodes de recherche ont révélé des limites et ne nous ont pas toujours permis d'obtenir les résultas escomptés.

En effet, il a été difficile d'apprécier avec exactitude les flux touristiques. Les touristes qui arrivent à l'aéroport d'Abidjan précisent rarement qu'ils vont dans telle ou telle région. Nous avons de ce fait été souvent été obligé de procéder à une simple estimation. Cette technique gène fortement l'appréciation exacte des flux touristiques en direction ou dans le Sud-Ouest ivoirien.

Les résultats présentés nous permettent d'indiquer quelques pistes qu'il serait intéressant d'approfondir pour une meilleure connaissance de la géographie touristique.

Ces propos n'ont eu d'autres prétentions que d'essayer de poser quelques jalons nécessaires sur le chemin de la réflexion, et surtout de mettre en garde contre le danger qu'il y aurait à se satisfaire d'explications peut-être séduisantes mais risquant d'être bien partielles, sinon déterministes. Le géographe ne se hasarde guère à vouloir reconnaître, à coup sûr, d'indiscutables vocations touristiques. Ce qui n'était, hier encore, qu'un banal espace peut devenir en l'espace de quelques années une destination que programmeront d'innombrables voyagistes.

« Le lieu touristique est un produit, ou plus exactement une projection de l'historicité » (RAFFESTIN, 1986). Il reste que dans le processus de touristification les progrès de la mobilité jouent un rôle déterminant.

Nos recherches nous ont montré que de sérieuses difficultés constituent un frein à la détermination exacte de la part du tourisme dans l'économie ivoirienne en général et dans l'économie régionale du Sud-Ouest en particulier. La dynamique touristique est mal maîtrisée et les statistiques restent partielles et très peu fiables. Or la connaissance de la dynamique touristique est primordiale

pour la mise sur pied d'une politique touristique rigoureuse prenant en compte les paramètres essentiels.

Par son importance, le secteur touristique nécessite une très grande attention. La réponse aux problèmes posés par les nouveaux besoins touristiques doit être schématisée à tous les stades d'aménagement. L'approche comprendra au moins trois phases d'études principales : l'avant-projet, le projet initial, le projet final.

Figure 63 : Schématisation d'une autre approche du tourisme

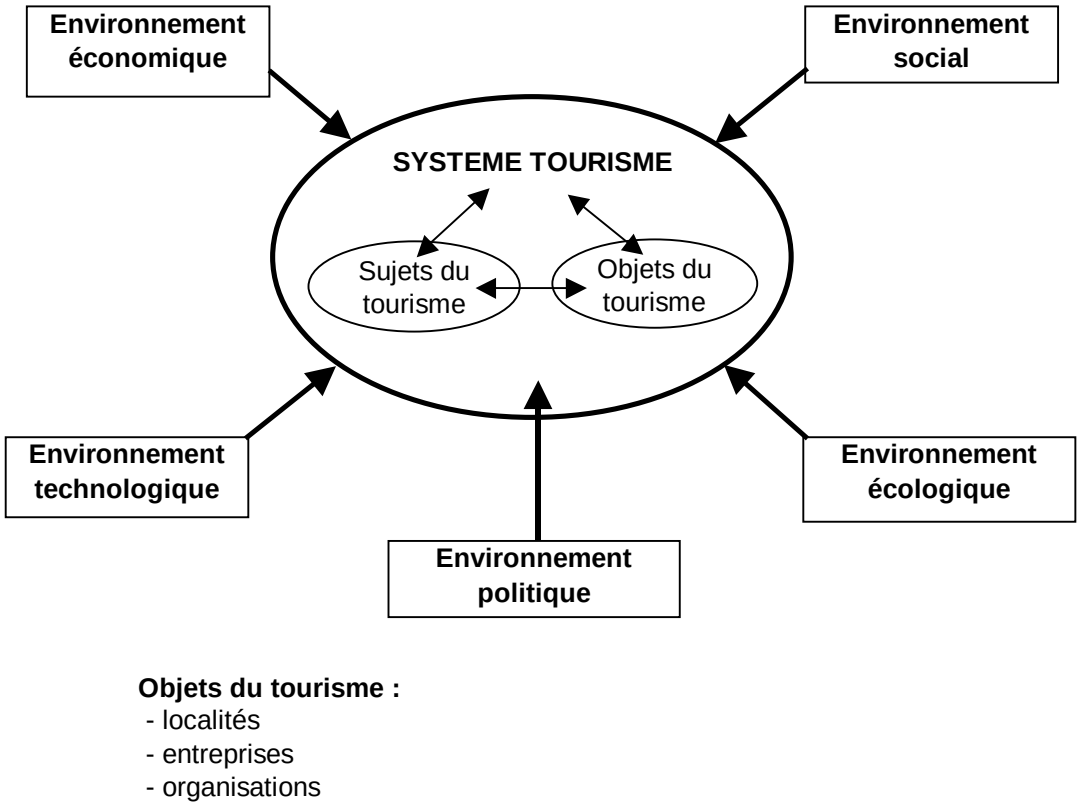

Source : Kaspar. In Géographie du tourisme, 1993.

Les facteurs géographiques jouent un rôle majeur dans la mesure où, selon les cas, il faut tenir compte de l'environnement naturel et des externalités socio-économiques du milieu d'accueil. L'approche systémique fait une large place aux préoccupations spatiales aussi bien pour les ressources naturelles que pour le respect des communautés d'accueil. Les politiques conservatoires doivent

témoigner d'une volonté de mieux maîtriser l'impact spatial du tourisme. La maîtrise du développement spatial du tourisme est désormais l'un des points forts des politiques touristiques qui tentent de concilier les actions ponctuelles (au niveau local et micro-régional) et les actions beaucoup plus larges (au niveau régional et national). Concrètement, l'approche systémique du tourisme dans l'espace utilise des méthodes statistiques et des méthodes géographiques inspirées des plans directeurs à l'échelle des unités touristiques locales et de la planification régionale et nationale.

Nous avons également montré qu'il existe une corrélation forte entre le produit touristique et le système de transport. Il a été intéressant de développer ce thème en insistant sur les problèmes d'organisation et d'investissements. En effet, ces deux problèmes capitaux sont liés à l'utilisation maximale du système, aux prix et à la croissance saisonnière de la demande.

Il convient de souligner en dernière analyse les limites et les perspectives du développement des activités touristiques dans le Sud-Ouest en distinguant deux domaines : d'une part un tourisme classique, le plus important, dont les inconvénients sont notables et les perspectives incertaines ; d'autre part un tourisme nouveau, au stade encore embryonnaire, pour lequel les grands espoirs sont encore permis.

Le tourisme tel qu'il est organisé dans le Sud-Ouest ivoirien présente des limites quant à ces retombées économiques et sociales observables dans la vie des populations, les paysages et l'organisation de l'espace géographique.

Le réceptif apparaît comme un corps étranger et singulier dans sa zone d'implantation ; il reste comme juxtaposé à l'espace culturel environnant quels que soient les efforts accomplis pour aboutir au contraire.

Les limites peuvent avoir des effets compromettant l'activité touristique elle-même. Le réceptif est perçu par les populations généralement démunies comme

le symbole des sacrifices qui leur sont imposées pour satisfaire les besoins d'une civilisation de loisirs et d'abondance.

Une autre grande limite du tourisme dans le Sud-Ouest ivoirien, est la faiblesse de son impact socio-économique par rapport aux sacrifices consentis aussi bien par les finances publiques ou par l'aide extérieure que par les populations elles-mêmes.

Ainsi, le bilan du tourisme est décevant et perçu comme tel par les autorités administratives.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

A.C.C.T., 1977 : *Tourisme et ressources locales*, Cycle d'étude tenu à Dimbokro (Côte d'Ivoire), 85p**.**

ADEBIAYE T.W., 1973 *: Le tourisme international et le développement des États d'Afrique Noire Francophone (états de l'O.C.A.M.),* thèse de 3è Cycle, Toulouse, 495 p.

AFRIQUE-INDUSTRIE, 1974 : *Spécial tourisme n° 64*. Paris, pp. 43-45.

AFRIQUE TOURISTIQUE, 1969 : *Revue Jeune Afrique n° spécial.* Paris**,** 125 p.

AISNER P., 1988 : *Les effets économiques, sociaux et politiques du tourisme international. Une étude de cas régionale : La ville de Cusco (Pérou),* Loisir et Société n° 1, pp. 81-82.

APHING-KOUASSI G., 1995 : *Le tourisme littoral dans le Sud-Ouest ivoirien* : *l'exemple de Grand-Béréby*, Abidjan, 205 p.

ASCHER F., 1984 : *Tourisme : Sociétés transnationales et identités culturelles*. 106 p.

ATLAS JEUNE AFRIQUE, 1978 : *Côte d'Ivoire*, éditions J.A., Paris, pp. 24-27.

BAILLY A., 1975 : *L'organisation urbaine, théories et modèle*, CRU, Paris, 271p.

BAILLY A., et PAELINCK J.H., 1988 : *Un modèle économétrique du développement socio-spatial des régions touristiques,* RERU, n° 3, pp. 397-412.

BAILLY A., FERRAS R. PUMAIN D., 1975 : *Encyclopédie de Géographie***,** Paris, pp. 827-844.

BARBAZA Y., 1966 : *Le paysage humain de la Coasta Brava***.** Thèse de doctorat d'État. A. Colin. Paris, 718 p.

BARBAZA Y., 1970 : *Trois types d'intervention du tourisme dans l'organisation de l'espace littoral*. Annales de géographie n°434, pp. 446-469.

BARCELLS M.F., 1987 : *Étude préalable au développement touristique de la région du Sud-Ouest*, DCGTx, 64 p.

BEAUJEU-GARNIER J., 1971 : *La géographie. Méthodes et perspectives*, Paris, Masson, 142 p.

BERRON H., 1987 : *Expériences étrangères d'aménagement*, Congrès. 145 p.

BERTHIER N., 1998 : *Les techniques d'enquête : Méthode et exercices corrigés***.** Armand Colin, Paris, 254 p.

BESANCENOT J.L., 1990 : *Climat et tourisme***,** Paris, Masson, 223 p**.**

BORET A., 1981 : *Le tourisme et ses cartes***,** Paris**,** 192 p.

BIARNES P., 1988 : *In Marchés Tropicaux et Méditerranéens***;** France; Dakar. N° 2227; pp. 1621-1724.

BLEOU Y.R., 1995 *: La politique de promotion touristique dans le processus du développement économique, social et culturel de la Côte d'Ivoire : cas de l'OITH***,** Mémoire de maîtrise. UNCI, 7912, Abidjan, 59p.

BOUTILLER J.L. et al, 1978 : *Le tourisme en Afrique de l'Ouest panacée ou nouvelle traite?* Paris. Mapesro. 140 p.

BUGNICOURT J., 1975 : *Le tourisme en Afrique ; moteur ou entrave pour le développement?* ENDA, Dakar. 85 p.

BUGNICOURT J., 1977 : *Un nouveau colonialiste : le Roi touriste*, Revue Forum du Développement, n° 39, pp. 12-14.

BUGNICOURT J., 1977 : *Le frère touriste, Revue Forum du Développement*, n° 38, pp. 3-5.

BUGNICOURT J., 1977 : *Le tourisme nouveau colonialisme Famille et Développement*, n° 39, Dakar, pp. 7-9.

BULLETIN D'AFRIQUE NOIRE, 1973 : *Modalité du projet de programme de développement touristique du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire*, n° 759, pp. Dakar, 14865-14866.

BULLETIN D'AFRIQUE NOIRE, 1974 : *Tourisme et hôtellerie en Côte d'Ivoire*, n° 18 Dakar, (785).

BULLETIN DE LA SOCIETE LANGUEDOCIENNE DE GEOGRAPHIE, 1983 : *Le Tourisme en Languedoc-Roussillon,* n° 3-4, Montpellier, 571 p.

BURNET L., 1970 : *Pays en voie de développement et tourisme.* Bulletin de l'Association des géographes français, pp. 15-30.

BURNET L., 1970 : *Climat et vie balnéaire***.** Espaces, I, pp. 50-56.

BURNET L., 1963 : *Villégiature et tourisme sur les côtes de France.* Paris, Hachette, 484 p.

CASSOU-MOUNAT M., 1976 : *Tourisme et espace littoral : aménagement de la Côte Aquitaine***.** Espace Géographique, 2, pp. 132-144.

CASSOU-MOUNAT M., 1977 : *La vie humaine sur le littoral des Landes de Gascogne,* Champion, 906 p.

CAZES G., DUMAS D., PEREM, MIOSSEC J-M.,1973 : *Tourisme et son développement. Réflexions à propos des concepts et des méthodes,* Bull. de la société languedocienne de géographie, T.7. Fas.3-4, Montpellier, Juillet-Décembre. p. 405-414.

CAZES G., 1987 : *La géographie du tourisme : réflexions sur les objectifs et les pratiques en France,* Annales Géographiques, pp.598-600

CAZES G., 1989 : *Les nouvelles colonies de vacances? Tome 1 : Le tourisme international à la conquête du Tiers-Monde,* l'Harmattan, Paris, 336p.

CAZES G., 1989 : *Le tourisme international. Mirage ou stratégie d'avenir?* Hâtier, Paris, 196 p.

CAZES G., 1989 : *Le mirage touristique dans les pays pauvres : réflexions à partir de quelques exemples de l'Afrique Noire francophone, in Pauvreté et développement dans les pays tropicaux, Hommage à Guy Lasserre*, Bordeaux, pp.319-330.

CAZES G., 1989-1992 : *Les nouvelles colonies de vacances? Tome 1 : Le tourisme international à la conquête du Tiers-Monde,* l'Harmattan, Paris, 336p.

CAZES G., 1989-1992 : *Les nouvelles colonies de vacances ? Tome 2 : Le tourisme et Tiers-Monde, un bilan controversé,* l'Harmattan, Paris, 208p.

CAZES G., 1974 : *Panorama et problèmes de la croissance du tourisme dans les pays en voie de développement.* Espaces 8-9, pp. 33-55.

CAZES G., LANQUAR R., RAYNOUARD Y., 1990 : *L'aménagement touristique,* PUF, Paris, 127 p.

CAZES G., 1975 : *Les constantes spatiales du fait touristique : thématique et systématique.* Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, pp. 13-22.

CISS G., 1983 *: Le développement de la petite côte sénégalaise,* Thèse. 201 p.

CISS G., 1989 : *L'île de Gorée : un atout du tourisme sénégalais.* Congrès. pp.183-192.

CISS G., 1989 : *Saly Portudal, un village sénégalais face au tourisme international,* COM, n° 165, pp.53-72.

CISSE P.M., 198 : *Réflexions sur quelques éléments d'approche de la pratique du tourisme au Sénégal*, Thèse. 121 p.

CÔTE D'IVOIRE, ENCYCLOPEDIE GENERALE, 1973 : *Le milieu et l'histoire, tome premier.* Paris 351 p.

CÔTE D'IVOIRE, ENCYCLOPEDIE GENERALE, 1973 : *L'État et l'économie, tome deuxième.* Paris 371 p.

CÔTE D'IVOIRE, ENCYCLOPEDIE GENERALE, 1973 : *La vie de la nation, tome troisième.* Paris 451 p.

CÔTE D'IVOIRE, MINISTERE D'ETAT CHARGE DU TOURISME, 1973 : *Le développement touristique du Sud-Ouest.* Abidjan, 21 p.

CÔTE D'IVOIRE, MINISTERE D'ETAT CHARGE DU TOURISME, 1973 : *Investir dans le tourisme en Côte d'Ivoire.* Abidjan, 36 p.

CÔTE D'IVOIRE, MINISTERE D'ETAT CHARGE DU TOURISME, 1974 : *Dossier du tourisme ivoirien.* Abidjan, 47 p.

CÔTE D'IVOIRE, MINISTERE D'ETAT CHARGE DU TOURISME, 1975 : *Investir dans le tourisme en Côte d'Ivoire,* Abidjan, 47 p.

DALMASSO E., 1976 : *Les activités tertiaires : leur rôle dans l'organisation de l'espace. Tome 3 : systèmes urbains et activités tertiaires.* Centre de Documentation Universitaire. Paris VIe. 161 p.

DARMAILLAC S., 1990 *: Tourisme et aménagement urbain de la fenêtre littorale de Porto,* RGPSO, n°3, pp.371-388.

DEFERT P., 1969 : *Pourquoi et comment vendre le tourisme ?* Tourisme, Technique et Organisation, pp. 28-64.

DERRUAU M., 1974 : *Géographie humaine,* Paris, Colin, Coll. U., 432 p.

DEWAILLY J.-M., 1990 : *Tourisme et aménagement en Europe du Nord,* Paris, Masson, 248p.

DEWAILLY J.-M. et FLAMENT E., 1993 : *Géographie du tourisme et des loisirs,* dossiers DIEM, n° 15, SEDES, Paris, 287p.

DEZERT B., 1976 : *Les activités tertiaires : leur rôle dans l'organisation de l'espace. Tome 2 : transports et organisation de l'espace.* Centre de Documentation Universitaire. Paris VIe. 145 p.

DIECKET M. A., 1987 : *Problèmes d'aménagement touristique du littoral de Port-Bouët à Grand-Lahou*, Abidjan, 160 p.

DIENOT J., 1981 : *L'impact du complexe touristique d'Assinie (Côte d'Ivoire) sur le milieu local, régional et national*, Thèse, Université de Paris VIII, 2 t.

DIENOT J., 1985 : *Les devises touristiques : bénéfice ou leurre pour la Côte d'Ivoire ?* , COM, n° 149, pp. 65-90.

DIOMANDE V., 1974 : *Situation et perspectives du tourisme ivoirien. Abidjan,* Bulletin du Centre Universitaire de Recherche et de Développement, Abidjan, 1-2, pp.99-104

DOLFUS O., 1971 : *L'Analyse Géographique,* P.U.F. Q.S.J. n° 1456. Paris.

DUMAZEDIER J., 1974 : *Sociologie empirique du loisir : critique et contre critique de la civilisation du loisir*. Paris le Seuil. 270 p.

ERBES R., 1973 : *Le tourisme international et l'économie des pays en voie de développement.* Paris, O.C.D.E. 157 p.

FABRE P., 1979 : *Tourisme international et projets touristiques dans les pays en développement. Méthodologie de Planification,* 216 p.

FACE M., 1973 *: Implications sociales et économiques de l'aménagement d'une région touristique.* Berlin, Fondation allemande pour les pays en voie de développement, 20 p.

FLATRES-MURY H., 1972 : *Le tourisme en Côte d'Ivoire,* Cahiers d'Outre-Mer, XXV, 100, Paris, pp.437-448.

FRATERNITE MATIN (*QUOTIDIEN*) :

n° 8867 du 06 mai 1994, p. 3.

n° 8966 du 02 septembre 1994, p. 14.

n° 8973 des 10 et 11 septembre 1994, p. 5.

n° 8974 du 12 septembre 1994, p. 7.

n° 8987 du 27 septembre 1994, p. 5.

n° 9018 du 03 novembre 1994, p. 5.

n° 9040 du 30 novembre 1994, pp. 2-3.

n° 9206 du 22 juin 1995, p. 24.

n° 9264 du 1er septembre 1995, p. 11.

n° 10999 du 03 juillet 2001, p. 23.

GHIGLIONE R. et MATALON B., 1998 *: Les enquêtes sociologiques : théories et pratique.* Armand Colin, Paris, 301 p.

GIUSEPPE L.P., 1983 : *Géographie touristique : communications et transports,* éditions Delta et Spes, Berne, 106 p.

GUELA S., 1972 : *Les problèmes de l'hôtellerie en Côte d'Ivoire*. CEST, 107p.

GUILCHER A., 1965 : *Précis d'hydrologie marine et continentale,* Paris, Masson, 392 p.

GUILCHER A., 1961, *Océanographie côtière de la Côte d'Ivoire,* Norois, n° 29, Brest, pp. 103-105.

HAGGETT P., 1973 : *L'analyse spatiale en géographie humaine*. Armand Colin, Paris, Collection U. 377 p.

HAUHOUOT A., 1978 : *Tourisme, Développement, Aménagement en Côte d'Ivoire.* Paris VIII-Vincennes. Thèse de doctorat d'État. 617 p.

HAUHOUOT C., 2000 : *Analyse et cartographie de la dynamique du littoral et des risques naturels côtiers en Côte d'Ivoire.* Nantes. Thèse de doctorat. 309 p.

HOERNER JM., 1997 : *Géographie de l'industrie touristique.* Ellipses, 250 p.

HOLAS B., 1965 : *La Côte d'Ivoire, Passé, Présent, Perspectives.* Paris, Geuthner, pp 44-86.

HOLAS B., 1980 : *Traditions krou.* Paris, Nathan, 573 p.

ISNARD H., 1978 *: L'espace géographique,* Paris, pp. 41-212.

KASSE M., 1973 : *La théorie du développement de l'industrie touristique dans les pays sous-développés.* Annales africaines, Paris, pp. 53-72.

LANQUAR R., 1989 : *Le tourisme international*. P.U.F. Paris, 128 p.

LE BOUDIEC P., 1958 : *Contribution à l'étude géomorphologique du bassin sédimentaire et des régions littorales de Côte d'Ivoire.* Etudes éburnéennes, Abidjan, n° 7, pp. 7-96.

LOUCOU J.N., 1984 : *Histoire de la Côte d'Ivoire, tome 1,* CEDA, Abidjan, 208 p.

LOZATO-GIOTART J-P., 1990 *: Géographie du tourisme,* Masson, Paris, 3è éd. 237 p.

MANSO, 2001 : *Projet gestion de l'environnement littoral : Atelier de réflexion sur les limites de l'espace littoral*, Abidjan, 21 août 2001.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES, 1999 : *Annuaire des statistiques de l'aquaculture et de pêches*, Abidjan, 111 p.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE, 2001 *: Atelier sur la gestion de l'environnement littoral*, Abidjan, 21-08.

MINISTERE DU PLAN, 1968 *: Plan de développement pour la Région Sud-Ouest***,** Development and resources corporation, New York, 57 p.

MINISTERE DU PLAN, 1983 : *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel*, 1981-1985, tome 1, Abidjan 250 p.

MINISTERE DU PLAN, 1983 : *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel*, 1981-1985, tome 2, vol. 1, Abidjan, 580 p.

MINISTERE DU PLAN, 1985 : *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel*, 1981-1985, tome 2, vol. 2, Abidjan, 847 p.

MINISTERE DU TOURISME - AUTORITE POUR L'AMENAGEMENT DE LA REGION DU SUD-OUEST (ARSO), 1974 : *Le développement touristique du Sud-Ouest, Rapports I, II et III*, Abidjan.

MIOSSEC J.M., 1977 : *Un modèle de l'espace touristique. Espace géographique***,** n° 1, pp.41-48.

MIOSSEC J.M., 1977 : *L'image touristique comme introduction à la géographie du tourisme*. Annales de Géographie, 413, pp. 55-77.

MIOSSEC A., 1998 : *Les littoraux entre nature et aménagement*. SEDES, Paris, 191 p.

MIRLOUP R., 1987 : *Éléments méthodologiques pour l'étude de l'équipement hôtelier : l'exemple des départements de la Loire***,** Norois n° 83, pp. 443-452 et n° 84, pp. 563-583. Brest.

NOROIS, 1987 : *Espaces côtiers et sociétés littorales***,** n° 133-135, Brest, 456 p.

P.N.A.E, 1993 : *Région de l'Ouest, données géographiques et socio-économiques* rapport provisoire. Abidjan, 115 p.

PINCHEMEL Philippe et Geneviève, 1997 : *La face de la terre***,** Armand Colin, Paris, 5e édition, 517 p.

POMEL R., 1972 : *La côte krou. Approche de morphologie et de sédimentation littorale. Étude préliminaire de la pointe brouko à la pointe Monoho***,** Abidjan, 125 p.

POTTIER P., 1987 : *Dynamique urbaine et aménagement du littoral entre la vilaine de bourgneuf : analyse géographique et critique***,** thèse de doctorat, Nantes, 527 p.

PREAU P., 1973 : *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, n° 13-14, pp. 27-33.

PUMAIN D.-SAINT-JULIEN T., 1997 : *L'analyse spatiale : la localisation dans l'espace***,** Armand Colin, Paris, 166 p.

PY, 1986 : *Le tourisme un phénomène économique*, notes et études documentaires, Paris, Collection Documentation Française, 45 p**.**

RAYNAUD A., 1974 : *Éléments pour une épistémologie de la géographie du tourisme*, T.I.G.R. 23-24, pp. 5-12.

RENAU J.P., 1974 : *Le Tiers-Monde pris au piège du tourisme? Des dollars au soleil*, Croissance des Jeunes Nations, p. 19-26.

ROCHEFORT M., 1976 : *Les activités tertiaires : leur rôle dans l'organisation de l'espace. Tome 1 : formes de relations entre activités tertiaires et organisation de l'espace*. Centre de Documentation Universitaire. Paris V^{e}. 71 p.

SCHLECHTEN M., 1988 : *Tourisme balnéaire ou tourisme rural ? Deux modèles de développement sénégalais*, Thèse. 445 p.

SCIBILIA M., 1986 *: La Casamance ouvre ses portes : Tourisme au Sénégal*, 186 p.

SENE-DIOUF B., 1982 : *Le tourisme en Basse Casamance (Sénégal) : ses caractéristiques et son impact socio-économique*, Bulletin de l'institut Fondamental d'Afrique Noire. Série B. Dakar. Vol. 44; n° 1-2; p 76-137.

SEPANRIT, 1987 : *Iles et tourisme en milieu tropical et subtropical*, Congrès; n° 11. 314 p.

TANOH L., 1995 *: Promotion et développement du tourisme en Côte d'Ivoire : cas de l'OITH*, Mémoire de maîtrise. Abidjan, 49 p.

TASTET J.P, 1974 *: Quelques considérations sur les classifications des côtes. La morphologie côtière ivoirienne,* Annales de l'Université d'Abidjan, Série C (Sciences) T.8, n°2. pp. 136-137.

TENSIE W, 1990 *: L'écotourisme,* Nouveaux horizons, 197 p.

THUROT J.M., 1974 : *Psychologie du loisir touristique***,** Aix-en Provence. C.E.T. 49 p. (cahiers du tourisme série C, 23).

THUROT J.M., 1975 : *Tourisme, l'envers du décor ou la fin des idées simples,* Economia, n° 12, pp. 67-77.

TIBESAR A., 1985 : *Le tourisme dans la politique de développement économique du Sénégal*, Mondes en Développement; FRA; ISSN 0302-3052; Dakar. Vol. 13; n° 52; pp. 529-551.

VERGNIOL G., 1973 : *Le tourisme en Afrique*, Thèse de doctorat de Sciences Économiques. Université de Bordeaux I. 524 p.

VERGNIOL G., 1974 *: Les problèmes contemporains du tourisme en Afrique Noire*, Afrique contemporaine n° 72. pp. 3-7.

VERGNIOL G., 1976 *: La valeur ajoutée par le tourisme dans l'hôtellerie ivoirienne*, Espaces, 22, p. 26-30.

VERGNIOL G., 1977 : *La planification du tourisme dans les pays pauvres*, Aix-en-Provence, C.H.E.T., 64p.

WACKERMANN G., 1987 : *Tourisme et capacité de charge spatiale des pays en voie de développement*, Vol. 2, 179 p.

YOUKOU H., 1990 : *Guide départemental de San Pedro* **(**San Pedro) 56 p.

ZABI S., 2001 : *Projet gestion de l'environnement littoral : Atelier de réflexion sur les limites de l'espace littoral*, Abidjan, 21 août 2001.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS ..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

AVERTISSEMENTS 3

AVANT-PROPOS 6

1 - INTRODUCTION ET PROBLEMATIQUE 11

1.1 - DEFINITIONS DES CONCEPTS OPERATOIRES 11

1.2 - DEFINITION DE L'ESPACE D'ETUDE 20

1.3 - LA DYNAMIQUE DU PHENOMENE TOURISTIQUE 23

1.4 - LE TOURISME COMME FACTEUR DE DEVELOPPEMENT 28

1.5 - PROBLEMES 43

2 - OBJECTIFS ET METHODOLOGIE 44

2.1 - Les objectifs 44
2.1.1 - Objectif général 44
2.1.2 - Les objectifs spécifiques 45

2.2 - Méthodologie 45
2.2.1 - Hypothèses de travail 45
2.2.2 - Les variables d'analyse 46
2.2.2.1 - Les variables caractérisant le milieu humain traditionnel 46
2.2.2.2 - les variables relatives au milieu naturel 46
2.2.2.3 - Les variables spatiales 47
2.2.2.4 - Les variables liées aux équipements 47
2.2.3 - recherche sur le terrain 47
2.2.3.1 - La base de sondage 49
2.2.3.2 - L'échantillonnage 49
2.2.3.2.1 - Méthode par choix raisonné des sites d'enquête 50
2.2.3.2.2 - Méthode d'échantillonnage sur place pour chaque site d'enquête 50
2.2.3.2.2.1 - Choix de la période d'enquête 51
2.2.3.2.2.2 - Choix des jours d'enquête 51
2.2.3.2.2.3 - Choix des répondants 52
2.2.4 - Le traitement des données 54
2.2.4.1 - Présentation de la Base des Indicateurs Touristiques 54
2.2.4.1.1 - Contenu de la Base de Données 55
2.2.4.1.2 - Acquisition des données 55
2.2.4.1.3 - Structuration et traitement des données 55
2.2.5 - Les principaux résultats 56
2.2.6 - Les difficultés rencontrées sur le terrain 56
2.2.6.1 - Les contraintes 56
2.2.6.2 - L'indisponibilité des données sur l'industrie touristique 57

3. - PLAN DE REDACTION 59

PREMIERE PARTIE : LES FONDEMENTS DU TOURISME LITTORAL DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN 62

CHAPITRE 1 : LES RESSOURCES NATURELLES DU SUD-OUEST IVOIRIEN 63

1.1 - VALIDITE THEORIQUE DU CROQUIS 64

1.2 - VALIDITE METHODOLOGIQUE 64

1.3 - VALIDITE PRATIQUE 66

1.4 - CADRE PHYSIQUE ET GEOMORPHOLOGIQUE DU SUD-OUEST IVOIRIEN 69
1.4.1 - Le littoral du Sud-Ouest ivoirien 70
1.4.1.1 - Les tourments de la côte du Sud-Ouest ivoirien 71
1.4.1.2 - Les plages 75
1.4.1.2.1 - Intérêt touristique 81
1.4.1.2.2 - Caractéristiques des sites 85

1.5 - LES NUANCES DU CLIMAT 88
1.5.1 - Le contexte général du climat du Sud-Ouest 90
1.5.2 - Les zones climatiques du Sud-Ouest ivoirien 91
1.5.2.1 - La température 93
1.5.2.2 - L'insolation 94
1.5.2.3 - L'humidité relative moyenne 95
1.5.2.4 - Les précipitations 96

1.6 - LA SITUATION GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIE DU SUD-OUEST IVOIRIEN 101
1.6.1 - les formations géologiques 101
1.6.2 - les formations pédologiques 104

1.7 - LA PARTICULARITE DU SUD-OUEST IVOIRIEN RESIDE DANS SA VEGETATION ET SA FAUNE 105
1.7.1 - La description générale de la végétation du Sud-Ouest est complexe 105
1.7.2 - La variété du paysage du littoral Sud-Ouest ivoirien 107
1.7.2.1 - Série végétale sur sables littoraux 108
1.7.2.2 - Série végétale sur sols hydromorphes, influencé par le régime des marées 110

1.8 - LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA REGION 112
1.8.1 - Les bassins versants 112
1.8.2 - Le régime hydrographique 112
1.8.3 - Les principaux fleuves 112

1.9 - LA FAUNE 115
1.9.1 - Les animaux de la forêt 115
1.9.1.1 - Les vertébrés 115
1.9.1.2 - Les invertébrés 123
1.9.2 - Les espèces halieutiques 125

CHAPITRE 2 : LES RESSOURCES HUMAINES ET TECHNIQUES DU SUD-OUEST IVOIRIEN ... 126

2.1 - LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES 126
2.1.1 - Historique 126
2.1.2 - L'évolution de la population 128
2.1.3 - La structure ethnique 131
2.1.3.1 - Les Krou orientaux 135
2.1.3.2 - Les Krou occidentaux 136
2.1.3.3 - Les Krou méridionaux 136
2.1.3.3.1 - Les Krou ou Kroumen 137

2.1.3.3.2 - Les Bakwé 137
2.1.3.3.3 - Les Neyo 138
2.1.4. - Traditions et folklore 141
2.1.4.1 - Les danses 147
2.1.4.2 - Les contes 148

2.2 - LES DONNEES ECONOMIQUES 149
2.2.1 - L'agriculture 153
2.2.2 - L'exploitation industrielle 156
2.2.3 - Le secteur tertiaire 156

2.3 - LES INFRASTRUCTURES 157
2.3.1 - Les infrastructures de transports 157
2.3.1.1 - Le réseau routier 157
2.3.1.2 - Le réseau aérien 158
2.3.1.3 - Le réseau maritime 159
2.3.2 - Les infrastructures hôtelières 160

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE 162

DEUXIEME PARTIE : L'AMENAGEMENT TOURISRIQUE DU SUD-OUEST IVOIRIEN 165

CHAPITRE 3 : LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN 166

3.1 - UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE 166
3.1.1 - Une prise de conscience avant 1960 166
3.1.2 - Les orientations générales en matière de tourisme de 1970 à 1985 168
3.1.3 - Les structures administratives 170
3.1.3.1 - Le Ministère du tourisme 170
3.1.3.2 - L'Office Ivoirien du Tourisme et de l'Hôtellerie (O.I.T.H.) 171
3.1.4 - La place du littoral Sud-Ouest dans les différents plans quinquennaux 171

3.2 - LES PROJETS TOURISTIQUES DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN 175
3.2.1 - Les raisons du choix 175
3.2.1.1 - Les raisons économiques 175
3.2.1.2 - Les raisons politiques 177
3.2.2 - La législation en matière de tourisme 178
3.2.2.1 - Le code des investissements touristiques 179
3.2.2.2 - L'aide à l'implantation touristique 179
3.2.2.3 - L'agrément prioritaire 179
3.2.2.4 - La convention d'établissement 180
3.2.2.5 - Le crédit et l'aide technique aux promoteurs 180
3.2.3 - L'infrastructure hôtelière du Sud-Ouest ivoirien 181
3.2.3.1 - Les réalisations existantes 181
3.2.3.1.1 - Les hôtels classés 182
3.2.3.1.2 - Les hôtels non classés 183
3.2.3.2 - Les infrastructures touristiques en cours de réalisation 187

CHAPITRE 4 : L'AMENAGEMENT DES ZONES TOURISTIQUES DU SUD-OUEST IVOIRIEN 193

4.1 - L'ARSO : FACTEUR D'ACTIVATION DE L'AMENAGEMENT DU SUD-OUEST IVOIRIEN .. 194
4.1.1 - Les fondements spatio-économiques 194
4.1.2 - Les éléments essentiels du désenclavement de l'espace régional 197
4.1.2.1 - Le Port Autonome de San Pedro : levier du développement régional du Sud-Ouest ivoirien 197
4.1.2.2 - La ville de San Pedro 198
4.1.2.3 - Une infrastructure routière insuffisante 200
4.1.2.4 - Des infrastructures agro-industriels indispensables à l'activité touristique. 200

4.2 - LES ESPACES TOURISTIQUES DU SUD-OUEST 203
4.2.1 - La zone touristique de Sassandra 205
4.2.2 - La zone touristique de San Pedro 209
4.2.3 - La zone touristique de Tabou 224
4.2.4 - La zone touristique de Soubré 228

4.3 - LE RÔLE FONDAMENTAL DES TRANSPORTS 232
4.3.1 - Le déplacement touristique et ses nécessités techniques 232
4.3.1.1 - Tourisme et circulation routière 234
4.3.1.2 - Tourisme et circulation aérienne 239
4.3.2 - Les agences et bureaux de voyage et de tourisme 240
4.3.3 - Les contraintes temporelles et économiques du déplacement touristique 240

4.4 - LES CONTRAINTES A L'ESSOR TOURISTIQUE DU SUD-OUEST IVOIRIEN 241
4.4.1 - La pauvreté de l'offre touristique 241
4.4.2 - Le handicap des transports 242
4.4.3 - Le surcoût du séjour 243

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE 246

TROISIEME PARTIE : L'EMPRISE SPATIALE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU TOURISME DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN 249

CHAPITRE 5 : LE POIDS DU SUD-OUEST DANS LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE 251

5.1 - LES PRINCIPAUX INDICATEURS TOURISTIQUES 251
5.1.1 - Le volume touristique 251
5.1.1.1 - La capacité d'hébergement 251
5.1.1.2 - L'indice de fréquentation hôtelière 253
5.1.1.3 - Nombre total d'arrivées dans la région 253
5.1.1.4 - Origine géographique par établissement touristique 254
5.1.1.4.1 - Les villages de vacances 255
5.1.1.4.2 - Les hôtels simples 256
5.1.1.4.5 - Taux d'occupation hôtelière 256

5.2 - LES DIFFERENTES FORMES DE TOURISME 257
5.2.1 - Le tourisme d'affaires 258
5.2.2 - Les tourismes de séjour 259
5.2.3 - Les excursions 263

CHAPITRE 6 : LE TOURISME DE SEJOUR DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN 265

6.1 - LES CARACTERES GENERAUX 265

6.2 - LE TOURISME GENRATEUR D'EMPLOIS 266

6.3 - LE SYSTEME DE RAVITAILLEMENT DANS LE TOURISME DE SEJOUR 270
6.3.1 - Cas des réceptifs installés dans la zone de San Pedro 270
6.3.2 - Cas des réceptifs installés dans la zone de Soubré 271

6.4 - L'IMPACT DU TOURISME DE SEJOUR 272
6.4.1 - L'impact économique 272
6.4.1.1 - Le cas de la Baie des Sirènes de Grand-Béréby 273
6.4.1.2 - Le maquis, un phénomène nouveau dans l'activité touristique 274
6.4.2 - Impact socio-culturel 281

CHAPITRE 7 : ELEMENTS POUR UN DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE AMELIORE DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN 286

7.1 - AU PLAN DE L'AMENAGEMENT 286
7.1.1 - Les politiques traditionnelles 286
7.1.2 - Un schéma d'aménagement touristique rigoureux 288
7.1.2.1 - La création d'un produit balnéaire 288
7.1.2.2 - La mise en valeur de l'existant 289
7.1.2.3 - Une politique d'aménagement du territoire 291
7.1.3 - Une organisation et une planification des actions et des réalisations 291
7.1.3.1 - la limitation indirecte 291
7.1.3.2 - Les normes 293
7.1.3.3 - Le filtre foncier 293
7.1.4 - Nouvelles formes de tourisme : écotourisme et tourisme de nature 295
7.1.4.1 - L'écotourisme 295
7.1.4.2 - Le tourisme-nature 296
7.1.4.3 - Le tourisme-nature/écotourisme et le développement économique 296
7.1.4.2 - Les caractéristiques et répercussions de l'écotourisme et du tourisme-nature 299
7.1.4.3 - Les conditions indispensables à l'écotourisme 300
7.1.4.3.1 - Gestion durable des écosystèmes 300
7.1.4.3.1 - Conditions et limite de l'écosystème 301

7.2 - AU PLAN METHODOLOGIQUE 303
7.2.1 - Les indicateurs de variation de flux spécifiques 303
7.2.2 - Les indicateurs de variation de flux globaux 304
7.2.3 - Le flux téléphonique 305

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE 308

CONCLUSION GENERALE 311

BIBLIOGRAPHIE 319

TABLE DES MATIERES 331

TABLE DES ILLUSTATIONS 336

LISTE DES FIGURES 336

LISTE DES PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES 337

LISTE DES TABLEAUX 337

ANNEXES 340

TABLE DES ILLUSTATIONS

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LES DIFFÉRENTES DÉFINITIONS DU TOURISME 13
FIGURE 2 : CARTE DE RÉFÉRENCE 21
FIGURE 3 : LOCALISATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE 22
FIGURE 4 : CARTE DES PRINCIPAUX FOYERS TOURISTIQUES DANS LE MONDE EN 1990 28
FIGURE 5 : LES SITES D'ENQUÊTE 53
FIGURE 6 : COMPOSANTES NATURELLES DU TOURISME 63
FIGURE 7 : LE RELIEF DU SUD DE LA CÔTE D'IVOIRE 70
FIGURE 8 : LE TRACÉ GÉNÉRAL DU LITTORAL SUD-OUEST IVOIRIEN 71
FIGURE 9 : TOPOGRAPHIE DU LITTORAL SUD-OUEST (ZONE DE SASSANDRA) 79
FIGURE 10 : FORMATION DE LA BARRE 83
FIGURE 11 : PLAN D'AMÉNAGEMENT INITIAL DU SITE DE SAN PEDRO 86
FIGURE 12 : EXEMPLE DE SYSTÈME DE PROTECTION CONTRE LA BARRE 88
FIGURE 13 : LES ZONES DE PRÉCIPITATIONS DU SUD-OUEST IVOIRIEN 92
FIGURE 14 : DÉTERMINATION DES SAISONS TOURISTIQUES À SASSANDRA 99
FIGURE 15 : DÉTERMINATION DES SAISONS TOURISTIQUES À TABOU 99
FIGURE 16 : LES FORMATIONS GÉOLOGIQUES DU SUD-OUEST IVOIRIEN 103
FIGURE 17 : LES GRANDS TYPES DE SOLS DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN 104
FIGURE 18 : RÉPARTITION DE LA VÉGÉTATION DU SUD-OUEST IVOIRIEN 107
FIGURE 19 : LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DU SUD-OUEST IVOIRIEN 114
FIGURE 20 : DÉLIMITATION DE L'AIRE KROU 127
FIGURE 21 : EVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE DU SUD-OUEST IVOIRIEN 128
FIGURE 22 : EVOLUTION DE LA POPULATION URBAINE RÉGIONALE DU SUD-OUEST IVOIRIEN 129
FIGURE 23 : EVOLUTION DE LA POPULATION RURALE RÉGIONALE DU SUD-OUEST IVOIRIEN 130
FIGURE 24 : LE MONDE KROU 134
FIGURE 25 : STRUCTURE ETHNO-POLITIQUE TRADITIONNELLE DU SUD-OUEST IVOIRIEN 140
FIGURE 26 : LES DANSES TRADITIONNELLES 152
FIGURE 27 : LES APTITUDES CULTURALES DES SOLS DU SUD-OUEST IVOIRIEN 154
FIGURE 28 : LE PORT AUTONOME DE SAN PEDRO 160
FIGURE 29 : ESTIMATIONS DES BESOINS EN MOYENS D'HÉBERGEMENT DE 1970 À 1980 174
FIGURE 30 : ESTIMATIONS DU COÛT GLOBAL DE L'INVESTISSEMENT DE 1970 À 1980 175
FIGURE 31 : RÉPARTITION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL (PROJETS ACHEVÉS) 189
FIGURE 32 : RÉPARTITION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL (PROJETS EN COURS) 190
FIGURE 33 : RÉPARTITION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL (NOUVEAUX PROJETS) 190
FIGURE 34 : LOCALISATION DES SITES BALNÉAIRES DU LITTORAL SUD-OUEST IVOIRIEN 192
FIGURE 35 : LE DOMAINE DE SAN PEDRO AU DÉBUT DU XXE SIÈCLE 196
FIGURE 36 : PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE DE SAN PEDRO 198
FIGURE 37 : LES UNITÉS AGRO-INDUSTRIELLES DE CÔTE D'IVOIRE 202
FIGURE 38 : LE BINÔME ESPACE D'ACCUEIL ET LES DIFFÉRENTS PARAMÈTRES 203
FIGURE 39 : NIVEAU D'ÉQUIPEMENT DE SASSANDRA 208
FIGURE 40 : EQUIPEMENTS DE LA PARTIE EST DE SASSANDRA 208
FIGURE 41 : NIVEAU D'ÉQUIPEMENT DE SAN PEDRO 217
FIGURE 42 : EQUIPEMENTS DES QUARTIERS SUD DE SAN PEDRO 217
FIGURE 43 : PRÉSENTATION DE L'ESPACE DE GRAND-BÉRÉBY 220
FIGURE 44 : NIVEAU D'ÉQUIPEMENT DE GRAND-BÉRÉBY 222
FIGURE 45 : ARRIVÉES DE TOURISTES SELON LE LIEU D'ORIGINE 223
FIGURE 46 : NIVEAU D'ÉQUIPEMENT DE TABOU 225
FIGURE 47 : NIVEAU D'ÉQUIPEMENT DE SOUBRÉ 232
FIGURE 48 : ZONAGE DES DÉPLACEMENTS LOISIR-TOURISME .... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
FIGURE 49 : TRAFIC AU CARREFOUR SAN PEDRO/SASSANDRA/SOUBRÉ 236
FIGURE 50 : TRAFIC AU CARREFOUR GUEYO/SASSANDRA 236

FIGURE 51 : TRAFIC À SOUBRÉ 237
FIGURE 52 : LES VOIES DE COMMUNICATIONS DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN 238
FIGURE 53 : INSTALLATIONS DE LA BAIE DES SIRÈNES 274
FIGURE 54 : EQUIPEMENTS GASTRONOMIQUES ET DE LOISIRS À SOUBRÉ 278
FIGURE 55 : EQUIPEMENTS GASTRONOMIQUES ET DE LOISIRS À SASSANDRA 278
FIGURE 56 : EQUIPEMENTS GASTRONOMIQUES ET DE LOISIRS À SAN PEDRO 279
FIGURE 57 : EQUIPEMENTS GASTRONOMIQUES ET DE LOISIRS À GRAND-BÉRÉBY 280
FIGURE 58 : EQUIPEMENTS GASTRONOMIQUES ET DE LOISIRS À TABOU 280
FIGURE 59 : COMPARAISON DES ÉQUIPEMENTS GASTRONOMIQUES ET DE LOISIRS DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN 281
FIGURE 60 : DISTRIBUTION SPATIALE DES MONUMENTS 290
FIGURE 61 : LA SPIRALE DE LA FORCE DES CHOSES 292
FIGURE 62 : LES SITES ÉCO TOURISTIQUES DE CÔTE D'IVOIRE 294
FIGURE 63 : SCHÉMATISATION D'UNE AUTRE APPROCHE DU TOURISME 315

LISTE DES PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 1 : LES TYPES DE LAGUNES 73
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 2 : LA PLAGE 78
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 3 : LE PAYSAGE DE LA BAIE DES SIRÈNES 111
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 4 : LES MAMMIFÈRES 118
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 5 : LES MAMMIFÈRES 119
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 6 : LES SERPENTS 120
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 7 : L'AVIFAUNE 121
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 8 : L'AVIFAUNE 122
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 9 : LES INSECTES 124
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 10 : TRADITIONS ET COUTUMES 143
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 11 : ARCHITECTURE TRADITIONNELLE 144
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 12 : ARTISANAT 145
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 13 : LE MONDE DU DIVIN 146
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 14 : LA DYNAMIQUE MARINE 150
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 15 : OBJETS SYMBOLIQUES DE LA CULTURE KROU 151
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 16 : RÉCEPTIF HÔTELIER 161
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 17 : HÔTELS CLASSÉS 184
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 18 : HÔTELS NON CLASSÉS 185
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 19 : LA « BAIE DES SIRÈNES » 260
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 20 : BUNGALOWS MODERNES 261
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 21 : BUNGALOWS TRADITIONNELS 262
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 22 : TYPES DE MAQUIS 276

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTES DÉFINITIONS DU LITTORAL 19
TABLEAU 2 : PRÉSENTATION DE L'ESPACE D'ÉTUDE 20
TABLEAU 3 : STATISTIQUES DES ENQUÊTÉS 52
TABLEAU 4 : RÉSUMÉ DE LA MÉTHODOLOGIE 58
TABLEAU 5 : TEMPÉRATURES MOYENNES 94
TABLEAU 6 : DURÉES D'INSOLATION (HEURES) 94
TABLEAU 7 : HUMIDITÉ RELATIVE MOYENNE 95
TABLEAU 8 : HAUTEURS MOYENNES DE PLUIES (MM) 96
TABLEAU 9 : NOMBRE DE JOURS DE PLUIES 97
TABLEAU 10 : PRODUCTION AGRICOLE INDUSTRIELLE DU SUD-OUEST IVOIRIEN 153
TABLEAU 11 : PRODUCTION DE LA PÊCHE DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN 155
TABLEAU 12 : PRODUCTION ANIMALIÈRE DANS LE SUD-OUEST 155
TABLEAU 13 : PRINCIPALES UNITÉS INDUSTRIELLES DU SUD-OUEST IVOIRIEN 156
TABLEAU 14 : SITUATION DU RÉSEAU ROUTIER DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN 158
TABLEAU 15 : RÉCAPITULATIF DES POTENTIALITÉS TOURISTIQUES DU SUD-OUEST. 162

TABLEAU 16 : CAPACITÉ D'ACCUEIL DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN 182
TABLEAU 17 : HÔTELS NON CLASSÉS DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN 186
TABLEAU 18 : ESTIMATION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN 188
TABLEAU 19 : RÉPARTITION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE 189
TABLEAU 20 : APPROVISIONNEMENT DE LA BAIE DES SIRÈNES 224
TABLEAU 21 : LES BASSINS VERSANTS DU SASSANDRA (NAWA) À SOUBRÉ 228
TABLEAU 22 : TARIFS CLUB MÉDITERRANÉE 244
TABLEAU 23 : TARIFS À JET TOURS 245
TABLEAU 24 : SITUATION TOURISTIQUE DU LITTORAL SUD-OUEST IVOIRIEN 252
TABLEAU 25 : INDICE DE FRÉQUENTATION HÔTELIÈRE DU LITTORAL SUD-OUEST IVOIRIEN. 253
TABLEAU 26 : ARRIVÉES ANNUELLES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU SUD-OUEST IVOIRIEN 254
TABLEAU 27 : ARRIVÉES PAR NATIONALITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS TOURISTIQUES 255
TABLEAU 28 : ARRIVÉES MENSUELLES DES FRANÇAIS DANS DEUX RÉCEPTIFS 255
TABLEAU 29 : ARRIVÉES PAR NATIONALITÉ À L'HÔTEL ATLANTIC 256
TABLEAU 30 : TAUX D'OCCUPATION HÔTELIÈRE DE LA ZONE TOURISTIQUE DE SAN PEDRO. 257
TABLEAU 31 : NOMBRE DE NON-VACANCIERS DANS LES RÉCEPTIFS DU SUD-OUEST IVOIRIEN 258
TABLEAU 32 : ARRIVÉES MENSUELLES DE NON-VACANCIERS À L'HÔTEL ATLANTIC DE SAN PEDRO 258
TABLEAU 33 : NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS DANS LES DIFFÉRENTS RÉCEPTIFS DU SUD-OUEST IVOIRIEN 267
TABLEAU 34 : PROGRESSION DU NOMBRE D'EMPLOIS DANS LES RÉCEPTIFS DU SUD-OUEST IVOIRIEN 267
TABLEAU 35 : RÉPARTITION DU PERSONNEL IVOIRIEN DANS LES RÉCEPTIFS DU SUD-OUEST IVOIRIEN 268
TABLEAU 36 : TAUX DES SALAIRES DE L'INDUSTRIE HÔTELIÈRE 268
TABLEAU 37 : TAUX MOYEN DES SALAIRES MENSUELS DANS DEUX SECTEURS DIFFÉRENTS 269
TABLEAU 38 : TAUX MOYENS PAR CATÉGORIE 269
TABLEAU 39 : EVENTAIL DES SALAIRES MENSUELS ENTRE EXPATRIÉS ET IVOIRIENS (BALMER ET BAIE DES SIRÈNES) 269
TABLEAU 40 : ACHATS DIRECTS EFFECTUÉS PAR LA BAIE DES SIRÈNES EN 1999 271

ANNEXES

ANNEXES

ANNEXE 1 : FICHES D'ENQUÊTES

Questionnaire administré aux touristes

	PROVENANCE					
		Abidjan				
		Lieu-même				
		Ailleurs				
	NATIONALITE					
		Ivoirien				
		Africain				
		Européen				
	PROFESSION					
		Fonction Publique				
		Profession Libérale				
		Autres				
	AGE					
		Moins de 15 ans				
		15 à 25 ans				
		Plus de 25 ans				
	STATUT MATRIMONIAL					
		Célibataire				
		Marié				
		Divorcé				
	LIEU DE RAVITAILLEMENT					

			Abidjan				
			Lieu-même				
			Ailleurs				
	TYPE D'HEBERGEMENT						
			Hôtel classé				
			Hôtel non classé				
			Village de vacances				
	MODE D'APPROPRIATION						
			Jour				
			Mois				
			Année				
	DUREE DE SEJOUR						
			Moins de 2 jours				
			Entre 2 à 3 jours				
			Plus de 3 jours				
	FREQUENCE						
			Chaque semaine				
			Chaque mois				
			Chaque année				
	MOYEN DE LOCOMOTION						
			Voiture personnelle				

			Transport en commun organisé				
			Transport en commun				
	MOTIVATIONS						
			Cadre naturel				
			Populations				
			Mer				
	STRUCTURE DE GROUPE						
			Seul				
			Famille				
			Famille et Amis				
	DISTANCE PARCOURUE						
			Moins de 500 km				
			Entre 500 et 1 000 km				
			Plus de 1 000 km				
	COÛT MOYEN PAR DEPLACEMENT						
			Moins de 25 000 F.CFA				
			Entre 25 000 et 50 000 F.CFA				
			Plus de 50 000 F.CFA				
	DIFFUSION						
			Littoral ivoirien				
			Territoire national				
			Hors territoire national				

Questionnaire administré aux propriétaires de réceptifs

Résidence :	Abidjan	Lieu-même	Ailleurs	
Nationalité :	Ivoirien	Africain	Autres	
Ethnie :	Krou	Akan	Autres	
Age :	Jeune	Actif	Retraité	
Niveau d'instruction :	Pas	Primaire	Secondaire	Supérieur
Statut matrimonial :	Célibataire	Marié	Divorcé	
Activité :	Pêcheur	Planteur	Cadre	Autres
Possession :	Non	Oui		
Mode de cession :	Journée	Semaine	Mois	An
Revenu :	Très insuffisant	Insuffisant	Suffisant	Très suffisant
Motifs de création :	Moi-même	Demande	Conseil	
Projection d'avenir :	Multiplier	Rester tel	Abandonner	
Durée d'exercice :	> 1 an	> 1 mois	1ers jours	
Catégorie du réceptif :	Classés	Non classés	Bungalow moderne	Bungalow traditionnel
Acquisition du foncier :	Chef de famille	Membre	Assimilé	Location
Coût d'investissement :	< 250 000 F.CFA	> 250 000 F.CFA	250 000-500 000 F.CFA	> 500 000 F.CFA
Que pensez-vous du Sud-Ouest ivoirien :	Aménager	Tel quel	Supprimer	
Que pensez-vous du tourisme :	Très bon	Indifférent	Très mauvais	
Quels problèmes rencontrez-vous :	Foncier	Touristes	Matériaux	Rentabilité

ANNEXE 2 : DECRET n° 74-136 du 12 avril 1975

FIXANT LA PROCEDURE ET LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES TERRAINS DOMANIAUX DESTINES À LA PROMOTION TOURISTIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Sur le rapport conjoint du Ministère d'État Chargé du Tourisme, du Ministre de la Construction et de l'Urbanisme, du Ministre de l'Agriculture et du Ministre des Travaux Publics et des transports ;
- Vu le décret n° 71-275 du 8 juin 1971 portant nomination des membres du Gouvernement tel que modifié par le décret n°71-635 du 1er décembre 1971 ;
- Vu le décret n° 72-488 du 11 juillet portant réglementation des établissements du Tourisme ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU :

DECRETE

Article 1er : Toute décision d'attribution de terrain appartenant au domaine public ou privé de l'État et destiné à la création d'un établissement de tourisme visé par le décret n° 72-418 du 11 juillet 1972 est subordonné aux formalités définies par le présent décret.

Ces dispositions s'appliquent aussi bien aux terrains situés à l'intérieur de zones déclarées d'intérêt touristique qu'à ceux situés en dehors de celles-ci, dès lors qu'ils sont destinés à la promotion du tourisme.

Article 2 : Les options prévues à l'article 5 (2ème alinéa) du décret n° 72-448 du 11 juillet 1972 sont accordées par le Ministre d'État Chargé du Tourisme, après avis de la Commission visée à l'article 6 ci-après.

Article 3 : Les attributions de terrains destinés à la création d'un établissement de tourisme sont sous la forme d'une location de 30 ans renouvelable, par arrêté du Ministre d'État Chargé du Tourisme, après avis de la commission visée à

l'article 6 ci-après et accomplissement des formalités prescrites par le décret n° 72-488 du juillet 1972.

Article 4 : Les charges et conditions de la location sont fixées dans un cahier des charges dont le modèle est approuvé par arrêté interministériel.

Article 5 : L'attribution à des fins autres que le tourisme de terrains domaniaux situés à l'intérieur de zones déclarées d'intérêt touristique s'effectue suivant les procédures domaniales ordinaires, après consultation de la Commission prévue à l'article suivant et sur avis favorable du Ministre d'État Chargé du Tourisme.

Article 6 : La commission visée au présent décret est composée comme suit :

- Le Ministre d'État chargé du Tourisme ou représentant ;
- Le Ministre de l'Intérieur ou représentant ;
- Le Ministre de l'Économie et des Finances ou représentant ;
- Le Ministre de la Construction et de l'Urbanisme ou représentant ;
- Le Ministre du Plan ou représentant ;
- Le Ministre de l'Agriculture ou représentant ;
- Le Ministre de la Santé ou représentant ;
- Le Ministre des Travaux Publics et des Transports ou représentant ;

La Présidence de la Commission est assurée par le Ministre d'État Chargé du Tourisme.

La Commission se réunit sur convocation de son Président chaque fois qu'il est nécessaire.

Article 7 : Le Ministre d'État Chargé du Tourisme, le Ministre de la Construction et de l'Urbanisme, le Ministre de l'Agriculture, le Ministre des Travaux Publics et des Transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

ANNEXE 3 : DECRET N° 84-1060 PORTANT REGLEMENTATION DES ETABLISSEMENTS DE TOURISME

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Sur le rapport du Ministre du Tourisme,

Vu la Loi n° 60-356 du 3 novembre 1960, portant constitution de la République de Côte d'Ivoire ;

Vu le Décret n° 83-1314 du novembre 1982, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret 84-121 du 7 mars 1984, fixant les attributions du Ministre du Tourisme et portant organisation de son ministère ;

Vu le Décret n° 72-488 du 11 juillet 1972, portant réglementation des établissements de tourisme ;

Vu la Loi n° 81-640 du 31 juillet 1963, instituant le Code Pénal

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU

DECRETE

TITRE PREMIER

Dispositions Générales

Article premier : Sont réputés établissements de tourisme, toutes entreprises commerciales offrant à une clientèle principalement touristique, outre l'hébergement, des prestations comportant la nourriture, la boisson ou l'organisation des loisirs.

Sont notamment des établissements de tourisme, les hôtels, motels, villages de vacances, pensions, auberges, relais, etc.

Article 2 : La construction, la transformation ou l'aménagement des établissements de tourisme, ainsi que leur gestion ou exploitation sont soumis aux dispositions du présent décret.

TITRE II

Construction, transformation ou aménagement des établissements de tourisme

Article 3 : Toute personne physique ou morale qui se propose de construire, transformer ou d'aménagement un établissement de tourisme est tenue d'adresser au Ministre du Tourisme une demande d'agrément accompagnée d'un dossier technique et financier.

La composition du dossier qui devra comporter tous les éléments permettant d'apprécier la capacité du demandeur à mener les travaux à bonne fin, est fixée par arrêté du Ministre du Tourisme.

Article 4 : La demande d'agrément est soumise au comité national du tourisme pour avis.

L'agrément est accordé par arrêté du Ministre du Tourisme.

Il mentionne la catégorie provisoire de l'établissement.

Article 5 : La concession ou la location de terrains domaniaux ne peut être accordée que pour des opérations ayant reçu l'agrément du Ministre du Tourisme dans les conditions ci-dessus stipulées.

Toutefois, des options d'une durée limitée à six mois peuvent être accordées aux promoteurs afin de leur permettre d'établir leur projet et d'en obtenir l'agrément.

Cet agrément ne dispense pas les bénéficiaires des autorisations imposées par les lois et règlements en vigueur, notamment du permis de construire.

Article 6 : Les demandes d'accord préalable et de permis de construire présentées en application de la loi 65-248 du 4 août 1965 pour les opérations visées à l'article 2 du présent décret doivent être soumises à l'avis du Ministre du Tourisme.

TITRE III

Classement des établissements de tourisme

Article 7 : Les établissements de tourisme bénéficiaires d'un classement de catégorie qui les habilite à traiter la clientèle et à afficher un panneau officiel d'identification.

A cet effet, les établissements de tourisme sont repartis en cinq catégories de classement qui portent attribution d'étoiles selon les normes fixées par arrêté du Ministre du Tourisme.

Ces catégories sont :

- Luxe (5 étoiles)
- Première catégorie (4 étoiles)
- Deuxième catégorie (3 étoiles)
- Troisième catégorie (2 étoiles)
- Quatrième catégorie (1 étoile)

Article 8 : Le classement est prononcé par arrêté du Ministre du Tourisme après avis de la Commission de classement des établissements de tourisme.

Article 9 : Les établissements classés sont astreints à la pose sur la façade principale de l'établissement d'un panonceau de modèle agréé par le Ministre du Tourisme. Ce panonceau mentionne le classement de l'établissement.

Article 10 : Le déclassement des établissements de tourisme peut être prononcé par le Ministre du Tourisme lorsque leur exploitation ne répond plus aux normes exigées pour la catégorie dans laquelle ils ont été initialement classés et dans tous les cas où leur exploitation cesse d'être assurée dans des conditions satisfaisantes d'accueil, de moralité ou de compétence professionnelle.

Article 11 : Un répertoire des établissements de tourisme classés est constamment tenu à jour au Ministre du Tourisme.

Article 12 : Toute documentation publicitaire concernant les établissements de tourisme doit obligatoirement mentionner la catégorie dans laquelle ces établissements sont officiellement classés.

TITRE IV

Exploitation des établissements de tourisme

Article 13 : Toute personne physique ou morale qui se propose d'exploiter un établissement de tourisme doit adresser une demande d'agrément au Ministre du Tourisme.

Article 14 : L'agrément est accordé par arrêté du Ministre du Tourisme après enquête administrative et avis du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de l'Economie et des Finances.

Il prend effet à dater de la publication de l'arrêté au Journal Officiel.

Article 15 : En cas de refus de l'agrément, le Ministre du Tourisme notifie la décision à l'intéressé par voie administrative en indiquant le motif du refus.

Article 16 : Nul ne peut être autorisé à exploiter un établissement de tourisme s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1. N'avoir subi aucune condamnation pour faits contraires à la probité et aux bonnes mesures ; n'avoir été ni déclaré en faillite ni mis en état de liquidation judiciaire et présenter toutes les garanties de moralité ;
- 2. Être âgé de vingt et un ans révolus ;
- 3. Être titulaire d'un diplôme d'une école hôtelière ou avoir suivi un stage de formation professionnelle dans l'hôtellerie ou dans des établissements de tourisme ou avoir été employé pendant cinq ans au moins dans un hôtel ou établissement de tourisme ou disposer d'un gérant répondant aux conditions ci-dessous énumérées.

Article 17 : Il est interdit à tout exploitant d'un établissement de tourisme :

1. De s'engager pour des prestations de services qu'il n'est pas en mesure de fournir ;
2. De fournir des services de qualité inférieure à ceux correspondant à la catégorie dans laquelle l'établissement a été classé ;
3. D'annoncer dans la documentation publicitaire mise à la disposition du public, des prestations qui ne sont pas effectivement fournies à la clientèle dans les conditions indiquées.

Article 18 : Les prix pratiqués dans les établissements de tourisme et soumis au régime de la taxation sont fixés par arrêté conjoint du Ministre du Tourisme et du Ministre du Commerce.

Article 19 : Toute exploitation d'un établissement de tourisme sans l'agrément préalable prévue par l'article 13. Toute infraction aux articles 9, 12 et 17, constitue une contravention de 3ème classe et est punie d'une amende de 10 000 à 360 000 F.CFA et d'un emprisonnement de 10 jours au moins et de deux mois au plus ou de l'une de ces deux peines seulement.

Article 20 : Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent décret, notamment le décret n° 72-708 du 11 juillet 1972.

Article 21 : Le Ministre du Tourisme est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel de la république de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan le 13 septembre 1984

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

ANNEXE 4 : DECRET N° 77-604 du 24 août 1977 PORTANT REGLEMENTATION DES AGENCES ET BUREAUX DE VOYAGES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Sur rapport du Ministre du Tourisme

Vu la loi n° 75-352 du mai 1975 relative aux agents d'affaires

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU

DECRETE

Article 1er : Les dispositions du présent décret s'appliquant aux personnes physiques ou morales de droit privé qui se livrent ou apportent leur concours, quelles que soient les modalités de leur rémunération, aux opérations suivantes :

- L'organisation de voyages ou de séjours individuels ou collectifs ou la vente des produits de cette activité.
- La prestation des services pouvant être fournis à l'occasion de voyages ou de séjours notamment la délivrance de titres de transports, la réservation de place dans les moyens de transport de voyageurs, la mise à la disposition ou la location même partielle de ces moyens de transport, la réservation de chambres dans les établissements hôteliers ou dans les locaux d'hébergement collectif, la délivrance de bon d'hébergement ou de restauration.
- La prestation des services liés à l'accueil touristique notamment l'organisation de visites de villes, de sites ou de monuments, le service des guides de tourisme.

Article 2 : Les dispositions du présent décret ne sont pas applicables :

- Aux personnes physiques ou morales qui n'effectuent parmi les opérations mentionnées à l'article 1er ci-dessus que pour des services dont elles-mêmes sont prestataires.

- Aux personnes physiques ou morales qui n'effectuent parmi les opérations mentionnées à l'article 1er ci-dessus, que la délivrance des titres de transport pour le compte d'un ou plusieurs transporteurs de voyageurs.
- Aux transporteurs de voyageurs qui délivrent des titres de transport pour le compte d'autres transporteurs ou qui fournissent les prestations mentionnées à l'article 1er à l'occasion de voyage effectué avec leur propre matériel à la condition que les prestations fournies à l'occasion de ces voyages ne représentent qu'une partie accessoire de leur activité.

Article 3 : Les entreprises prestataires de services aux voyageurs et aux touristes sont classées en deux catégories :

1. Les agences de voyages
2. Les bureaux de voyages

Ces entreprises exercent leur activité sous le contrôle technique du Ministre du Tourisme.

Article 4 : Est considéré comme agence de voyages, toute entreprise qui effectue, dans un but lucratif et d'une façon permanente, les opérations mentionnées à l'article 1er ci-dessus. Toutefois, cette même entreprise peut se livrer, à titre accessoire à des activités de location de place de théâtre ou autres spectacles, vente de droits d'entrée à des manifestations artistiques, vente de droits d'entrée à des manifestations artistiques, sportives ou commerciales.

Article 5 : Est considéré comme bureau de voyages, toute entreprise qui effectue, dans un but lucratif et de façon permanente :

- La vente de tours et d'excursions organisés et programmés par les agences de voyages.
- La vente ou la délivrance de titres de transports en commun, la location de voitures, le transport des bagages et des véhicules.
- La prestation de services annexes divers pour le compte des voyageurs notamment les formalités de Douane, de Change, de Police et de Santé.

- La location de places de théâtre ou d'autres spectacles, vente de droits d'entrée à des manifestations artistiques, sportives ou commerciales.

Article 6 : Nul ne peut exploiter une agence ou bureau de voyages s'il n'est titulaire d'une licence délivrée par le Ministère du Tourisme.

Article 7 : Les licences sont de deux catégories :

- La délivrance d'agence de voyages dite Licence A qui permet d'exercer l'ensemble des activités définies à l'article 4.
- La licence du bureau de voyages dite licence B qui ne permet d'exercer que les activités définies à l'article 5.

Article 8 : Les agences et bureaux de voyages peuvent avoir sur l'étendue du territoire national, des correspondants non titulaires de la licence, dont ils sont responsables. Ces correspondants doivent être agréés par le Ministère du Tourisme.

Article 9 : Tout candidat à une licence, doit, indépendamment des obligations fixées par la Loi n° 75-352 du 23 mai 1975, relative aux agents d'affaires :

- Justifier de sa qualification professionnelle dans l'organisation des voyages, par la possession d'un diplôme professionnel.
- Présenter des garanties de moralité et de solvabilité.
- Justifier à l'égard des clients et des prestataires de services touristiques des garanties financières suffisantes, résultant soit d'un cautionnement spécialement affecté au remboursement des fonds déposés et à la garantie des engagements contractés, soit de l'engagement d'un établissement bancaire et ce dans des conditions qui seront fixées par arrêté conjoint du Ministre du Tourisme et du Ministre de l'Economie et des Finances.
- Disposer d'installations matérielles appropriées.
- Adopter un nom ou une appellation commerciale correspondant au but et au statut juridique de l'entreprise.

S'il s'agit d'une personne morale, les obligations visées à l'alinéa ci-dessous doivent être satisfaites par le représentant légal ou statutaire.

Article 10 : Les licences ne sont délivrées que si les personnes physiques ou morales qui la sollicitent justifient d'une assurance contractée contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile et professionnelle. Un arrêté conjoint du Ministre du Tourisme et du Ministre de l'Économie et des Finances fixera les conditions minimales et les modalités dudit contrat.

Article 11 : les agences et bureaux de voyages ne peuvent utiliser que des guides de tourisme agréés par le Ministre du Tourisme.

Article 12 : La licence ou l'agrément peut être suspendu ou retiré par le Ministre du Tourisme :

- Si l'une ou plusieurs des conditions prévues pour sa délivrance ne sont pas remplies.
- Si le titulaire commet une faute grave, notamment en cas d'inexécution d'un engagement pris envers les voyageurs.
- Lorsqu'il n'y pas début d'activité dans le délai de 6 mois après la délivrance de la licence.
- Après une mise en demeure du Ministre du Tourisme, s'il n'y a eu cessation depuis plus d'un an de l'activité de l'entreprise.

Article 13 : Les modalités de délivrance, de suspension ou de retrait des licences ou agréments seront déterminés par arrêté du Ministre du Tourisme.

Article 14 : Il est interdit à toute entreprise non titulaire d'une licence d'utiliser sous quelque forme que ce soit, la dénomination d'agence de voyages ou bureau de voyages.

Dans tous les cas, factures, annonces, publications ou autres documents, émanant d'une agence ou d'un bureau de voyage, doit figurer la formule :

- Agence de voyage Licence A n°
- Ou Bureau de voyages Licence B n°

Article 15 : Le titulaire d'une licence doit tenir ses livres et documents à la disposition des agents du Ministère du Tourisme, habilité à les consulter.

Il doit fournir périodiquement au Ministre du Tourisme des renseignements nécessaires à l'établissement des statistiques.

Article 16 : Les associations ou groupements poursuivant un but non lucratif et qui se livrent aux opérations énumérées à l'article 1er, doivent être agréées par le Ministre du Tourisme.

Cependant, le Ministre du Tourisme peut les dispenser de cet agrément pour une durée temporaire.

Article 17 : Les associations ou groupements sans caractère lucratif ne peuvent effectuer les opérations mentionnées à l'article 1er qu'en faveur de leurs membres.

Ils ne peuvent faire, sous quelque forme que ce soit, à l'adresse d'autres personnes que leurs membres, une publicité détaillée à caractère commercial se rapportant à des voyages ou à des séjours déterminés.

Article 18 : Toute entreprise qui, à la date du présent décret, exploite une agence ou un bureau de voyages, devra se conformer dans le délai d'un an à compter de sa publication aux dispositions qu'il édicte.

Si la demande de licence est refusée, l'entreprise devra cesser toute activité dans le délai de 6 mois à compter de la notification de la décision de refus. Pendant ce délai, l'entreprise exécutera les engagements déjà pris sans en contracter de nouveaux.

Article 19 : Sous réserve des dispositions pénales particulières prévues par la Loi du 23 mai 1975 susvisée, toute infraction aux dispositions du présent décret constitue une contravention de 3ème classe et est punie comme telle d'une amende de 2 000 à 72 000 F.CFA et d'un emprisonnement de 10 jours au moins et de 2 mois au plus ou de l'une de ces deux peines seulement.

Article 20 : Le Ministre du Tourisme et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Abidjan, le 24 août 1977

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

ANNEXE 5 : DECRET N° 98-687 du 25 novembre 1998 PORTANT ORGANISATION DU MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Sur rapport du Ministre du Tourisme et de l'Artisanat,

Vu la Constitution

Vu le décret n° 96-PR/002 du 26 janvier 1996 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 98-PR/005 du 11 août 1998 ;

Vu le décret n° 96-934 du 4 décembre 1996 portant organisation du Haut Commissariat au Tourisme ;

Vu le décret n°98-PR/006 du 1er octobre 1998 portant attributions des membres du Gouvernement ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU

DECRETE

Article 1er : Pour l'existence de ces attributions, le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat dispose outre le Cabinet, de services rattachés, de directions d'administration centrale et des services extérieurs qu'il est chargé d'organiser par arrêtés.

CHAPITRE I : LE CABINET

Article 2 : Le Cabinet comprend :

- Un directeur de Cabinet
- Un chef de Cabinet
- Un Chargé de mission
- Un chef de Secrétariat particulier
- Quatre Conseillers Techniques
- Quatre chargés d'études

CHAPITRE II : LES SERVICES RATTACHES

Article 3 : Sont rattachés au Cabinet :

- L'Inspection Générale du Tourisme et de l'Artisanat
- Le Comité National du Tourisme et de l'Artisanat

Article 4 : L'Inspection Générale du Tourisme et de l'Artisanat (IGTA) est chargé :

- Du contrôle et de la régulation du plan d'action et des programmes d'activités dans le cadre de l'exécution de la politique publique du Gouvernement en matière de tourisme et d'artisanat.
- Du suivi de l'application et du respect de la réglementation en vigueur en matière de tourisme et d'artisanat par les partenaires et opérateurs du secteur.
- De l'exploitation des rapports d'activités des directions régionales, des délégations extérieures du tourisme et de l'artisanat.
- De la conduite, sur instructions du Ministre, de missions d'inspection et relatives au fonctionnement de l'ensemble des services centraux, extérieurs et d'organismes sous-tutelle.

L'IGTA est dirigée par un inspecteur général coordonnateur et des inspecteurs spécialisés.

Article 5 : Le Comité National du Tourisme et de l'Artisanat (CNTA) est chargé :

- De l'organisation de concertations en vue d'harmoniser les objectifs de politique publique poursuivis par l'administration du Tourisme et de l'Artisanat.
- De la formulation d'avis, suggestions et recommandations sur tout problème politique de développement du tourisme et de l'artisanat à la demande du Ministre ou sur son initiative propre.

Le CNTA est animé par un secrétaire général ayant rang de sous-directeur d'administration centrale.

Article 6 : Le Service Autonome de Communication et d'Information (SACI) est chargé :

- De la conception et de la mise en œuvre d'un plan de communication d'informations touristiques et artisanales.
- De la circulation interne de l'information et de la communication avec tous les partenaires du secteur.

Le SACI est animé par un chef de service ayant rang de chef de service autonome

CHAPITRE III : LES DIRECTIONS CENTRALES

Article 7 : Les directions centrales comprennent :

- La Direction de la Planification et des Statistiques (DPS)
- La Direction de la Promotion du Tourisme et de l'Artisanat (DPTA)
- La Direction de la Promotion Permanente et de l'Encadrement (DPPE)
- La Direction des Affaires Administratives et Financières (DAAF)

Article 8 : La Direction de la Planification et des Statistiques (DPS) est chargée :

- De la conception et de l'élaboration des stratégies de développement du tourisme et de l'artisanat à court, moyen et long terme.
- De la réalisation des études prospectives concernant le tourisme et l'artisanat.
- De la production, de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données statistiques relatives au secteur du tourisme et de l'artisanat.
- Du suivi de la situation des secteurs du tourisme et de l'artisanat, de leur évolution et de leur impact sur l'économie nationale.

La DPS comprend deux sous-directions :

- La sous-direction de la planification et de l'évaluation
- La sous-direction des statistiques.

Article 9 : La Direction de la Promotion du Tourisme et de l'Artisanat (DPTA) est chargée :

- De l'exécution des plans-programmes, études et projets d'investissement, d'aménagement et d'équipement des zones, sites, circuits touristiques et des centres artisanaux
- De la mise en œuvre et du suivi des stratégies de développement du tourisme et de l'artisanat
- De l'élaboration, de la mise en œuvre, du contrôle de conformité et du respect des textes législatifs et réglementaires, régissant l'activité touristique et artisanale
- De l'exploitation touristique des parcs, réserves, sites balnéaires et de la promotion de la commercialisation des produits touristiques et artisanaux aux plans national, régional et international.

La DPTA comprend trois sous-directions :

- La sous-direction du Tourisme
- La sous-direction de l'Artisanat
- La sous-direction de la Réglementation

Article 10 : La Direction de la Promotion Permanente et l'Encadrement (DPPE) est chargée :

- De l'identification et du recensement des besoins de formation permanente des personnels de l'administration et des opérateurs du tourisme et de l'artisanat
- De l'élaboration des profils de carrière et du plan sectoriel de formation continue des agents de l'Etat
- De la confection et/ou de la mise en œuvre et du suivi des programmes de formation initiale et continue des structures de formation touristique et artisanale publiques et privées

- De la coordination, de la préparation et de la programmation des stages et séminaires de perfectionnement et de recyclage des différents personnels et d'en suivre l'exécution de l'évaluation.

La DPPE comprend deux-directions :

- La sous-direction de la Formation et de la Permanente du Personnel de l'administration et du Perfectionnement des Opérateurs du secteur du Tourisme
- La sous-direction de l'Encadrement et de l'Insertion des Artisans

Article 11 : La Direction des Affaires Administratives et Financières est chargée :

- De la coordination de la gestion des ressources financières, humaines et matérielles des services centraux et extérieurs
- De la préparation et de l'exécution du budget de fonctionnement d'investissement et d'équipement
- Du contrôle du respect des procédures en matière de finances publiques pour l'ensemble des services du Ministère
- De la gestion, de l'entretien et de la maintenance du patrimoine mobilier, immobilier, foncier et de toutes acquisitions nouvelles

La DAAF comprend deux sous-directions :

- La sous-direction du budget et de la comptabilité
- La sous-direction de la gestion du personnel

Les directions d'administration centrale sont gérées et animées par les directeurs nommés par décrets pris en Conseil des Ministres

Les directeurs sont assistés de sous-directeurs nommés par arrêtés du Ministre du Tourisme et de l'Artisanat.

CHAPITRE IV : LES SERVICES EXTERIEURS

Article 12 : Les services extérieurs sont :

- Les directions régionales du Tourisme et de l'Artisanat.
- Les délégations du Tourisme et de l'Artisanat à l'étranger.

Article 13 : Les directions régionales du Tourisme et de l'Artisanat (DRTA) sont chargées de l'exécution des attributions du Ministère au niveau régional.

Les DRTA sont situées au chef-lieu des régions administratives.

Article 14 : Les délégations du Tourisme et de l'Artisanat (DTA) à l'étranger sont chargées :

- De la promotion de l'image et de la destination Côte d'Ivoire
- De la promotion et de la commercialisation des produits touristiques et artisanaux ivoiriens
- De la recherche d'investisseurs et opérateurs désireux de financer des projets d'intérêt économique dans le secteur du Tourisme et de l'Artisanat.

L'organisation et le fonctionnement des délégations sont définis dans le cadre de la réglementation des bureaux et sections économiques auprès des représentations diplomatiques de la Côte d'Ivoire à l'étranger.

CHAPITRE V : LES DISPOSITIONS DIVERSES

Article 15 : Sont placés sous la tutelle, le contrôle et le suivi du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat les établissements et organismes dont la mission entre dans le cadre de ses attributions conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

CHAPITRE VI : LES DISPOSITIONS FINALES

Article 16 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles du décret n° 96-934 du 4 septembre 1996 susvisé.

Article 17 : Le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Abidjan, le 25 novembre 1998

Henri Konan BEDIE

RESUME

Mots-clés : Espace touristique, littoral, arrière-pays, tourisme balnéaire, aménagement touristique.

Le tourisme constitue pour la Côte d'Ivoire une alternative pour son développement économique. S'il paraît évident que les incidences financières et économiques du tourisme sont indéniables, il ne faut cependant pas oublier que les effets de celui-ci sur la région du Sud-Ouest ivoirien sont peu étudiés. Dans cette thèse, l'accent a été mis sur la structuration de l'espace touristique dans une région économiquement prometteuse où le fait balnéaire est présenté comme un facteur d'accompagnement économique et social. Les analyses ont porté sur les atouts, l'aménagement touristique du Sud-Ouest ivoirien et les conséquences spatiales, économiques et sociales dues à l'essor du tourisme balnéaire sur l'espace littoral et l'arrière-pays. Les problèmes d'aménagement créés par l'intégration du tourisme balnéaire par rapport aux activités traditionnelles de production n'ont pas été occultés. Enfin, quelques éléments de réflexion en matière d'aménagement touristique ont été abordés en vue d'une exploitation efficiente de l'espace du Sud-Ouest ivoirien.

ABSTRACT

Keywords : ***Tourist space - littoral - hinterland - seaside tourism - tourist planning.***

Tourism constitutes an alternative for the economic development of Côte d'Ivoire. It's obvious that the economical and financial incidences are indeniable but we must not forget that its effects on the Ivorian South-West area are not enough studied.

In this thesis, the emphasis has been placed on the structuring of the tourist space in an area economically promising where the seaside issue is presented as a social and economical accompanying factor.

The analyses were about the advantages, the tourist planning of the Ivorian South-West and the spatial, economical and social consequences due to the growth of the seaside tourism on the littoral space and the hinterland.

The planning problems caused by the integration of the seaside tourism with regard to the traditional activities of the production have not been occulted.

Finally some elements of reflexion on the tourist planning have not talked about for an effective exploitation of the Ivoirian South-West space.